

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

D'EXPLOITATION DE CARRIERE

au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

TOME 2: MEMOIRE TECHNIQUE



Projet d'ouverture de la Fosse 4
Exploitation d'andalousite de Guerphalès
Commune de Glomel (22)

Rapport n° D 20011101bis – MT – V2 Septembre 2021, complété en février 2023





DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

D'EXPLOITATION DE CARRIERE

au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

TOME 2 : MEMOIRE TECHNIQUE ET PLAN DE GESTION DES DECHETS ISSUS DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE



Projet d'ouverture de la Fosse 4
Exploitation d'andalousite de Guerphalès
Commune de Glomel (22)

Rapport n° D 20011101bis – MT – V2 Septembre 2021, complété en février 2023



$e\text{-mail:}\ \underline{geo.plus.environnement@orange.fr}$

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF : 7112B

LIBREVILLE-GABON

Site Internet: www. geoplusenvironnement.com

Siège social et Agence Sud Agence Centre et Nord Agence Ouest Agence Sud-Est Agence Est Antenne Afrique Centrale

Le Château 2 rue Joseph Leber 5 rue de la Rôme 1175 route de Margès 7 rue du Breuil BP 831

31 290 GARDOUCH
45 530 VITRY AUX LOGES
49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE
26 380 PEYRINS
88 200 REMIREMONT

Tél: 05 34 66 43 42 / Fax: 05 61 81 62 80 Tél: 02 38 59 37 19 / Fax: 02 38 59 38 14 Tél: 02 41 34 35 82 / Fax: 02 41 34 37 95 Tél: 04 75 72 80 00 / Fax: 04 75 72 80 05 Tél: 03 29 22 12 68 / Fax: 09 70 06 14 23

Tél : (+241) 02 85 22 48

PREAMBULE

IMERYS REFRACTORY MINERALS Glomel (IRMG) exploite une carrière de schistes à andalousite au lieu-dit « Guerphalès » sur la commune de Glomel (22). Cette exploitation est autorisée jusqu'en 2036 par l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2018 modifié par l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 12 octobre 2020. Celle-ci se trouve dans le département des Côtes d'Armor (22), à environ 55 km au Sud-Ouest de Saint-Brieuc (22) et 55 km à l'Est de Quimper (29). Les matériaux extraits sont traités sur l'usine du site pour produire un concentré d'andalousite destiné à l'industrie. L'andalousite est un silicate d'alumine (Al₂SiO₅) dont les caractéristiques physico-chimiques, principalement sa résistance à des températures supérieures à 1 400 °C et aux chocs thermiques, en font une <u>ressource stratégique nationale et européenne</u> pour la fabrication de matériaux réfractaires comme les briques des fours destinés aux industries du verre, de l'acier, de la céramique, et de la fonderie.

Le gisement de Glomel représente 20% de la production mondiale d'andalousite avec une capacité de production de 85 000 t/an de sables d'andalousite et approvisionne 200 sites industriels à travers le monde. Le gisement d'andalousite de Glomel, du fait de sa teneur (25% d'andalousite environ), de sa qualité et de ses ressources, est ainsi classé comme gisement d'intérêt national et européen dans le Schéma Régional des Carrières de Bretagne.

L'autorisation actuelle porte sur une superficie totale de 264,7 ha jusqu'en 2036. IRMG est ainsi autorisée à une extraction maximale de matériaux de 1 500 000 t/an, jusqu'en 2033 + 3 ans de remise en état.

L'exploitation des schistes à andalousite est réalisée à ciel ouvert et à sec et par abattage à l'explosif. Actuellement, la fosse en cours d'exploitation est la fosse dite "Fosse 3". Les matériaux extraits sont dans un premier temps abattus à l'explosif. Par la suite, leur devenir varie en fonction de leur teneur en andalousite et de leur dureté :

- Les stériles d'extraction (625 000 t/an au maximum), pauvres en andalousite, sont directement stockés en verses (actuellement sur la "Verse de Kerroué" et à l'avenir, sur la "Verse Ouest").
- Le **minerai valorisable** (**875 000 t/an** au maximum) est acheminé en usine pour être traité :
 - A l'usine B, d'une capacité de 70 t/h, qui traite, par voie humide, le minerai tendre altéré (60 % du tonnage entrant), extrait dans la partie superficielle du gisement;
 - A l'usine C, d'une capacité de 40 t/h, qui traite, par voie sèche, le minerai dur, sain (40 % du tonnage entrant), généralement extrait plus en profondeur.

Les traitements du minerai en usine génèrent 2 types de résidus :

- Des **résidus humides**, stockés auparavant dans l'ancienne digue (jusqu'en 2000), puis en Fosse 1 et actuellement (depuis mai 2014) en Fosse 2;
- Des résidus secs qui sont stockés sur une verse dénommée Sabès.

Aujourd'hui, afin de pérenniser son activité sur le site et poursuivre l'alimentation simultanée des usines, IRMG souhaite poursuivre ses activités extractives sur l'exploitation d'andalousite de Guerphalès en ouvrant une nouvelle fosse d'extraction appelée <u>Fosse 4</u>, d'une superficie d'environ 11 ha, en très grande partie (92%) sur des terrains aujourd'hui déjà autorisés. L'ouverture de cette nouvelle fosse permettra :

• D'offrir la possibilité de réaliser des mélanges avec le minerai issu de la fosse en cours d'exploitation actuellement (Fosse 3);

Tome 2 : Mémoire Technique

- D'avoir accès à un minerai avec moins d'alcalins dans les cristaux d'andalousite en Fosse 4 pour des applications à plus forte valeur ajoutée ;
- D'optimiser l'alimentation des usines ;
- De sécuriser l'approvisionnement avec 2 fosses d'exploitation simultanées.

Par le présent dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE), IRMG sollicite :

- L'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction dite « Fosse 4 », comprenant une extension d'environ 0,8 ha supplémentaire qui sera utilisée pour le stockage des terres végétales;
- L'extension de la surface actuellement autorisée sur environ 2,38 ha pour permettre un agrandissement de la verse à stérile Ouest;
- Le renouvellement de l'ensemble des installations existantes sur l'exploitation d'andalousite de Guerphalès (fosses, installations de traitement, installations de stockage des stériles d'extraction et résidus de traitement, circuit des eaux...) sur les 264,7 ha actuellement autorisés jusqu'en 2036, pour 11 années supplémentaires, soit jusqu'en 2047.

Le rytme d'extraction maximal restera inchangé, soit 1 500 000 t/an.

Le présent <u>Tome 2 : Mémoire Technique</u> a pour objectifs de présenter le projet techniquement afin de pouvoir rattacher les techniques d'exploitation et de traitement de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès aux rubriques de la nomenclature des ICPE et de pouvoir en déduire les sources d'impacts et de dangers sur l'environnement.

Il répond aux exigences de l'Article D. 181-15-2.I.2° du Code de l'Environnement

Les éléments techniques présentés dans ce mémoire serviront donc de base pour les études d'impact et de dangers présentées aux Tomes 3 et 4 de ce dossier.

SOMMAIRE

1	DONNEES DE BASE SUR L'EXPLOITATION D'ANDALOUSITE DE GUE LE PROJET D'OUVERTURE DE LA FOSSE 4	
1.1	Situation et accès	9
1.2	Le gisement d'andalousite de Guerphalès	11
1.2.1	Contexte géologique	11
1.2.2	Caractéristiques minéralogiques	
1.2.3	Ressources et réserves exploitables en minerai d'andalousite	18
1.3	L'exploitation actuelle	20
1.3.1	Principe général des activités	20
1.3.2	Destination et usages des matériaux produits	
1.3.3	Production actuelle	
1.3.4	Infrastructures actuelles	24
1.4	Le projet de poursuite de l'exploitation actuelle et d'ouverture de la Fosse 4	
1.4.1	Objectifs du projet	
1.4.2	Infrastructures à venir	27
1.5	Organisation du site	
1.5.1	Aménagements et infrastructures du site	
1.5.2	Engins utilisés	
1.5.3	Personnel	
1.5.4	Les horaires de fonctionnement du site	32
1.6	Chronologie générale du projet	33
1.7	Récapitulatif des données chiffrées du projet	34
1.7.1	Données générales	34
1.7.2	Extraction du minerai	
1.7.3	Gestion des stériles d'extraction	
1.7.4	Traitement du minerai	
1.7.5	Gestion des résidus de traitement du minerai	
1.7.6	Consommations, émissions et déchets	37
2	EXTRACTION DU MINERAI D'ANDALOUSITE ET PLAN GESTION DE D'EXTRACTION	
2.1	Le chantier de décapage de la découverte	38
2.2	L'extraction du gisement	
2.2.1	Les sondages de pré-exploitation	38
2.2.2	L'extraction	
2.2.3	Gestion des eaux d'exhaure	44
2.3	Phasage d'extraction	45
2.4	Plan de gestion des stériles de découverte et d'extraction	
2.4.1	Gestion des terres végétales (terres non polluées) et des stériles de découverte	
2.4.2	Caractérisation des stériles d'extraction	60

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL — Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22)

DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

2.4.3	Modalités et phasage de stockage des stériles d'extraction	64
2.4.4	Modalités de gestion des eaux des verses à stériles	69
2.4.5	Analyse des solutions alternatives pour la gestion des stériles d'extraction	74
2.4.6	Analyse des risques et positionnement des verses à stériles au regard de la « catégorie A » de l'Arrêt	é du 19
Avril 2	010	75
2.4.7	Procédure de contrôle	79
2.4.8	Bilan hydrique	79
2.4.9	Fermeture, remise en état et suivi des verses à stériles	81
3	TRAITEMENT DU MINERAI D'ANDALOUSITE ET PLAN DE GESTION DES RES	SIDUS
	DE TRAITEMENT DU MINERAI	83
3.1	Description du procédé de traitement du minerai	83
3.2	Alimentation en eau de procédé	84
3.3	Plan de gestion des résidus de traitement du minerai	86
3.3.1	Caractérisation des résidus	
3.3.2	Modalités et phasage de stockage des résidus de traitement du minerai	92
3.3.3	Modalités de gestion des eaux	96
3.3.4	Analyse des solutions alternatives pour la gestion des résidus de traitement du minerai	98
3.3.5	Analyse des risques et positionnement des stockages de résidus au regard de la « catégorie A » de l'A	Arrêté
du 19	Avril 2010	99
3.3.6	Procédure de contrôle	103
3.3.7	Bilan hydrique	103
3.3.8	Fermeture, remise en état et suivi des installations de stockage de résidus	104
4	GESTION DES EAUX	106
4.1	Gestion actuelle	106
4.1.1	Circuit de gestion et de traitement des eaux	
4.1.2	Efficacité du circuit de traitement des eaux	112
4.2	Gestion à venir	113

DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

TABLE DES FIGURES

Figure 1 :	Localisation du projet au 1/25 000	10
Figure 2 :	Contexte géologique régional	12
Figure 3 :	Extrait de la carte géologique au 1/50 000	13
Figure 4 :	Carte et coupe géologique établies par IRMG dans les environs de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès	
Figure 5 :	Géologie et lithologies au droit des zones d'extraction	17
Figure 6 :	Illustration du modèle d'estimation des ressources de la Fosse 3	19
Figure 7 :	Synoptique de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès	21
Figure 8 :	Localisation des principales infrastructures de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès	25
Figure 9 :	Illustrations des aménagements et infrastructures présents sur le site IRMG de Guerphalès	30
Figure 10 :	Log géologique moyen au droit de la Fosse 4	39
Figure 11 :	Plan de tir type dans le gisement dur	41
Figure 12 :	Localisation et design des fosses d'extraction et des zones de stockage de stériles d'extraction et de résidus de traitement du minerai	
Figure 13 :	Planches de phasage quinquennal d'exploitation	46
Figure 14 :	Vues en coupe du phasage d'exploitation	51
Figure 15 :	Vue 3D du phasage d'exploitation	53
Figure 16 :	Schéma conceptuel du mode d'édification des verses à stériles	66
Figure 17 :	Plan de gestion des eaux de la Verse Ouest	70
Figure 18 :	Vues en plan et en coupe du réseau de drainage des résurgences potentielles des eaux souterrain sous la Verse Ouest	
Figure 19 :	Vues en plan et en coupe du complexe d'étanchéité et du réseau de drainage des eaux d'infiltration la Verse Ouest	
Figure 20 :	Dispositif d'auscultation des verses à stériles	80
Figure 21 :	Flow sheet simplifié des usines	85
Figure 22 :	Illustration de la gestion des eaux de l'extension Est du Sabès	97
Figure 23 :	Schéma du circuit actuel de gestion des eaux de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès 10	07
Figure 24 :	Illustrations du circuit actuel de gestion des eaux de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès 10	80
Figure 25 :	Schéma du circuit à venir de gestion des eaux de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès1	15
Figure 26 :	Principe de traitement du manganèse sur filtres à sable catalytique et schéma de la nouvelle filière de traitement	
Figure 17: Figure 18: Figure 19: Figure 20: Figure 21: Figure 22: Figure 23: Figure 24: Figure 25:	Plan de gestion des eaux de la Verse Ouest	70 es 72 de 73 80 85 97 07 08 15 de

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Données de production des 10 dernières années sur l'exploitation d'andalousite de Guerphalès 23
Tableau 2 :	Parc matériel IRMG au 21/10/202031
Tableau 3:	Volumes annuels d'exhaure de la Fosse 3
Tableau 4 :	Phasage quinquennal d'extraction
Tableau 5 :	Phasage quinquennal de stockage de la terre végétale et des stériles de découverte
Tableau 6 :	Composition chimique moyenne en éléments majeurs des cornéennes à andalousite et des dolérites (CRPG, IRMG, 2020)
Tableau 7 :	Composition moyenne en éléments traces métalliques de 4 échantillons de la verse à stériles de Kerroué (IRMG, 2010)
Tableau 8 :	Résultats des tests de lixiviation effectués sur 4 échantillons de la verses à stériles de Kerroué (IRMG, 2010)
Tableau 9 :	Caractéristiques et capacités des installations de stockage des stériles
Tableau 10 :	Phasage quinquennal de stockage des stériles d'extraction
Tableau 11 :	Analyse préliminaires des risques d'instabilité et de contaminations des eaux au niveau des verses à stériles
Tableau 12:	Bilan hydrique de l'usine de traitement du minerai
Tableau 13 :	Composition moyenne en éléments traces métalliques des résidus de traitement du minerai et des boues d'hydroxydes (IRMG, 2010)
Tableau 14 :	Résultats des tests de lixiviation effectués sur les résidus de traitement du minerai et des boues d'hydroxydes (IRMG, 2010)
Tableau 15 :	Résultats de la détermination du potentiel acidogène des résidus de traitement du minerai (IRMG, 2010)
Tableau 16 :	Caractéristiques et capacités des installations de stockage des résidus secs (Sabès)
Tableau 17 :	Caractéristiques et capacités des installations de stockage des résidus humides
Tableau 18:	Phasage quinquennal de stockage des résidus de traitement du minerai
Tableau 19 :	Analyse préliminaires des risques d'instabilité et de contaminations des eaux au niveau des verses à stériles101
Tableau 20 :	Volumes d'eau collectés et traités annuellement sur l'exploitation d'andalousite de Glomel 103
	Volumes d'eau collectés et traités annuellement sur l'exploitation d'andalousite de Glomel 109
Tableau 22 :	Bilan hydrique de l'usine de traitement du minerai
	TABLE DES ANNEXES
Annexe 1 :	Fiche produit des concentrés d'andalousite vendus par IRMG

Annexe 1:	Fiche produit des concentrés d'andalousite vendus par IRMG
Annexe 2:	Bordereaux d'analyse des stériles d'extraction et des résidus de traitement du minerai (LABOCEA, 2010)
Annexe 3 :	Analyse du soufre sous forme de sulfure et caractérisation du potentiel acidogène des stériles d'extraction et des résidus de traitement du minerai (BRGM et LEM Nancy, 2010)
Annexe 4:	Etude géotechnique du projet d'extension de la Verse de Kerroué (MECATER, 2011)
Annexe 5 :	Classification environnementale des installations de stockage des stériles et résidus de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès (MECATER, 2011)
Annexe 6:	Etude d'avant-projet détaillé de conception de la Verse Ouest (MECATER, février 2021)
Annexe 7 :	Photolog des usines

GEOPLUSENVIRONNEMENT 20011101bis – MT – V2 7

Planches explicatives du calcul des garanties financières

Annexe 8:

GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES EMPLOYES

PS : fines de dépoussiérage issues du broyage et de la classification par voie sèche qui sont utilisées, dans des conditions particulières d'humidité et de compactage pour former des couches d'étanchéité au niveau des stockages de stériles

Verse : (=Un terril) est constitué par l'accumulation des stériles, sous-produits de l'exploitation non exploitable

Stériles d'extraction: matériaux issus directement de l'extraction et non valorisables. Ils pauvres en andalousite et sont directement stockés en verses (actuellement sur la "Verse de Kerroué" et à l'avenir, sur la "Verse Ouest", mais également en auto-remblayage en Fosse 3 au niveau du périmètre de protection éloigné du captage AEP de Mézouët, du « Vallon digue Cyclonnée », de l'ancienne digue.

Résidus humides: issus du traitement en usine et stockés auparavant sur l'ancienne digue (jusqu'en 2000), puis en Fosse 1 et actuellement (depuis mai 2014) en Fosse 2.

Résidus secs : issus du traitement en usine et qui sont stockés sur une verse dénommée Sabès et seront par la suite stockés vers l'Ouest et le Sud de la verse du Sabès.

Neutralac 1: station de traitement des eaux qui permet de traiter les eaux acides (située au Sud de la Fosse)

Neutralac 3: station de traitement des eaux qui permet de traiter les eaux acides à proximité du point de rejet n°1 et qui sera remplacée à terme (mise en service au 1^{er} janvier 2024) par une installation de traitement du manganèse par ozonation

Le terme complet de chaque acronyme utilisé est précisé lors de leur première référence dans le texte.

1 Donnees de base sur l'exploitation d'andalousite de Guerphales et le projet d'ouverture de la Fosse 4

Découvert au début du XX^{ème} siècle, le gisement d'andalousite de Guerphalès est exploité par la société Imerys Refractory Minerals Glomel (IRMG, anciennement Denain Anzin Minéraux Réfractaires et Céramiques puis DAMREC) depuis 1970. Le site de Glomel est la seule exploitation d'andalousite en France et en Europe, et même dans l'hémisphère Nord. Les 4 seules autres exploitations d'andalousite dans le monde se situent en Afrique du Sud et en Amérique du Sud.

Le minerai d'andalousite de Glomel présente une grande qualité, qui en fait l'une des rares ressources stratégiques et multi-filières notamment pour l'industrie sidérurgique, aéronautique, automobile, du ciment, du verre et du BTP, mais également avec des déclinaisons pour la fabrication d'appareils du quotidien tels que les téléphones portables ou les puces électroniques. Le site approvisionne près de 200 sites industriels dans 30 pays, représentant environ 11 500 emplois directs et 30 000 emplois indirects. La production commercialisée du site (50 000 à 85 000 t/an de concentré d'andalousite) représente environ 20 % de la production mondiale.

1.1 SITUATION ET ACCES

La <u>Figure 1</u> illustre la localisation du site de « Guerphalès ». L'exploitation est située au lieu-dit « Guerphalès » sur la commune de Glomel dans le département des Côtes d'Armor (22), en région Bretagne, à environ 55 km au Sud-Est de Saint-Brieuc (22) et 55 km à l'Est de Quimper (29).

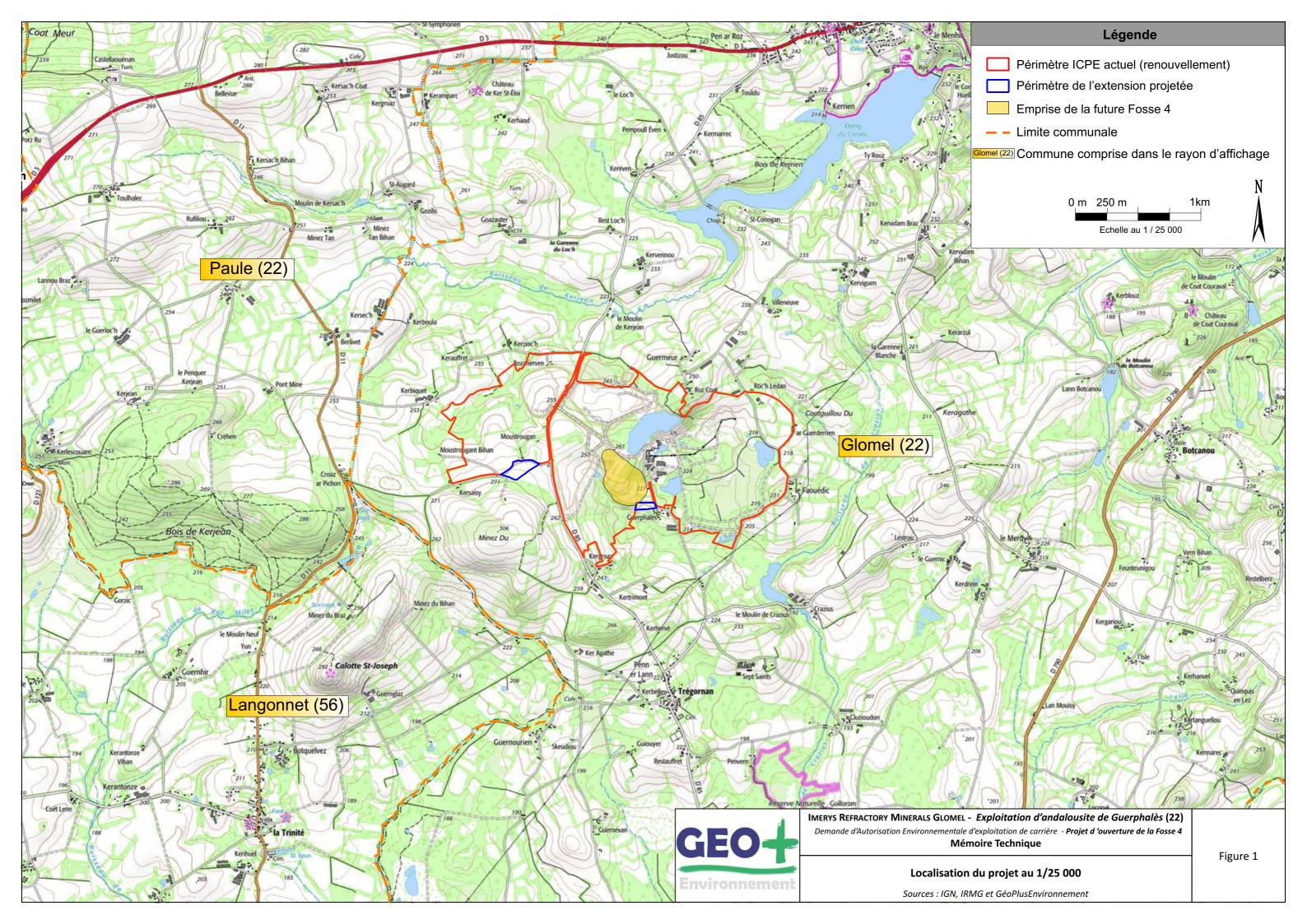
La commune de Glomel est située au Sud-Ouest du département, à la limite du département du Morbihan (56) au Sud et à proximité immédiate du Finistère (29) à l'Ouest.

L'accès au site s'effectue par le Sud, depuis la route départementale (RD) 85 (reliant Glomel à Plouray), puis par la voie communale desservant le hameau de Guerphalès. L'accès au site ne sera pas modifié. La RD85 sépare le site en deux périmètres distincts (à l'Ouest la Fosse 3 et la Verse Ouest, et à l'Est les Fosses 1, 2, le projet de Fosse 4, le Sabès, les usines et la Verse de Kerroué). Le passage des engins entre ces deux secteurs s'effectue par une piste privée réalisée sous la RD 85. Il n'y a donc aucune traversée d'engins liés à l'activité de l'exploitation sur cette route.

Le site se trouve plus précisément (Cf. Figure 1) :

- Au Sud-Ouest (environ 3,1 km) du Bourg de Glomel;
- A moins de 500 m du ruisseau du Crazius (situé à l'Est du site);
- A environ 900 m à l'Est et au Sud du site Natura 2000 « Complexe de l'Est des Montagnes Noires »;
- A environ 430 m au plus près à l'Est du site Natura 2000 « Rivière Ellé » (périmètre mis à jour en juillet 2020) ;
- Dans un environnement essentiellement agricole (parcelles agricoles et haies bocagères).

La Fosse 4 sera exploitée sur des terrains en très grande partie déjà autorisés et sur une seule parcelle cadastrale en extension (la parcelle G538), actuellement occupée par une prairie. La Verse Ouest sera quant à elle, étendue au Sud sur 2,38 ha.



1.2 LE GISEMENT D'ANDALOUSITE DE GUERPHALES

Le gisement d'andalousite de Guerphalès représente 20% de la production mondiale d'andalousite avec une production commercialisée de 50 000 à 85 000 t/an de sables d'andalousite et approvisionne 200 sites industriels à travers le monde. Le gisement d'andalousite de Guerphalès, du fait de sa teneur (20 à 25% d'andalousite environ), de sa qualité et de ses ressources, est ainsi classé comme gisement d'intérêt national et européen dans le Schéma Régional des Carrière de Bretagne.

1.2.1 Contexte géologique

1.2.1.1 Géologie régionale

Le gisement d'andalousite de Guerphalès est situé au sein du Massif Armoricain. Ce massif est divisé en grands domaines (domaines Nord, Centre et Sud Armoricains) séparés les uns des autres par deux zones de failles majeures (ou cisaillements) :

- le Cisaillement Nord Armoricain CNA;
- le Cisaillement Sud Armoricain CSA.

L'exploitation d'andalousite de Guerphalès se situe dans le domaine Centre-Armoricain, qui occupe l'espace entre les cisaillements Nord et Sud-Armoricains (Cf. Illustration 1 Figure 2).

1.2.1.2 Géologie locale

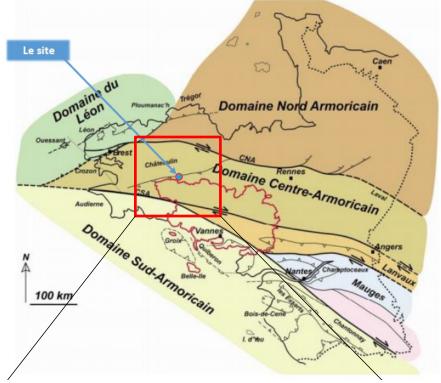
La carte géologique présentée en <u>Figure 3</u>, issue de la carte géologique du BRGM au 1/50 000 de Rostrenen (n°312), illustre le contexte géologique local de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès. Les éléments présentés ci-dessous sont issus en partie de la notice géologique associée à la carte du BRGM.

Le secteur d'étude est localisé au sein du domaine Centre armoricain, délimité au Nord et au Sud par les deux accidents tectoniques majeurs que sont les cisaillements Nord armoricain et Sud armoricain.

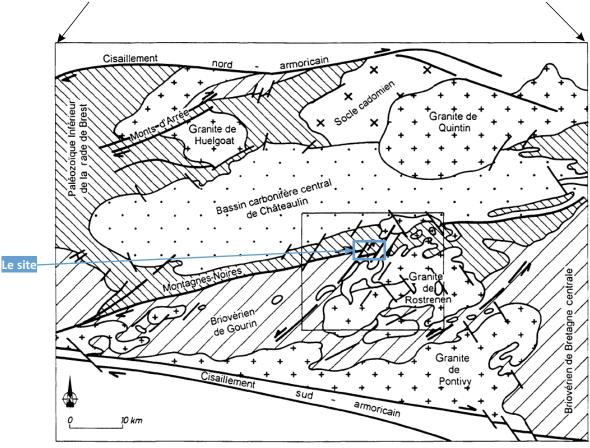
Le domaine Centre armoricain comporte en sa partie médiane deux grands ensembles d'origine sédimentaire ou méta-sédimentaire orientés Est-Ouest, le bassin carbonifère de Châteaulin au Nord, et le domaine du Briovérien de Gourin au Sud. Ces deux ensembles sont séparés par une étroite bande également orientées Est-Ouest, constituée par des **matériaux ordovico-dévoniens** plus durs (grès armoricain, schistes ardoisiers et quartzites notamment) qui marquent le relief : les **Montagnes Noires :**

- L'exploitation d'andalousite de Guerphalès se trouve au sein de l'unité des « Schistes d'Angers » (435-430 Ma, O3-6 sur la carte géologique au 1/50 000). Cette unité est formée de schistes fins gris sombres, transformés en cornéenne par l'intrusion du granite de Rostrenen.
- Les Schistes d'Angers reposent sur les **Grès Armoricains** (478 471 Ma, O2b sur la carte géologique au 1/50 000) au Sud.
- Les Grés Armoricains surmontent l'unité des « Schistes du Cap de la Chèvre » (O2a sur la carte géologique au 1/50 000) correspondant à des alternances de schistes et de grès affleurant dans la partie Nord de la feuille de Rostrenen, du fait du plissement de la pile sédimentaire.
- A l'Ouest du site, une autre unité de schiste est observée : les « Schistes de Plougastel », composés d'intercalations métriques de schistes sombres et de quartzite. Il s'agit de l'unité la plus récente (430-420Ma, S4 sur la carte géologique au 1/50 000).

 $\begin{tabular}{ll} GeoPlusEnvironnement & 20011101bis-MT-V2 & 11 \\ \end{tabular}$



1) Carte du Massif Armoricain extraite de la notice technique de la carte géologique harmonisée du Morbihan – BRGM



2) Cadre géologique régional du domaine Centre Armoricain (Extrait de la notice de la carte géologique de Rostrenen)

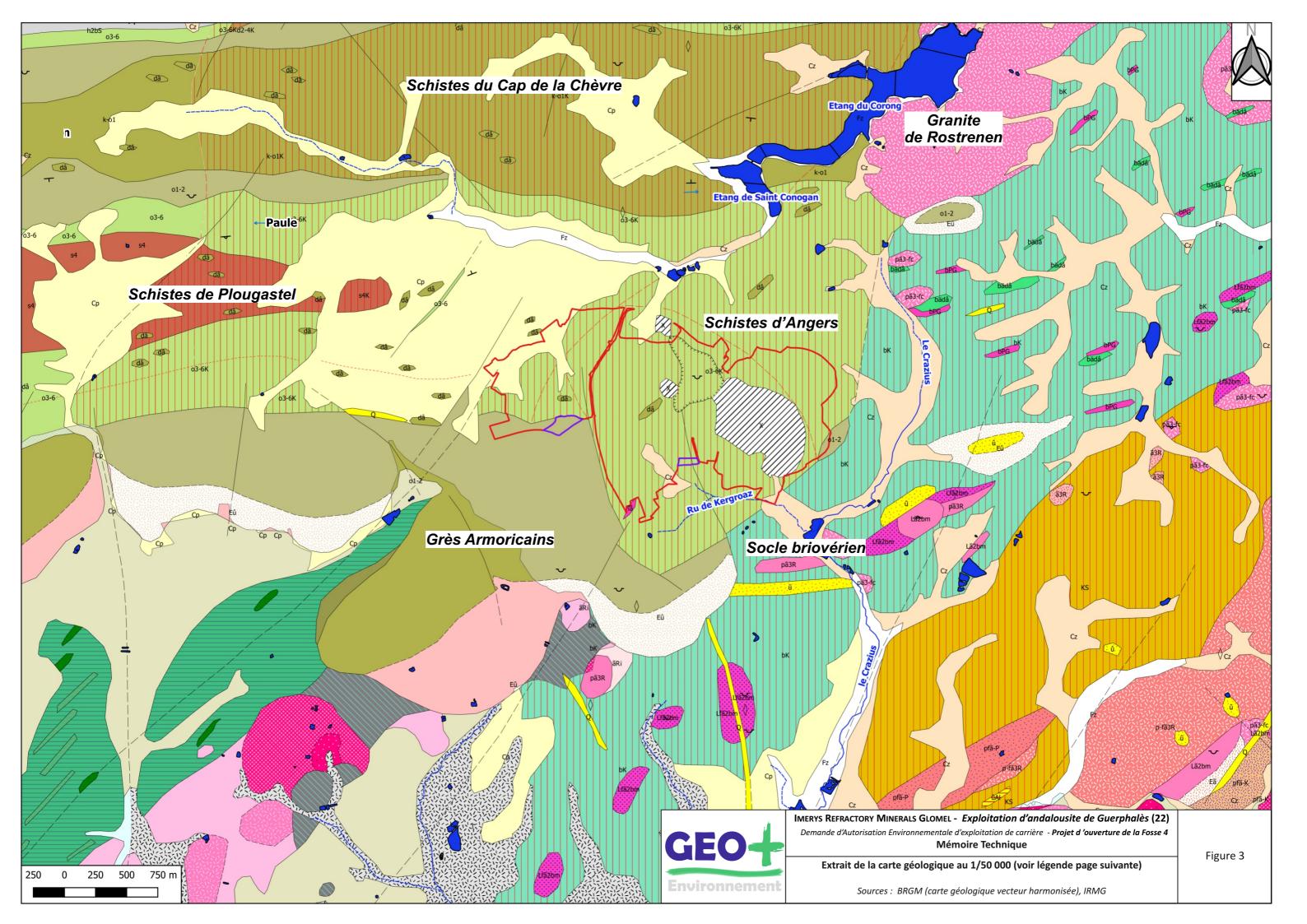


IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4**Mémoire Technique

Contexte géologique régional

Source : BRGM



<u>Légende</u> GEO050K_HARM_022_S_FGEOL_2154 Périmètre ICPE Sollicité à l'extension //// X, Formations anthropiques : remblais terrigènes, stériles et décharges, remblais de carrières (blocs, sables) - 1 T, Tourbe, alluvions et colluvions tourbeuses. Holocène - 21 Autorisé et sollicité au renouvellement Eû, Eboulis de quartzites dominants ou exclusifs (pour partie Grès armoricain) - 24 Hydrologie Eã, Eboulis de granite (+/- matrice d'arène limoneuse) - 26 Cours d'eau Permanent Cz, Colluvions, colluvions de tête, de versants et de fond de vallons et vallées, coulées de "head" asociées. Holocène - 43 ---- Temporaire Cp, Colluvions de complexes de piémonts et de dépressions. Holocène - 45 Plan d'eau Fz, Alluvions fluviatiles récentes à actuelles, localement estuariennes : galets, graviers, sables, limons et/ou argiles (de débordement). Holocène - 51 Carte géologique 1/50 000 harmonisée Q, Filons de quartz, localement brèches de quartz silicifiées. Paléozoïque supérieur à terminal (localement antérieur ?) - 92 GEO050K HARM 022 L STRUCT 2154 îã, Filons et stocks de microgranite. Paléozoïque supérieur - 100 1, Faille observée, visible, de cinématique non précisée dâ, Filons de dolérites à grain fin à moyen voire grossier, +/- métamorphisés, localement schistosés. Sommet du Carbonifère inférieur (localement plus anciens ?) - 108 — 2, Faille supposée, masquée, hypothétique, de cinématique non précisée Lfã2bm, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Leucogranites de Pontivy: faciès à grain fin, à deux micas. Carbonifère "moyen" - 143 GEO050K HARM 022 L FGEOL 2154 Lã2bm, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Leucogranites de Pontivy : faciès à grain moyen, à deux micas, homogène. Carbonifère "moyen" - 144 1, Limite de la carte ou du projet ãRi, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Granites très arénisés non différenciés. Carbonifère "moyen" - 147 10, Limite interprétée sur la carte (arrêts couleur) pã3-fc, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Granite porphyroïde de Rostrenen, à cristaux géants de feldspath potassique et cordiérite disséminée, homogène. Carbonifère "moyen" - 148 11, Contour géologique observé, visible p-fä3R, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Granite porphyroïde de Rostrenen, en mélange avec granite fin à biotite seule. Carbonifère "moyen" - 149 --- 12, Contour géologique supposé, probable, masqué pã3R, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Granite porphyroïde du Croisty à deux micas et cordiérite clairsemée, homogène. Carbonifère "moyen" - 150 20, Elément linéaire structural (contour géologique superposé à une faille) pfã-P, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Granite porphyroïde du Croisty, à deux micas et cordiérite clairsemée, lardé de veines de faciès fin et de pegmatites. Carbonifère "moyen" - 151 21, Elément linéaire divers (contour géologique superposé à un élément linéaire divers) pfã-K, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Granite porphyroïde du Croisty, à deux micas et cordiérite clairsemée, en mélange avec faciès fin et cornéennes. Carbonifère "moyen" - 152 GEO050K HARM 022 L DIVERS 2154 ã3R, Complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Granite isogranulaire, à biotite seule. Carbonifère "moyen" - 154 1, Front de taille d'exploitation à ciel ouvert, carrière de grande dimension à ciel ouvert, gravière h2bS, Schistes parfois ardoisiers et grauwackes micacées (Formation de Pont-Buis). Viséen supérieur - Namurien - 180 — 3, Limite de métamorphisme d2-4K, Cornéennes et/ou schistes tachetés : métamorphisme de contact de schistes très alumineux du Praguien-Emsien à Eifélien (?) - 205 7, Niveau-repère lithologique s4K, Cornéennes et/ou schistes tachetés à andalousite : métamorphisme de contact de schistes sombres et quartzites. Pridoli - 211 GEO050K_HARM_022_P_STRUCT_2154 s4, Alternances de schistes alumineux et de quartzites (Formation de Plougastel). Pridoli - 212 1, Stratification So avec pendage (polarité normale ou indéterminée) Formation o3-6K, Schistes à andalousite et biotite, cornéennes et minerai de fer : métamorphisme de contact de schistes sombres à intercalations gréseuses. Ordovicien moyen et supérieur - 216 exploitée sur 🔻 5, Schistosité principale ou foliation avec pendage e site de Glomel o3-6, Schistes sombres parfois ardoisiers, +/- intercalations gréseuses. Ordovicien moyen et supérieur (Llanvirn à Ashgill et Llandovery ?) - 217 32, Linéation minérale ou d'étirement avec plongement o1-2, Quartzites blancs massifs (Formation du Grès armoricain). Ordovicien inférieur (Arenig) - 218 GEO050K_HARM_022_P_DIVERS_2154 k-o1K, Cornéennes et/ou schistes à andalousite et/ou biotite : métamorphisme de contact de schistes et quartzites. Cambro-Trémadoc ou Arénig - 220 → 4, Carrière à ciel ouvert k-o1, Schistes gris-vert à niveaux gréseux ou quartzitiques, passées volcano-sédimentaires, localement conglomérat de base. Cambro-Trémadoc à Arénig ? - 221 28, Indice ou gîte minéralisé de forme non précisée bK, Cornéennes rubanées à silicates d'alumine : métamorphisme de contact de schistes briovériens. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) ou Cambrien ? - 305 bPG, Lentilles de poudingue à éléments siliceux (de type "Gourin") métamorphique. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) à Cambrien - 307 bädâ, Métadolérites amphiboliques. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) à Cambrien - 308 û, Quartzites saccharroïdes massifs enclavés dans le complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Paléozoïque probable - 309 ûAl, Quartzites lités à silicates d'alumine enclavés dans le complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Paléozoïque probable - 310 KS, Cornéennes rubanées à silicates d'alumine enclavées dans le complexe granitique de Rostrenen-Pontivy. Paléozoïque probable - 313



IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Tome 2 : Mémoire Technique

Des **massifs granitiques intrusifs** se sont développés vers 320-310 Ma au sein de ces terrains sédimentaires. Ils constituent l'unité géologique appelée **« massif de Rostrenen »** et sont formés par un cortège de roches plutoniques comprenant :

- La diorite quartzique de Plélauff;
- Les différents granites à biotite, fins, à porphyroïdes, dont celui de Rostrenen;
- Les différents leucogranites, également fins à porphyroïdes, appartenant au complexe de Pontivy;
- Le leucogranite porphyroïde albitique de Langonnet.

La remontée du granite de Rostrenen a engendré localement la recristallisation des schistes ardoisiers ordoviciens des Montagnes Noires en cornéennes, par métamorphisme de contact. La recristallisation totale de ces schistes a entrainé la disparition de la schistosité d'origine et une recristallisation poussée, caractérisée par la présence de baguettes d'andalousite millimétriques à centimétriques, à faciès chiastolite (variété charbonneuse), dans une matrice sombre à quartz, biotite et muscovite.

La <u>Figure 4</u> présente une carte et coupe géologique établies par IRMG dans les environs de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès, ainsi que la colonne stratigraphique associée.

Les schistes d'Angers, enrichis en alumine, ont ainsi été transformés en <u>cornéennes hautement</u> <u>minéralisées en andalousite</u> (teneur moyenne de l'ordre de 20 à 25%), constituant le <u>gisement exploité</u> par IRMG.

Préalablement à l'intrusion de massif de Rostrenen, des **dykes de dolérite** se sont développés au sein des schistes d'Angers vers 363 Ma et ont commencé à remobiliser de l'alumine dans les schistes, quelques mètres de part et d'autre des dykes.

D'un point de vue structural, la zone d'étude se localise dans un contexte géologique complexe et fracturé, au droit de terrains métasédimentaires (Paléozoïque des Montagnes Noires au Nord et formations métamorphiques briovériennes au Sud).

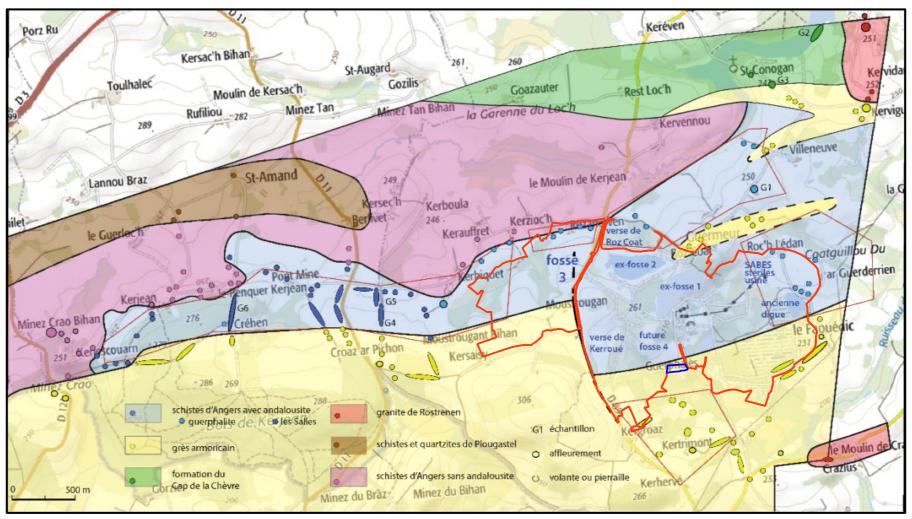
Ces entités géologiques sont recoupées par des failles sub-verticales majeures, orientées principalement :

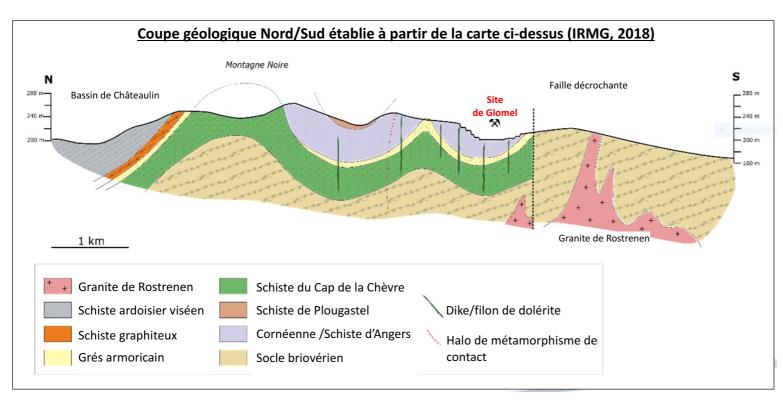
- Selon un axe N70° pour un accident décrochant majeur soulignant la limite Sud des Montagnes noires et le contact entre les Schistes d'Angers et les Grés Armoricains ;
- Selon un axe N30° à N40° pour un réseau de fractures secondaires.

La succession des unités géologiques a été interprétée, par IRMG et E. MARCOUX, comme la succession, du Nord vers le Sud :

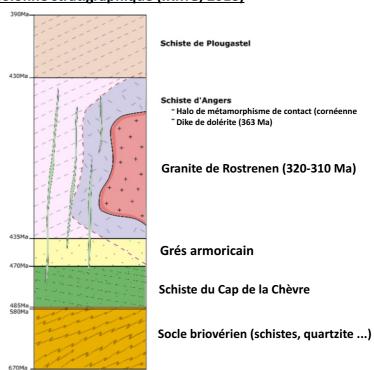
- D'un anticlinal au niveau des Montagnes Noires, au cœur duquel se trouvent les schistes du Cap de la Chèvre ;
- Et de deux synclinaux, dont le plus méridional est occupé par l'exploitation d'andalousite de Guerphalès.

Carte géologique établie par E. MARCOUX (OSUC, Université d'Orléans) pour IRMG en 2018





Colonne stratigraphique (IRMG, 2018)





IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Carte et coupe géologique établies par IRMG dans les environs de la carrière de Glomel

Sources: IRMG, E. MARCOUX, 2018

Figure 4

Tome 2 : Mémoire Technique

1.2.1.3 Géologie au droit de la carrière

Les cartes géologiques réalisées par IRMG en 2018 au droit du périmètre de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès (<u>Cf. Figure 4 et Figure 5</u>) montrent que l'accident décrochant N70°, marquant la limite entre les schistes/cornéennes à andalousite et les grés armoricains passe dans le 1/3 Sud des deux périmètres de part et d'autre de la RD85. Cette limite structurale est elle-même décalée par un décrochement dextre, orienté N150° et longeant la RD85.

Le 1/3 Sud du périmètre autorisé est ainsi occupé par les Grés armoricains et les 2/3 Nord, comprenant les fosses d'extraction anciennes (Fosses 1 et 2), actuelle (Fosse 3) et à venir (Fosse 4) reposent logiquement sur les schistes/cornéennes à andalousite.

Les schistes/cornéennes à andalousite sont recoupé(e)s par des **filons de dolérite subverticaux**, bien cartographiés au niveau de la Fosse 3 (<u>Cf. Figure 5</u>).

La cartographie systématique de la Fosse 3 a permis de préciser les éléments suivants :

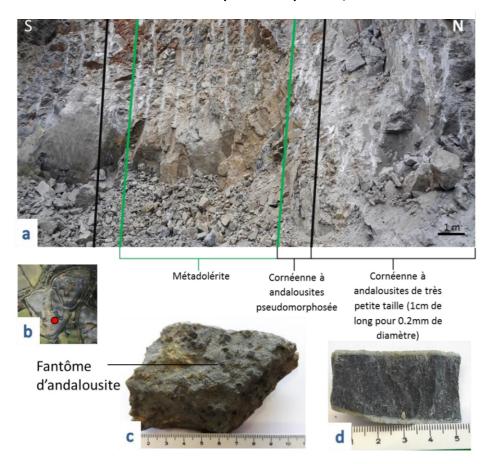
- Les **filons de dolérite** ont une puissance d'environ 1 m et recoupent le gisement d'Est en Ouest. Leur pendage des plans est subvertical. L'encaissant de ces filons est marqué par un halo d'altération dans l'encaissant de cornéennes qui se manifeste par des fantômes d'andalousite et donc une diminution de la teneur en andalousite aux épontes des filons.
- Une zone de cisaillement orientée Est-Ouest traverse la Fosse 3 d'Ouest en Est. Elle est soulignée par une altération à kaolinite et des veines de quartz. La teneur en andalousite diminue également de part et d'autre de cette zone de cisaillement.

Les stériles d'extraction sont constitués par :

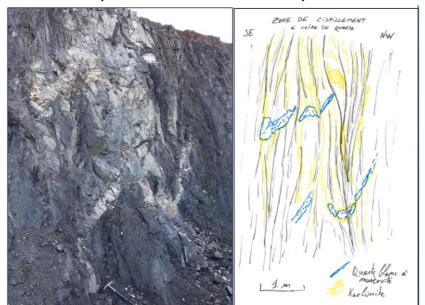
- Les <u>filons de dolérite</u> recoupant le gisement d'Est en Ouest ;
- Les zones de cisaillement à kaolinite et les veines de quartz ;
- Les halos d'altération de ces structures, appauvris en andalousite et plus riche en alcalins (sodium et potassium);
- Plus généralement, les schistes/cornéennes à andalousite présentant une <u>teneur en</u> andalousite inférieure à 15,5%.

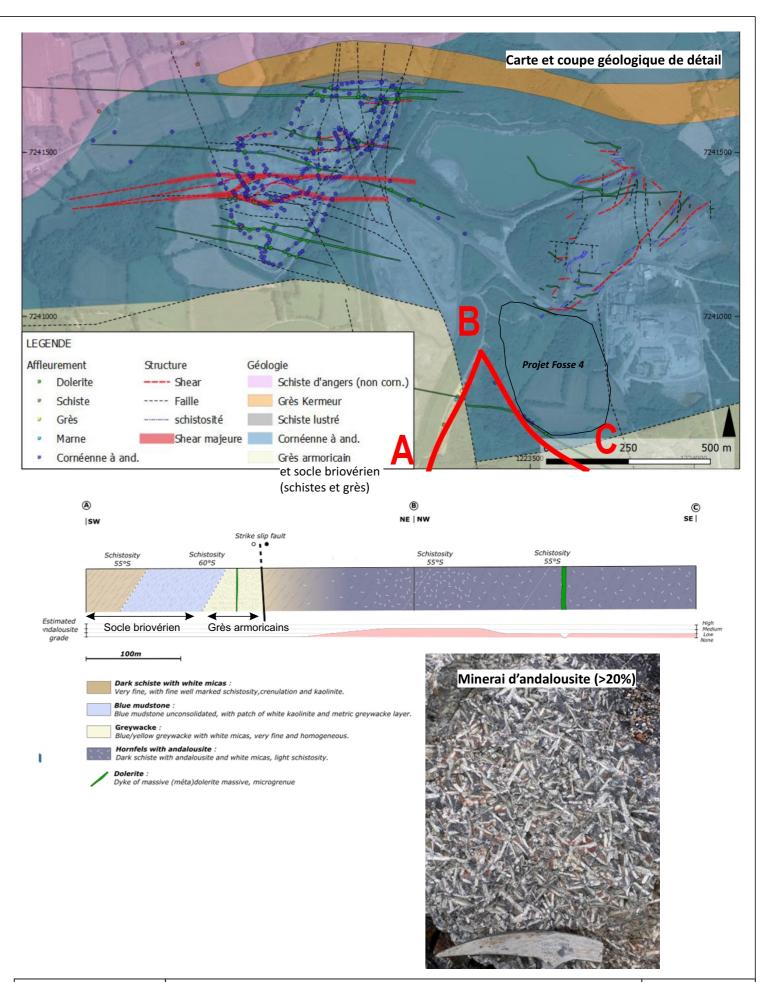


a) Affleurement d'un filon de métadolérite, b) Localisation, c) Cornéenne à andalousites pseudomorphosées,



Zone de cisaillement à l'affleurement marquée par des veines de quartz plissées et une altération kaolinique







IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Géologie et lithologies au droit des zones d'extraction

Figure 5

Source: IRMG

1.2.2 Caractéristiques minéralogiques

Les **schistes à andalousites** exploités sont pétrographiquement une cornéenne à andalousite. La paragenèse compte **neuf minéraux primaires** :

- Cinq majeurs: quartz (SiO2), biotite (K(Mg,Fe)₃Si₃AlO₁₀(OH,F)₂), and alousite (AlSi₂O₅), feldspaths (Na,Ca,K)[Al(Si,Al)Si]₂O₈;
- Trois mineurs: muscovite (KAl₂Si₃AlO₁₀(OH,F)₂), ilménite (FeTiO₃) et pyrite (FeS₂);
- Un rare, le grenat almandin, présent très localement.

A ces huit minéraux primaires s'ajoutent **cinq minéraux secondaires** issus de l'altération hydrothermale ou météorique :

- La margarite (CaAl₂(Al2Si₂)O₁₀(OH)₂)et la muscovite (secondaire), composants de la « damourite »;
- La chlorite remplaçant la biotite ((Mg,Fe)₃Mg[(Si, Al)₄ O₁₀ (OH)₂] (OH)₆);
- La kaolinite, apparemment peu fréquente (Al₂Si₂O₅(OH)₄);
- La goethite (FeO(OH)), fréquente mais en vernis et minces lits issus de l'altération supergène de la biotite et donc quantitativement très annexe.

La biotite et la muscovite peuvent renfermer des traces de manganèse.

Enfin la tectonique apporte localement une forte silicification avec quartz blanc bien visible sur le passage des failles cisaillantes ainsi que des traces de magnétite (Fe_3O_4), et l'hydrothermalisme apporte des sulfures, du quartz hydrothermal et de la sidérite ($FeCO_3$) au sein de filons qui empruntent les failles NS à NNW-SSE.

1.2.3 Ressources et réserves exploitables en minerai d'andalousite

En 2019, IRMG a réalisé une estimation de ressources du minerai d'andalousite (cornéenne à andalousite avec une teneur supérieure à 15,5% d'andalousite) de la Fosse 3 sur la base de :

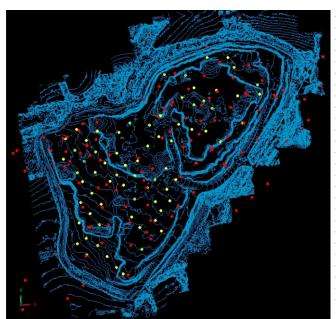
- 90 sondages historiques sur lesquels 587 échantillons ont été prélevés et analysés;
- 75 sondages réalisés en 2018 sur lesquels 255 échantillons ont été prélevés et analysés.

Les échantillons de carotte sont broyés et soumis à une séparation densimétrique par liqueur dense. La teneur en andalousite est assimilée au rendement de séparation densimétrique de la gamme de densité 3,07-3,20 (Alim_307_320).

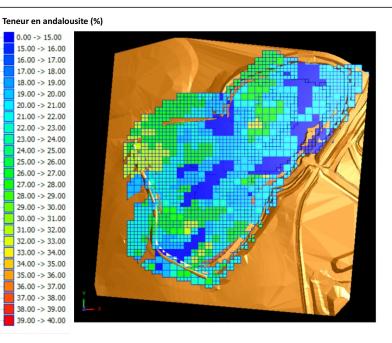
Les ressources de la Fosse 3 ont été estimées par kriegeage grâce à un modèle de blocs (blocs de 20x20x10 m avec subdivision à 10x10x5 m).

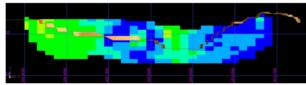
Ressources	Mesurées	Indiquées	Inférées		
Tonnage estimé	6 157 000	6 900 000 t	991 000		
Teneur moyenne en andalousite	20,94%	19,98%	20,49%		

La <u>Figure 6</u> illustre le modèle d'estimation de ressources établi pour la Fosse 3.

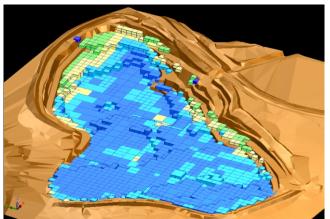


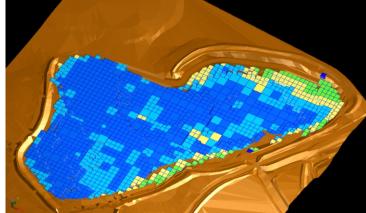
Sondages disponibles sur la Fosse 3 Points jaunes : sondages 2018 Points rouges : sondages historiques



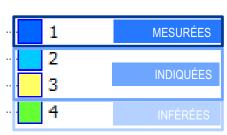


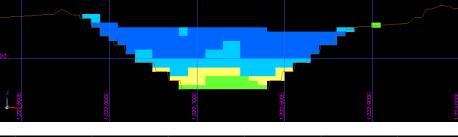
Modèle de bloc des teneurs en andalousite

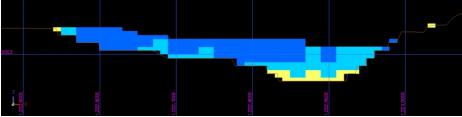




Modèle de bloc des ressources









IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Illustration du modèle d'estimation des ressources de la Fosse 3

Source : IRMG, 2019

Figure 6

Tome 2 : Mémoire Technique

Des ressources totales (mesurées+indiquées+inférées) de 14 048 000 t de minerai à une teneur en andalousite d'environ 20% ont été estimées au premier trimestre 2019 pour la Fosse 3.

Parmi ces ressources, IRMG considère des <u>réserves exploitables en Fosse 3 à fin 2019 de 6 870 000 t de</u> minerai à une teneur moyenne de 20% d'andalousite.

6 sondages carottés ont été réalisés en 2020 par IRMG pour évaluer les ressources du projet de Fosse 4. La mise à jour du bloc modèle est en cours lors de la rédaction du dossier.

Les réserves exploitables estimées par IRMG pour le projet de Fosse 4 sont de 6 475 000 t de minerai à une teneur moyenne de 20% d'andalousite.

1.3 L'EXPLOITATION ACTUELLE

1.3.1 Principe général des activités

L'exploitation des schistes à andalousite est réalisée à ciel ouvert et à sec et par abattage à l'explosif. Actuellement, la fosse en cours d'exploitation est la fosse dite "Fosse 3". Les matériaux extraits sont dans un premier temps abattus à l'explosif. Par la suite, leur devenir varie en fonction de leur teneur en andalousite et de leur dureté :

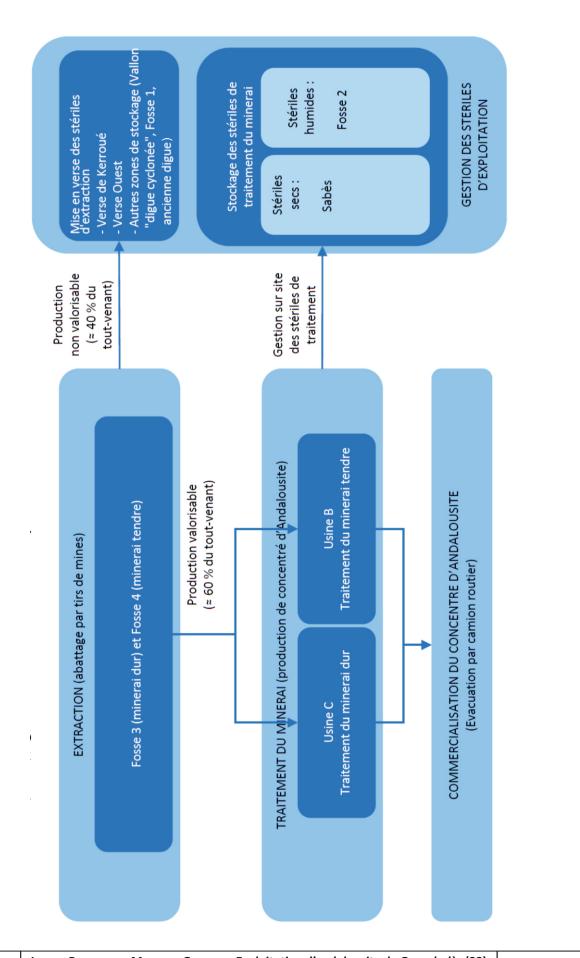
- Les **stériles d'extraction (625 000 t/an au maximum)**, pauvres en andalousite, sont directement stockés en verses (actuellement sur la "Verse de Kerroué" et à l'avenir, sur la "Verse Ouest").
- Le minerai valorisable (875 000 t/an au maximum) est acheminé en usine pour être traité :
 - A l'usine B, d'une capacité de 70 t/h, qui traite, par voie humide, le minerai tendre altéré (60 % du tonnage entrant), extrait dans la partie superficielle du gisement;
 - O A l'usine C, d'une capacité de 40 t/h, qui traite, par voie sèche, le minerai dur, sain (40 % du tonnage entrant), généralement extrait plus en profondeur.

Les traitements du minerai en usine génèrent 2 types de résidus :

- Des résidus humides, stockés auparavant sur l'ancienne digue (jusqu'en 2000), puis en Fosse 1 et actuellement (depuis mai 2014) en Fosse 2;
- Des résidus secs qui sont stockés sur une verse dénommée Sabès.

Les matériaux extraits sont traités sur l'usine du site pour produire un concentré d'andalousite destiné à l'industrie. L'andalousite est un silicate d'alumine (Al₂SiO₅) dont les caractéristiques physico-chimiques, principalement sa résistance à des températures supérieures à 1 400 °C et aux chocs thermiques, en font une <u>ressource stratégique nationale et européenne</u> pour la fabrication de matériaux réfractaires comme les briques des fours destinés aux industries du verre, de l'acier, de la céramique, et de la fonderie.

Le schéma ci-dessous illustre les activités régies par l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter du 3 août 2018.





IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Source : IRMG

1.3.2 Destination et usages des matériaux produits

1.3.2.1 Produits finaux commercialisés

Les produits finaux commercialisés (concentrés d'andalousite) se différencient selon plusieurs paramètres :

- La teneur du concentré en alumine Al₂O₃;
- La teneur en éléments polluants : fer (Fe₂O₃) et alcalins (sodium Na₂O et potassium K₂O);
- La granulométrie.

IRMG commercialise le concentré d'andalousite sous différentes appellations commerciales en fonction des ces paramètres (fiches produit fournies en Annexe 1).

Citons, entre autres:

• La Kerphalite KF:

Teneur en alumine Al_2O_3 : 60,8 %
 Teneur en fer Fe_2O_3 : 0,45 %

O Granulométrie: 15 à 50 % à +200 μm

• La Kerphalite KA 0,3 – 1,6 mm:

Teneur en alumine Al₂O₃: 58,7 %
 Teneur en fer Fe₂O₃: 1,05 %

o Granulométrie : 20 à 70 % à +1 mm

Le conditionnement du concentré d'andalousite existe sous différentes formes : benne, citerne, sacs sur palette ou conteneur souple, selon la granulométrie produite et les besoins des clients d'IRMG.

Le concentré d'andalousite produit et commercialisé sur l'exploitation de Guerphalès est principalement employé pour la fabrication de produits réfractaires, destinés à de nombreux secteurs industriels (sidérurgie, cimenteries, industrie du verre...).Il est exporté dans le monde entier.

1.3.2.2 Sous-produits valorisés

Bien que la majorité des stériles d'exploitation produits sur le site de Guerphalès présente des caractéristiques mécaniques médiocres ne permettant pas leur commercialisation, plusieurs sous-produits de la production d'andalousite sont valorisés par IRMG:

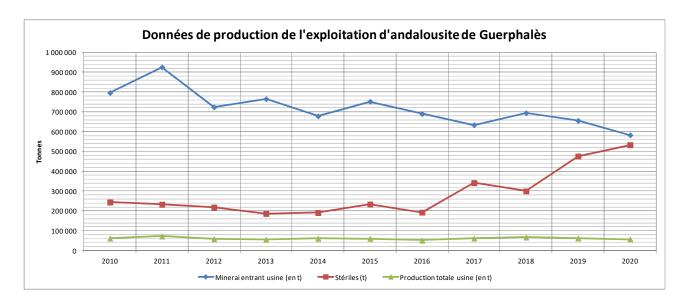
- Des sables (sables « déclassés »), valorisés comme sables drainants de tranchées ou intégrés dans certains enrobés ;
- Les fines de dépoussiérage ou « PS » (0-300 μm) du broyage et de la classification par voie sèche qui sont utilisées, dans des conditions particulières d'humidité et de compactage pour former des couches d'étanchéité au niveau des stockages de stériles.

1.3.3 Production actuelle

Le tableau ci-dessous présente la production des 11 dernières années :

Tableau 1 : Données de production des 10 dernières années sur l'exploitation d'andalousite de Guerphalès

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Minerai entrant usine (en t)	796 413	925 635	723 847	765 046	678 580	751 980	690 460	633 856	694 510	655 576	582 907
Stériles (t)	243 811	232 594	218 440	186 830	190 720	233 300	192 640	341 770	299 980	475 710	532 923
Ratio stériles/minerai	31%	25%	30%	24%	28%	31%	28%	54%	43%	73%	91%
Produit fini usine (en t)	61 815	72 383	58 047	55 505	60 713	60 444	51 747	61 805	66 782	62 015	57 570



A noter que depuis 2012, le tonnage de minerai extrait oscille autour d'une moyenne de 685 000 t, pour une production finale en usine relativement stable autour de 60 000 t/an de concentrés d'andalousite.

La quantité de stériles devant être extraite pour maintenir la production de minerai augmente depuis 2014 suite à l'arrêt de l'extraction en Fosse 2 et à un contexte géologique moins favorable en Fosse 3 (zone de cisaillement avec plus de stériles).

La production maximale actuellement autorisée est de 1 500 000 t/an, dont 875 000 t/an de minerai tout-venant et 625 000 t/an de stériles d'extraction.

Le projet d'ouverture de la Fosse 4 ne prévoit <u>aucune augmentation de la production maximale</u> autorisée.

1.3.4 <u>Infrastructures actuelles</u>

Le site de Guerphalès comprend actuellement trois fosses d'extraction dont une seule est encore active :

- L'ancienne Fosse 1 (7,6 ha), comblée par des résidus de traitement miniers humides;
- L'ancienne Fosse 2 (15,6 ha) dans laquelle l'extraction a cessé en mai 2014 et qui accueille depuis les résidus de traitement miniers humides produits dans les usines ;
- La Fosse 3 (19,6 ha) située à l'Ouest de la RD 85 qui est en cours d'extraction.

Les stériles d'extraction produits sur le site de Guerphalès sont actuellement stockés sur la Verse de Kerroué (18,6 ha) située au Sud de la Fosse 2, à l'Est de la RD 85.

Les résidus de traitement du minerai produits en usines sont actuellement stockés :

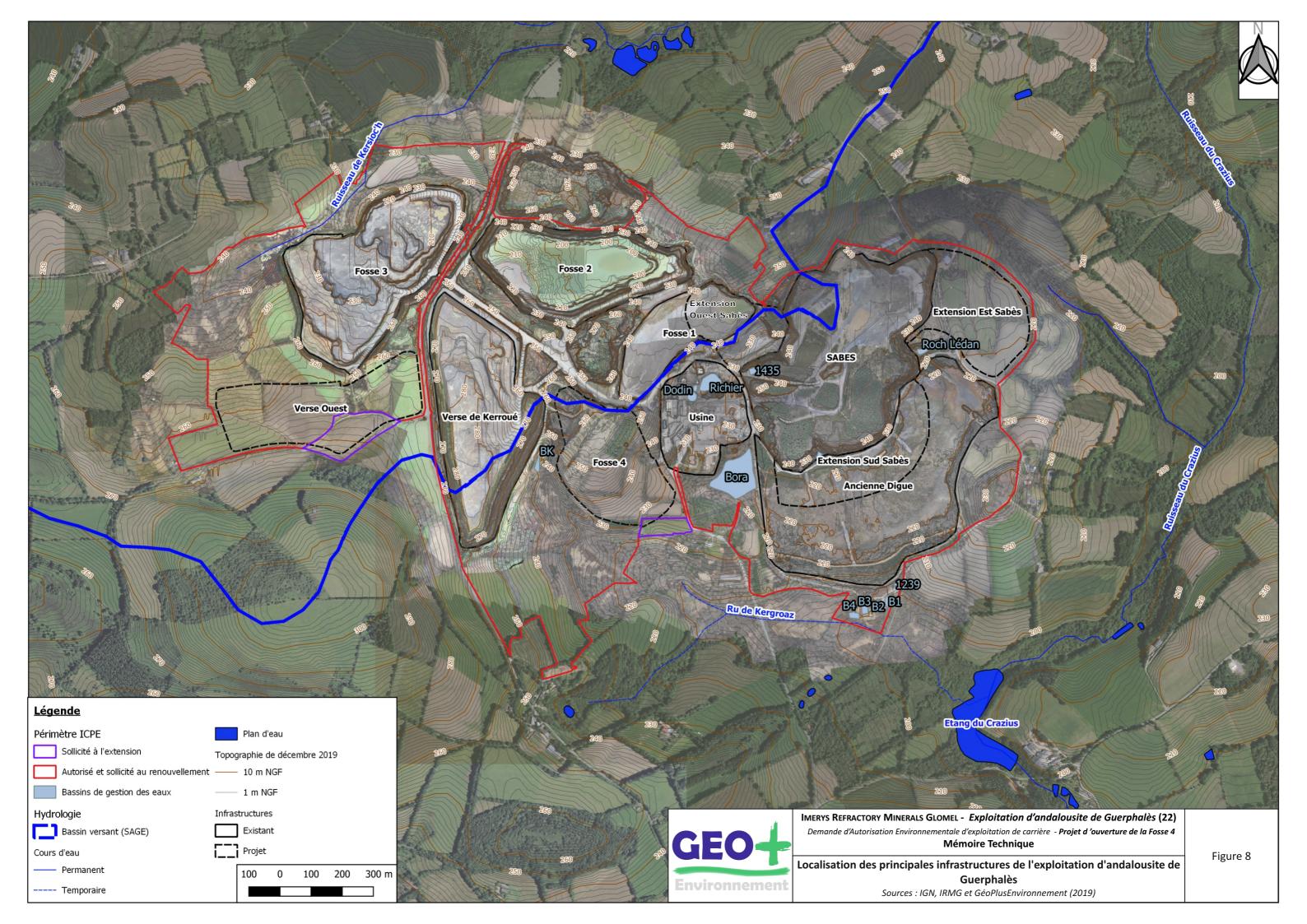
- Sur la verse dite du Sabès située à l'Est du site (28,8 ha), pour les résidus secs ;
- Dans la **Fosse 2** depuis mai 2014 pour les résidus humides et les boues d'hydroxydes produites par la station de traitement des eaux Neutralac 3.

Le site comprend également une ancienne zone de stockage des résidus humides, appelée **ancienne digue**, située au Sud de la verse du Sabès.

La plateforme comprenant les usines de traitement du minerai et les installations annexes (stockages de produits finis, bassins d'alimentation en eau, stockages de carburants, ateliers, aire de lavage des engins, <u>Cf. Figure 8</u>) couvre une surface de **8 ha**, au centre du site, au Sud de la Fosse 1 et à l'Ouest de la verse du Sabès.

L'Arrêté Préfectoral du 3 août 2018, modifié par l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 12 octobre 2020, défini les principales caractéristiques actuelles de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès :

	Durée de l'autorisation dont :	18 ans (jusqu'en 2036)
Durées	Phase d'extraction	15 ans
	Finalisation de la remise en état	3 ans
	Surface totale autorisée dont :	264 ha 70 a 83 ca
	Extraction en Fosse 3	20,3 ha
Surfaces	Fosses 1 et 2 et annexes (stockage des résidus humides de production)	53,9 ha
	Verse à stériles de Kerroué (stockage des stériles d'extraction)	19,8 ha de stockage
	Verses à stériles Ouest (stockage des stériles d'extraction)	17,5 ha dont 11,2 ha de stockage
	Verse du Sabès (stockage des résidus secs de production)	38,3 ha



	Cata minimals de fand de faville de la Facca 3	160 m NGF		
	Cote minimale de fond de fouille de la Fosse 3	160 m NGF		
	Profondeur maximale d'extraction en Fosse 3	90 m		
Cotes / Epaisseurs	Altitude maximale des verses à stériles d'extraction (verse Kerroué et Verse Ouest)	300 m NGF		
	Altitude maximale de la verse du Sabès	249 m NGF		
	Altitude maximale de remblaiement de la Fosse 2 par les résidus humides	210 m NGF		
	Tonnage maximal autorisé à l'extraction dont :	1 500 000 t/an		
	Mineral tout venant	875 000 t/an		
Tonnages / volumes	Stériles d'extraction	625 000 t/an		
	Production maximale de concentré d'andalousite	85 000 t/an		
	Volume maximal de stériles d'extraction stocké	280 000 m³/an		
Traitement du minerai	Nature du traitement	Concassage-broyage-criblage, séparation magnétique et gravimétrique, séparation électrostatique et flottation, séchage et calcination		
S. S. T. T. T. G. G.	Puissance électrique installée	5,5 MW (5 500 kW)		
	Puissance thermique des installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (sécheurs et calcinateur)	16,41 MW (16 410 KW)		

1.4 <u>LE PROJET DE POURSUITE DE L'EXPLOITATION ACTUELLE ET D'OUVERTURE</u> DE LA FOSSE 4

1.4.1 Objectifs du projet

Les réserves restant à exploiter en <u>Fosse 3</u> à fin 2019 sont de **6 870 000 t de minerai à une teneur moyenne** de **20% d'andalousite**, dont :

- **2 060 000 t de minerai tendre** alimentant l'usine B, soit **environ 5 ans de réserves** au rythme moyen de production des 10 dernières années ;
- **4 810 000 t de minerai dur** alimentant l'usine C, soit **environ 18 ans de réserves** au rythme moyen de production des 10 dernières années.

Du fait de la capacité de traitement plus importante de l'usine B, le minerai tendre superficiel, moins abondant que le minerai dur, est consommé plus rapidement. Le minerai tendre est actuellement extrait sur la Fosse 3 et les réserves restant à exploiter sont de l'ordre de quelques années seulement.

Tome 2 : Mémoire Technique

Aujourd'hui, afin de pérenniser son activité sur le site et sécuriser l'approvisionnement en minerai de ses 2 usines, IRMG souhaite poursuivre ses activités extractives sur l'exploitation d'andalousite de Guerphalès en ouvrant une nouvelle fosse d'extraction appelée <u>Fosse 4</u>, d'une superficie d'environ 11 ha, en très grande partie (92%) sur des terrains aujourd'hui déjà autorisés.

L'exploitation simultanée des Fosses 3 et 4 permettra de mieux gérer la qualité du minerai en offrant la possibilité de réaliser des mélanges.

Les réserves exploitables estimées par IRMG pour le projet de <u>Fosse 4</u> sont de 6 475 000 t de minerai à une teneur moyenne de 20% d'andalousite, dont 2 590 000 t de minerai tendre et 3 885 000 t de minerai dur.

La capacité de production de maximale de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès restera la même qu'actuellement, soit 1 500 000 t/an, dont 875 000 t/an de minerai tout-venant et 625 000 t/an de stériles d'extraction.

Le projet d'ouverture de la Fosse 4 ne prévoit <u>aucune augmentation de la production maximale</u> autorisée.

La capacité de production moyenne prise en compte dans le dimensionnement du projet d'exploitation est de 1 120 000 t/an, dont 630 000 t/an de minerai tout-venant et 440 000 t/an de stériles d'extraction.

1.4.2 <u>Infrastructures à venir</u>

A l'avenir, dans le cadre du projet concerné par le présent dossier :

- L'extraction se poursuivra en Fosse 3 et s'étendra sur une **nouvelle fosse, la Fosse 4 (11 ha)**, située au Sud de la Fosse 1, à l'Ouest de la plateforme des usines et à l'Est de la Verse de Kerroué;
- Les stériles d'extraction seront stockés :
 - Au niveau de la Verse de Kerroué;
 - Au niveau du « Vallon digue cyclonée » entre la Fosse 1 et la verse du Sabès (1 ha), et sur l'emprise de la Fosse 1 (7,6 ha), afin de constituer une plateforme stable destinée à accueillir un stockage de stériles du Sabès;
 - Au niveau de l'ancienne digue (13 ha), afin de constituer une autre plateforme stable destinée à accueillir un stockage de stériles du Sabès;
 - Au niveau d'une nouvelle verse à stériles dite « Verse Ouest » (12,8 ha dont 2 en extension), située au Sud de la Fosse 3 et dont le périmètre sera étendu vers le Sud sur les parcelles cadastrales H463, H489 et H490;
 - En auto-remblayage de la Fosse 3 (1,1 ha), dans la zone du périmètre de protection éloigné de la prise d'eau de Mézouët.
- Les résidus humides sont et seront stockés comme actuellement dans la Fosse 2.

Tome 2 : Mémoire Technique

- Les **résidus secs** seront quant à eux stockés, par ordre de priorité :
 - Au niveau de l'extension de la verse du Sabès actuellement autorisée vers l'Est ou « extension Sabès » (9,4 ha);
 - Sur les plateformes constituées par le remblaiement de stériles au niveau du « Vallon digue cyclonée » et de la Fosse 1 (6 ha): extension vers l'Ouest de la verse du Sabès;
 - Sur la plateforme constituée par le remblaiement de stériles au niveau de l'ancienne digue (10,7 ha): extension vers le Sud de la verse du Sabès.

Les principales infrastructures existantes et à venir de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès sont localisées sur la <u>Figure 8</u>.

1.5 ORGANISATION DU SITE

1.5.1 Aménagements et infrastructures du site

L'ensemble des aménagements et infrastructures déjà présents au niveau du site actuel (<u>Cf. Figure 9</u>) seront conservés (à l'exception du parking P3 qui sera déplacé car situé sur l'emprise de la Fosse 4). Il s'agit notamment :

- D'un **portail** à l'entrée du site, au niveau de la piste d'accès menant à l'exploitation actuellement autorisée ;
- D'une clôture empêchant l'accès au site sur une grande partie du périmètre autorisé;
- D'un panneau à l'entrée du site renseignant l'identification de l'installation, le numéro et la date de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation, la raison sociale et l'adresse de l'exploitant, les mentions « chantier interdit au public / risque de noyade / port obligatoire des E.P.I et vêtements à haute visibilité » et « accès interdit aux véhicules et personnes non autorisés », le plan de circulation du site actuel ainsi que les zones en cours d'exploitation et réaménagées;
- De panneaux sur le pourtour du site interdisant la baignade et l'accès au public ;
- De panneaux limitant la vitesse à 20 km/h sur la zone « usine » et 30 km/h en carrière ;
- De 3 parkings dont le parking P3, situé en bordure de Fosse 4 et qui sera déplacé à proximité du magasin;
- D'une aire de ravitaillement sur une plate-forme étanche formant rétention, équipée d'un point bas permettant de récupérer la totalité des eaux ou des liquides résiduels ;
- D'un hangar de stockage pour les huiles et les graisses ;
- D'un magasin pour les pièces de rechange et l'outillage ;
- D'un atelier « électrique » ;
- D'un atelier « mécanique » ;
- De magasins de stockage (produits finis);
- De bureaux administratifs;







Tome 2 : Mémoire Technique

- D'un laboratoire;
- De vestiaires et réfectoires ;
- D'un pont-bascule.

En plus, dès l'obtention de l'autorisation de renouvellement et d'extension, le site sera équipé :

- D'une clôture au niveau de l'extension ;
- D'un nouveau parking en remplacement du parking P3;
- D'un **nouveau plan de circulation qui** sera mis en place prenant en compte le secteur en extension et le nouveau parking P3 ;
- D'un **nouveau panneau à l'entrée du site** qui prendra en compte notamment la localisation du nouveau parking P3 ;
- Des **panneaux sur le pourtour du site** interdisant l'accès au public qui seront rajoutés au niveau des secteurs en extension ;
- Des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h seront rajoutés au niveau de la Fosse 4 notamment.

1.5.2 **Engins utilisés**

Les engins présents sur le site sont notamment composés de chargeuses, tombereaux, bouteur sur chenille, pelles excavatrices, foreuse, chariots élévateurs, ...

La liste complète du matériel des engins utilisés sur site, mise à jour au 21 octobre 2020, est présentée cidessous.

Tableau 2: Parc matériel IRMG au 21/10/2020

Type d'engin	Genre	Marque	Modèle	Mise en service	Année de fabrication	
Chargeuse sur pneus	> 3,5 T	VOLVO	L 350 F	04/02/2016	2015	
Chargeuse sur pneus	> 3,5 T	KOMATSU	WA 200-8	14/04/2018	2018	
Chargeuse sur pneus	> 3,5 T	KOMATSU	WA 470-8	15/05/2020	2020	
Pelle à chenilles	> 3,5 T	VOLVO	EC750EL	03/05/2017	2017	
Bouteur	> 3,5 T	KOMATSU	D65 EX-15EO	13/05/2014	2007	
Compacteur	> 3,5 T	HAMM	3520	24/01/2014	2005	
Niveleuse	> 3,5 T	VOLVO	G 900	19/08/2019	2006	
Tombereau rigide	> 3,5 T	KOMATSU	HD 605-8	16/02/2018	2018	
Tombereau rigide	> 3,5 T	KOMATSU	HD 605-7EO	16/06/2016	2016	
Tombereau rigide	> 3,5 T	KOMATSU	HD 605-8	13/11/2018	2018	
Foreuse	> 3,5 T	EPIROC	T45-10SF	04/12/2019	2019	
Compresseur sur roues	< 3,5 T	KAESER	M 43	26/03/2015	2005	
Pulvérisateur	> 3,5 T	ARLAND	PT62 C226	25/02/2020	2020	
Tonne à carburant	> 3,5 T	ARMOR	TE45	01/01/1997	1997	
Tonne à eau	> 3,5 T	PICHON	TC1 12600	12/06/2018	2007	
Chariot élévateur	> 3,5 T	MANITOU	MH 25-4T Buggie	16/06/2014	2014	
Chariot élévateur	> 3,5 T	FENWICK	E25	30/11/2018	2018	
Chariot élévateur	> 3,5 T	FENWICK	H30T	01/05/2019	2018	
Chariot élévateur	> 3,5 T	MANITOU	M26-2T	22/12/2016	2011	
Chariot élévateur	> 3,5 T	DOOSAN	D30S-7	06/10/2016	2016	

 $\begin{tabular}{ll} GeoPlusEnvironnement & 20011101bis-MT-V2 & 31 \\ \end{tabular}$

Tome 2 : Mémoire Technique

Type d'engin	Type d'engin Genre		Genre Marque Modèle Mi		Année de fabrication
Chariot télescopique	> 3,5 T	MANITOU	MT 932 EASY 75 D	01/03/2019	2018
Nacelle élévatrice	> 3,5 T	MANITOU	160 ATJ E3	01/01/2019	2017
Mini-chargeuse	< 3,5 T	IMER	AS 12	18/12/2017	2017
Mini-chargeuse	< 3,5 T	KOMATSU	SK714-5	02/03/2015	2015
Camion benne	> 3,5 T	MAN	TGS	21/08/2019	2019
Balayeuse	< 3,5 T	NILFISK	SR1601-D3	04/09/2012	2012
Véhicule 4X4	< 3,5 T	ISUZU	D-MAX CREW 2,5L	01/04/2011	2011
Véhicule 4X4	< 3,5 T	ISUZU	D-MAX	16/12/2015	2015
Véhicule 4X4	< 3,5 T	ISUZU	D-MAX	10/07/2019	2019
Véhicule 4X4	< 3,5 T	ISUZU	D-MAX	10/07/2019	2019
Véhicule 4X4	< 3,5 T	ISUZU	D-MAX	10/07/2019	2019
Véhicule 4X4	< 3,5 T	ISUZU	D-MAX	10/07/2019	2019

Les engins miniers sont en leasing et régulièrement renouvelés pour pouvoir bénéficier des dernières évolutions en matière de consommation en carburant, émissions sonores et émissions de gaz et poussières de combustion.

MF6712S

28/11/2017

2017

1.5.3 Personnel

Tracteur 4 roues motrices

Une centaine de salariés travaillent sur le site (opérateurs, employés administratifs, encadrement, ...). Le projet présenté dans ce dossier n'apportera pas de modification sur le nombre de personnes employées sur site, mais **pérénisera les emplois jusqu'en 2047** (contre 2036 aujourd'hui).

1.5.4 Les horaires de fonctionnement du site

> 3,5 T

MF

Les horaires d'activité sont et seront les suivants :

				Sen	naine		Week-end & Jours fériés (4 équipes)		Week-end & Jours fériés (5 équipes)		
			P1	P2	Р3	J	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	
	Usine	Horaire	5h-13h	13h-21h	21h-5h	8h-16h30	5h-17h	17h-5h	5h-17h / 17h-5h	5h-17h / 17h-5h	
	Osine	Activité	Production	Production	Production	Maintenance	Production	Production	Production	Production	
		Horaire	5h-13h	13h-21h		7h-15h30	7h-15h		7h-15h	7h-15h	
	Carrière	Activité	Roulage	Roulage		Minage Stériles	Reprise concasseur et/ou roulage		Reprise concasseur et/ou roulage	Reprise concasseur	

1.6 CHRONOLOGIE GENERALE DU PROJET

Phases quinquennales		se 0	Phase 1				Phase 2				Phase 3					Phase 4					Phase 5					
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	3 2044	2045	2046 2047
Dépôt et instruction du DAE Fosse 4																										
Seuil de rejet à 6 mg Mn/L																										
Obtention du nouvel AP autorisant la poursuite de l'exploitation et l'ouverture de la Fosse 4																										
Mise en service de la nouvelle unité de traitement des eaux et seuil de rejet à 2 mg Mn/L																										
Extraction en Fosse 3																										
Extraction en Fosse 4																							1			
Travaux de décapage et d'étanchéification de la base de la Verse Ouest																										
Stockage des stériles sur la Verse de Kerroué																										
Stockage des stériles sur la Verse Ouest																										
Stockage des stériles en Fosse 3																										
Extension du Sabès vers l'Est																										
Extension du Sabès vers l'Ouest (Fosse 1)																										
Extension du Sabès vers le Sud (ancienne digue)																										
Finalisation des travaux de remise en état																										

1.7 RECAPITULATIF DES DONNEES CHIFFREES DU PROJET

1.7.1 <u>Données générales</u>

		Autorisation actuelle (Arrêté Préfectoral du 3 août 2018)	Autorisation sollicitée					
	Durée de l'autorisation dont :	18 ans (2018-2036)	25 ans (2023 – 2047)					
Durées	Phase d'extraction	15 ans	20 ans					
	Finalisation de la remise en état	3 ans	5 ans					
Surfaces	Surface totale autorisée	264 ha 70 a 83 ca	267 ha 64 a 38 ca Renouvellement sur 264 ha 45 a 97 ca Extension sur 3 ha 18 a 41 ca					
	Réserves en minerai d'andalousite	6 870 000 t en fosse 3 (à fin 2019)	11 455 000 t dont 4 980 000 t en Fosse 3 6 475 000 t en Fosse 4					
	Stériles d'extraction Ratio stérile/minerai Fosse 3 = 0,79 Ratio stérile/minerai Fosse 4 = 0,6	5 395 000 t en fosse 3 (à fin 2019)	8 730 000 t dont 3 910 000 t en Fosse 3 4 820 000 t en Fosse 4					
	Tonnage total à extraire	12 265 000 t en fosse 3 (à fin 2019)	20 185 000 t dont 8 890 000 t en Fosse 3 11 295 000 t en Fosse 4					
Tonnages / volumes totaux	Volume total à extraire Densité en place = 2,7 (minerai et stériles)	4 545 000 m³ en fosse 3 (à fin 2019)	7 475 000 m³ dont 3 290 000 m³ en Fosse 3 4 185 000 m³ en Fosse 4					
	Volume total de stériles à stocker Densité des stériles foisonnés = 2,2	2 450 000 m ³	3 970 000 m³					
	Volume total de résidus secs (Sabès) à stocker Densité = 1,6 48% du minerai	2 550 000 m ³	3 440 000 m³					
	Volume total de résidus humides (PGP) à stocker Densité = 1,7 37% du minerai	1 950 000 m³	2 495 000 m³					
	Tonnage maximal autorisé à l'extraction dont :	1 500 000 t/an max 1 000 000 t/an moy	1 500 000 t/an max 1 120 000 t/an moy					
Tonnages / volumes totaux annuels	Minerai tout venant	875 000 t/an max 600 000 t/an moy	875 000 t/an max 630 000 t/an moy					
	Stériles d'extraction	625 000 t/an max 400 000 t/an moy	625 000 t/an max 490 000 t/an moy					
	Production maximale de concentré d'andalousite	85 000 t/an max 60 000 t/an moy	85 000 t/an max 65 000 t/an moy					
	Volume maximal de stériles d'extraction stocké Densité des stériles foisonnés = 2,2	280 000 m³/an max	280 000 m³/an max 220 000 m³/an moy					

1.7.2 Extraction du minerai

		Autorisation actuelle (Arrêté Préfectoral du 3 août 2018)	Autorisation sollicitée		
Zones d'extraction et surfaces		Fosse 3 : 20,3 ha	Fosse 3 : 20,3 ha Fosse 4 : 11 ha		
Géométrie des Fosses d'extraction	Cote minimale de fond de fouille	160 m NGF en Fosse 3	Inchangée		
	Dénivelé maximal des fosses	90 m en Fosse 3	90 m en Fosse 3 100 m en Fosse 4		
	Hauteur maximale et pente des gradins	10 m / 85°	Inchangé		
	Largeur minimale des banquettes	10 m en exploitation 5 m après remise en état	Inchangé		
Tirs de mines	Nombre de tirs	5 maximums /semaine (80 tirs /an en moyenne)	Inchangé		
	Charge unitaire	100 kg maximum	Inchangé		
	Vitesse particulaire	5 mm/s au niveau des constructions avoisinantes	Inchangé		
	Distance minimale aux habitations les plus proches	200 m	Inchangé		
Pompage d'exh	aure	266 000 m³/an (30 m³/h) en Fosse 3 (moyenne 2018-2020)	195 000 à 310 000 m³/an (22 à 35 m³/h) en Fosse 3 65 000 à 130 000 m³/an (7 à 15 m³/h) en Fosse 4		

1.7.3 <u>Gestion des stériles d'extraction</u>

	Autorisation	n actuelle (Arrêté Préfectoral du 3 août 2018)	Autorisation sollicitée						
			Verse de Kerroué	Inchangé					
Zones de	Verse de Kerroué	19,8 ha	Verse Ouest	12,8					
stockage des stériles et			Vallon 1435	1 ha					
surfaces de			Fosse 1	7,6 ha					
stockage	Verse Ouest	11,2 ha	Ancienne digue	13 ha					
			Fosse 3	2,3 ha					
		Pente intégratrice de 2/1 (27°)	Verse de Kerroué	Inchangé					
	Verse de	Banquette de 4 m de large tous les 10 m	Verse Ouest	Inchangé					
	Kerroué	Cote maximale de 300 m NGF 53 m de hauteur maximum	Vallon 1435	Remblaiement d'un thalweg jusqu'à la cote 231 m NGF					
Géométries		D	Fosse 1	Régalage d'une couche de stériles jusqu'à la cote 239 m NGF 1 à 3 m d'épaisseur					
	Verse Ouest	Pente intégratrice de 2/1 (27°) Banquette de 4 m de large tous les 10 m Cote maximale de 300 m NGF 37 m de hauteur maximum	Ancienne digue	Régalage d'une couche de stériles jusqu'à la cote 223 m NGF 4 m d'épaisseur					
			Fosse 3	Remblaiement partiel de la Fosse 3 jusqu'à la cote 231 m NGF					

	Autorisation actuelle (Arrêté Préfectoral du 3 août 2018)		Autorisation sollicitée		
			Verse de Kerroué	1 080 000 m ³	
	Verse de Kerroué	4 400 000 m ³	Verse Ouest	2 022 000 m ³	
			Vallon 1435	50 000 m ³	
Capacité de stockage	Verse Ouest	1 500 000 m³	Fosse 1	100 000 m ³	
			Ancienne digue	360 000 m ³	
			Fosse 3	1 175 000 m ³	
	Total	5 900 000 m ³	Total	4 787 000 m ³	

1.7.4 <u>Traitement du minerai</u>

		Autorisation actuelle (Arrêté Préfectoral du 3 août 2018)	Autorisation sollicitée
	Nature du traitement	Concassage-broyage-criblage, séparation gravimétrique, magnétique et densimétrique, séparation électrostatique et flottation, séchage et calcination	Identique
	Stockage de ferro-silicium (medium de séparation densimétrique)	Dépôt de 25 t maximum Surface de 200 m²	Identique
Traitement du minerai	Besoins en eau (moyenne 2015-2019)	1 730 000 m³/an dont 1 005 000 m³/an recyclés (58% de recyclage) 725 000 m³/an prélevés sur le site (eaux d'exhaure et ruisseller	nent)
	Puissance électrique installée	5,5 MW (5 500 kW)	Identique
	Puissance thermique des installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (sécheurs et calcinateur)	Sécheur usine B : 5,1 MW Sécheur usine C : 7 MW Calcinateur : 2,25 MW Sécheur affinage : 1,75 MW Total : 16,41 MW (16 410 KW)	Identique

1.7.5 <u>Gestion des résidus de traitement du minerai</u>

	Autorisation actuelle (Arrêté Préfectoral du 3 août 2018)		Autorisation sollicitée		
			Extension Est de la verse du Sabès	9,1 ha	
Zones de stockage des	Verse du Sabès et extension Est	38,3 ha	Extension Ouest de la verse du Sabès (plateforme Vallon 1435 et Fosse 1)	5,7 ha	
résidus et surfaces de			Extension Sud de la verse du Sabès (plateforme Ancienne digue)	8,2 ha	
stockage	Fosse 2 (stockage des résidus humides)	13,9 ha	Fosse 2 (stockage des résidus humides)	15,6 ha	

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

	Autorisation actuelle (Arrêté Préfectoral du 3 août 2018)		Autorisation sollicitée		
		Pente intégratrice :	Extension Est de la verse du Sabès	Pente intégratrice : 30° Cote maximale : 249 m NGF (29 m de hauteur maximum)	
	Verse du Sabès et extension Est	30° Cote maximale : 246 m NGF (26 m de	Extension Ouest de la verse du Sabès (plateforme Vallon 1435 et Fosse 1)	Pente intégratrice : 30° Cote maximale : 249 m NGF (10 m de hauteur maximum)	
Géométries		hauteur maximum)	Extension Sud de la verse du Sabès (plateforme Ancienne digue)	Pente intégratrice : 30° Cote maximale : 245 m NGF (18 m de hauteur maximum)	
(stocka des résid	Fosse 2 (stockage des résidus humides)	Remblayage d'une ancienne fosse en dent creuse jusqu'à la cote 210 m NGF	Fosse 2 (stockage des résidus humides)	Remblayage d'une ancienne fosse en dent creuse jusqu'à la cote 233 m NGF	
			Extension Est de la verse du Sabès	1 125 000 m³	
	Verse du Sabès et extension Est	2 550 000 m ³	Extension Ouest de la verse du Sabès (plateforme Vallon 1435 et Fosse 1)	615 000 m³	
Capacité de stockage			Extension Sud de la verse du Sabès (plateforme Ancienne digue)	1 700 000 m³	
			Total	3 440 000 m³	
	Fosse 2 (stockage des résidus humides)	1 950 000 m³	Fosse 2 (stockage des résidus humides)	2 495 000 m³	

1.7.6 <u>Consommations, émissions et déchets</u>

Consommation	Gazole	511 m³/an	
énergétique (moyenne	Gaz	45 609 MWh/an	
annuelle 2010-2019)	Electricité	14 646 MWh/an	
	Eau de ville (moyenne 2010-2019)	5 255 m³/an	
	Besoin en eau de l'usine (moyenne 2015-2019)	1 730 000 m³/an	
Consommation et rejet d'eau (moyennes	Taux de recyclage effectif des eaux de l'usine	58%	
annuelles)	Appoint au circuit fermé (eaux pluviales collectées par la fosse 2)	725 000 m³/an	
	Rejet d'eau au milieu naturel	1 205 000 m³/an	
Production et gestion des déchets (moyenne 2010-2019)	DIS (Déchets Industriels Spéciaux) non recyclés	6,5 t/an	
	DIS recyclés	13,8 t/an	
	DIB (Déchets Industriels Banaux) non recyclés	149,5 t/an	
	DIB recyclés	173,1 t/an	

2 EXTRACTION DU MINERAI D'ANDALOUSITE ET <u>Plan Gestion</u> DES STERILES D'EXTRACTION

2.1 LE CHANTIER DE DECAPAGE DE LA DECOUVERTE

Les opérations de décapage de la découverte sont terminées sur la Fosse 3.

Les terrains d'emprise de la Fosse 4 sont en grande partie des terrains en cultures, laissés à l'usage temporaire de l'exploitant agricole historique, bien que contenus dans le périmètre ICPE. **Un déboisement de 1,09 ha,** dans un massif boisé de moins de 2,5 ha situé au Nord de la Fosse 4, près du parking P3, sera nécessaire avant le **décapage de la découverte du gisement de la Fosse 4.** Quelques haies devront faire l'objet d'un arasement préalable. La parcelle concernée par l'extension du périmètre ICPE au niveau de la Fosse 4 est aujourd'hui occupée par une prairie.

La couverture du gisement d'andalousite se compose de 30 cm de terre végétale et d'environ 3 m de stériles de découverte (horizons superficiels altérés) (Cf. Figure 10).

Le décapage consistera à enlever la terre végétale et ces stériles de découverte à l'aide d'une pelle hydraulique à chenilles. La terre végétale et les stériles de découverte seront décapés sélectivement pour être **réintégrés successivement lors de la remise en état**, selon le principe du **réaménagement coordonné**. Le décapage des terres de découverte sera réalisé au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation et par plusieurs campagnes annuelles.

Une partie des stériles de découverte sera également utilisée pour constituer deux merlons (levées de terre) à vocation sécuritaire et paysagère en bordures Sud-Est et Sud-Ouest de la Fosse 4.

Un tombereau permettra le transfert de ces terres de découverte vers les zones réservées à la mise en place de merlons ou vers les zones de mise en remblai.

Au total, les volumes suivants seront à décaper avant d'atteindre le gisement sur la Fosse 4 à exploiter :

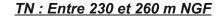
- Superficie totale à décaper : environ 11 ha;
- Volume total de matériaux décapés (terre végétale + stériles de découverte) :
 - 30 000 m³ de terres végétales ;
 - o 320 000 m³ de stériles de découverte.

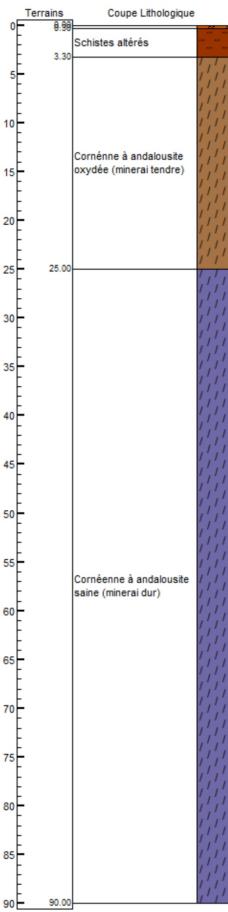
Au niveau de la Fosse 3, la découverte est terminée.

2.2 L'EXTRACTION DU GISEMENT

2.2.1 <u>Les sondages de pré-exploitation</u>

Des sondages de pré-exploitation à la maille 5 x 5 m sur les zones destinées à être exploitées sont réalisés avant la phase d'extraction. Ces échantillons sont ensuite broyés puis analysés afin de connaître de manière plus précise le gisement.





Cote minimale de fond de fouille à 160 m NGF



IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4**Mémoire Technique

Log géologique moyen au droit de la Fosse 4

Sources : IRMG et GéoPlusEnvironnement

2.2.2 L'extraction

Après décapage de la découverte, l'extraction est réalisée à sec et à ciel ouvert par abattage des matériaux par tirs de mines.

IRMG réalise avant chaque tir de mine un « Scan 3D » du front de taille du gisement qui sera abattu afin d'adapter au mieux les modalités du tir aux conditions réelles rencontrées. Ainsi, la position et l'inclinaison des mines sont adaptées pour limiter le risque de projections et optimiser la quantité d'explosif employée afin de minimiser les niveaux de vibrations produits.

Plan de tir type

La fréquence des tirs de mine est d'environ 2 à 3 tirs de mines par semaine.

Le plan de tir défini pour le **gisement tendre** est prévu entre les niveaux 230 m et 260 m NGF, mais pourrait être utilisé aux fronts inférieurs en fonction de l'état du massif rocheux. Il est constitué d'une série de **trous forés avec un angle moyen de 15° en diamètre 115 mm**, disposés sur **trois rangées**.

Le plan de tir pour le **gisement dur**, plus résistant est réalisé avec des paramètres modifiés et des explosifs plus énergétiques. Il présente une série de trous forés avec un **angle moyen de 10° disposés sur trois rangées**.

Le chargement théorique étudié pour les tirs des niveaux supérieurs (gisement tendre) sur un front de 10 m est réalisé en diamètre 115 mm avec une maille 3 m x 3 m. Les énergies explosives mises en œuvre sont proches de 2 MJ/m3 :

- 1 cartouche d'émulsion Emulstar 6000UG (90/3125);
- 52 kg de nitrate fioul Anfotite 1+;
- 1 cartouche d'émulsion Emulstar 6000UG (90/3125);
- Un bourrage terminal de 3 m environ en gravillons 10/14 mm.

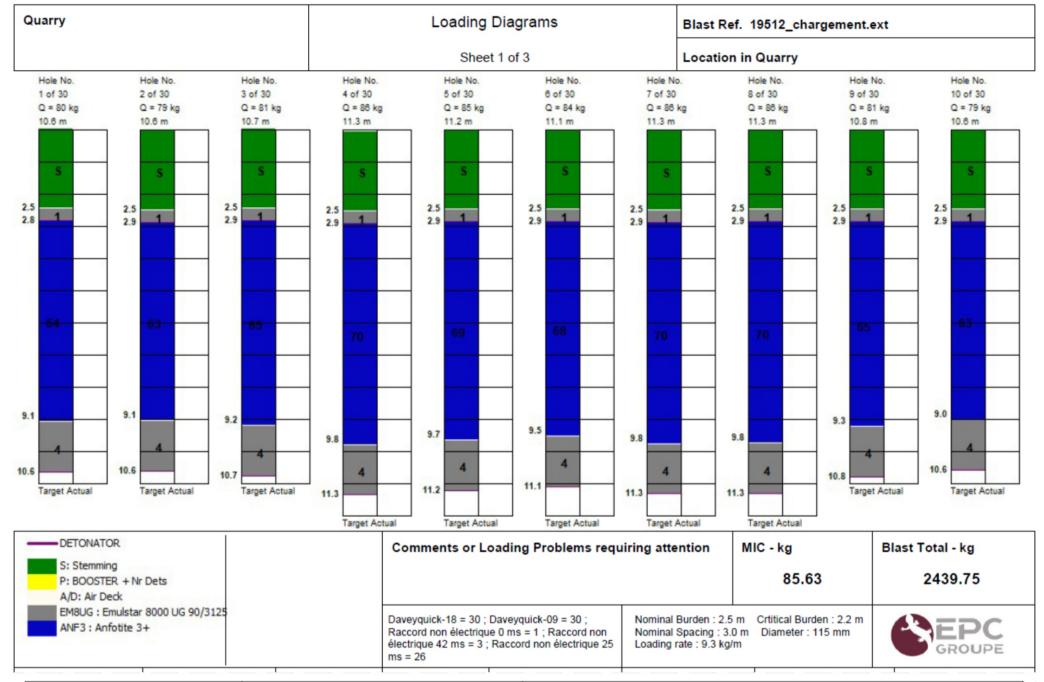
Le chargement théorique étudié pour les tirs des niveaux inférieurs (gisement dur, un exemple est fourni en <u>Figure 11</u>) sur un front de 10 m est également réalisé en diamètre 115 mm avec une maille de 2,5 m x 3 m. Les énergies explosives mises en œuvre sont proches de 3,7 MJ/m³:

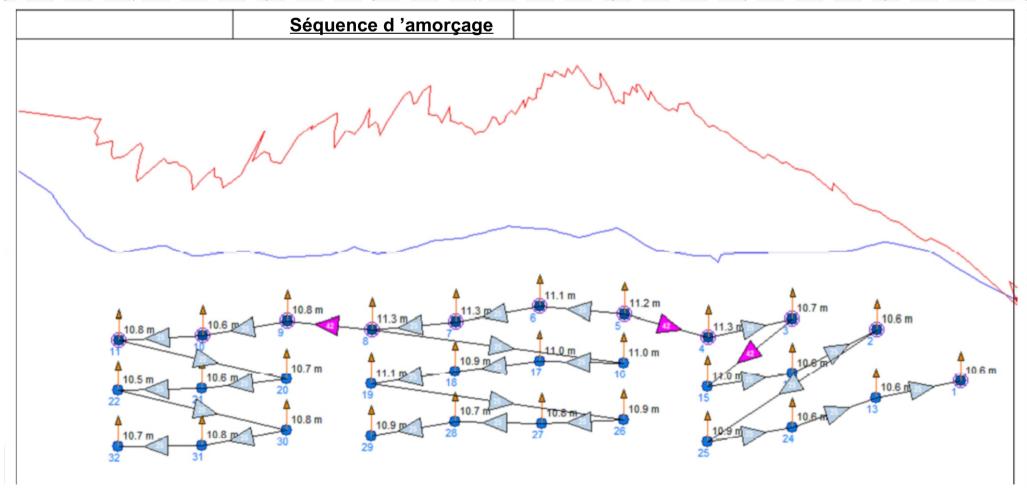
- 4 cartouches d'émulsion Emulstar 8000UG (90/3125)
- 60 kg de nitrate fioul Anfotite 3+;
- 1 cartouche d'émulsion Emulstar 8000UG (90/3125);
- Un bourrage terminal de 2,5 m environ en gravillons 10/14 mm.

Dans chaque cas une cartouche de sécurité (amorcée en n+1) est placée sous le bourrage pour prévenir les éventuelles altérations du système d'amorçage en fond de trou.

Le plan d'amorçage est établi selon les règles de bonne pratique de la profession (un exemple est fourni en <u>Figure 11</u>).

Plan de chargement







IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Plan de tir type dans le gisement dur

Source : IRMG

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL — Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

A fin 2019, l'extraction en **Fosse 3** a atteint la cote 200 m NGF et l'altitude maximale du terrain naturel est de 254 m NGF à l'extrême Ouest de la fosse. L'extraction se fait et se fera à ciel ouvert et à sec jusqu'à la **cote minimale de 160 m NGF**. L'épaisseur de gisement restant à exploiter va donc de 40 à 77 m. L'extraction se fait et se fera avec des fronts à 85° de 10 m de hauteur, alternant avec des banquettes de 10 m de largeur.

La cote des terrains naturels visés par la Fosse 4 est comprise entre 230 m NGF environ au Sud-Est et 260 m NGF environ au Nord-Ouest. L'extraction se fera à ciel ouvert et à sec jusqu'à la <u>cote minimale de 160 m NGF</u>, selon la même géométrie qu'en Fosse 3. L'épaisseur de gisement sera de l'ordre de 90 m au centre de la fosse (<u>Cf. Figure 10</u>).

Les matériaux abattus seront repris en pied de front par une pelle ou une chargeuse et acheminés par dumpers (3 dumpers de 60 tonnes de chargement chacun) jusqu'aux usines ou aux zones de stockage de stériles d'extraction selon leur nature lithologique et leur teneur en andalousite (reconnue d'après les sondages de pré-exploitation) :

- Cornéennes d'une teneur inférieure à 15,5% d'andalousite et filons de dolérites vers les zones de stockage de stériles ;
- Cornéennes d'une teneur supérieure à 15,5% d'andalousite vers les usines pour y être valorisées. L'alimentation du concasseur primaire se fait presque exclusivement en direct (petit stock pile devant le concasseur en cas d'activité des usines le week-end). Une pelle (en location) équipée d'un brise roche hydraulique (BRH) pourra être utilisée pour casser des blocs, comme c'est aujourd'hui le cas en Fosse 3.

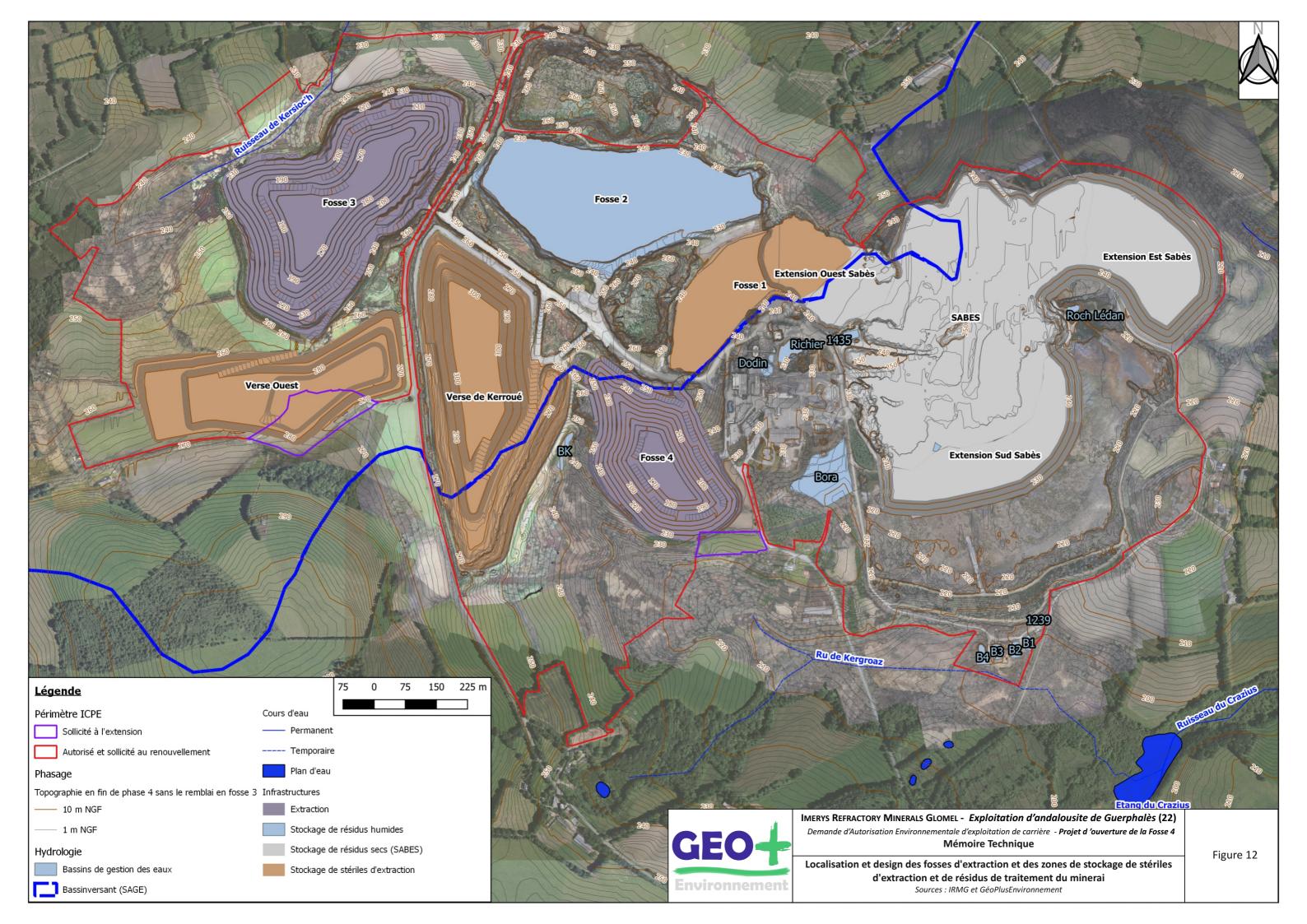
Le tableau suivant récapitule les volumes et tonnage restant à extraire sur le site (Fosse 3 et Fosse 4) à fin 2019, d'après les données fournies par IRMG en octobre 2020 :

	Fosse 3	Fosse 4	Total
Surface d'extraction	19,6 ha	11 ha	30,6 ha
Tonnage de <u>minerai</u> (>15,5% d'andalousite) à extraire à fin 2019	6,870 Mt	6,475 Mt	13,345 Mt
Volume de <u>minerai</u> (>15,5% d'andalousite) à extraire à fin 2019 (densité = 2,7)	2,545 Mm³	2,400 Mm ³	4,945 Mm³
Ratio minerai dur/minerai tendre	30% de minerai tendre 70% de minerai dur	40% de minerai tendre 60% de minerai dur	35% de minerai tendre 65% de minerai dur
Tonnage de <u>stériles d'extraction</u> (<15,5% d'andalousite et filons de dolérite) à extraire à fin 2019	5,395 Mt	3,880 Mt	9,275 Mt
Ratio stérile/minerai	0,79	0,6	0,7
Volume de <u>stériles d'extraction</u> à stocker à fin 2019 (densité foisonnée = 2,2)	2,455 Mm ³	1,765 Mm³	4,220 Mm³

La capacité d'extraction de l'ensemble Fosse 3 + Fosse 4 restera la même que celle actuellement autorisée pour la seule Fosse 3 :

- 1 500 000 t/an au maximum, soit 875 000 t/an de minerai + 625 000 t/an de stériles d'extraction;
- 1 120 000 t/an en moyenne, soit 630 000 t/an de minerai + 490 000 t/an de stériles d'extraction.

La Fosse 3 et la Fosse 4 ainsi que leur design sont représentés sur la Figure 12.



2.2.3 Gestion des eaux d'exhaure

Les **eaux d'exhaure de la Fosse 3 actuelle et de la future Fosse 4** (eaux de ruissellement et eaux souterraines) sont et seront collectées par un puisard équipé d'une pompe de relevage en fond de fouille et dirigées par une conduite PEHD vers la station Neutralac 1 optimisée pour y être traitées et stockées en Fosse 2 avec toutes les eaux du site, avant utilisation au niveau de l'usine et/ou passage par la nouvelle filière de traitement des eaux avant rejet au milieu naturel (voir le circuit de gestion des eaux du site présenté au § 4 p 106).

Le tableau ci-dessous donne les volumes d'exhaures annuels mesurés en Fosse 3 ces 6 dernières années.

Tableau 3: Volumes annuels d'exhaure de la Fosse 3

Année	Volume d'exhaure de la Fosse 3 (m³)	Pluviométrie (mm)
2015	216 000	930
2016	181 800	898
2017	164 400	812
2018	276 000	1022
2019	248 000	1064
2020	279 360	1 222
Moyenne 2015-2020	227 600	991

Le volume d'exhaure annuel (eaux pluviales + eaux souterraines) de la Fosse 3 au cours de la dernière phase d'exploitation est estimé entre 195 000 et 310 000 m³/an (22 à 35 m³/h en moyenne), dont 40 à 60% d'eaux souterraines (120 000 m³/an). Les valeurs mesurées ces 3 dernières années sont proches de la valeur médiane de cette estimation. On peut donc supposer que les apports souterrains, relativement constants, ont atteint leur maximum et que les variations à venir du volume d'exhaure de la Fosse 3 seront essentiellement liées aux variations de la pluviométrie et pas à l'approfondissement de la Fosse 3.

Le volume d'exhaure annuel maximal de la Fosse 4 est estimé entre 65 000 et 130 000 m³/an selon la pluviométrie (7 à 15 m³/h en moyenne), dont 20 à 40% d'eaux souterraines.

2.3 PHASAGE D'EXTRACTION

L'ensemble du projet permettra de continuer d'alimenter les usines en minerai issu de la Fosse 3 et de la Fosse 4 jusqu'en 2042 (plus 5 ans de remise en état final, soit 2047) soit 9 années supplémentaires par rapport à l'autorisation actuelle de la carrière qui va jusqu'en 2033 pour l'extraction (2036 remise en état incluse).

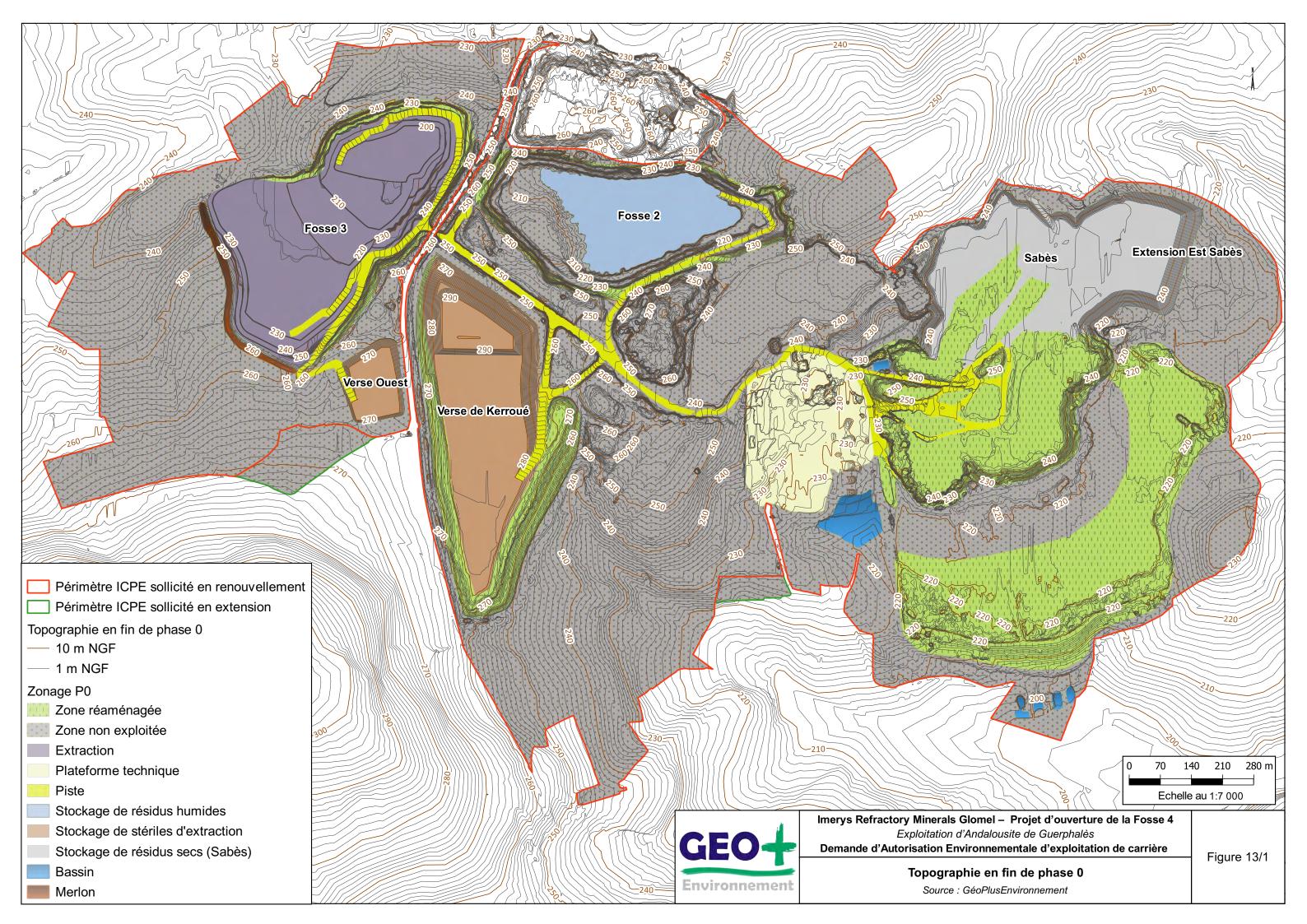
L'exploitation se fera selon un plan de phasage établi sur **4 phases quinquennales pour l'extraction (**Phases 1 à 4 de 2023 à 2042). La dernière phase quinquennale (2043 à 2047) sera entièrement dédiée à la finalisation de la remise en état du site.

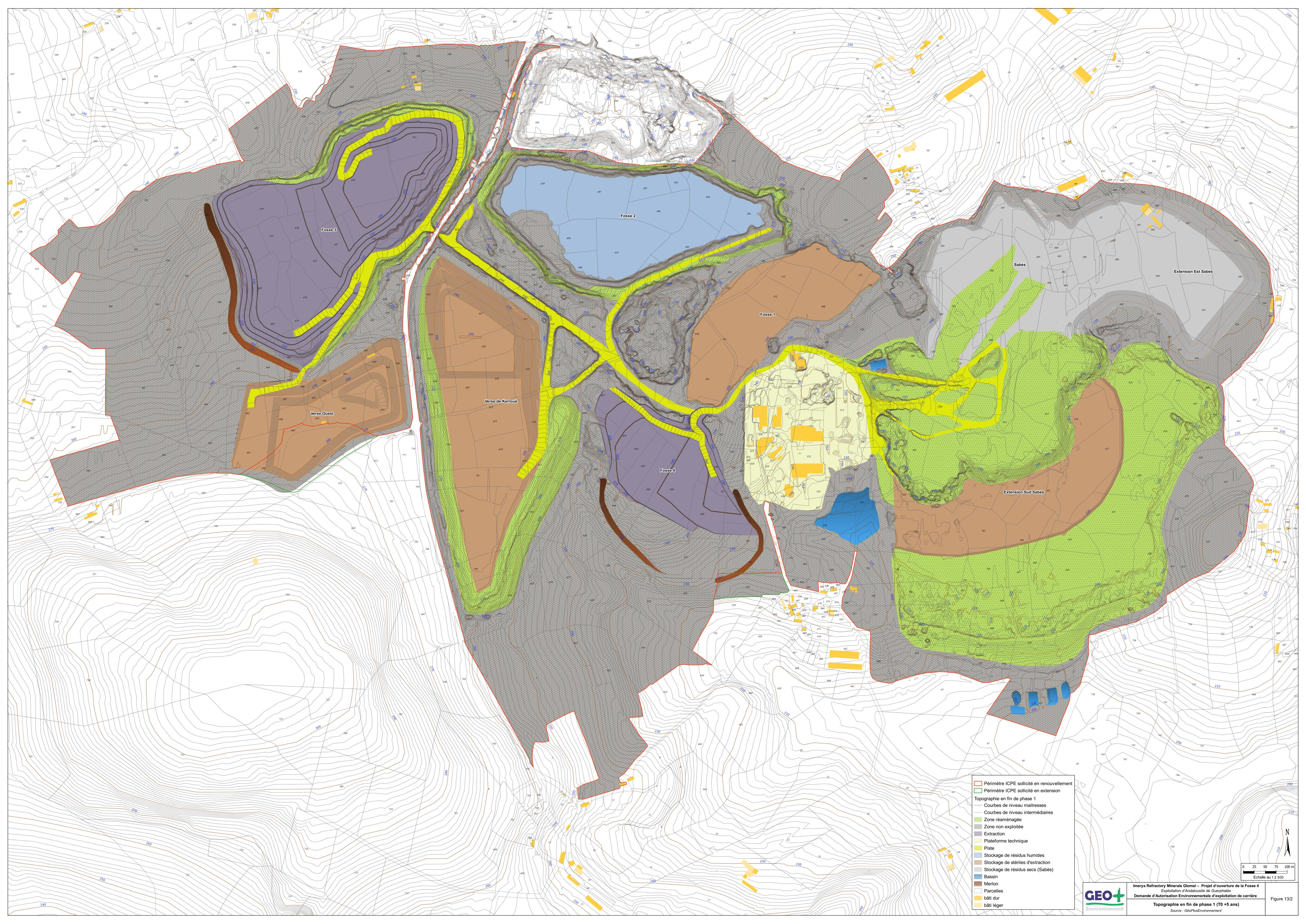
Le <u>Tableau 4</u> présente le phasage d'extraction quinquennal, sur la base d'une production moyenne et des données fournies par IRMG en octobre 2020. Ce phasage est représenté en plan sur la <u>Figure 13</u>, en coupe sur la Figure 14 et en vues 3D sur la Figure 15.

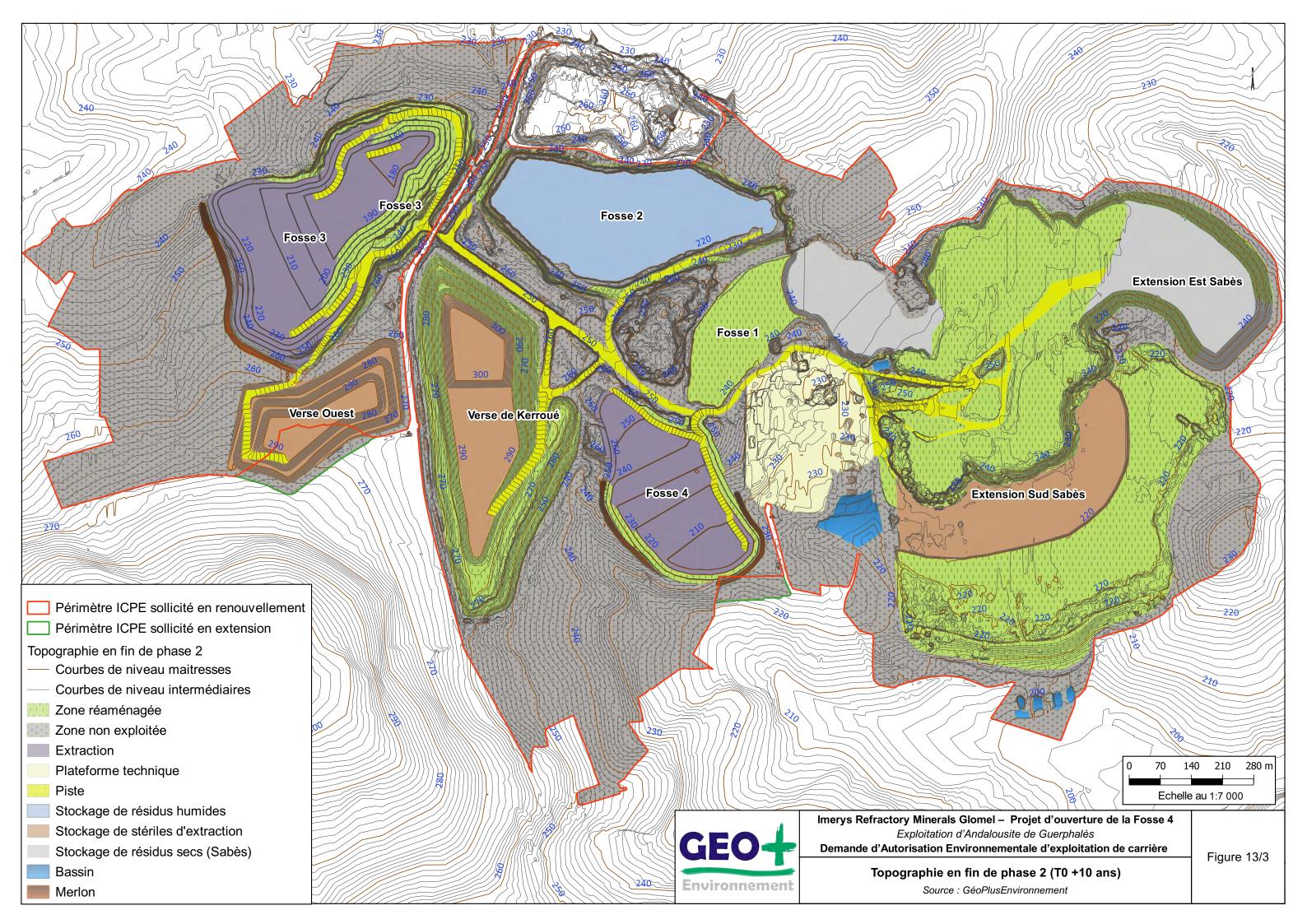
<u>NB</u>: Afin de tenir compte du délai nécessaire au montage du présent dossier et de l'obtention de la nouvelle autorisation, une **Phase 0 de 3 ans (2020 à 2022)** a été introduite.

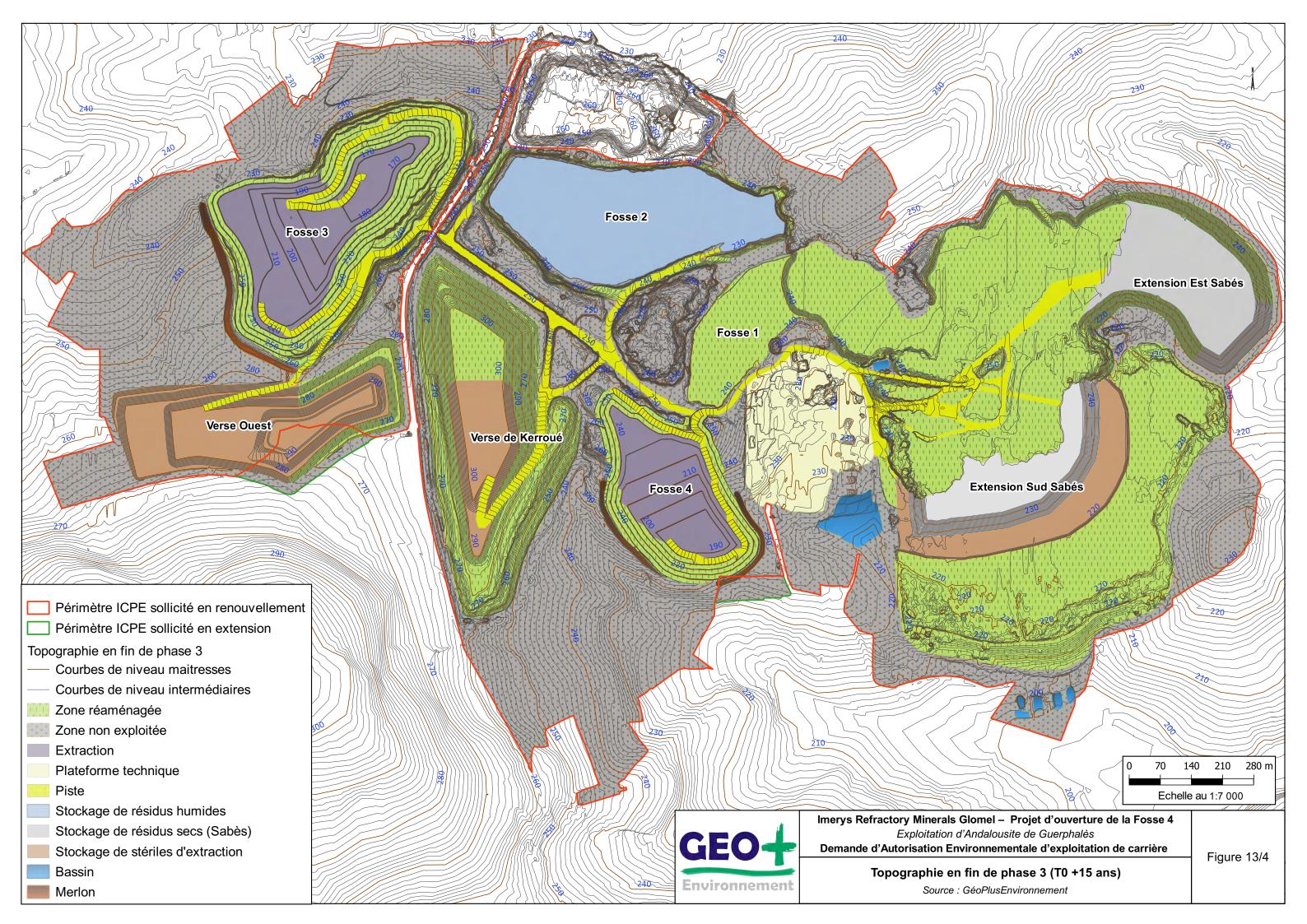
Tableau 4: Phasage quinquennal d'extraction

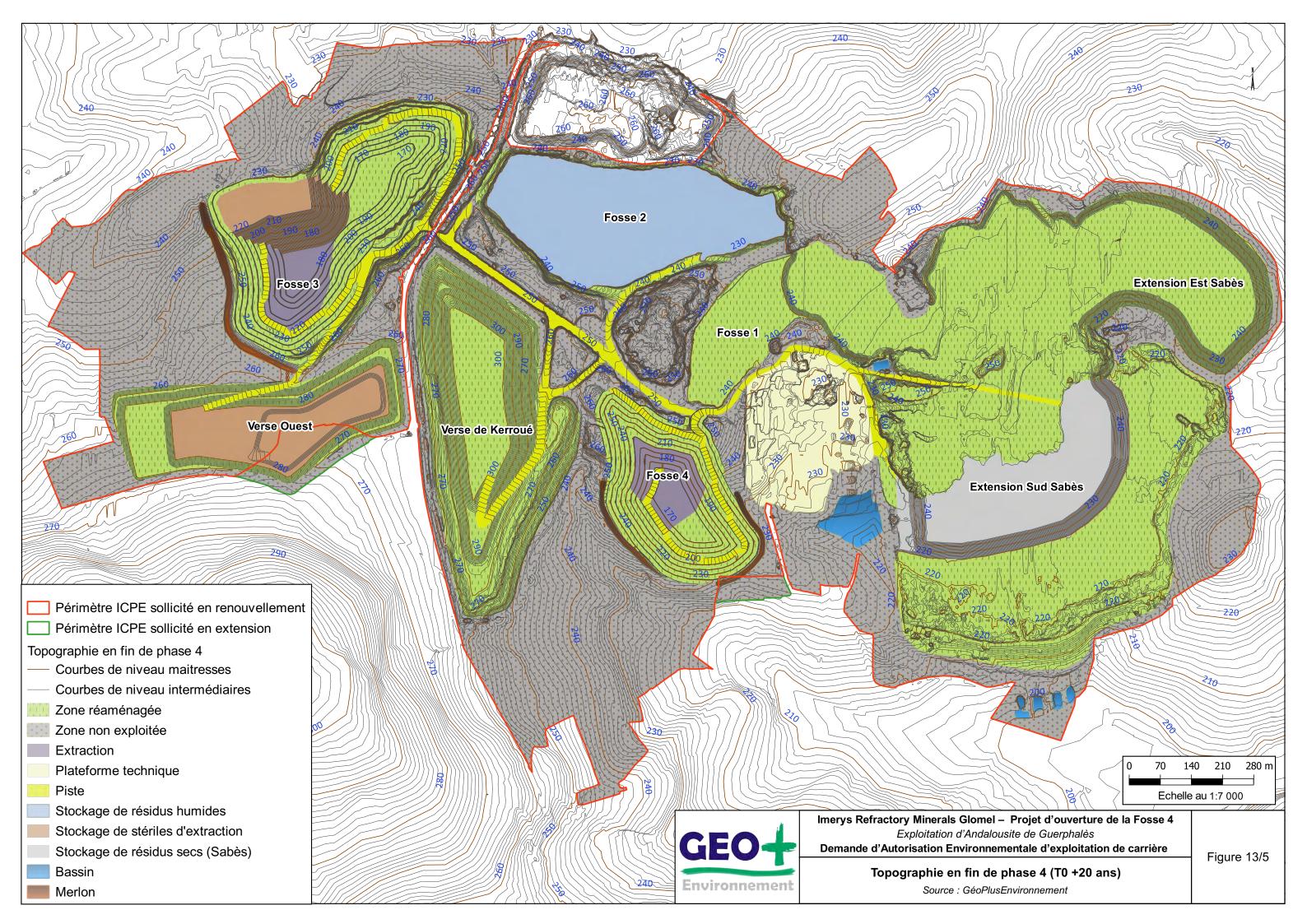
Tableau 4: Ph	asage quinquennal d extraction	
	Extra	ction :
Phase	Tonnage moyen	: 1 120 000 t/an
	Fosse 3	Fosse 4
Phase 0	Extraction :	
3 ans (jusqu'à l'obtention du nouvel AP)	1 890 000 t de minerai	Extraction non autorisée
2020-2022	1 485 000 t de stériles	
PHASE 1	Extraction :	Extraction :
5 ans	1 780 000 t de minerai	1 185 000 t de minerai
(2023-2027)	1 400 000 t de stériles	1 320 000 t de stériles
PHASE 2	Extraction :	Extraction :
5 ans	790 000 t de minerai	2 035 000 t de minerai
(2028-2032)	620 000 t de stériles	1 550 000 t de stériles
PHASE 3	Extraction :	Extraction :
5 ans	1 140 000 t de minerai	1 745 000 t de minerai
(2033-2037)	895 000 t de stériles	1 045 000 t de stériles
PHASE 4	Fortuna di anno	Establish
5 ans	Extraction : 1 270 000 t de minerai	Extraction : 1 510 000 t de minerai
	995 000 t de stériles	905 000 t de stériles
(2038-2042)	333 000 t de sternes	303 000 t de sternes
PHASE 5		
5 ans	Finalisation des travaux de remise e pompages d'exhaure	en état des fosses et arrêt des
(2043-2047)	pompages a extractic	
	Extraction :	Extraction :
Total phases 1 à 5	4 980 000 t de minerai	6 475 000 t de minerai
. Otal phases 2 a s	3 910 000 t de stériles	4 820 000 t de stériles

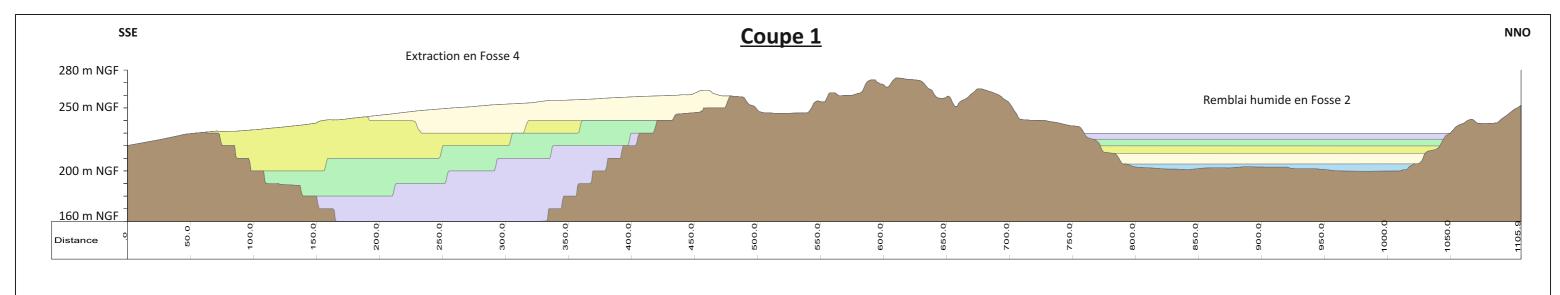


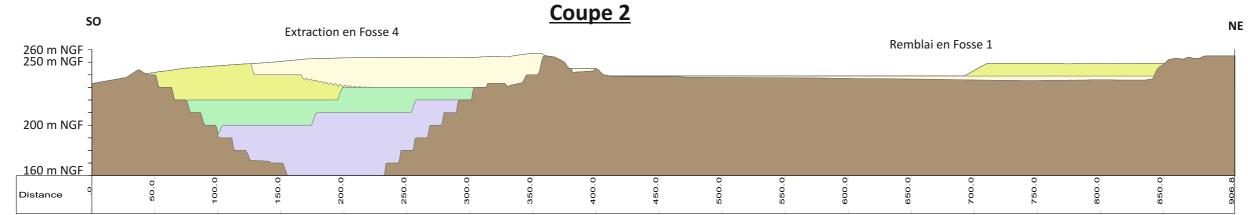


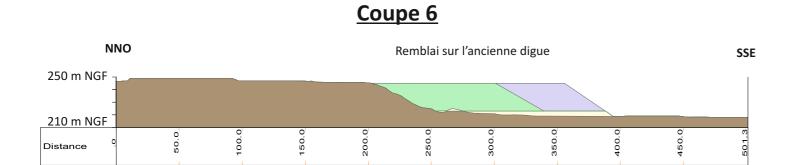




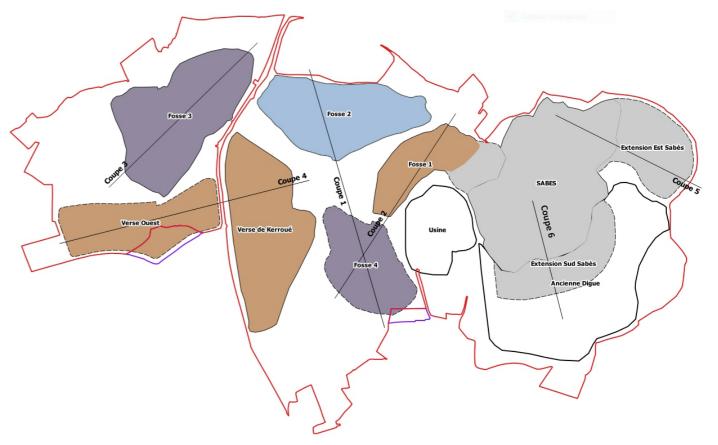








Phase 0 Phase 1 Echelle horizontale de 1/3 000 ième Phase 2 Echelle verticale de 1/3 000 ième Phase 3 Phase 4





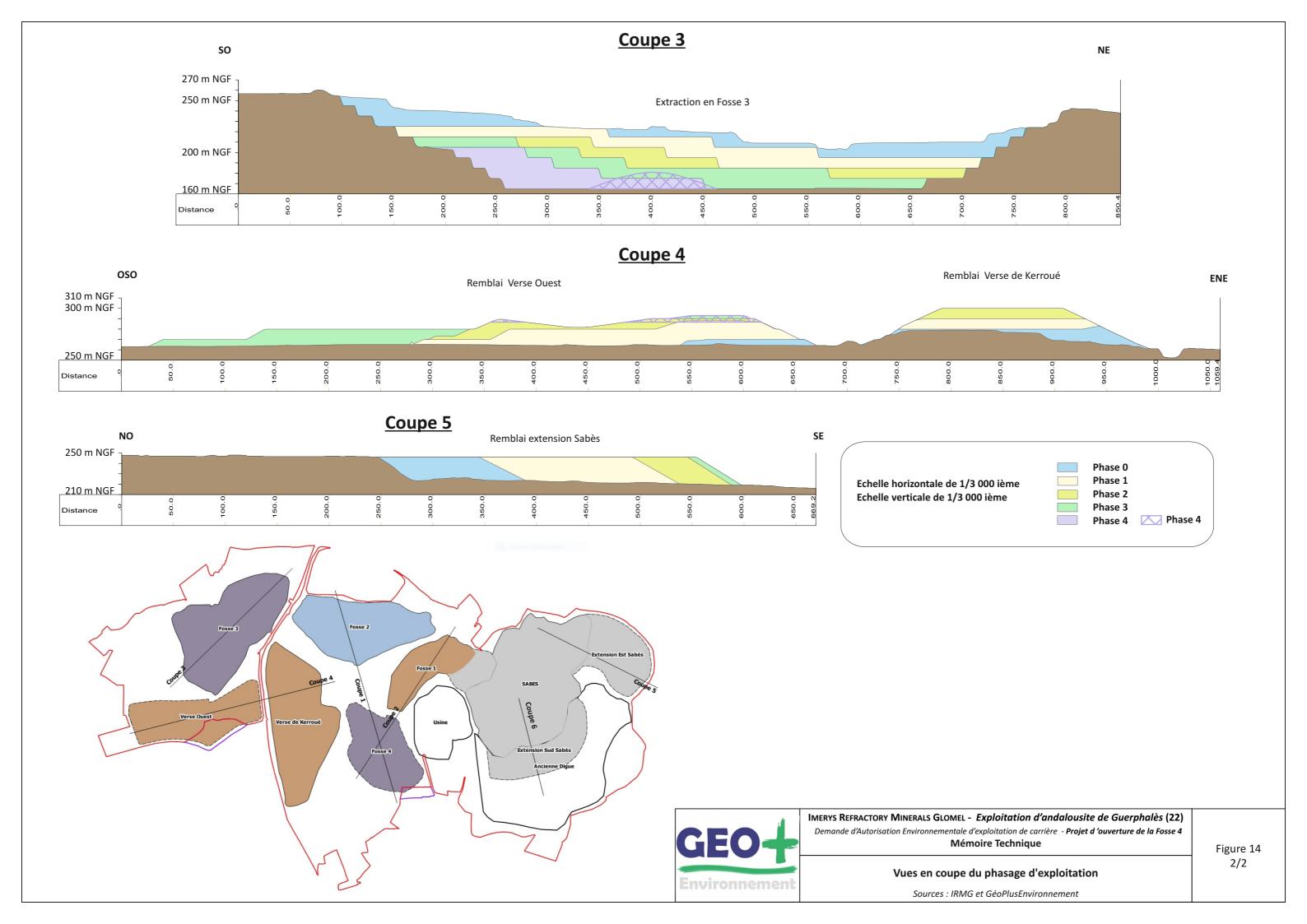
IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4** Mémoire Technique

Vues en coupe du phasage d'exploitation

Figure 14 1/2

Sources : IRMG et GéoPlusEnvironnement





Infrastructures Extraction Stockage de résidus humides Stockage de résidus secs (SABES)

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22) Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4 Mémoire Technique

Stockage de stériles d'extraction



IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Vue 3D du phasage d'exploitation

Sources : IRMG et GéoPlusEnvironnement

Infrastructures Extraction Stockage de résidus humides Stockage de résidus secs (SABES) Stockage de stériles d'extraction



Infrastructures Extraction Stockage de résidus humides Stockage de résidus secs (SABES) Stockage de stériles d'extraction

Vue 3D du phasage d'exploitation Sources : IRMG et GéoPlusEnvironnement



Infrastructures Extraction Stockage de résidus humides Stockage de résidus secs (SABES) Stockage de stériles d'extraction

Vue 3D du phasage d'exploitation

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - Projet d'ouverture de la Fosse 4

Mémoire Technique

Sources : IRMG et GéoPlusEnvironnement

Figure 15 4/5



Infrastructures Extraction Stockage de résidus humides Stockage de résidus secs (SABES) Stockage de stériles d'extraction

Sources : IRMG et GéoPlusEnvironnement

Vue 3D du phasage d'exploitation

2.4 PLAN DE GESTION DES STERILES DE DECOUVERTE ET D'EXTRACTION

La transposition de la Directive Européenne 2006/21/CE (15 mars 2006 – Gestion des déchets de l'industrie extractive) en droit français a pris deux formes :

- Pour les déchets inertes et terres non polluées issus des activités extractives, les prescriptions de gestion sont fixées dans le Décret n°2010-1394 du 12 novembre 2010 relatif aux prescriptions applicables à certaines exploitations de mines et aux installations de gestion de déchets inertes et des terres non polluées résultant de leur fonctionnement.
- Pour les déchets non inertes (dangereux ou non): création de la rubrique 2720 dans la nomenclature des ICPE. Les prescriptions d'exploitation sont fixées dans l'Arrêté Ministériel du 19 avril 2010, modifié par l'Arrêté du 24 avril 2017, relatifs à la gestion des déchets des industries extractives.

Ces dispositions obligent les exploitants à :

- Elaborer et mettre à jour un **plan de gestion** de leurs déchets (de découverte, d'extraction et de traitement), selon :
 - L'Art. 5 du Décret n°2010-1394 du 12 novembre 2010 pour les déchets inertes et terres non polluées;
 - o L'Art. 5 de l'AM du 19/04/2010 pour les déchets non inertes, dangereux ou non.
- Aménager et contrôler les **zones réservées à leur stockage** d'une durée supérieure à trois ans : Art. 10 à 25 de l'AM du 19/04/2010 pour les déchets non inertes, dangereux ou non.

Le présent § 2.4 constitue le Plan de Gestion des stériles d'extraction issus des Fosses 3 et 4.

Les stériles de découverte sont constitués par (Cf. § 2.1 p 38) :

- Les terres végétales (terres non polluées) ;
- Les **stériles de découverte** : limons, argiles, schistes altérés ;

Les stériles d'extraction sont constitués par (Cf. § 1.2.1.2 p 11) :

- Les filons de dolérite recoupant le gisement d'Est en Ouest;
- Les zones de cisaillement à kaolinite et les veines de quartz ;
- Les halos d'altération de ces structures, appauvris en andalousite et plus riche en alcalins (sodium et potassium);
- Plus généralement, les schistes/cornéennes à andalousite présentant une teneur en andalousite inférieure à 15,5%.

Les sondages de pré-exploitation permettent de classifier les zones stériles et les zones minéralisées en andalousite.

2.4.1 <u>Gestion des terres végétales (terres non polluées) et des stériles de</u> découverte

Les stériles de découverte du gisement d'andalousite se composent (Cf. Figure 10) :

- De 30 cm de terre végétale ;
- D'environ 3 m schistes altérés inertes et non acidogènes constitués de morceaux de schistes dans une matrice argileuse.

Les opérations de décapage de la terre végétale et des stériles de découverte sont **terminées sur la Fosse 3.**

La terre végétale et les stériles de découverte seront uniquement issus des travaux de décapage de la Fosse 4. La terre végétale sera décapée sélectivement et progressivement pour être réutilisée immédiatement dans le cadre de la remise en état, selon le principe du réaménagement coordonné.

Une partie des stériles de découverte sera également utilisée pour constituer deux merlons (levées de terre) à vocation sécuritaire et paysagère en bordures Sud-Est et Sud Ouest de la Fosse 4. Le reste des stériles de découverte sera stocké sur la Verse de Kerroué.

Un tombereau permettra le transfert de ces terres de découverte vers les zones réservées à la mise en place de merlons ou vers les zones en cours de remise en état.

Le tableau suivant récapitule le phasage quinquennal de stockage de la terre végétale et des stériles de découverte. Les zones de stockage sont localisées sur les planches des phases 1 et 2 en <u>p 45 et 46</u>.

Tableau 5 : Phasage quinquennal de stockage de la terre végétale et des stériles de découverte

Phase	Volumes	Modalitás do stockago
Phase	volumes	Modalités de stockage
Phase 0 3 ans (jusqu'à obtention du nouvel AP) 2020-2022	0 m³	-
PHASE 1	Décapage Fosse 4	Merlons périphériques de la Fosse 4 : 20 000 m ³ de stériles de découverte
5 ans	20 000 m³ de terre végétale	Stockage sur la Verse de Kerroué : 185 000 m³ de stériles de découverte
(2023-2027)	205 000 m³ de stériles de découverte	Remise en état coordonnée des flancs de la Verse de Kerroué et de la plateforme sommitale du Sabès : 20 000 m³ de terre végétale
PHASE 2	Décapage Fosse 4	Stockage sur la Verse de Kerroué : 115 000 m³ de stériles de découverte
5 ans (2028-2032)	10 000 m³ de terre végétale 115 000 m³ de stériles de découverte	Remise en état coordonnée des flancs de la Verse de Kerroué et de la plateforme sommitale du Sabès : 10 000 m³ de terre végétale
PHASE 3, 4 et 5 (2033-2047)	0 m³	-
Total phases 1 à 5	30 000 m³ de terre végétale 320 000 m³ de stériles de découverte	

2.4.2 Caractérisation des stériles d'extraction

2.4.2.1 Caractéristiques physiques et minéralogiques

Les **schistes à andalousites** exploités sont pétrographiquement une cornéenne à andalousites. La paragenèse compte **neuf minéraux primaires** :

- Cinq majeurs: quartz (SiO2), biotite (K(Mg,Fe)₃Si₃AlO₁₀(OH,F)₂), and alousite (AlSi₂O₅), feldspaths (Na,Ca,K)[Al(Si,Al)Si]₂O₈;
- Trois mineurs: muscovite (KAl₂Si₃AlO₁₀(OH,F)₂), ilménite (FeTiO₃) et pyrite (FeS₂);
- Un rare, le grenat almandin, présent très localement.

Les **filons de dolérite** sont constitués principalement de feldspaths ((Na,Ca,K)[Al(Si,Al)Si]₂O₈), et de grands cristaux d'amphibole (actinote (Ca₂(Mg, Fe)₅Si₈O₂₂(OH)₂) et hornblende (Ca,Na,K)₂(Mg,Fe²⁺,Fe³⁺,Al)₅;(OH,F)₂). La biotite et/ou chlorite, associées à des oxydes de Fe-Ti (leucoxène). Apatite (Ca₅(PO₄)₃) et épidote (Ca₂(Fe,Al)Al₂(SiO₄)(Si₂O₇)O(OH)), sont omniprésentes dans les minéraux accessoires. La biotite, l'actinote et l'épidote peuvent renfermer des traces de manganèse.

2.4.2.2 Caractéristiques et comportement géochimique

Afin de caractériser les stériles de l'exploitation de Guerphalès, plusieurs échantillons ont été prélevés par IRMG en 2010 sur la Verse de Kerroué, et ce de façon aléatoire.

Ces échantillons ont été broyés / quartés pour ensuite être fournis au :

- LABOCEA de Ploufragan (ex LDA 22) pour le test de lixiviation, à hauteur d'environ 2 kg;
- BRMG pour la détermination du taux de sulfures, à hauteur d'environ 100 g;
- Laboratoire Environnement et Minéralurgie de Nancy pour déterminer le rapport de potentiel de neutralisation (RPN).

20 échantillons de cornéennes à andalousite et 6 échantillons de dolérites ont été analysées en 2020 par IRMG au Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimique de Nancy.

Eléments majeurs

Les compositions en éléments majeurs des **cornéennes** exploitées sur le site de Guerphalès sont très constantes autour de 51% SiO₂ et 26% Al₂O₃, 9% Fe₂O₃, 3,2% K₂O et 2,2% MgO, avec des écarts types faibles. Les autres éléments sont en teneurs plus faibles : 1,1% TiO₂, 0,76% Na₂O et 0,65% CaO (teneurs moyennes).

La dolérite saine est très mafique (50% SiO2, 13,6% Al2O3, 14,6% Fe2O3) et présente une composition typique du volcanisme intraplaque continental. Cette dolérite est chimiquement très proche de celles de l'Est-Armoricain et appartient donc probablement au même épisode magmatique daté à 363 ± 6 Ma. Les filons de dolérite précèdent donc la mise en place du massif de Rostrenen d'environ 50 Ma.

Les échantillons très oxydés sont enrichis en Si, K et Al, et appauvris en Ca, Mg et Fe.

Tableau 6 : Composition chimique moyenne en éléments majeurs des cornéennes à andalousite et des dolérites (CRPG, IRMG, 2020)

Teneur moyenne (%)	SiO ₂	Al ₂ O ₃	Fe ₂ O ₃	MnO	MgO	CaO	Na₂O	K ₂ O	TiO ₂	P ₂ O ₅	Perte au feu
Cornéennes à andalousite (20 échantillons)	51,12	26,33	9,18	0,07	2,21	0,65	0,76	3,25	1,16	0,22	4,80
Dolérites saine (3 échantillons)	50,65	13,64	14,65	0,20	5,16	7,52	0,68	0,85	3,18	0,29	2,14

Eléments traces métalliques

Les minéraux constitutifs des cornéennes à andalousite contiennent également des Eléments Traces Métalliques (ETM) qui sont susceptibles d'être lessivés par les eaux météoriques. Pour cette raison, IRMG a fait analyser en 2010 par LABOCEA (ex LDA 22) les teneurs (sur brut) en ETM des stériles de la Fosse 3.

Les bordereaux d'analyses, joints en Annexe 2, sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Composition moyenne en éléments traces métalliques de 4 échantillons de la verse à stériles de Kerroué (IRMG, 2010)

Paramètre	Unité	Teneur sur sec			
Humidité	0/	0,2			
Matière sèche	%	99,8			
Arsenic (As)		15			
Cadmium (Cd)		< 0,5			
Chrome (Cr)		84			
Cobalt (Co)		24			
Cuivre (Cu)		45			
Mercure (Hg)	mg/kg MS	< 0,02			
Molybdène (Mo)		< 0,5			
Nickel (Ni)		58			
Plomb (Pb)		21			
Sélénium (Se)		< 3			
Zinc (Zn)		110			

		ément traces dans les s	
	Gamme de valeurs « o	rdinaires » et d'anoma	lies naturelles
orizons de	les de valeurs présentées ci-desson e surface labourés. Les teneurs sont s renvoient à des types de sols effect	exprimées en mg/kg de "terre f	fine" (< 2 mm). Les numéros ent
gam	nme de valeurs couramment observées dans les sols	gamme de valeurs observées dans le cas	gamme de valeurs observées dans le cas de
"ordin	aires" de toutes granulométries	d'anomalies naturelles modérées	fortes anomalies naturelles
As	1,0 à 25,0	30 à 60 ⁽¹⁾	60 à 284 ⁽¹⁾
Cd	0,05 à 0,45	0,70 à 2,0 (1)(2)(3)(4)	2,0 à 46,3 (1)(2)(4)
Cr	10 à 90	90 à 150 (1)(2)(3)(4)(5)	150 à 3180 (1)(2)(3)(4)(5)(8)(9)
Co	2 à 23	23 à 90 (1)(2)(3)(4)(8)	105 à 148 ⁽¹⁾
Cu	2 à 20	20 à 62 (1)(4)(5)(8)	65 à 160 ⁽⁸⁾
Нg	0,02 à 0,10	0,15 à 2,3	
Ni	2 à 60	60 à 130 (1)(3)(4)(5)	130 à 2076 (1)(4)(5)(8)(9)
Pb	9 à 50	60 à 90 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	100 à 10180 ⁽¹⁾⁽³⁾
Se	0,10 à 0,70	0,8 à 2,0 ⁽⁶⁾	2,0 à 4,5 ⁽⁷⁾
TI .	0,10 à 1,7	2,5 à 4,4 ⁽¹⁾	7,0 à 55,0 ⁽¹⁾
Zn	10 à 100	100 à 250 ⁽¹⁾⁽²⁾	250 à 11426 ⁽¹⁾⁽³⁾
au contac associés (2) sols ar Bourgogr 3) paléos 4) sols de 5) sols lir 6) "borna 7) sols tro	de "métallotectes" à fortes minéi t entre bassins sédimentaires et de la bordure nord et nord-est du gileux développés sur certains cone, Jura). sols ferrallitiques du Poitou ("terra éveloppés dans des "argiles à ch éveloppés dans des "argiles à ch mono-sableux du Pays de Gex (A is" de la région de Poitiers (horiz opicaux de Guadeloupe. altération d'amphibolites (région	massifs cristallins. Notamme I Morvan (Yonne, Côte d'Or). Ialcaires durs du Jurassique I Bes rouges"). Iailles" (Nièvre, Yonne, Indre, Ain) et du Plateau Suisse. Icons profonds argileux).	ent roches liasiques et sols

Les teneurs obtenues sont comparées, à titre indicatif aux gammes de valeurs « ordinaires » et d'anomalies naturelles en ETM dans les sols en France, acquises par D. BAIZE, chercheur à l'INRA d'Orléans, et reprises par le BRGM dans l'ouvrage « Les bases de données relatives à la qualité des sols. Contenu et utilisation dans le cadre de la gestion des sols pollués » (2007).

De cette comparaison, il ressort que :

- Les teneurs des cornéennes à andalousite « stériles » de la Fosse 3 de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès en As, Cd, Cr, Hg, Ni, Pb et Se sont considérées comme « couramment observées » dans les sols « ordinaires » ;
- Les teneurs en Co, Cu et Zn correspondent à des teneurs observées dans le cas d' « anomalies naturelles modérées ».

Un test de lixiviation a été réalisé en décembre 2010 sur un échantillon de stériles bruts broyés afin de renseigner l'impact potentiel d'un éventuel lessivage de ces stériles par les eaux pluviales.

Les concentrations obtenues sur éluat par ce test de lixiviation sont synthétisées dans le tableau suivant et comparées aux seuils admissibles pour les déchets inertes définis en annexe II de l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions des déchets inertes dans les installations.

Ce test de lixiviation met en évidence un **potentiel de lixiviation pour le nickel, le zinc, le cuivre et le baryum**. A noter que les concentrations sur éluat obtenues pour le nickel et zinc sont au-dessus des seuils définis à l'annexe II de l'Arrêté du 12 décembre 2014.

Tableau 8 : Résultats des tests de lixiviation effectués sur 4 échantillons de la verse à stériles de Kerroué (IRMG, 2010)

Paramètre	Unité	Teneur sur éluat (mg/kg MS)	Seuils annexe II de l'AM du 12/12/2014
Arsenic (As)		< 0,05	0,5
Baryum (Ba)		0,39	20
Cadmium (Cd)		< 0,005	0,04
Chrome (Cr)		< 0,05	0,5
Cuivre (Cu)		0,58	2
Molybdène (Mo)	mg/kg MS	< 0,05	0,5
Nickel (Ni)		3,3	0,4
Plomb (Pb)		< 0,05	0,5
Antimoine (Sb)		< 0,05	0,06
Sélénium (Se)		< 0,05	0,1
Zinc (Zn)		8,1	4

NB: La norme du test de lixiviation NF EN 12457-2 stipule que le test doit être réalisé sur des matériaux présentant une granularité inférieure à 4 mm, et ce même s'il ne s'agit pas de la granulométrie naturelle des matériaux testés. C'est pourquoi les stériles de la carrière de Guerphalès ont été préalablement broyés pour la réalisation du test.

Ce broyage augmentant la surface spécifique de contact eau / matériaux, les résultats des analyses de lixiviation sont majorants par rapport au lessivage réel des stériles stockés en verses à Glomel (matériaux à 80 % supérieurs à 500 mm).

Potentiel acidogène

Le **Drainage Minier Acide (DMA)** est issu de l'oxydation naturelle de minéraux sulfurés qui ont été exposés à l'air et à l'eau par l'activité extractive. Les eaux de drainage issues du processus d'oxydation peuvent être neutres à acides et contenir ou non des métaux lourds dissous. Le DMA est attribuable à une série de réactions et d'étapes qui, de manière générale, font passer les conditions d'un milieu de pH presque neutre à des conditions de pH plus acide.

L'équation suivante représente la réaction la plus couramment utilisée pour décrire l'oxydation de la pyrite :

$$FeS_2 + \frac{15}{4}O_2 + \frac{7}{2}H_2O = Fe(OH)_3 + 2SO_4^{2-} + 4H^+,$$

La teneur en **soufre sous forme de sulfures** des stériles de la Fosse 3 de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès a été déterminée par le BRGM sur les matériaux bruts à **1,46** % (en masse).

IRMG a également missionné le Laboratoire Environnement et Minéralurgie de Nancy pour déterminer le rapport de potentiel de neutralisation (RPN) des matériaux.

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL — Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

Le rapport de potentiel de neutralisation (RPN) obtenu (0,1) étant inférieur à 1, cela signifie que le potentiel de neutralisation (et donc la présence de minéraux neutralisants comme des carbonates) est insuffisant pour tamponner le potentiel acidogène associé à la présence de sulfures.

Les stériles d'extraction de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès (stériles actuels de la Fosse 3 et, par extension, stériles à venir de la Fosse 3 et de la Fosse 4) sont acidogènes.

Dans la réalité, l'oxydation des sulfures contenus dans les cornéennes, par les eaux météoriques génère effectivement sur la carrière de Guerphalès des eaux acides (pH de l'ordre de 3) qui sont collectées et neutralisées avant d'être rejetées au milieu naturel (ruisseau de Kergroaz, affluent du ruisseau du Crazius).

2.4.2.3 Comportement géotechnique

Les stériles d'extraction sont produits par les tirs de mines nécessaires à l'abattage du massif rocheux. Ils sont composés essentiellement de blocs de dimensions variables, pouvant dépasser le mètre, sachant que la proportion de fines est restreinte. Ces blocs rocheux sont non compressibles et non gonflants au même titre que n'importe quel bloc rocheux « banal ».

Les caractéristiques géomécaniques des stériles retenues par MECATER pour la conception des verses à stériles sont les suivantes :

Poids volumique apparent :20 KN/m³

• Cohésion : 0 kPa

• Angle de frottement : 35°

2.4.2.4 Description des substances chimiques utilisées

Les stériles d'extraction sont stockés en l'état, après réalisation des tirs de mines. Par conséquent, ils ne subissent aucun traitement et aucune substance chimique n'est utilisée.

Les stériles de carrière sont non dangereux d'après la classification réglementaire.

2.4.2.5 Classification des stériles d'extraction

Les stériles d'extraction issus de la Fosse 4 auront les même caractéristiques minéralogiques, géochimiques et géotechniques que les stériles actuellement issus de la Fosse 3 décrits dans les paragraphes précédents.

Selon l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'Environnement, les stériles d'extraction de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès (stériles actuels de la Fosse 3 et, par extension, stériles à venir de la Fosse 3 et de la Fosse 4) sont classés sous le code 01 01 02 « Déchets provenant de l'extraction des minéraux non métallifère ».

La caractérisation présentée dans les paragraphes précédents permet de conclure que ces <u>stériles</u> <u>d'extraction</u> sont <u>acidogènes</u> et donc considérés comme des <u>déchets non inertes et non dangereux</u> au regard l'article 3 de l'Arrêté Ministériel du 19 avril 2010.

2.4.3 Modalités et phasage de stockage des stériles d'extraction

Les **stériles d'extraction** correspondent à des cornéennes pauvres en andalousite (<15,5% d'andalousite) et aux filons de dolérite recoupant le gisement. Ils représentent en moyenne **40 % du tonnage extrait**, avec une **densité de 2,2 après foisonnement**, soit. **490 000 t/an ou 220 000 m³/an** à stocker en moyenne.

Actuellement, les **stériles d'extraction de la Fosse 3** sont stockés sur la Verse de Kerroué. A partir de 2022, les stériles d'extraction issus de la Fosse 3 seront stockés, par ordre de priorité :

- Au niveau d'une nouvelle verse dite « Verse Ouest », située au Sud de la Fosse 3 qui permettra de limiter le transport des stériles d'extraction de la Fosse 3 vers la Verse de Kerroué plus éloignée et d'éviter l'extension de la Verse de Kerroué vers le Sud et la destruction partielle des milieux humides du vallon de Kerroué;
- En auto-remblayage de la Fosse 3 afin d'optimiser l'emprise de la Verse Ouest (suppression d'une rampe d'accès Ouest et remblaiement de la zone du Périmètre de Protection du Captage de Mézouët avec des stériles sous eau);
- A nouveau sur la **Verse de Kerroué**, en fin d'exploitation.

Les stériles d'extraction de la Fosse 4 seront quant à eux stockés, par ordre de priorité :

- Au niveau du « Vallon digue cyclonée » et sur l'emprise de la Fosse 1, afin de constituer une plateforme stable destinée à accueillir un stockage de stériles du Sabès ;
- Au niveau de l'ancienne digue, afin de constituer une autre plateforme stable destinée à accueillir un stockage de stériles du Sabès;
- Au niveau de la Verse de Kerroué.

2.4.3.1 Caractéristiques et capacités des installations de stockage

Les différentes zones de stockage de stériles d'extraction et leur design sont représentées sur la <u>Figure 12</u> <u>p 43</u>. Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de ces zones de stockage ainsi que leurs capacités à fin 2019, d'après les données fournies par IRMG en octobre 2020 :

Tableau 9 : Caractéristiques et capacités des installations de stockage des stériles

Installation de stockage des stériles d'extraction	Type / géométrie	Surface	Capacité de stockage à fin 2019	Nombre d'années de stockage
Verse de Kerroué	Verse à stériles, pente intégratrice de 2/1 (27°) avec une banquette de 4 m de large tous les 10 m jusqu'à la cote 300 m NGF (53 m de hauteur maximum)	18,6 ha	1,630 Mm ³ 3,585 Mt	7,35
Verse Ouest	Verse à stériles, pente intégratrice de 2/1 (27°) avec une banquette de 4 m de large tous les 10 m jusqu'à la cote 300 m NGF (37 m de hauteur maximum)	12,8 ha	2,020 Mm³ 4,450 Mt	9
Vallon digue cyclonée	Remblaiement d'un thalweg jusqu'à la cote 231 m NGF (0 à 9 m d'épaisseur)	1 ha	0,045 Mm ³ 0,1 Mt	0,2
Fosse 1	Régalage d'une couche de stériles jusqu'à la cote 239 m NGF (1 à 3 m d'épaisseur)	7,6 ha	0,170 Mm ³ 0,370 Mt	0,8
Ancienne digue	Régalage d'une couche de stériles jusqu'à la cote 223 m NGF (4 m d'épaisseur)	13 ha	0,295 Mm³ 0,645 Mt	1,3

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL — Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

Installation de stockage des stériles d'extraction	Type / géométrie	Surface	Capacité de stockage à fin 2019	Nombre d'années de stockage
Merlons périphériques Fosse 4	5 m de hauteur maximum, pente de 2/1 (27°)	0,7 ha	0,015 Mm ³ 0,035 Mt	0,05
Fosse 3	Remblayage partiel de la fosse 3	2,3 ha	1,175 Mm ³ 2,590 Mt	5,3
Total		56 ha	5,350 Mm ³ 11,775 Mt	24

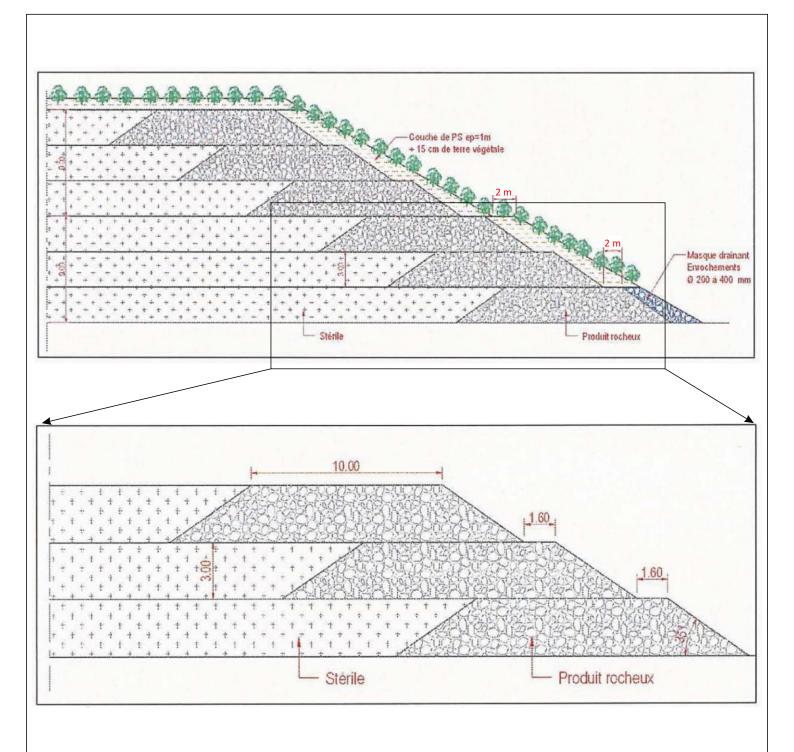
NB: L'ancienne verse de Roscoat, située au Nord de la Fosse 2, a été entièrement réhabilitée et a fait l'objet d'une Déclaration de cessation partielle d'activité en 2010. Elle ne fait donc plus partie du périmètre ICPE autorisé. Cette verse a accueilli les stériles d'extraction de la Fosse 1.

2.4.3.2 Mode d'édification des verses à stériles

La poursuite de l'édification de la Verse de Kerroué et la conception de la Verse Ouest ont fait l'objet d'études géotechniques par le bureau d'études MECATER en janvier 2011 pour la Verse de Kerroué (<u>Cf. Annexe 4</u>) et en février 2021 pour la Verse Ouest (<u>Cf. Annexe 6</u>).

Les grands principes de conception destinés à assurer la stabilité des stockages sont rappelés ci-dessous (voir coupe conceptuelle en <u>Figure 16</u>):

- Des **drains** aménagés **dans le terrain naturel** permettant de capter les potentielles résurgences d'eaux souterraines (<u>Cf. Figure 18</u>);
- Dépôt des stériles sur la verse par couches successives de 9-10 mètres d'épaisseur, la pente extérieure des stériles étant de l'ordre de 26° sur l'horizontale (inférieure à l'angle de stabilisation naturel), afin de limiter le risque d'instabilité en masse;
- Entre chaque couche de 10 mètres d'épaisseur, conservation d'un redan plat de 2 mètres pour permettre un recueil des eaux de ruissellement (après couverture);
- Compactage régulier des stériles ;





IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4**Mémoire Technique

Source: MECATER, 2011

- Couverture finale par une couche d'étanchéité de 0,5 à 1 m (fines de dépoussiérage « PS » compactées), puis de 0,15 m de terre végétale et végétalisation dès qu'une partie de la verse est arrivée au stade final ;
- Dispositifs d'auscultation et de surveillance : piézomètres, plots topographiques.

2.4.3.3 Phasage de stockage des stériles

Le <u>Tableau 10</u> présente le phasage quinquennal de stockage des stériles d'extraction, sur la base d'une production moyenne et des données fournies par IRMG en octobre 2020. Ce phasage est représenté en plan, en coupe et en vues 3D <u>p 46 à 53</u>.

<u>NB</u>: Afin de tenir compte du délai nécessaire au montage du présent dossier et de l'obtention de la nouvelle autorisation, une **Phase 0 de 3 ans (2020 à 2022)** a été introduite.

Tableau 10 : Phasage quinquennal de stockage des stériles d'extraction

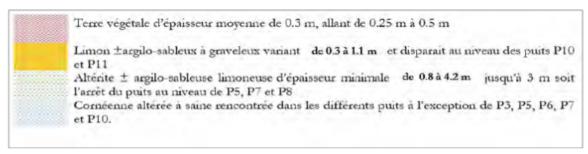
Phase	Gestion des stériles d'extraction Tonnage moyen : 490 000 t/an Volume moyen : 220 000 m³/an	Aménagements à réaliser	Travaux de remise en état	
Phase 0 3 ans (jusqu'à obtention du nouvel AP) 2020-2022	675 000 m³ Verse de Kerroué : 565 000 m³ Verse Ouest : 110 000 m³ en 2022	1ère étape des travaux de décapage et d'étanchéification de la base de la Verse Ouest (2021-2022). Aménagement des fossés et bassins de collecte des eaux de ruissellement extérieures de la Verse Ouest.	Remise en état coordonnée des flancs de la Verse de Kerroué	
PHASE 1 5 ans (2023-2027)	1 240 000 m³ Verse Ouest: 635 000 m³ depuis la Fosse 3 Vallon digue cyclonée, Fosse1 et ancienne digue: 510 000 m³ depuis la Fosse 4 Verse de Kerroué: 95 000 m³ depuis la Fosse 4	2ème étape des travaux de décapage et d'étanchéification de la base de la Verse Ouest (2023-2024). Travaux de stabilisation (remblayage d'une couche de stériles d'extraction) et de drainage sur l'ensemble Vallon 1435-Fosse 1 et sur l'ancienne digue pour permettre l'avancée du Sabès	Remise en état coordonnée des flancs de la Verse de Kerroué et de la Verse Ouest	
PHASE 2 5 ans (2028-2032)	985 000 m³ Verse Ouest : 280 000 m³ depuis la Fosse 3 Verse de Kerroué : 705 000 m³ depuis la Fosse 4 880 000 m³ Verse Ouest :	3 ^{ème} et dernière étape des travaux de décapage et d'étanchéification de la base de la Verse Ouest (2029-2030).	Remise en état coordonnée des flancs de la Verse de Kerroué et de la Verse Ouest	
PHASE 3 5 ans (2033-2037)	255 000 m³ depuis la Fosse 3 Verse de Kerroué: 280 000 m³ depuis la Fosse 4 Remblayage de la fosse 3: 150 000 m³ depuis la Fosse 3 195 000 m³ depuis la Fosse 4	/	Remise en état coordonnée des flancs de la Verse de Kerroué et de la Verse Ouest	

Phase	Gestion des stériles d'extraction Tonnage moyen : 490 000 t/an Volume moyen : 220 000 m³/an	Aménagements à réaliser	Travaux de remise en état
PHASE 4 5 ans (2038-2042)	865 000 m ³ Remblayage de la fosse 3: 420 000 m ³ depuis la Fosse 3 410 000 m ³ depuis la Fosse 4 Verse Ouest: 35 000 m ³ depuis la Fosse 3	/	Remise en état coordonnée des flancs de la Verse Ouest Finalisation de la remise en état de la Verse de Kerroué
PHASE 5 5 ans (2043-2047)	-	-	Finalisation de la remise en état de la Verse Ouest
Total phases 1 à 5	3 970 000 m³		

2.4.4 <u>Contexte géologique, hydrogéologique et hydrologique de l'emprise</u> des verses à stériles

Le sous-sol au droit de l'actuelle Verse de Kerroué et de la future Verse Ouest est constitué de grès armoricains sur leur partie Sud et de schistes à andalousite (non valorisables) sur leur partie Nord (<u>Cf. Figure 4 p 15</u>). L'emprise actuelle de la Verse de Kerroué sera conservée et aucune extension en surface de ce stockage n'est prévue.

Plus localement et en se basant sur les puits à la pelle réalisés dans le cadre de l'étude de conception de la Verse Ouest (<u>Cf. Annexe 6</u>), l'assise de la Verse Ouest est composée par la succession des couches suivantes :



Deux autres couches de terrain ont été localement rencontrées au Nord-Ouest de l'emprise de la verse :

- Colluvions (blocs à dominance gréseuse) au niveau du puits P4;
- Grès altéré à sain au niveau des puits P3, P6 et P10.

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL — Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

Les résultats des essais de perméabilité montrent que :

- Globalement, la perméabilité mesurée *in situ* pour les 15 puits varie de 9,8 .10⁻¹⁰ m/s à 2,0.10⁻⁶ m/s, soit une moyenne de 7,5.10⁻⁷ m/s ce qui témoigne d'horizons peu perméables avec une diminution considérable de la perméabilité en fonction de la profondeur ;
- La perméabilité mesurée au niveau de la couche de limon ± argilo-sableux à graveleux au niveau des puits P2, P4, P8 et P9 varie entre 2,9.10⁻⁸ et 1,7.10⁻⁷ m/s, soit une moyenne de 2,4.10⁻⁷ m/s;
- La perméabilité mesurée au niveau de la couche d'altérites ± argilo-sableuse, limoneuse au niveau de P1, P3, P5, P6, P7, P10, P11, P12, P13 et P15 varie entre 9,8.10⁻¹⁰ et 2,0.10⁻⁶ m/s, soit une moyenne de 3,1.10⁻⁷ m/s ;
- La perméabilité mesurée au niveau de la couche de cornéenne altérée à saine au niveau du puits P14 est de 2,2.10⁻⁷ m/s.

Aucune venue d'eau n'a été observée au sein des puits réalisés. Les suivis piézométriques réalisés par IRMG (piézomètres MO1 et MO2 situés en bordure Sud de la future Verse Ouest) montrent que le **toit de la nappe des altérites** est situé :

- A 265,4 m NGF (5 m de profondeur) en amont, en bordure Sud-Ouest de la future verse (piézomètre MO1);
- A 247,6 m NGF (8,2 m de profondeur) en aval, au Nord de la future verse (piézomètre MOUS1).

L'écoulement des eaux souterraines suit globalement la topographie et le drainage imposé par le pompage d'exhaure en Fosse 3.

L'emprise de la Verse Ouest se situe dans le sous-bassin versant du ruisseau de Kerjean, affluent du Blavet.

2.4.5 Etat du terrain susceptible de subir les dommages

Les terrains susceptibles de subir des dommages sont des parcelles à usage agricole intégrées au périmètre ICPE de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès. IRMG dispose de la maitrise foncière de ces terrains.

De plus, la mise en place d'un complexe d'étanchéité comprenant une géomembrane sous la Verse Ouest empêchera tout risque de pollution des terrains sous-jacents.

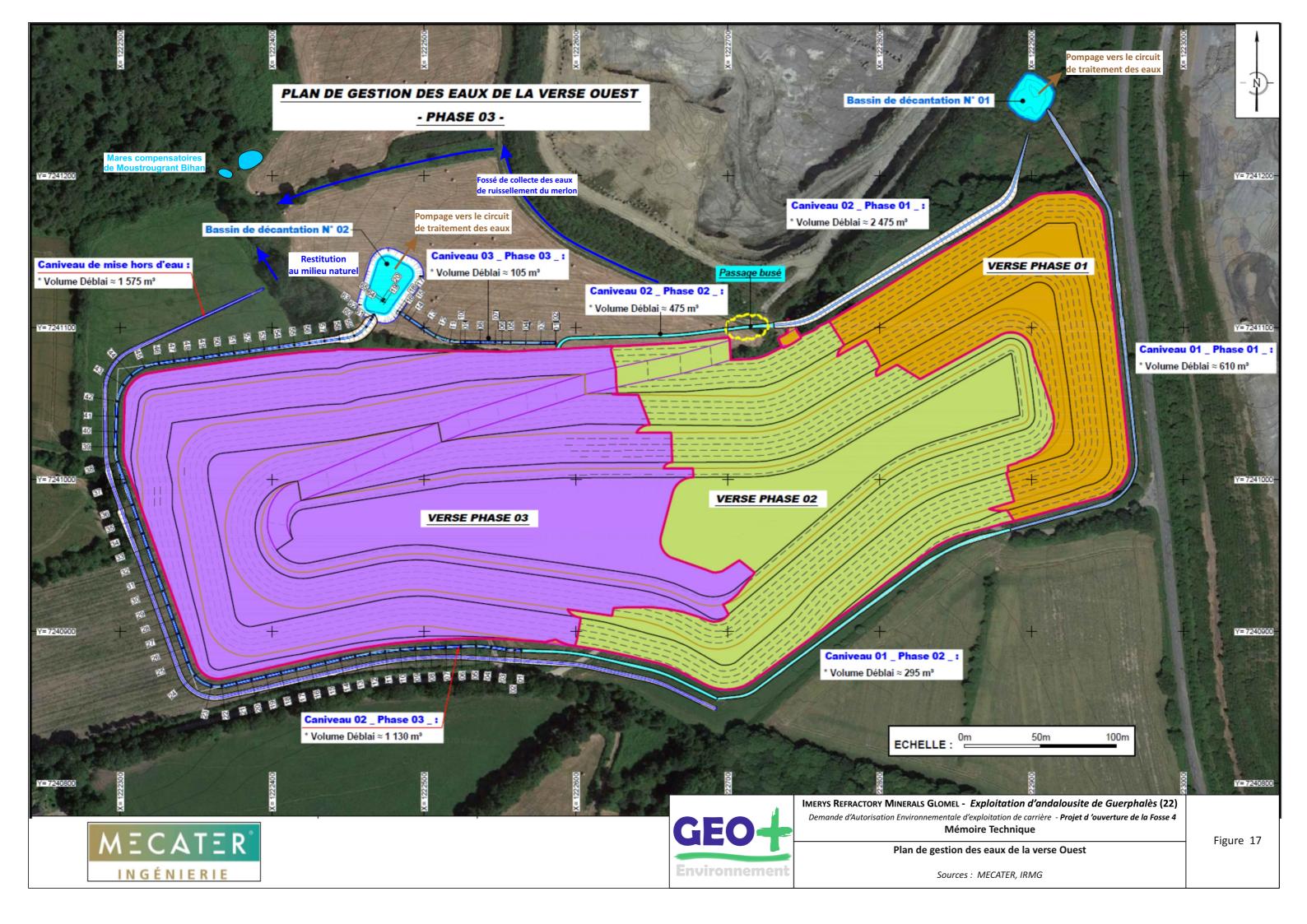
Les études géotechniques réalisées par MECATER ont examiné les caractéristiques des terrains sous-jacents à la Verse de Kerroué (Cf. Annexe 4) et à la Verse Ouest (Cf. Annexe 6).

2.4.6 Modalités de gestion des eaux des verses à stériles

Le principe général retenu dans les études géotechniques MECATER de 2011 et 2021 s'appuie sur les points suivants :

- Déviation des eaux de ruissellement amont de la verse vers le milieu naturel;
- Drainage et collecte des eaux de ruissellement et de percolation internes à la verse pour les envoyer vers le circuit de gestion des eaux du site (traitement par Neutralac 1, stockage en Fosse 2, utilisation au niveau de l'usine et/ou passage par la nouvelle filière de traitement des eaux avant rejet au milieu naturel);
- **Etanchéification** de la base de la verse par un complexe d'étanchéité.

Le plan général de gestion des eaux de la Verse Ouest est donné en Figure 17.



2.4.6.1 Dispositif de drainage

La gestion des eaux est basée sur la séparation entre les eaux claires provenant du bassin versant amont et des eaux chargées provenant de la zone de stockage. Ainsi, le dispositif de drainage de la Verse Ouest sera composé des aménagements suivants :

- Des fossés de collecte situés en amont immédiat de l'emprise de la verse projetée. Les eaux claires collectées par cet ouvrage seront restituées directement au milieu naturel au niveau du « bras » amont de la zone humide de Kerzioc'h alimentant la mare compensatoire de Moustrougrant Bihan (à noter que 2 nouvelles mares seront rendues fonctionnelles par ces fossés de collecte).
- Des **fossés de drainage** situés au pied de la verse et assurant la collecte des eaux de ruissellement de surface provenant de la zone de stockage. Ces eaux chargées transiteront par les bassins de décantation.
- Deux bassins de décantation aménagés au pied de la verse au niveau des points bas.
- Des descentes d'eau aménagées contre les talus de la verse et permettant d'acheminer les eaux de ruissellement sur les banquettes jusqu'au pied de la verse.
- Des drains aménagés dans le terrain naturel et permettant de capter les potentielles résurgences d'eaux souterraines en sous-face du complexe d'étanchéité. Etant donné que les eaux collectées par ces drains ne seront pas en contact avec les stériles, ces eaux claires seront restituées directement au milieu naturel de la même façon que les eaux de ruissellement amont (Cf. Figure 18).
- Des drains aménagés au-dessus du complexe d'étanchéité et permettant de collecter les eaux d'infiltration dans la verse. Ces drains déboucheront dans les fossés de drainage aménagés au pied de la verse. Ces eaux chargées seront collectées dans les deux ouvrages de décantation projetés (<u>Cf. Figure 19</u>).

Les eaux chargées ainsi collectées par les 2 bassins de décantation seront ensuite transférées vers la station Neutralac 1 et la Fosse 2.

2.4.6.2 Complexe d'étanchéité

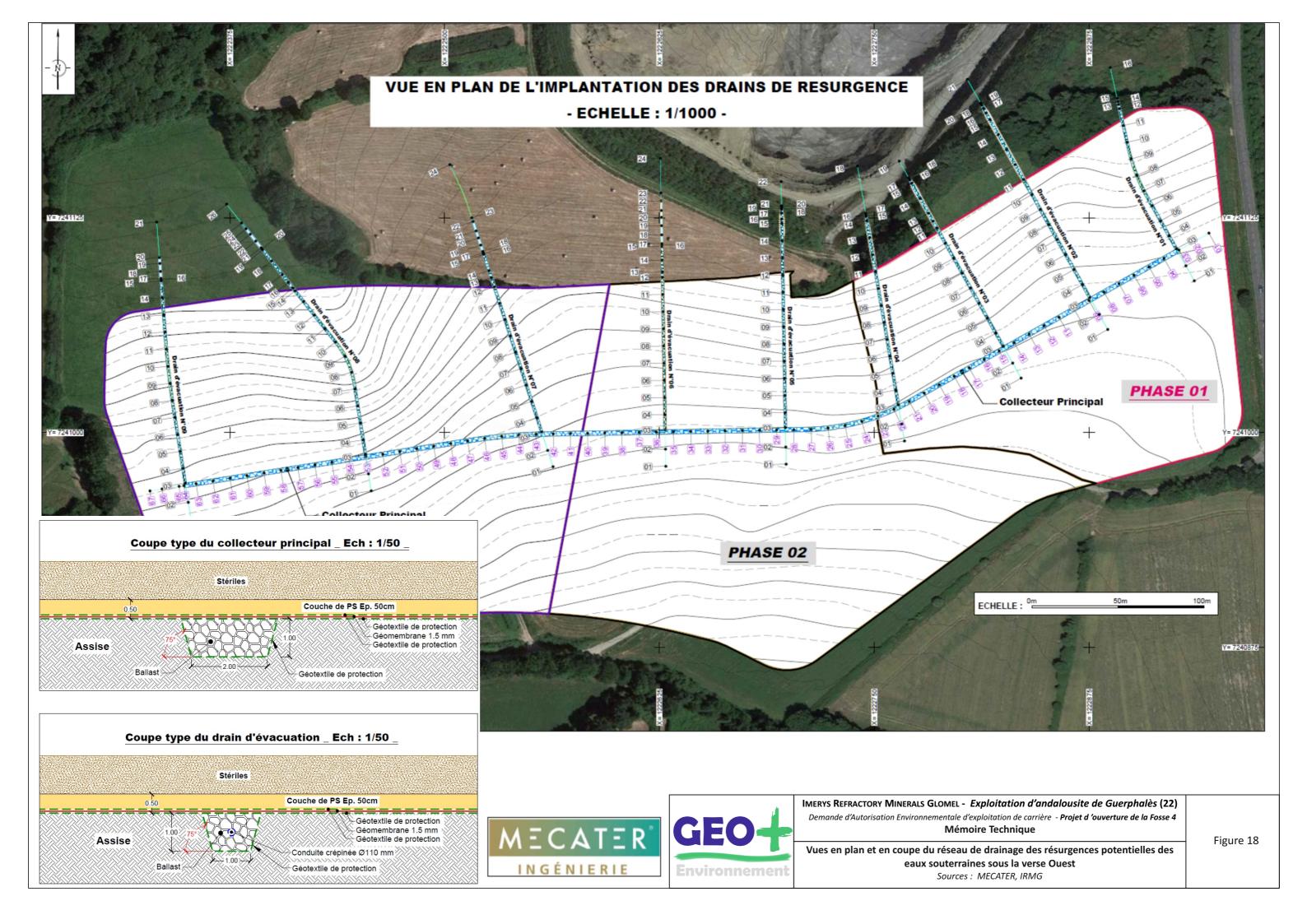
Afin de répondre aux exigences de l'Arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives et en application des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) relatives à la gestion des déchets des industries extractives, IRMG mettra en place un **complexe d'étanchéité** à la base de la Verse Ouest qui permettra d'atteindre une perméabilité équivalente inférieure à 10⁻⁹ m/s sur au moins 50 cm et ainsi isoler les stériles d'extraction du sol et des eaux souterraines.

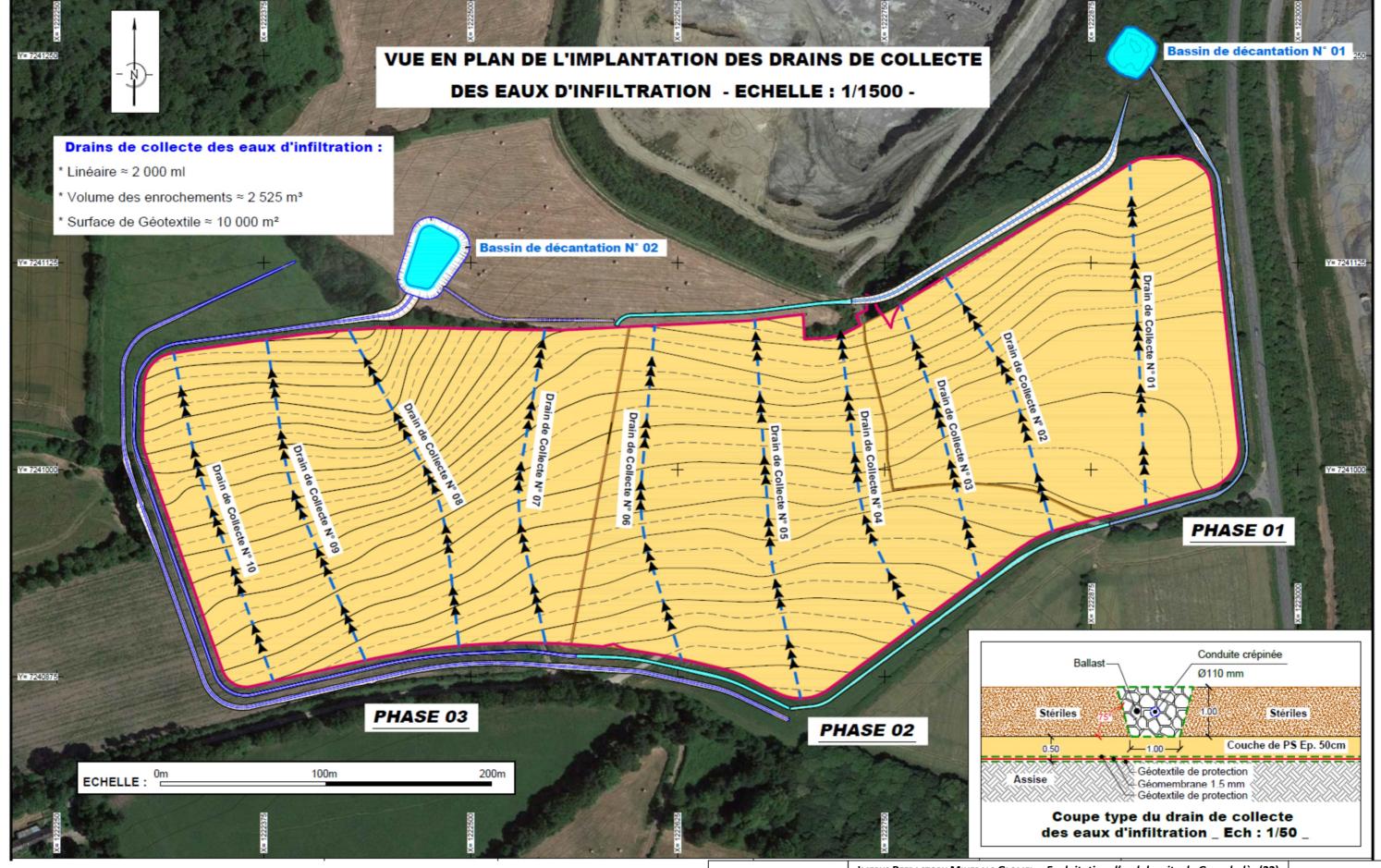
Ce complexe d'étanchéité sera constitué, de la base vers le sommet par (voir la coupe en Figure 19) :

- Le terrain naturel décapé sur 30 à 50 cm ;
- Un géotextile de protection ;
- Une géomembrane de 1,5 mm d'épaisseur d'une perméabilité de l'ordre de 10⁻¹⁴ m/s ;
- Un géotextile de protection ;
- Une couche de 50 cm de fines de dépoussiérage (PS) compactées d'une perméabilité de l'ordre de 10⁻⁸ m/s.

Le complexe d'étanchéité de la Verse de Kerroué est constitué d'une couche de fines de dépoussiérage « PS » compactée permettant d'atteindre une perméabilité de 10⁻⁹ m/s.

 $\begin{tabular}{ll} GeoPlusEnvironnement & 20011101bis-MT-V2 & 71 \\ \end{tabular}$









IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22) Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4** Mémoire Technique

Vues en plan et en coupe du complexe d'étanchéité et du réseau de drainage des eaux d'infiltration de la verse Ouest

Sources: MECATER, IRMG

Tome 2 : Mémoire Technique

La géomembrane utilisée dans le complexe d'étanchéité de la verse Ouest est certifiée ASQUAL (<u>Cf. Annexe</u> 7). Cette certification est une démarche volontaire dont l'évaluation porte sur les critères suivants :

- Mesure des caractéristiques techniques des produits (épaisseur, poinçonnement statique, traction, perforation dynamique) et la mesure des caractéristiques physico-chimiques et la soudabilité de la géomembrane;
- Maitrise de la reproductibilité et surveillance interne des caractéristiques techniques;
- Organisation qualité et suivi statistique des caractéristiques techniques.

La certification ASQUAL «Géomembranes» garantit que les valeurs nominales annoncées par le producteur (VNAP) se situent dans des plages relatives de variation (PRV) imposées par le référentiel et que la géomembrane respecte les exigences spécifiques à sa famille.

2.4.7 <u>Analyse des solutions alternatives pour la gestion des stériles</u> <u>d'extraction</u>

2.4.7.1 Valorisation des stériles d'extraction en granulats routiers

Les stériles de carrière sont des matériaux rocheux qui, si leurs caractéristiques mécaniques le permettent, peuvent être utilisés pour la production de granulats routiers ou comme enrochement.

La possibilité de telles utilisations a été recherchée par IRMG pour des raisons économiques et de développement de l'économie circulaire. Malheureusement, les caractéristiques géomécaniques des stériles de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès sont inadaptées et ne permettent pas ce type de valorisation : minéraux incompatibles avec les formulations béton (sulfures, micas), dureté insuffisante et faible résistance à l'attrition, l'induration engendrée par le métamorphisme (transformation des schistes alumineux en cornéennes) étant insuffisante.

Il est donc nécessaire de stocker les stériles de carrière sur le site même, afin de minimiser la distance lieu de production / lieu de stockage, ainsi que les coûts de transport inhérents.

Malgré tout, IRMG poursuivra ses efforts de recherche et développement pour optimiser l'extraction du minerai afin de valoriser au mieux le gisement tout en réduisant la quantité de stériles.

2.4.7.2 Choix de la méthode de stockage des stériles

Les verses de stockage constituant de nouveaux « reliefs » anthropiques aux impacts paysagers potentiellement importants, IRMG privilégiera autant que possible la mise en remblais de ses différents stériles. Ainsi, 42% des stériles produits par la poursuite de l'exploitation (Phases 1 à 4) ne seront pas mis en verse :

- 510 000 m³ seront utilisés pour constituer des plateformes stables en vue du stockage de résidus sec de traitement du minerai sur la Fosse 1 et l'ancienne digue ;
- 1 175 000 m³ viendront en auto-remblayage de la Fosse 3.

Le reste des stériles sera stocké en verse : Verse de Kerroué telle qu'actuellement autorisée et Verse Ouest étendue.

Le remblaiement total des Fosses 3 et 4 par les stériles d'extraction n'est pas envisageable :

• Pour des raisons techniques : la sélectivité de l'extraction du minerai d'andalousite et la nécessité d'avoir un minerai de qualité constante en entrée de l'usine font que l'extraction se déroule de

Tome 2 : Mémoire Technique

façon simultanée sur les différents paliers des fosses. Il y a donc à un instant donné, très peu de secteurs arrivés en position finale et susceptibles d'être remblayés de façon coordonnée.

 Pour des raisons environnementale: remblayer entièrement les Fosses 3 et 4 supposerait de stocker les stériles en verses puis de les reprendre pour remblayer les fosses, soit une double manipulation des stériles avec un impact important sur les émissions de CO₂ du site. En effet, l'extraction, le chargement et le transport des stériles représente près de 25% des émissions de CO₂ du site.

2.4.7.3 Lieu d'implantation des verses à stériles

Les stériles produits sur la Fosse 3 sont actuellement stockés sur la Verse de Kerroué.

IRMG a choisi de ne pas étendre la Verse de Kerroué vers le Sud, comme cela était initialement autorisé par l'ancien Arrêté Préfectoral du 23 août 2012, pour les raisons suivantes :

- Le rehaussement de la verse aurait augmenté son impact paysager (effet d'écrasement) ;
- L'extension initialement envisagée vers le Sud incluait une partie de la zone humide de Kerroué sur 1,2 ha.

En remplacement de cette extension, IRMG a privilégié la création d'une nouvelle verse de stockage des stériles de carrière dite « Verse Ouest » pour les raisons suivantes :

- La nouvelle verse étant située en limite Sud de la Fosse 3, son édification permettra de rationaliser le transport des stériles (gain de carburant, réduction des émissions de CO2...);
- Les terrains de la nouvelle verse sont constitués de parcelles agricoles présentant des enjeux biologiques faibles et aucune zone humide ;
- La création d'une nouvelle verse permettra à IRMG de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles quant à l'étanchéification de la base de la verse et à la gestion des eaux.

2.4.8 Analyse des risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine et positionnement des verses à stériles au regard de la « catégorie A » de l'Arrêté du 19 Avril 2010

2.4.8.1 Définition de la « catégorie A »

Une installation de gestion de déchets est classée dans la catégorie A, au sens de l'Arrêté du 19 Avril 2010, si les effets, à court ou à long terme, d'une défaillance due à une **perte d'intégrité structurelle** ou des **défaillances de fonctionnement ou d'exploitation** d'une installation de gestion de déchets peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes physiques et/ou des dommages graves sur la santé humaine et l'environnement.

Le cycle de vie complet de l'installation, y compris la phase de suivi après fermeture des installations de stockage, est pris en compte lors de l'évaluation des risques que présente l'installation.

On entend par « intégrité structurelle » d'une installation de gestion de déchets la capacité de cette installation à contenir les déchets à l'intérieur de ses limites suivant les modalités prévues lors de sa conception. La perte d'intégrité structurelle couvre tous les mécanismes de défaillance susceptibles de toucher la structure de l'installation de gestion de déchets concernée. L'évaluation des conséquences de la perte d'intégrité structurelle comprend l'incidence immédiate de tout transport de matériau hors de l'installation du fait de la défaillance et les effets qui en résultent à court et long terme.

Tome 2 : Mémoire Technique

On entend par « défaillances de fonctionnement ou d'exploitation » de l'installation de gestion de déchets, les modes d'exploitation ou de fonctionnement susceptibles de donner lieu à un accident majeur, y compris le mauvais fonctionnement des mesures de prévention ou de protection de l'environnement et une conception défectueuse ou insuffisante de l'installation.

Le classement en catégorie A s'apprécie au regard de trois critères :

- 1) Le niveau de risque de perte d'intégrité des installations de stockage ;
- 2) La quantité de déchets dangereux présente dans les stockages ;
- 3) La quantité de substances et préparations dangereuses présente dans les bassins de résidus.

2.4.8.2 Analyse des risques d'instabilité et de contamination des eaux

La poursuite de l'édification de la Verse de Kerroué et la conception de la Verse Ouest ont fait l'objet d'études géotechniques par le bureau d'études MECATER en janvier 2011 pour la Verse de Kerroué (<u>Cf. Annexe 4</u>) et en février 2021 pour la Verse de Kerroué (<u>Cf. Annexe 6</u>).

Ces études développent successivement :

- Les caractéristiques géologiques, hydrogéologiques et hydrologiques du site ;
- L'analyse de la stabilité des verses ;
- La justification du dispositif de drainage;
- La construction des verses;
- Le contrôle et la surveillance appliqués.

Deux scénarii de gestion des eaux ont été étudiés par MECATER : un drainage normal et un drainage insuffisant avec remontée de nappe.

Les principales conclusions formulées par MECATER en 2011 pour la Verse de Kerroué sont les suivantes :

- « Les calculs de stabilité montrent que le cercle de glissement le plus critique passe à miprofondeur du schiste altéré et englobe l'ensemble du talus de la verse ;
- Le **coefficient de sécurité** minimum obtenu **en cas de drainage parfait est de 1,57**. Cette valeur permet de garantir la stabilité de la verse à long terme ;
- Par les mêmes calculs, nous démontrons qu'en cas de remontée accidentelle du niveau de la nappe dans la verse, le coefficient de sécurité reste supérieur à 1,3 ;
- Nous tenons à rappeler qu'en conditions minières normales, la stabilité d'un ouvrage est assurée lorsque le coefficient de sécurité est supérieur à 1,3 (ce seuil de stabilité peut être ramené à 1,1 pour rendre compte de conditions exceptionnelles telles que l'occurrence d'événements sismiques);
- Ainsi, nous estimons que le potentiel de stabilité de la Verse de Kerroué est satisfaisant même en cas de montée accidentelle du niveau hydrostatique dans la verse. ».

Les principales conclusions formulées par MECATER en 2021 pour la Verse Ouest sont les suivantes :

• « Les coefficients de sécurité obtenus pour les différentes coupes sont supérieurs à **1,5 en** considérant un drainage efficace de la verse ;

Tome 2 : Mémoire Technique

- En cas de colmatage partiel des drains, le coefficient de sécurité calculé est supérieur à la valeur minimale requise de 1,1 ;
- Nous estimons que le potentiel de stabilité de la Verse Ouest est suffisant pour couvrir les aléas géotechniques et naturels (pluies extrêmes, colmatage des drains, hétérogénéité locale des matériaux de l'assise ou de la verse, ...). ».

Les risques de détérioration de la qualité des eaux peuvent être associés à :

- L'infiltration d'eaux acides et chargées vers les eaux souterraines à travers la base des verses du fait d'un défaut d'étanchéité ;
- Un déversement intempestif d'eaux acides faisant suite à un épisode pluvieux exceptionnel.

2.4.8.3 Conclusion de l'analyse de risque

Le tableau suivant reprend l'analyse préliminaires des risques d'instabilité et de contaminations des eaux au niveau des verses à stériles réalisée dans le <u>Tome 4 : Etude de Dangers</u> :

Tableau 11: Analyse préliminaires des risques d'instabilité et de contaminations des eaux au niveau des verses à stériles

Situation de danger	Mesures préventives existantes (réduction de la probabilité)	Conséquences	Cinétique	Phénomène dangereux	Gravité brute	Mesures curatives (réduction de la gravité)	Gravité résiduelle	Effets potentiels sur des tiers à l'extérieur du site		
Ravinement (défaut de construction, crue extrême)	- Procédures de contrôle des pentes et des hauteurs de talus en cours de construction	Erosion	Lente	Lente		М	Récupération des eaux dans le bassin situé au pied de la Verse puis traitement dans la	М	NON	
Glissement superficiel (défaut de construction)	construction Dispositif de drainage avec séparation eaux propres et eaux chargées Dispositif d'étanchéité: géotextile + géomembrane +couche PS Visite technique approfondie 1 fois tous les 5 ans par un bureau	 Dispositif de drainage avec séparation eaux propres et eaux chargées Dispositif d'étanchéité: géotextile + géomembrane +couche PS Visite technique approfondie 1 fois tous les 5 ans 	- Dispositif de drainage avec séparation eaux propres et eaux chargées - Dispositif d'étanchéité: géotextile + géomembrane +couche PS - Visite technique approfondie 1 fois tous les 5 ans		Lente	Mouvement de terrain Diminution	М	station Neutralac 1 au lait de chaux, et décantation dans la Fosse 1.	М	NON
Glissement peu profond (Tirs de mines, crue extrême, vieillissement de l'ouvrage)				Rapide pour tir de	de la qualité des eaux superficielles	S	Récupération des eaux dans le bassin situé au pied de la Verse En cas de dysfonctionnement les eaux chargées	М	NON	
Glissement profond (séisme)	d'études spécialisé - Dispositif d'auscultation : - inclinomètres, et piézomètres	(WLS)	Lente		S	en MES seront piégées dans l'étang de Crazius Dégâts sur l'environnement réversibles	М	NON		
Infiltration des eaux	Couche d'étanchéité Dispositif de drainage	Augmentation de l'acidité des eaux souterraines du site	Lente	Diminution de la qualité des eaux souterraines au droit du site	S	Couche d'étanchéité Dilution des eaux acides au fur et à mesure de leur propagation et pas de pompage AEP à proximité	М	NON		

M : Gravité modérée S: Gravité sérieuse

Ainsi, au regard des critères de l'annexe VII de l'Arrêté du 19 Avril 2010, la Verse de Kerroué et la Verse Ouest ne sont pas classées dans la catégorie A :

- Niveau de risque de perte d'intégrité : verses édifiées selon les préconisations des études géotechniques de MECATER, permettant de garantir leur stabilité à long terme, soit un risque improbable voire très improbable, sans effet potentiel sur les tiers à l'extérieurs du site ;
- Déchet non dangereux;
- Aucune substance ou préparation dangereuse.

2.4.9 Procédure de contrôle

La Verse de Kerroué est régulièrement inspectée (contrôle visuel) par le personnel d'IRMG et est équipée de deux piézomètre (PK2 et PK3) dont un traversant les stériles et ancré jusqu'à environ 10 m de profondeur dans le socle rocheux (<u>Cf. Figure 20</u>).

Le piézomètre permet d'identifier une éventuelle mise en charge de la verse et l'inclinomètre permet de prévenir les risques de rupture et de confirmer la stabilité à long terme de la verse.

Le dispositif d'auscultation préconisé par MECATER pour la Verse Ouest est le suivant (Cf. Figure 20) :

- Deux piézomètres placés au niveau du talus Nord de la verse à la cote 270 NGF et permettant de suivre le niveau d'eau dans la verse. Les piézomètres sont crépinés sur toute la verse et arrêtés 1 m au dessus de la géomembrane située à la base;
- Six plots topographiques qui permettront de suivre les éventuels déplacements en altimétrie et en altitude de la verse.

2.4.10 Bilan hydrique

Le volume d'eau de ruissellement et d'infiltration collecté par le réseau de drainage de la Verse de Kerroué peut être estimé à partir de la surface de la verse et de la pluie efficace annuelle ruisselée sur la verse (en considérant une réserve utile de 20 mm (surface décapée) et un coefficient de ruissellement de 80% : 379 à 957 mm entre 1981 et 2019, Cf. Bilan hydrologique à l'échelle de l'exploitation au § 2.1.3 du Tome 3 bis Etude hydrologique et hydrogéologique) :

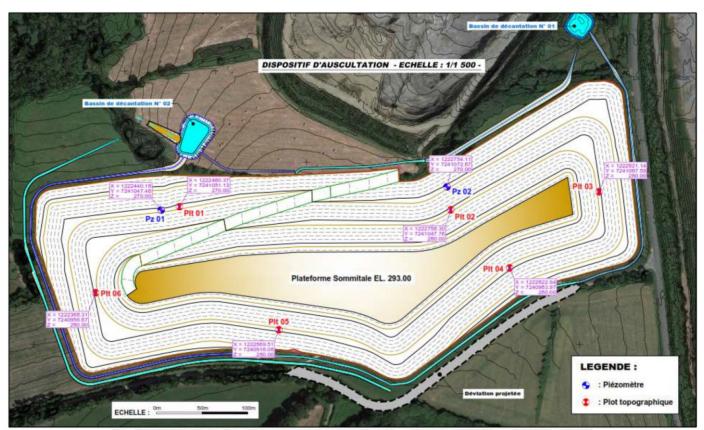
13,6 ha x 379 à 957 mm/an ≈ 50 000 à 130 000 m³/an soit 5 à 15 m³/h en moyenne

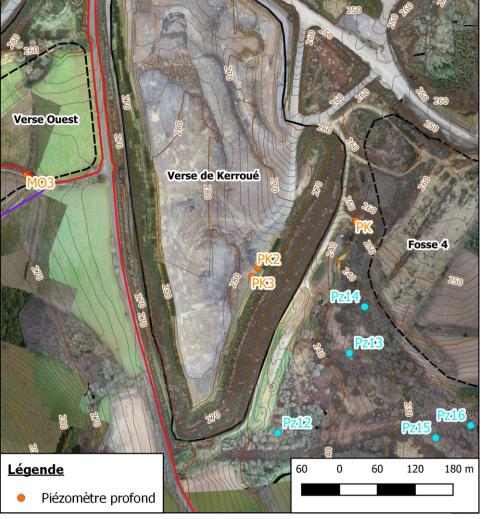
Ces valeurs sont cohérentes avec les débits suivis par IRMG en sortie du bassin BK qui collecte les eaux de la Verse de Kerroué.

A l'instar des eaux qui percolent actuellement au sein de la Verse de Kerroué, les eaux pluviales qui percoleront dans la Verse Ouest seront collectées et dirigées vers le circuit de traitement des eaux du site de Guerphalès, pour être à terme rejetées dans le ruisseau du Crazius, dans le bassin versant de l'Ellé.

Le volume d'eau de ruissellement et d'infiltration qui sera collecté par le réseau de drainage de la Verse Ouest peut-être estimé à :

12,8 ha x 379 à 957 mm/an ≈ 48 000 à 122 000 m³/an soit 5 à 15 m³/h en moyenne







IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4 Mémoire Technique**

Dispositif d'auscultation des verses à stériles

Sources: MECATER, IRMG

2.4.11 Fermeture, remise en état et suivi des verses à stériles

La remise en état des verses de stockage des stériles de carrière se fera progressivement, au fur et à mesure de leur édification :

- Dans un premier temps, seuls les flancs des verses seront réaménagés (cas de la Verse de Kerroué actuelle);
- Une fois la cote maximale de stockage atteinte, les sommets seront remis en état.

Les travaux de remise en état des flancs / sommets des verses sont les suivants :

- Mise en place puis compactage d'une couche d'étanchéité (fines PS) de 0,5 à 1 m sur les stériles;
- Mise en place de 0,15 m de terre végétale sur la couche d'étanchéité, ensemencement (graminées) de la terre végétale ;
- Plantations paysagères sur la Verse Ouest.

Une végétation de type ajoncs peut ensuite recoloniser les surfaces réaménagées comme cela se fait actuellement sur les flancs de la Verse de Kerroué.

Les percolats seront collectés puis traités sur toute la période d'exploitation (jusqu'en 2047). Après finalisation des travaux de remise en état, les eaux de pluies ne s'infiltreront plus dans les verses et ruisselleront sur une surface inerte et végétalisée. Elles pourront rejoindre le milieu naturel.

Le suivi des eaux souterraines (piézométrie et qualité) sera réalisé en amont et en aval de chacune des verses et maintenu durant la phase finale de remise (période 2043-2047) afin de valider l'efficacité du réaménagement des verses :

- Verse de Kerroué : ouvrages MO1 et PK ;
- Verse Ouest: ouvrages MO1, MOUS1 et PzB.

Les fossés bordant les verses seront conservés et la qualité des eaux s'y écoulant continuera d'être suivie.

La stabilité des verses fera l'objet d'un état des lieux annuel par un géotechnicien.

Ce suivi sera maintenu sur une période de 5 ans suivant la fin des travaux de remise en état.

2.4.12 Remblaiement partiel de la Fosse 3 dans le périmètre de protection du captage AEP de la prise d'eau de Mézouët

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de la prise d'eau n'autorise pas les plans d'eau dans le périmètre de protection du captage AEP. Le remblaiement partiel de la Fosse 3, avec des stériles de l'exploitation de Guerphalès, dans l'emprise du périmètre de protection rapprochée de la prise d'eau de Mézouët est une préconisation de l'Arrêté Préfectoral du site.

Le secteur de la Fosse 3 situé dans le périmètre de protection du captage AEP de la **prise d'eau de Mézouët** sera **remblayé à partir de stériles d'extraction du site** jusqu'à 1 m au-dessus des hautes eaux estimées pour le plan d'eau, soit **231 m NGF**. Dans le mode de construction de ce remblai, une couche d'étanchéité sera mise en place en place sur toute la hauteur du talus (y compris la partie immergée) pour assurer le caractère confiné du stockage avec un dispositif renforcé dans la zone de battement de la nappe tout

Tome 2 : Mémoire Technique

secteur ayant atteint la cote finale de stockage, sur chaque palier de stériles, sera **recouvert d'une couche d'étanchéité de 50 à 80 cm** (fines de dépoussiérage ou PS compactées) puis de 15 à 30 cm de terre végétale, pour finalement être végétalisé par ensemencement de graminées. Cela permet de limiter les volumes d'eaux pluviales susceptibles de s'acidifier durant la phase de remblaiement puis de montée et de stabilisation du plan d'eau après remise en état. Cette couche d'étanchéité réduira le drainage acide au niveau de la zone de remblai.

Une végétation de type ajoncs peut ensuite recoloniser les surfaces réaménagées hors d'eau comme cela se fait actuellement sur les flancs de la Verse de Kerroué.

Le suivi des eaux souterraines (piézométrie et qualité) sera réalisé autour de la Fosse 3 et maintenu durant la phase finale de remise (période 2043-2047) afin de valider l'efficacité du réaménagement. Les ouvrages concernés seront les piézomètres PZA et RO1.

Le projet de remise en état et les programme de suivi post-exploitation sont détaillés dans le <u>Chapitre 7 du</u> <u>Tome 3 : Etude d'Impact.</u>

3 TRAITEMENT DU MINERAI D'ANDALOUSITE ET <u>Plan de</u> GESTION DES RESIDUS DE TRAITEMENT DU MINERAI

3.1 DESCRIPTION DU PROCEDE DE TRAITEMENT DU MINERAI

La cornéenne à andalousite de Glomel comprend 5 constituants principaux :

- 25% d'andalousite, silicate d'alumine (Al₂SiO₅), recherchée pour ses propriétés réfractaires et abrasives. Elle présente une densité élevée (3,15 à 3,7).
- 30 à 50% de biotite (mica noir) qui est un phyllosilicate, riche fer, de densité 2,8 à 3,4; paramagnétique et non conducteur.
- 20 à 50% de quartz qui est un oxyde de silicium, de densité 2,65; non magnétique et non conducteur.
- Moins de 5% de pyrite qui est sulfure de fer, de densité 5, non magnétique, mais conductrice.

En provenance des fosses, le minerai est dirigé vers l'une des deux usines existant sur le site :

- Le minerai de surface, altéré ou minerai tendre est traité au niveau de l'usine B par voie humide;
- Le minerai profond, sain ou minerai dur est traité au niveau de l'usine C par voie sèche.

Le tout-venant 0-1 000 mm est acheminé par tombereau depuis la carrière jusqu'à un **concasseur à mâchoires** qui réduit le minerai à une granulométrie 0-250 mm qui alimente soit un stock à terre (minerai tendre pour l'usine B), soit un silo (minerai dur pour l'usine C).

Les usines du site concentrent l'andalousite en la séparant des autres minéraux, via **3 procédés minéralurgiques** basés sur les propriétés physico-chimiques des différents minéraux constituant les cornéennes à andalousite :

- 1. Le broyage à boulets pour la voie humide et le broyage semi autogène pour la voie sèche, suivis d'une classification pour éliminer les particules les plus friables, donc les plus fines (<300μm). Cette première étape représente la plus grosse perte de masse, avec 50% de masse en moins. Dans le traitement par voie humide, la fraction >300μm est séchée dans un tambour à 300°C.
- 2. La **séparation magnétique à haute intensité** pour éliminer la biotite. A l'issue de cette étape, il ne reste plus que 15% des matériaux par rapport au début du traitement.
- 3. La **séparation densimétrique par cyclonage** en milieu dense (ferrosilicium) pour séparer l'andalousite, de densité 3,1 à 3,2 du quartz, de densité 2,8. Dans les cyclones de séparation densimétrique, les particules d'andalousite sont plaquées contre la paroi, tandis que le quartz reste au centre et est éliminé par surverse.

Le concentré compris entre 0,3 et 1,6 mm passe par trois autres étapes de traitement afin d'augmenter la teneur en andalousite du concentré final :

- L'attrition, qui permet de nettoyer les cristaux d'andalousite;
- La séparation électrostatique, servant à éliminer les pyrites ;
- Une dernière **séparation magnétique** destinée à l'affinage du produit.

Tome 2 : Mémoire Technique

Des particules fines d'andalousite peuvent être perdues dans les fractions fines (200-600 μ m) issues de la séparation magnétique et de la séparation densimétrique. Un **atelier de flottation** permet de valoriser ces particules fines d'andalousite.

Un flow-sheet simplifié des usines est présenté en <u>Figure 21</u>. Deux vues aériennes oblique de la plateforme technique des usines sont présentées en <u>Figure 9 p 30</u>. Un photolog des usines, réalisé par IRMG, et détaillant plus précisément les organes des usines, est présenté en Annexe 8.

La puissance électrique maximale installée des installations de traitement des matériaux du site de Guerphalès est de <u>5 500 kW</u>.

En plus de l'andalousite, certains matériaux (sous-produits) sont valorisés. Il s'agit :

- Des sables (sables « déclassés »), valorisés comme sables drainants de tranchées ou intégrés dans certains enrobés;
- Les fines de dépoussiérage ou « PS » (0-300 μm) du broyage et de la classification par voie sèche qui sont utilisées, dans des conditions particulières d'humidité et de compactage pour former des couches d'étanchéités au niveau des verses à stériles.

Le projet d'ouverture de la Fosse 4 ne prévoit <u>aucune modification dans le procédé de traitement du</u> minerai et de la puissance électrique totale installée des usines.

3.2 ALIMENTATION EN EAU DE PROCEDE

Le **procédé de traitement** par voie humide, sur la base d'une disponibilité de 90% (330 j/an), nécessite un apport de 220 m³/h en moyenne annuelle (2015-2019) d'eau de procédé. Cette eau alimente notamment :

- Le broyage par voie humide ;
- La séparation densimétrique par cyclonage en milieu dense ;
- L'attrition;
- L'atelier de flottation.

L'usine de traitement du minerai fonctionne en circuit fermé et il n'y a aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Les besoins en eau de l'usine sont assurés par :

- Recirculation des eaux de décantation et d'égouttage de l'usine ;
- La Fosse 2 où les eaux de procédé sont recyclées après décantation des résidus humides (fraction fine (<300 μm) du broyage par voie humide et stériles de flottation).

Ce circuit fermé nécessite malgré tout un appoint pour compenser les pertes liées à l'évaporation et à l'humidité des boues. Cet appoint est assuré par les eaux pluviales collectées dans la Fosse 2.

Le circuit des eaux de l'ensemble du site est décrit au § 4.



Flow sheet simplifié

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL -Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière
Mémoire Technique Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22) Projet d 'ouverture de la Fosse

Flow sheet simplifié des usines

Figure

Source : IRMG

Mineral Brut 600kT/an Concassage Voie sèche Usine C Voie humide 230 kT 0-300 mm Usine B 370 kT Broyage Broyage Fines (< 300 µm)</p> Séchage Usine C Classification Classification → Fines (<300 µm) Séchage Usine B Granulométrique <2mm «Zmm **300 k**T Séparation 210 KT Magnétique 90 kT KB Grain 65 kT Classification 0.5-20mm 3 kT Granulométrique Séparation 8 kT Fines Q.2-0,6mm 25 kT Densimétrique 8 kT Quartz Broyage Séchage Affinage Réactifs **Hottation** Pyritia & Quartz Séparation 4 kT → Pyrite Calcination Electrostatique Séparation 5 kT Séparation ➤ Mica ▶ Pyrmotite & Magnétite Magnétique Magnétique Broyage Classification Classification. Granulométrique KA Grain 0-2mm KA/KB/KF KA/KF Produits Fonderie **KB** Grain Premium 55 pm ou 150 pm 350 µm 100-400/100-300 µm 26 kT 22 kT 3 kT 100-200/200-400 um

Refractory Minerals

Tome 2 : Mémoire Technique

Le suivi des horamètres des pompes du site permet d'établir un bilan hydrique moyen de l'usine entre 2015 et 2020 et d'évaluer un taux de recyclage moyen des eaux de procédé de 58% :

Tableau 12 : Bilan hydrique de l'usine de traitement du minerai

Année	Volume d'eau alimentant l'usine à partir de la Fosse 2 (m³)	Volume d'eau recyclé vers la Fosse 2 (m³)	Taux de recyclage effectif	Appoint au circuit fermé de l'usine (eaux pluviales collectées par la Fosse 2) (m³)
2015	1 538 200	841 280	55%	696 920
2016	1 328 100	736 640	55%	591 460
2017	1 794 450	927 200	52%	867 250
2018	2 020 600	1 186 429	59%	834 171
2019	1 977 400	1 336 000	68%	641 400
2020	2 588 000	1 352 220	52%	1 235 780
Moyenne 2015-2020	1 874 460	1 063 300	57%	811 165

3.3 PLAN DE GESTION DES RESIDUS DE TRAITEMENT DU MINERAI

Le présent § 3.3 constitue le Plan de Gestion des résidus de traitement du minerai d'andalousite établi conformément à l'Art. 5 de l'AM du 19/04/2010.

Les procédés de traitement du minerai mis en œuvre au niveau des usines du site de Guerphalès génèrent **3 principaux types de résidus** :

- Des résidus humides ou « PGP » sous forme de pulpes, correspondant à la fraction fine (<300 μm) du broyage par voie humide dans l'usine B et aux stériles de flottation. Ces résidus représentent 37% du tonnage entrant des usines, avec une densité de 1,7, soit 235 000 t/an ou 140 000 m³/an à stocker en moyenne.
- Des résidus secs ou « Sabès », sous forme de sables à biotite, correspondant aux stériles de séparation magnétique des usines B et C. Ces résidus représentent 48% du tonnage entrant des usines, avec une densité de 1,6, soit 300 000 t/an ou 190 000 m³/an à stocker en moyenne.
- Des boues d'hydroxydes de fer, manganèse ou aluminium issues de l'actuel traitement des eaux au lait de chaux avant rejet au milieu naturel au niveau de la station Neutralac 3. Ces boues, issues du curage du premier bassin de décantation des eaux traitées, représentent un tonnage de 300 t/an.

La gestion des boues de la **future installation de traitement du manganèse par ozonation** (mise en service au 1^{er} janvier 2024) est en cours d'élaboration (décantation + renvoi en Fosse 2 ou épaississement par filtres-presse).

La future installation de traitement du manganèse par ozonation (mise en service au 1er janvier 2024) est en cours de conception.

Cette nouvelle installation remplacera la station Neutralac 3 et les boues qu'elle produira seront renvoyées comme actuellement en Fosse 2 après une phase de décantation.

3.3.1 Caractérisation des résidus

3.3.1.1 Caractéristiques physiques et minéralogiques

Les résidus humides

Les stériles humides ont la consistance de limons et d'argiles peu plastiques.

Les résidus secs (« Sabès »)

Les résidus secs sont des sables fin à moyens propres et riches en biotite.

Les boues d'hydroxydes

Les eaux d'exhaure de la Fosse 3, les eaux provenant des systèmes de drainage des verses à stériles et les eaux provenant des usines (décantation et flottation) rejoignent le circuit de traitement du site (stations Neutralac 1 et 3). Après neutralisation puis décantation, ces eaux sont rejetées au milieu naturel (ruisseau de Kergroaz).

Les hydroxydes (principalement de fer, manganèse et aluminium) résultants du traitement de ces eaux s'accumulent en Fosse 2, à la sortie de la station Neutralac 1 sous forme de boues d'hydroxydes semiliquides (siccité d'environ 28 %), et dans 4 bassins de décantation dédiés en sortie de la station Neutralac 3.

3.3.1.2 Caractéristiques et comportement géochimique

! Eléments traces métalliques

IRMG a fait analyser en 2010 par le LABOCEA (ex LDA 22) les teneurs (sur brut) en éléments traces métalliques (ETM) des résidus de traitement du minerai et boues d'hydroxydes produits sur le site de Guerphalès. Les modalités d'exploitation et de traitement des eaux n'ayant pas évolué ou peu, ces stériles de production n'ont également pas évolué depuis 2010.

Les bulletins d'analyses, joints en <u>Annexe 2</u>, sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Composition moyenne en éléments traces métalliques des résidus de traitement du minerai et des boues d'hydroxydes (IRMG, 2010)

Paramètre	Unité	Résidus humides		Résidus secs		Boues d'hydroxydes	
Parametre	Unite	Sur sec	Sur brut	Sur sec	Sur brut	Sur sec	Sur brut
Humidité		0,2	-	0,1	-	71,7	-
Matière sèche	%	99,8	-	99,9	-	28,3	-
Arsenic (As)		22	22	22	22	14	4
Cadmium (Cd)		< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	2,7	0,76
Chrome (Cr)		87	87	110	110	22	6
Cobalt (Co)		23	23	30	30	2 590	733
Cuivre (Cu)	mg/kg MS	62	62	43	43	280	79
Mercure (Hg)		< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,01
Molybdène (Mo)		< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,2
Nickel (Ni)		49	49	70	70	3 870	1 095
Plomb (Pb)		33	33	26	26	24	7

Tome 2 : Mémoire Technique

Sélénium (Se)	< 3	< 3	< 3	< 3	< 3	< 0,85
Zinc (Zn)	140	140	170	170	6 150	1 740

Les teneurs obtenues sont comparées aux références de fond géochimique naturel local établi par le BRGM dans l'ouvrage « Les bases de données relatives à la qualité des sols - contenu et utilisation dans le cadre de la gestion des sols pollués » (2007).

De cette comparaison, il ressort que :

- Pour les résidus humides et les résidus secs, les teneurs des paramètres analysés sont considérées comme « couramment observées » dans les sols « ordinaires » ou pour les teneurs les plus élevées (chrome, cobalt, cuivre, molybdène, zinc) comme « anomalies naturelles modérées ».
- Par contre, en ce qui concerne les boues d'hydroxydes, les teneurs en Cd, Co, Cu, Ni et Zn sont très élevées, comparables voire supérieures aux valeurs observées dans le cas de « fortes anomalies naturelles ».

Ceci s'explique par le fait que les boues d'hydroxydes résultent du traitement des eaux dont l'objectif est de capter les particules et les métaux afin de rejeter au milieu naturel une eau faiblement chargée, compatible avec l'acceptabilité du milieu récepteur.

L'ouverture de la Fosse 4, l'extension de la Verse Ouest et les nouvelles extensions du Sabès n'entraînent aucune modification des caractéristiques physiques et chimiques des résidus de traitement du minerai et des boues d'hydroxydes définies en 2011.

Test de lixiviation

Un test de lixiviation a été réalisé en décembre 2010 sur un échantillon des 3 types de déchets d'extraction afin de renseigner l'impact potentiel d'un éventuel lessivage de ces déchets par les eaux pluviales (résidus secs du Sabès) ou d'exhaure (résidus humides / boues d'hydroxydes en Fosse 2).

Les concentrations obtenues sur éluat par ce test de lixiviation sont synthétisées dans le tableau suivant et comparés aux seuils admissibles pour les déchets inertes définis en annexe II de l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions des déchets inertes dans les installations :

Tableau 14 : Résultats des tests de lixiviation effectués sur les résidus de traitement du minerai et des boues d'hydroxydes (IRMG, 2010)

Paramètre	Unité	Stériles humides	Résidus secs	Boues d'hydroxydes	Seuils annexe II de l'AM du 12/12/2014
Arsenic (As)		< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,5
Baryum (Ba)		0,55	0,13	< 0,05	20
Cadmium (Cd)		0,1	< 0,005	< 0,005	0,04
Chrome (Cr)		< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,5
Cuivre (Cu)		< 0,001	< 0,001	< 0,001	2
Molybdène (Mo)	mg/kg MS	< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,5
Nickel (Ni)		1,3	0,39	0,31	0,4
Plomb (Pb)		< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,5
Antimoine (Sb)		< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,06
Sélénium (Se)		< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,1

Tome 2 : Mémoire Technique

Zinc (Zn)	3,1	1,3	< 0,1	4
-----------	-----	-----	-------	---

Les teneurs sur éluat obtenues par test de lixiviation sont toutes inférieures aux seuils définis à l'annexe II de l'Arrêté du 12 décembre 2014, hormis la teneur en nickel du lixiviat des résidus humides.

Potentiel acidogène

IRMG a missionné en 2011 le Laboratoire Environnement et Minéralurgie de Nancy pour déterminer la teneur en sulfures ainsi que le ratio de potentiel de neutralisation NPR des résidus humides et des résidus secs produits par l'exploitation d'andalousite de Guerphalès.

NB : Les boues d'hydroxydes résultant de la neutralisation de l'acidité des eaux d'exhaure ne sont par définition pas génératrices d'acidité et n'ont pas fait l'objet de cette détermination.

Les résultats sont présentés en Annexe 3 et sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Résultats de la détermination du potentiel acidogène des résidus de traitement du minerai (IRMG, 2010)

	Teneur	en soufre	NPR = PN/PA		
Résidus	Soufre total (en %)	Dont sulfates (en %)	Potentiel n potentie	net de neutralisation = I de neutralisation / de génération d'acide	
			0,17		
Résidus humides (fosse 2)	0,67	0,09	0,24	Générateur d'acide (NPR<1)	
			0,17	, ,	
			0,14		
Résidus secs (Sabès)	1,12	0,05	0,07	Générateur d'acide (NPR<1)	
			0,10	(141 11/1)	

Les résidus humides analysés présentent une teneur en soufre sous forme de sulfure inférieure à 1% et un potentiel net de neutralisation (ratio de neutralisation) inférieur à 1.

Les résidus secs analysés présentent une teneur en soufre sous forme de sulfure supérieure à 1%.

Les résidus humides et résidus secs de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès sont non inertes, conformément à l'article 3 de l'Arrêté Ministériel du 19 avril 2010 car acidogènes.

Les caractéristiques géochimiques des résidus humides, des résidus secs et des boues d'hydroxydes définies en 2011 resteront du même ordre pour les résidus issus de l'exploitation de la future Fosse 4.

3.3.1.3 Comportement géotechnique

Les résidus humides

Les caractéristiques des résidus humides produits au sein des usines du site de Guerphalès ont été définies en 2011 dans le cadre de l'étude géotechnique réalisée par MECATER sur la Fosse 1 (lieu de stockage des stériles humides avant mai 2014). Cette étude est jointe en <u>Annexe 5</u>.

Poids volumique: 18,5 kN/m³;
 Cohésion: 2 kPa;
 Angle de frottement: 30°

Les résidus secs (« Sabès »)

Tome 2 : Mémoire Technique

Les résidus secs sont des sables fins dont les caractéristiques géotechniques ne sont pas satisfaisantes pour permettre leur utilisation comme matériaux de construction.

Les boues d'hydroxydes

Il n'existe pas de données géotechniques concernant les boues d'hydroxydes. Rappelons que ces boues sont semi-liquides (siccité de 28 %).

Les caractéristiques géotechniques des résidus humides, des résidus secs et des boues d'hydroxydes définies en 2011 resteront du même ordre pour les résidus issus de l'exploitation de la future Fosse 4.

3.3.1.4 Description des substances chimiques utilisées

Les résidus humides

L'atelier de flottation mis en œuvre pour valoriser les particules fines d'andalousite emploi des divers produits chimiques, listés dans le tableau ci-après. Les fiches de sécurité (FDS) de ces produits, obtenues auprès de leurs fournisseurs respectifs, sont fournies en <u>Annexe 9</u> et consultables sur le site.

Produits	Codes des mentions de dangers	Utilisation	Consommation annuelle	Concentration dans les résidus humides
Amylxanthate potassium	H228, H302, H312, H315, H314, H335		5 160 kg	9 g/t
Mélange de polyglycols (agent de flottation)	H302	Réactifs de	6 800 kg	12 g/t
Sulfonate de sodium	H319, H315, H318,	flottation	36 300 kg	67 g/t
Agent tensio-actif (produit chimique d'extraction)	H412		7 100 kg	12 g/t
Acide sulfurique	H314		19 900 kg	35 g/t

Sur la quantité des produits utilisés, il est estimé que 60 % se retrouve dans la composition du concentré et que 40 % sont dirigés vers la Fosse 2 pour stockage, mêlés aux stériles humides. Les quantités de ces produits sont minimes par rapport à la quantité globale de stériles humides auxquels ils sont mélangés (235 000 t/an en moyenne).

La classification réglementaire des déchets issus de l'industrie extractive par rapport à son contenu en substances et mélanges dangereux dépend directement de la concentration des déchets en substances et mélanges dangereux. Dans le cas présent, cette classification est réglementée par les textes suivants :

- Décision 2014/955/UE de la Commission du 18 décembre 2014 modifiant la décision 2000/532/CE établissant la liste des déchets, conformément à la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil;
- Règlement (UE) n°1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 remplaçant l'annexe III de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets et abrogeant certaines directives : Annexe III : Propriétés qui rendent les déchets dangereux ;

Tome 2 : Mémoire Technique

 Règlement (UE) n°2017/997 du Conseil du 8 juin 2017 modifiant l'annexe III de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la propriété dangereuse HP 14 « Écotoxique ».

D'après les codes des mentions de dangers répertoriés dans les fiches de données sécurité des produits de flottation, les produits utilisés ne rendent pas les résidus humides dangereux et ce quelle que soit la concentration (aucune des propriétés associées au codes des mentions de dangers ne rendent les résidus dangereux au sens du Règlement (UE) n°1357/2014).

Les résidus secs (« Sabès »)

Les résidus secs stockés sur le Sabès sont constitués de sables fins propres. Ils ne contiennent aucun produit chimique.

Les boues d'hydroxydes

Le traitement des eaux acides collectées sur le site de Guerphalès implique l'utilisation de neutralisants :

Produits	Codes des mentions de dangers	Utilisation	Consommation annuelle
Lait de chaux			1 700 t
Chaux (Neutralac)	H315, H318, H335 H290, H314	Neutralisation de l'acidité	621 t
Soude	11230, 11314		21 t

La majorité de ces produits disparait lors de la réaction de neutralisation de l'acidité. Une partie (réactif en excès) se retrouve dans la composition des boues d'hydroxydes.

D'après les codes des mentions de dangers répertoriés dans les fiches de données sécurité des produits de neutralisation, les produits utilisés ne rendent pas les boues d'hydroxydes dangereuses et ce quelle que soit la concentration (aucune des propriétés associées au codes des mentions de dangers ne tendent les résidus dangereux au sens du Règlement (UE) n°1357/2014).

3.3.1.5 Classification des résidus de traitement du minerai

Selon l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'Environnement, les résidus de traitement du minerai d'andalousite de Guerphalès (résidus actuels issus de la Fosse 3 et, par extension, résidus à venir de la Fosse 3 et de la Fosse 4) sont classés sous le <u>code 01 04 09 « Déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifère »</u>.

La caractérisation présentée dans les paragraphes précédents permet de conclure que ces <u>résidus</u> sont <u>acidogènes et non dangereux</u>. Ils sont donc considérés comme des <u>déchets non inertes et non dangereux</u> au regard l'article 3 de l'Arrêté Ministériel du 19 avril 2010.

3.3.2 <u>Modalités et phasage de stockage des résidus de traitement du</u> minerai

3.3.2.1 Caractéristiques et capacités des installations de stockage

Les résidus humides sont et seront stockés, comme actuellement dans la Fosse 2.

Les **résidus secs** seront quant à eux stockés, par ordre de priorité (<u>Cf. Figure</u> 12 p 43) :

- A l'Est du site, au niveau de l'extension de la verse du Sabès actuellement autorisée afin de permettre les travaux préparatoires de stabilisation et de drainage optimaux des plateformes de stockage suivantes (« Vallon digue cyclonée », Fosse 1 et Ancienne digue);
- Sur la plateforme constituée par le remblaiement de stériles au niveau du « Vallon digue cyclonée » et de la Fosse 1 : extension vers l'Ouest de la verse du Sabès ;
- Sur la plateforme constituée par le remblaiement de stériles au niveau de l'ancienne digue : extension vers le Sud de la verse du Sabès.

Les différentes zones de stockage de résidus de traitement minier et leur design sont représentés sur la <u>Figure 12 p 43</u>. Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques des zones de stockage de résidus secs ainsi que leurs capacités à fin 2019, d'après les données fournies par IRMG en octobre 2020 :

Tableau 16: Caractéristiques et capacités des installations de stockage des résidus secs (Sabès)

Installation de stockage de <u>résidus de traitement</u> <u>minier secs</u>	Type / géométrie	Surface	Capacité de stockage à fin 2019	Nombre d'années de stockage
Extension Est de la verse du Sabès	Verse de pente intégratrice 30° (angle de stabilité des sables à biotite) jusqu'à la cote 249 m NGF (29 m de hauteur maximum)	9,1 ha	1,730 Mm³ 2,770 Mt	9,1
Extension Ouest de la verse du Sabès (plateforme Vallon digue cyclonée et Fosse 1)	Verse de pente intégratrice 30° (angle de stabilité des sables à biotite) jusqu'à la cote 249 m NGF (10 m de hauteur maximum)	5,7 ha	0,610 Mm³ 0,980 Mt	3,2
Extension Sud de la verse du Sabès (plateforme Ancienne digue)	Verse de pente intégratrice 30° (angle de stabilité des sables à biotite) jusqu'à la cote 249 m NGF (26 m de hauteur maximum)	8,2 ha	1,665 Mm³ 2,665 Mt	8,7
Total		24 ha	4,005 Mm ³ 6,415 Mt	21

Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de la zone de stockage de résidus humides ainsi que sa capacité à fin 2019 :

Tableau 17 : Caractéristiques et capacités des installations de stockage des résidus humides

Installation de stockage de <u>résidus de traitement</u> <u>minier humides</u>	Type / géométrie	Surface	Capacité de stockage à fin 2019	Nombre d'années de stockage
Fosse 2	Remblayage d'une ancienne fosse en dent creuse jusqu'à la cote 233 m NGF	15,6 ha	2,905 Mm ³ 4,940 Mt	21

Tome 2 : Mémoire Technique

3.3.2.2 Mode de stockage

Les résidus humides et les boues d'hydroxydes

Les résidus humides et les boues d'hydroxydes sont transportés par canalisation PHED et déversés dans la Fosse 2 après ajout de chaux pour neutralisation.

La gestion des boues de la **future installation de traitement du manganèse par ozonation** (mise en service au 1^{er} janvier 2024) est en cours d'élaboration (décantation + renvoi en Fosse 2 ou épaississement par filtres-presse).

La future installation de traitement du manganèse par ozonation (mise en service au 1er janvier 2024) est en cours de conception.

Cette nouvelle installation remplacera la station Neutralac 3 et les boues qu'elle produira seront renvoyées comme actuellement en Fosse 2 après une phase de décantation.

Les résidus secs (« Sabès »)

Les résidus secs de séparation magnétique sont acheminés par convoyeur aérien jusqu'à une verse de stockage dédiée dénommée « Sabès », actuellement localisée sur la partie Nord-Est du site de Guerphalès. 3 extensions, vers l'Est, vers l'Ouest et vers le Sud sont prévues pour cette verse du Sabès (dans l'emprise actuellement autorisée).

Les caractéristiques géotechniques du « Sabès » et de ses extensions ont été déterminées par MECATER dans son étude de 2011 (reprenant une étude SLR de 2008), jointe en <u>Annexe 5</u>. Elles sont les suivantes :

- Le soubassement des extensions Sud et Ouest du Sabès sur l'ancienne digue et la Fosse 1 sera constituée d'une couche d'enrochement (stériles d'extraction) et de drains sous-jacents permettant d'assurer la stabilité de l'ensemble ;
- Les résidus secs étant déversés gravitairement par convoyeur en sommet de verse, les pentes de talus du Sabès sont égales à l'angle de frottement naturel des résidus secs soit 35°;
- La hauteur maximale du Sabès est d'environ 30 m, pour une cote maximale de stockage autorisée par l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 12 octobre 2020 de 249 m NGF;
- Le réaménagement progressif du Sabès inclut la mise en place d'une couche d'étanchéité (fines PS) de 0,5 à 1 m recouverte d'environ 15 cm de terre végétale, puis la végétalisation de la verse.

3.3.2.3 Phasage de stockage des résidus

Le tableau suivant présente le phasage quinquennal de stockage des résidus de traitement du minerai, sur la base d'une production moyenne et des données fournies par IRMG en octobre 2020. Ce phasage est représenté en plan, en coupe et en vues 3D <u>p 46 à 53</u>.

<u>NB</u>: Afin de tenir compte du délai nécessaire au montage du présent dossier et de l'obtention de la nouvelle autorisation, une **Phase 0 de 3 ans (2020 à 2022)** a été introduite.

Tableau 18 : Phasage quinquennal de stockage des résidus de traitement du minerai

Phase	Gestion des réside Résidus secs : 300	us de traitement du minerai 0000 t/an ou 190 000 m³/an s : 235 000 t/an ou 140 000 m³/an	Aménagements à réaliser	Travaux de remise en état
	Résidus secs	Résidus humides (Fosse 2)		
Phase 0 3 ans (jusqu'à obtention du nouvel AP) 2020-2022	Extension Sabès vers l'Est : 565 000 m ³	410 000 m ³	Travaux de décapage de l'extension du Sabès.	Remise en état coordonnée de la plateforme sommitale du Sabès (extension vers l'Est).
PHASE 1 5 ans (2023-2027)	Extension Sabès vers l'Est : 890 000 m ³	645 000 m ³	Finalisation des travaux de décapage de l'extension du Sabès. Travaux de stabilisation (remblayage d'une couche de stériles d'extraction) et de drainage sur l'ensemble Vallon digue cyclonée-Fosse 1 et sur l'ancienne digue pour permettre l'avancée du Sabès	Remise en état coordonnée des flancs et de la plateforme sommitale du Sabès (extension vers l'Est).
PHASE 2 5 ans (2028-2032)	Extension Sabès vers l'Est: 235 000 m³ Extension Sabès vers l'Ouest, sur la plateforme Vallon digue cyclonée- Fosse 1: 615 000 m³	615 000 m ³	/	Finalisation de la remise en état de l'extension Sabès vers Est. Remise en état coordonnée des flancs et de la plateforme sommitale du Sabès (extension vers l'Ouest).
PHASE 3 5 ans (2033-2037)	Extension Sabès vers le Sud-Est, sur la plateforme de l'ancienne digue : 865 000 m ³	630 000 m ³	/	Finalisation de la remise en état de l'extension Sabès vers l'Ouest et du reste de la Fosse 1. Remise en état coordonnée des flancs et de la plateforme sommitale du Sabès (extension vers le Sud-Est).
PHASE 4 5 ans (2038-2042)	Extension Sabès vers le Sud-Est, sur la plateforme de l'ancienne digue : 835 000 m ³	605 000 m ³	/	Remise en état coordonnée des flancs et de la plateforme sommitale du Sabès (extension vers le Sud- Est).
PHASE 5 5 ans (2043-2047)				Finalisation de la remise en état : De l'extension vers le Sud-Est du Sabès ; De la Fosse 2 (stockage des résidus humides) ;

Phase	Résidus secs : 300	us de traitement du minerai 000 t/an ou 190 000 m³/an s : 235 000 t/an ou 140 000 m³/an	Aménagements à réaliser	Travaux de remise en état	
Total phases 1 à 5	3 440 000 m ³	Résidus humides (Fosse 2) 2 495 000 m ³			

3.3.3 Modalités de gestion des eaux

3.3.3.1 Extension Est du Sabès

L'extension Est du Sabès est autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 03/08/2018. Les travaux de préparation ont été réalisés en 2019 et le stockage y a débuté en 2020.

Les eaux d'infiltration sont et seront collectées par un réseau de drains creusés dans le terrain naturel décapé et remplis de granulats concassés 0-100 mm enveloppés dans un géotextile. Ces drains rejoignent un fossé périphérique dirigé vers un bassin situé au niveau d'un point bas. Ce bassin sera équipé d'une pompe qui transfèrera les eaux collectées vers le circuit de traitement des eaux (<u>Cf. Figure 22</u>).

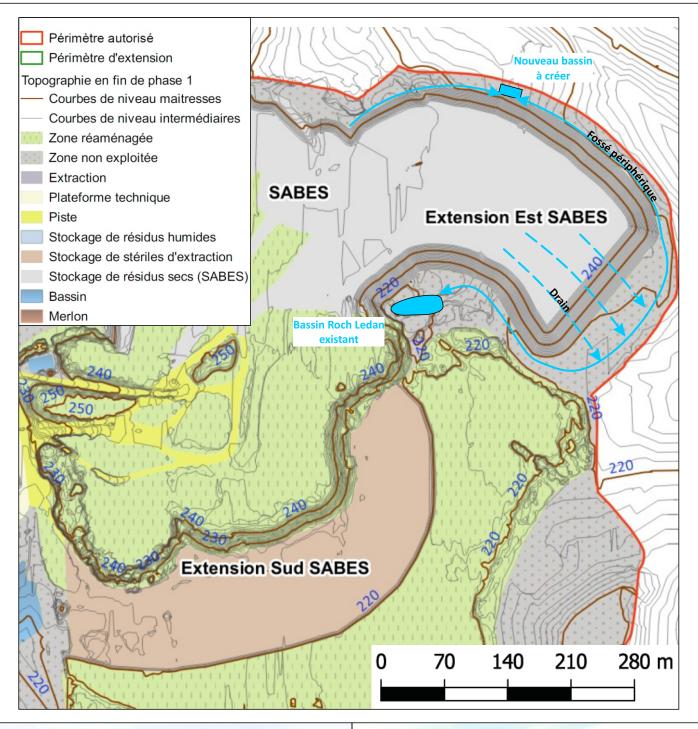
3.3.3.2 Extensions Sud et Ouest du Sabès

Les extensions Sud et Ouest du Sabès progresseront sur une plateforme constituée de stériles d'extraction rocheux de 4 m d'épaisseur installée sur l'ancienne digue (extension Sud) et sur la Fosse 1 (extension Ouest).

La plateforme en enrochements stériles assurera le drainage des eaux d'infiltration du Sabès qui seront récupérées par un fossé périphérique vers un bassin existant (Roch Ledan) ou à créer (Cf. Figure 25).

3.3.3.3 Fosse 2 (stockage des résidus humides)

Le stockage des résidus humides se fait dans un bassin enterré (Fosse 2). Les résidus humides y décantent et les eaux claires, ajoutées aux eaux pluviales, sont pompées vers les usines pour alimenter le broyage humide (Cf. § 3.2).







IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4**Mémoire Technique

Illustration de la gestion des eaux de l'extension Est du Sabès

Sources: IRMG et GEO+ (photographies janvier 2021)

3.3.4 <u>Contexte géologique, hydrogéologique et hydrologique de l'emprise des stockages de résidus humides</u>

Le sous-sol au droit de l'actuelle Verse du Sabès est de ses extensions Est et Ouest est constitué de schistes à andalousite non valorisables. L'extension Sud de la Verse du Sabès se trouve sur un ancien stockage des résidus humides consolidés (« ancienne digue ») sont le substratum est constitué de grès armoricain sur sa partie Sud et de schistes à andalousite non valorisables sur sa partie Nord (<u>Cf. Figure 4 p 15</u>).

Les résidus humides continueront d'être stockés dans la Fosse 2 dont le substratum est constitué de schistes à andalousite anciennement exploités.

Les mesures piézométriques réalisés par GEO+ en 2020 (piézomètres SAB4 et SAB5 situés en bordure Est de la verse du Sabès) montrent que le **toit de la nappe des altérites** est situé entre 212,27 et 227,75 m NGF (3 à 5 m de profondeur).

L'extension Sud du Sabès reposera sur une nappe artificielle contenue dans les anciens résidus humides.

Les emprises du Sabès et de ses extensions Est et Sud se trouvent dans le bassin versant de l'Ellé. Les emprises de la Fosse 2 et de l'extension Ouest du Sabès se trouvent dans le bassin versant du ruisseau de Kerjean, affluent du Blavet.

3.3.5 Etat du terrain susceptible de subir les dommages

Les stériles humides et les résidus sableux produits sur le site de Guerphalès sont stockés à l'intérieur même du site, au plus près de leur lieu de production.

La faisabilité géotechnique de réalisation des différents stockages (stériles humides en Fosse 2, extensions de la verse du Sabès) a été validée par des bureaux d'études spécialisés (SLR 2008, MECATER – 2011).

Du fait de ces mesures prises par la société IRMG suite aux recommandations de SLR et de MECATER, les terrains périphériques à la fosse 2 et à la verse du Sabès ne sont pas susceptibles de subir des dommages.

3.3.6 Analyse des solutions alternatives pour la gestion des résidus de traitement du minerai

Les différents résidus de traitement du minerai ne sont pas valorisables en l'état, d'une part du fait de leur caractère non inerte, et d'autre part du fait de leurs **propriétés mécaniques insuffisantes pour être employés en terrassement ou construction**. IRMG doit donc stocker ces différents résidus directement sur son site.

Malgré tout, IRMG poursuivra ses efforts de recherche et développement pour optimiser le traitement du minerai afin de valoriser au mieux le gisement tout en réduisant la quantité de résidus.

Le remblayage des anciennes fosses d'extraction (Fosse 1 jusqu'en 2014 puis Fosse 2 depuis) par les résidus humides constitue la meilleure solution de stockage d'un point de vue sécuritaire et environnemental, très loin devant le stockage en parc à résidus retenu par une digue comme cela a été fait par le passé sur l'ancienne digue. En effet, cette solution évite la création d'une autre zone de stockage de résidus et permet de combler les anciennes fosses d'extraction et d'assurer leur remise en état par végétalisation au niveau du terrain naturel.

GeoPlusEnvironnement 20011101bis – MT – V2 98

Tome 2 : Mémoire Technique

Le remblaiement des résidus humides (issue du broyage du minerai extrait dans les fosses) dans les anciennes fosses permet de leur restituer un environnement géochimique similaire à celui d'origine, facilitant ainsi leur stabilisation, ce qui ne serait pas le cas si on les déplaçait vers une autre installation de stockage.

D'ailleurs les résultats des suivis réalisés sur les piézomètres autour de la Fosse 1 ne montrent aucun relargage.

Enfin, le dépôt des résidus humides, très fins (<300 μ m), constitue une couche d'étanchéité (perméabilité <10⁻⁸ m/s) sur le fond et les flancs de la fosse, ce qui évite tout impact sur la qualité des eaux souterraines à l'extérieur du site. D'ailleurs, les suivis qualitatifs réalisés par IRMG sur les eaux souterraines ne mettent pas en évidence d'impact de l'activité actuelle sur la qualité des eaux souterraines, qui serait imputable au stockage des résidus humides en Fosse 2.

Ces boues qui sont caractérisées comme non dangereuses seront donc valorisées en remblaiement. L'évacuation des boues étant donné leur volume (108 000 m³/an en moyenne, soit 184 000 t/an), vers des installations de stockage de déchets ne semble pas être l'option la plus pertinente. De plus, la filière locale de gestion des déchets ne pourrait pas absorber de tels volumes.

L'extension du Sabès vers l'Est, sur un substratum naturel, pendant les 5 premières années permettra à IRMG de réaliser une étude géotechnique de conception (Avant Projet Détaillé) des extensions Ouest et Sud du Sabès sur la Fosse 1 et l'ancienne digue.

3.3.7 Analyse des risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine et positionnement des stockages de résidus au regard de la « catégorie A » de l'Arrêté du 19 Avril 2010

3.3.7.1 Analyse des risques d'instabilité et de contamination des eaux

L'ancienne digue, les barrages encadrant la Fosse 1 (barrage interfosse et barrage cycloné) ainsi que le Sabès ont fait l'objet d'une conception géotechnique SLR Consulting en 2008 (Avant Projet Sommaire). Cette étude de conception intégrait déjà l'extension du Sabès sur l'ancienne digue.

Une analyse de stabilité a été réalisée le bureau d'études MECATER en 2011 (<u>Cf. Annexe 4</u>). Cette étude développe les caractéristiques géologiques, hydrogéologiques et hydrologiques du site et l'analyse de la stabilité des ouvrages. Le tableau suivant récapitule les facteurs de sécurités obtenus par MECATER :

Ouvrage	Coefficient de sécurité	Coefficient de sécurité avec séisme ou tir de mines		
Ancienne digue	>2	>1,5		
Barrages interfosse et cycloné (Fosse 1)	>1,5	>1,5		
Sabès	>2	>2		

En conditions minières normales, la stabilité d'un ouvrage est assurée lorsque le coefficient de sécurité est supérieur à 1,3. Ce seuil de stabilité peut être ramené à 1,1 pour rendre compte de conditions exceptionnelles telles que l'occurrence d'événements sismiques.

La stabilité des ouvrages en l'état actuel et de l'extension du Sabès vers l'Est sur le substratum naturel est assurée.

Tome 2 : Mémoire Technique

Une nouvelle étude géotechnique de conception (Avant Projet Détaillé) des extensions Ouest et Sud du Sabès sur la Fosse 1 et l'ancienne digue sera réalisée.

Les risques de détérioration de la qualité des eaux peuvent être associés à :

- L'infiltration d'eaux acides et chargées vers les eaux souterraines à travers le Sabès ou à partir de la Fosse 2 ;
- Un déversement intempestif d'eaux acides faisant suite à un épisode pluvieux exceptionnel.

3.3.7.2 Conclusion de l'analyse de risque

Le tableau suivant reprend l'analyse préliminaires des risques d'instabilité et de contaminations des eaux au niveau des verses à stériles réalisée dans le <u>Tome 4 : Etude de Dangers</u> :

DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

Tableau 19 : Analyse préliminaires des risques d'instabilité et de contaminations des eaux au niveau des verses à stériles

Système concerné	Situation de danger	Mesures préventives existantes (réduction de la probabilité)	Conséquences	Cinétique	Phénomène dangereux	Gravité brute	Mesures curatives (réduction de la gravité)	Gravité résiduelle	Effets potentiels sur des tiers à l'extérieur du site
Ancienne digue	Glissement peu profond (crue extrême, séisme)	Dispositif de drainage Suivi du niveau piézométrique par 3 piézomètres Collecte des eaux de ruissellement à l'aide de 2 tranchées Station de pompage assurant la récupération et l'évacuation des eaux vers Neutralac 1	Charriage des éboulis par les écoulements de surface, qui se chargent alors en Matières En Suspension (MES)	Rapide	Mouvement de terrain Diminution de la qualité des eaux superficielles	М	Station de traitement Neutralac 3 et bassins de décantation	М	NON
	Infiltration des eaux	Dispositif de drainage Couche d'étanchéité en surface	Acidification des eaux souterraines du site Enrichissement en fer, manganèse et sulfates dissous	Lente	Diminution de la qualité des eaux souterraines au droit du site	М	Couche d'étanchéité Dilution des eaux acides au fur et à mesure de leur propagation et pas de pompage AEP à proximité	М	NON
Fosse 1	Glissement superficiel (défaut de construction)	Dispositif de drainage Revanche de 2 m entre le niveau d'eau dans la retenue et la crête de chaque barrage	Charriage des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront alors en MES et se déverseront dans la Fosse 2 Coupure totale de l'accès à la Fosse 2	Lente	Mouvement de terrain Diminution de la qualité des eaux superficielles	S	Déversement des écoulements de surface dans la Fosse 2 Accumulation des éboulis au pied du Sabès Dégâts sur l'environnement réversibles	М	NON
	Glissement peu profond (séisme, tir de mine, crue extrême)			Rapide		S		М	NON
	Infiltration des eaux	Colmatage du fond de la fosse par les résidus (10-8 m/s) Dispositif de drainage Couche d'étanchéité en surface à l'état final	Acidification des eaux souterraines du site Enrichissement en fer, manganèse et sulfates dissous	Lente	Diminution de la qualité des eaux souterraines au droit du site	М	Couche d'étanchéité Dilution des eaux acides au fur et à mesure de leur propagation et pas de pompage AEP à proximité	М	NON

M : Gravité modérée S : Gravité sérieuse

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22)

DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

Système concerné	Situation de danger	Mesures préventives existantes (réduction de la probabilité)	Conséquences	Cinétique	Phénomène dangereux	Gravité brute	Mesures curatives (réduction de la gravité)	Gravité résiduelle	Effets potentiels sur des tiers à l'extérieur du site
sion	Ravinement (Crue extrême)	Pente de talus externes de 35° (angle de talus naturel des résidus sableux) Couche d'enrochement et drains sous-jacents Collecte des eaux vers le système de traitement Neutralac 1 et 3	Erosion régressive des talus Transport des matériaux érodés dans les eaux de ruissellement	Lente	Mouvement de terrain Diminution de la qualité des eaux superficielles	М	Les MES rejoindront l'ancienne digue et seront piégées dans le bassin Roch Lédan Station de traitement Neutralac 1 et 3 et bassins de décantation	М	NON
Verse Sabès et extension	Glissement peu profond (Crue extrême, séisme)		Fluage des talus de la verse sur une étendue de 50 m Transport des matériaux érodés dans les eaux de ruissellement	Rapide	Mouvement de terrain Diminution de la qualité des eaux superficielles	S	Ancienne digue Bassin Roch Lédan Station de traitement Neutralac 1 et 3 et bassins de décantation	М	NON
	Infiltration des eaux	Dispositif de drainage Couche d'étanchéité en surface à l'état final	Acidification des eaux souterraines du site Enrichissement en fer, manganèse et sulfates dissous	Lente	Diminution de la qualité des eaux souterraines au droit du site	М	Changement de plan le	М	NON
	Glissement superficiel (défaut de construction)	Suivi des prévisions météorologiques pour prévenir une inondation par remontée de nappe ou un débordement Suivi automatique du niveau d'eau Parois de la fosse constituées par le massif rocheux (schistes à andalousite) peu perméable Demande de dérogation aux volumes maximaux d'eau rejetés en cas d'intempéries persistantes et de niveau alarmant des eaux du site Circuit de gestion des eaux du site	giques nir une n par e nappe rddment atique du l'eau a fosse s par le cheux es à e) peu able n aux aximaux ss en cas éries ss et de nant des site gestion	Lente	Mouvement de terrain Diminution de la qualité des eaux superficielles	S	Traitement des eaux préalable à la station Neutralac 1 Après décantation, envoi des eaux vers l'usine ou directement vers la station Neutralac 3 puis ses bassins de décantation	М	NON
Fosse 2	Glissement peu profond (séisme, tir de mine, crue extrême) et déversement des eaux			Rapide		S		М	NON
	Infiltration des eaux	Colmatage du fond de la fosse par les résidus (10-8 m/s) Couche d'étanchéité en surface à l'état final	Acidification des eaux souterraines du site Enrichissement en fer, manganèse et sulfates dissous	Lente	Diminution de la qualité des eaux souterraines au droit du site	М	Couche d'étanchéité Dilution des eaux acides au fur et à mesure de leur propagation et pas de pompage AEP à proximité	М	NON

M : Gravité modérée S : Gravité sérieuse

Ainsi, au regard des critères de l'annexe VII de l'Arrêté du 19 Avril 2010, <u>les différents stockages des résidus de traitement du minerai ne sont pas classés dans la catégorie A</u>:

- Niveau de risque de perte d'intégrité: ouvrages édifiés selon les préconisations d'études géotechniques, permettant de garantir leur stabilité à long terme, soit un risque improbable voire très improbable, sans effet potentiel sur les tiers à l'extérieurs du site;
- Déchet non dangereux ;
- Aucune substance ou préparation dangereuse.

3.3.8 <u>Procédure de contrôle</u>

IRMG a mis en place un ensemble de procédures pour la surveillance de ses différents stockages de résidus de traitement du minerai, y compris pour la Fosse 2 et le Sabès :

- Surveillance visuelle journalière de ces stockages ;
- Suivi automatique du niveau de l'eau dans la Fosse 2 (niveau consigné dans un registre par le responsable de production) ;
- Visite mensuelle avec établissement d'un rapport enregistré auprès du responsable de production ;
- Visite annuelle de suivi par un géotechnicien.

3.3.9 Bilan hydrique

L'ensembles des eaux de ruissellement et d'infiltration du Sabès, de la Fosse 1 et de l'ancienne digue sont collectées et transférées vers la Fosse 2 qui reçoit également des eaux pluviales et l'eau contenue dans les résidus humides.

Le tableau suivant récapitule les volumes d'eau entrant et sortant de la Fosse 2 :

Tableau 20 : Volumes d'eau collectés et traités annuellement sur l'exploitation d'andalousite de Glomel

Année	Volume d'eau de ruissellement et d'exhaure collecté au niveau de la Fosse 2 après traitement par Neutralac 1 (m³)	Volume d'eau évacué de la Fosse 2 vers l'usine (m³)	Pluviométrie (mm)
2015	626 920	2 534 939	930
2016	707 180	2 429 771	898
2017	375 240	2 425 352	812
2018	745 090	3 391 480	1022
2019	854 130	3 761 322	1064
2020	1 306 320	3 908 519	1 222
Moyenne 2015- 2020	769 147	3 075 231	991

Tome 2 : Mémoire Technique

Le volume d'eau de ruissellement et d'infiltration collecté généré par **l'extension Est du Sabès** peut être estimé à partir de sa surface et de la pluie efficace annuelle ruisselée (en considérant une réserve utile de 20 mm (surface décapée) et un coefficient de ruissellement de 80% : 379 à 957 mm entre 1981 et 2019, <u>Cf. Bilan hydrologique à l'échelle de l'exploitation au § 2.1.3 du Tome 3 bis Etude hydrologique et hydrogéologique</u>) :

9,1 ha x 379 à 957 mm/an ≈ 34 000 à 87 000 m³/an soit 4 à 10 m³/h en moyenne

Les extensions vers l'Ouest et vers le Sud du Sabès se trouvent sur des secteurs dont les eaux de ruissellement sont déjà collectées par le circuit des eaux du site (vallon 1435, Fosse 1 et ancienne digue). Elles ne génèreront pas de volumes supplémentaires.

3.3.10 <u>Fermeture, remise en état et suivi des installations de stockage de</u> résidus

3.3.10.1 Fosse 1, Fosse 2 et ancienne digue

L'ancienne digue a déjà été entièrement remise en état et revégétalisée.

La Fosse 1, déjà comblée par les résidus humides de traitement du minerai puis par une couche de stériles d'extraction atteindra la cote de 240 m NGF.

La **Fosse 2** qui a pris la suite de la Fosse 1 depuis 2014 atteindra au maximum la cote de **233 m NGF**, soit un franc bord de 9 m par rapport à la crête du barrage interfosse (entre la Fosse 1 et la Fosse 2) qui constitue le point le plus bas en périphérie de la Fosse 2.

Un évacuateur de crue sera mis en place à l'Est de la Fosse 2, dans le terrain naturel, au Sud du barrage interfosse. Cet ouvrage sera prolongé par un fossé en bordure Nord-Ouest de la Fosse 1 et qui rejoindra la Fosse 4. Selon la cote de l'évacuateur de crue, un comblement pourrait être à prévoir au niveau du point bas du parement Nord de la Fosse 2 vers la verse de Roscoat. L'étude géotechnique à venir réalisera le dimensionnement précis de cet évacuateur de crue.

Le réaménagement des fosses de stockage des stériles humides inclura :

- Une phase d'assèchement et de stabilisation des résidus stockés ;
- La mise en place d'une couche de fines de dépoussiérage (PS) ou de matériaux équivalents afin d'imperméabiliser la surface supérieure du stockage sur au moins 50 cm;
- Le régalage d'une couche de terre végétale de 15 cm.

Une fois ces éléments en place, les terrains seront végétalisés par ensemencement hydraulique puis laissés à la recolonisation naturelle.

3.3.10.2 Sabès étendu

Les modalités de remise en état du Sabès étendu demeureront les mêmes que celles actuellement mises en œuvre par IRMG, à savoir :

- Une couche d'étanchéité (PS compactée) d'environ 1 m sera régalée sur les secteurs atteignant la cote de stockage maximale de 245 m NGF (pour une cote finale du Sabès de 249 m NGF);
- Régalage de terre végétale (environ 15 à 30 cm) pour revégétalisation par ensemencement de graminées.

Tome 2 : Mémoire Technique

Les ruissellements et percolats seront collectés puis traités sur toute la période d'exploitation (jusqu'en 2047). Après finalisation des travaux de remise en état, les eaux de pluies ne s'infiltreront plus et ruisselleront sur une surface inerte et végétalisée. Elles pourront rejoindre le milieu naturel.

Les fossés bordant le Sabès seront conservés et la qualité des eaux s'y écoulant continuera d'être suivie.

La stabilité du Sabès et des barrages interfosse et cycloné fera l'objet d'un état des lieux annuel par un géotechnicien.

Ce suivi sera maintenu sur une période de 5 ans suivant la fin des travaux de remise en état.

Le projet de remise en état et les programme de suivi post-exploitation sont détaillés dans le <u>Chapitre 7 du</u> Tome 3 : Etude d'Impact.

4 GESTION DES EAUX

4.1 GESTION ACTUELLE

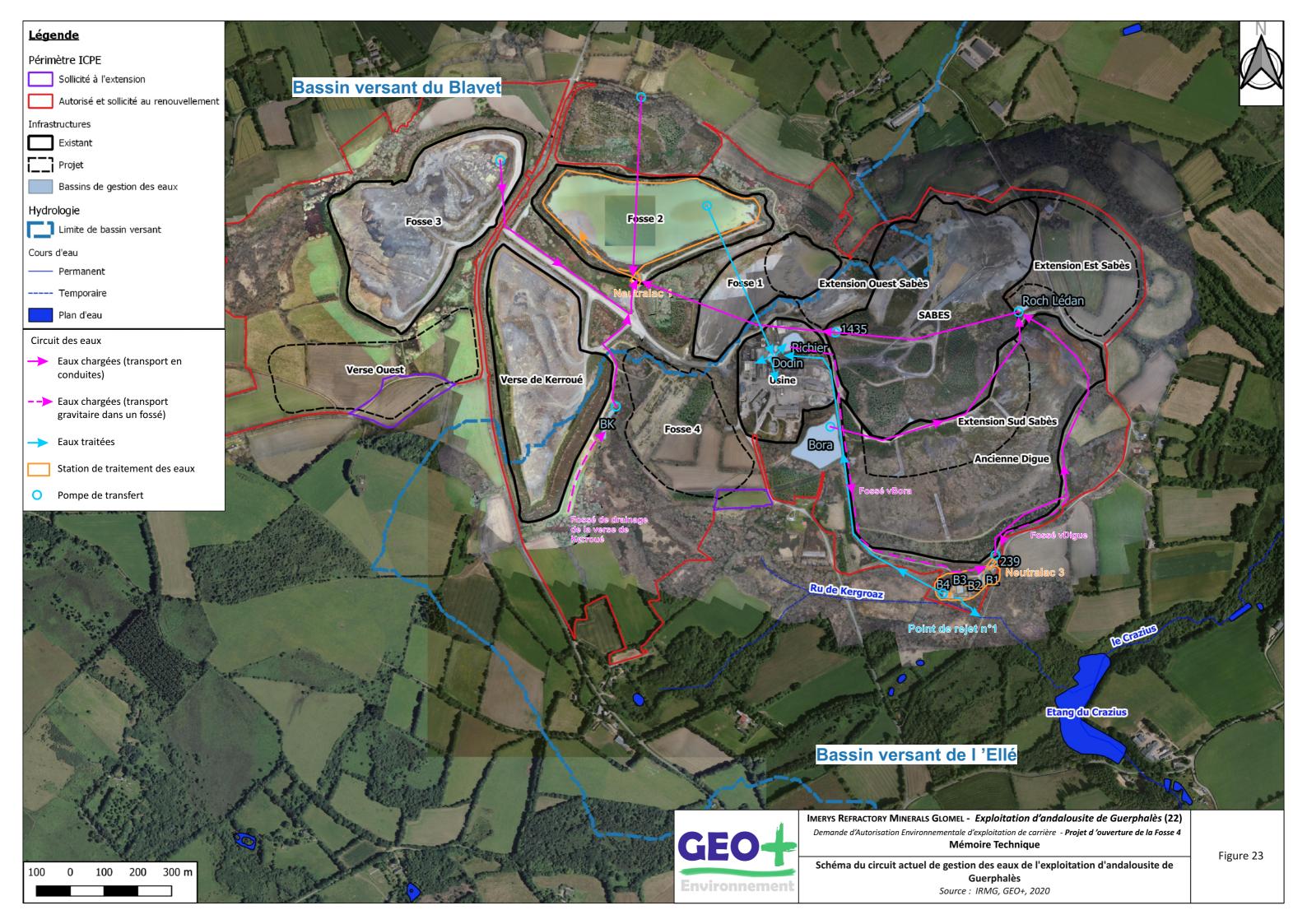
4.1.1 Circuit de gestion et de traitement des eaux jusqu'à fin 2021

Les activités d'extraction et de traitement du minerai et les installations de stockage des stériles et résidus qui en découlent génèrent des eaux acides et chargées en métaux. L'ensemble des eaux du site est collecté et traité avant tout rejet au milieu naturel. Le circuit de gestion des eaux actuellement en vigueur sur l'exploitation d'andalousite de Guerphalès est schématisé en <u>Figure 23</u> et illustré en <u>Figure 24</u>.

L'ensemble des eaux du site est collecté par la **Fosse 2**, ancienne fosse d'extraction du site de Glomel qui reçoit également les résidus humides de l'usine de traitement du minerai. En entrée de Fosse 2, on peut distinguer :

- Les eaux issues du drainage de la Fosse 3 en cours d'exploitation et des zones de stockage des stériles et résidus :
 - o Eaux d'exhaure de la Fosse 3, collectées par un puisard en fond de fouille ;
 - Eaux de ruissellement et d'infiltration de la Verse de Kerroué, collectées au niveau du bassin de Kerroué BK;
 - Eaux de ruissellement et d'infiltration de la verse du Sabès, collectées au niveau du bassin Roch Lédan et du bassin 1435;
 - Eaux de drainage de l'ancienne digue, collectées par un fossé en pied de digue et envoyées vers le bassin Roch Lédan;
 - Eaux de drainage de la plateforme de stockage des produits finis humides, collectées dans le bassin Bora et envoyées vers le bassin Roch Lédan;
 - Eaux de drainage de la digue cyclonée (digue Est de surélévation du stockage des résidus humides dans l'ancienne Fosse 1), collectées au niveau du bassin 1435;
 - Eaux de ruissellement et d'infiltration de l'ancienne verse de Roscoat, collectées par le puits Roscoat.
- Les eaux issues du procédé de concentration et de purification de l'andalousite : les eaux et les boues du décanteur de l'usine, les eaux de flottation et de lavage de gaz.

Les eaux transférées dans la Fosse 2 passent par une étape de traitement à la **chaux éteinte** en poudre au niveau d'une station de neutralisation appelée « Station Neutralac 1 », qui permet d'augmenter le pH des eaux et de précipiter une partie des métaux (principalement fer, aluminium, manganèse) sous forme d'hydroxydes. Les matières en suspension contenues dans les eaux collectées décantent dans la Fosse 2.















IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Commune de Glomel (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4 Mémoire Technique**

Illustrations du circuit actuel de gestion des eaux de l'exploitation d'andalousite de Guerphalès

Source: photographies GEO+, juin 2020, IRMG, novembre 2021

Figure 24

Tome 2 : Mémoire Technique

Afin de réguler le niveau d'eau dans la Fosse 2 et d'alimenter les activités de production de l'usine, deux pompes de 287 et 276 m³/h transfèrent les eaux de la Fosse 2 vers l'usine, dans le bassin **Dodin**. L'eau nécessaire au fonctionnement de l'usine est prélevée dans ce bassin et le surplus est envoyé, par débordement, au **bassin Richier**. A partir du bassin Richier, le surplus d'eau s'écoule gravitairement dans un fossé dit « VBora » pour rejoindre une autre station de neutralisation, appelée « **Station Neutralac 3** » où le traitement est réalisé par ajout de **lait de chaux**. Les eaux ainsi traitées passent par une série de 4 bassins de décantation où se déposent les matières en suspension et les hydroxydes métalliques, avant d'être rejetées au milieu naturel au niveau du point de rejet n°1. Les bassins de décantation 1 et 3 sont équipés de rideaux de turbidité pour optimiser la décantation des hydroxydes métalliques et des matières en suspension. Les eaux se déversent dans le ruisseau de Kergroaz, qui se jette dans le ruisseau du Crazius qui lui-même rejoint l'Ellé. La « **Station Neutralac 3** » dispose d'une cuve de soude liquide à 50% NaOH, qui peut servir en cas de défaillance de l'alimentation en lait de chaux.

Le traitement des eaux par les stations Neutralac 1 et 3 est géré par automatisme qui ajuste en permanence les apports de chaux. Un report du fonctionnement des automates et des pompes est effectué sur les écrans de surveillance au niveau des postes de commande de l'usine. Toute anomalie dans le fonctionnement du dispositif est reportée sur une alarme (avec astreinte), 24h/24 et 7j/7.

Toutes les pompes du circuit des eaux de l'exploitation d'andalousite sont équipées d'horamètres permettant de suivre les débits et les volumes d'eau et d'établir un bilan hydrique moyen de l'exploitation d'andalousite de Glomel. Les données de ce bilan hydrique entre 2015 et 2020 sont les suivantes :

Volume d'eau collecté au niveau de la Fosse 2 : 1 980 000 m³/an
 Volume d'exhaure de la Fosse 3 : 228 000 m³/an
 Volume d'eau sortant de la Fosse 2 vers l'usine et le point de rejet n°1 : 3 120 000 m³/an
 Volume d'eau rejeté au milieu naturel après traitement : 1 300 000 m³/an

• Besoin en eau de l'usine : 1 873 000 m³/an

Taux de recyclage effectif des eaux de l'usine : 57%
 Appoint au circuit fermé (eaux pluviales collectées par la fosse 2) : 810 000 m³/ar

• Appoint au circuit fermé (eaux pluviales collectées par la fosse 2) : 810 000 m³/an

Tableau 21 : Volumes d'eau collectés et traités annuellement sur l'exploitation d'andalousite de Glomel

Année	Volume d'eau collecté au niveau de la Fosse 2 après traitement par Neutralac 1 (m³)	Volume d'exhaure de la Fosse 3 (m³)	Volume d'eau évacué de la Fosse 2 vers l'usine (m³)	Volume d'eau rejeté au milieu naturel après traitement par Neutralac 3 (m³)	Pluviométrie (mm)
2015	1 650 627	216 000	2 534 939	1 385 395	930
2016	1 468 717	181 800	2 429 771	1 534 461	898
2017	1 437 646	164 400	2 425 352	658 284	812
2018	2 141 399	276 000	3 391 480	1 372 961	1022
2019	2 374 200	248 000	3 761 322	1 083 528	1064
2020	2 800 100	279 360	4 176 895	1 771 586	1 222
Moyenne 2015-2020	1 978 782	227 593	3 119 960	1 301 036	991

 GEOPLUSENVIRONNEMENT
 20011101bis - MT - V2
 109

Tome 2 : Mémoire Technique

Tableau 22 : Bilan hydrique de l'usine de traitement du minerai

Année	Volume d'eau alimentant l'usine à partir de la Fosse 2 (m³)	Volume d'eau recyclé vers la Fosse 2 (m³)	Taux de recyclage effectif	Appoint au circuit fermé de l'usine (eaux pluviales collectées par la Fosse 2) (m³)
2015	1 538 200	841 280	55%	696 920
2016	1 328 100	736 640	55%	591 460
2017	1 794 450	927 200	52%	867 250
2018	2 020 600	1 186 429	59%	834 171
2019	1 977 400	1 336 000	68%	641 400
2020	2 588 000	1 352 220	52%	1 235 780
Moyenne 2015- 2020	1 874 458	1 063 295	57%	811 164

L'usine de traitement du minerai fonctionne en circuit fermé et il n'y a aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Les besoins en eau de l'usine sont assurés par la Fosse 2 où les eaux de procédé sont recyclées après décantation. L'appoint à ce circuit fermé (pertes liées à l'évaporation et à l'humidité des boues) est assuré par les eaux pluviales collectées dans la Fosse 2.

4.1.2 Travaux réalisés en 2021

Conformément au calendrier d'abattement du manganèse fixé par l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 12 octobre 2020 fixe qui fixait une première étape d'abaissement de la valeur limite de rejet de 10 à 6 mg/L au 1^{er} janvier 2022 après optimisation de la station Neutralac 1.

IRMG a réalisé les <u>travaux d'optimisation de la station Neutralac 1</u> au deuxième semestre 2021, pour une mise en service fin novembre 2021.

La station Neutralac 1 a été optimisée afin de traiter l'ensemble des eaux en entrée de la Fosse 2 en prenant en compte le relevage des eaux du fossé V Digue (transfert déjà réalisé), du bassin Bora et du fossé V Bora, par la mise en place :

- D'un stockage de chaux éteinte en silo d'environ 90 m³ pour 18 m de hauteur ;
- D'un groupe de préparation de lait de chaux, équipé d'un système de recirculation et d'un bac spécifique directement alimenté par un silo de chaux ;
- D'un skid de pompe péristaltique qui permet d'assurer la distribution et le dosage de lait de chaux ;
- D'une cuve de contact équipée d'une sonde de mesure du pH, dans lequel l'injection de lait de chaux est réalisée pour neutraliser les eaux durant leur transfert gravitaire vers la Fosse 2.

Ces nouveaux équipements permettent de stabiliser la préparation du mélange par rapport à la situation passée avec des cycles de dilution qui font varier la concentration en chaux.

Le groupe de préparation de lait de chaux et le skid de pompe péristaltique sont dans un bâtiment construit sur une dalle béton qui accueille également le silo de chaux. L'ensemble a fait l'objet d'une demande de Permis de Construire un d'un dossier de Porter à Connaissance.

 GEOPLUSENVIRONNEMENT
 20011101bis - MT - V2
 110

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL — Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique





- Remplacement de la cuve de prétraitement existante
 - Pas de stockage sur place : très dépendant des livraisons de chaux
 - Mélange par dilutions successives : pH en entrée de fosse instable
- Nouvelle installation mise en service fin 2021
 - Silos de stockage de chaux éteinte
 - Cuve de mélange : concentration de chaux stable en entrée
- Coût des travaux : 245 k€

→ Objectif: Amélioration du prétraitement de nos eaux

28



Illustration des travaux de rénovation et d'optimisation de la station Neutralac 1



Groupe de préparation de lait de chaux et skid de pompe péristaltique à l'intérieur du bâtiment

Le plan masse de la station Neutralac 1 optimisée et les fiches descriptives du silo de stockage de chaux, du bac de préparation et du skid de pompe péristaltique sont fournis en <u>Annexe 10</u>.

Parallèlement à cette optimisation, IRMG a mis en place une canalisation gravitaire d'une capacité de 300 m³/h entre le bassin Dodin, recevant les eaux claires traitées par la station Neutralac 1 et le point de rejet. Cette canalisation permet de transférer une partie des eaux claires de la Fosse 2 directement au point de rejet et elle est mise en service lorsque les analyses quotidiennes des eaux en sortie de Fosse 2 sont conformes aux valeurs limites de rejet. En cas de non-conformité, les eaux passent par la station Neutralac 3 avant rejet. La canalisation a été installée en décembre 2021 et le démarrage du rejet direct a été effectué le 10 février 2022.

Tome 2 : Mémoire Technique



Localisation et photographie de la canalisation de « rejet direct »

Ces aménagements feront partie du circuit de gestion des eaux à venir du site de Guerpahlès et sont représentés sur la <u>Figure 25</u>.

4.1.3 Efficacité du circuit de traitement des eaux

Les suivis de concentrations et de débit des eaux au point de rejet n°1 et des eaux brutes non traitées arrivant au niveau de la Fosse 2 permettent à IRMG de suivre l'efficacité circuit de traitement des eaux. Les tableaux ci-dessous présentent les taux d'abattement pour les différents paramètres.

Paramètre	ph	cond (µs/cm)	Al (mg/l)	Fe (mg/l)	Mn (mg/l)	SO4 (mg/l)
Eau brute non traitée 2013-2020	3,61	2375	68,33	192,59	30,39	1414
Moyenne 2013-2020 rejet final	7,86	2262	0,12	0,28	4,81	1477
Abattement concentration			581	698	6,3	0
Abattement flux (%)			99,71%	99,71%	67,03%	
Paramètre	ph	cond (µs/cm)	Al	Fe	Mn	SO4
Flux en tonnes eau non traitée/2013 à 2020			417,25	1333,89	202,87	
Flux rejet final en tonnes/2013 à 2020			1,33	3,12	55,73	
Abattement (quantité)			314	427	3,6	
Abattement (%)			99,68%	99,77%	72,53%	
Paramètre	ph	cond (µs/cm)	Al (mg/l)	Fe (mg/l)	Mn (mg/l)	SO4 (mg/l)
Limite			0,5	0,5	10	1800

Ces données montrent bien que les dispositifs mis en place permettent des taux d'abattement très importants pour les métaux tels que l'aluminium, le fer, dans une moindre mesure le manganèse et nuls pour les sulfates.

Ces résultats montrent que le fer et l'aluminium sont très bien éliminés par le traitement en place mais que le manganèse est plus difficile à traiter.

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL — Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

Par ailleurs, des travaux sont régulièrement effectués pour améliorer le système de traitement des eaux :

- Déplacement l'unité de traitement Neutralac 1 en 2014 ;
- Entretien et curage régulier des fossés de collecte des eaux au sein du site;
- Mise en place un canal en béton en sortie de la cuve de Neutralac 3 afin d'améliorer le contact entre la chaux et l'eau à traiter durant l'été 2018;
- Optimisation de la station Neutralac 1 et mise en place d'un rejet direct par canalisation entre fin 2021 et début 2022.

4.2 GESTION A VENIR

De nouveaux flux d'eaux issus des nouvelles installations seront collectés, dirigés vers la Fosse 2 et gérés par le circuit des eaux du site :

- Eaux d'exhaure de la Fosse 4;
- Eaux de drainage de la verse Ouest ;
- Eaux de drainage des extensions Est, Ouest et Sud du Sabès.

Conformément aux prescriptions de l'article 4.3.12 de l'Arrêté Préfectoral du 03/08/2018, IRMG a mené une étude technico-économique de réduction des rejets en sulfates et en manganèse, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées (Eau du Morbihan, ARS, SAGE Ellé-Isole-Laïta...). Cette étude, réalisée par IRH en 2019 et finalisée en septembre 2019, conclut qu'il n'existe pas de procédé de traitement des sulfates applicable à une échelle industrielle, mais propose une **optimisation du circuit actuel de gestion des eaux et la mise en œuvre d'une nouvelle unité de traitement** sur filtres à sable catalytique pour réduire la concentration en manganèse. Les essais pilotes de traitement sur filtres à sable catalytique menés en 2020 n'ayant pas été concluants (problématique de désorption du manganèse), IRMG s'est redirigée vers un procédé de traitement des eaux **par ozonation** dont les essais pilotes, réalisé en mars 2021, ont été concluants pour l'abattement du manganèse. **La gestion des boues d'ozonation** est prévue par décantation et les boues du décanteur seront renvoyées comme actuellement en Fosse 2.

IRMG a d'ores et déjà réalisé les **travaux d'optimisation du fonctionnement de la station Neutralac 1** (lait de chaux, canal de mélange), ce qui a permis d'abaisser la valeur limite de rejet en **manganèse à 6 mg/L le 1** er janvier 2022.

Par la suite, **courant 2023**, la **nouvelle unité de traitement des eaux par ozonation** viendra remplacer la station Neutralac 3, qui sera malgré tout conservée pour être utilisée si besoin (en cas de fortes crues par exemple) en complément de la station Neutralac 1. Cette nouvelle unité permettra d'abaisser une nouvelle fois la valeur limite de rejet en **manganèse à 2 mg/L**.

A terme les eaux traitées de la nouvelle installation de traitement du manganèse transiteront par les bassins de décantation avant rejet (bassins 2 à 4) pour préserver la zone humide des bassins de décantation qui a un intérêt écologique. Il est prévu de relever les eaux du fossé V Bora depuis le bassin 1 vers la Fosse 2 et d'acheminer les eaux de la nouvelle installation de traitement du manganèse par canalisation fermée vers le bassin 2.

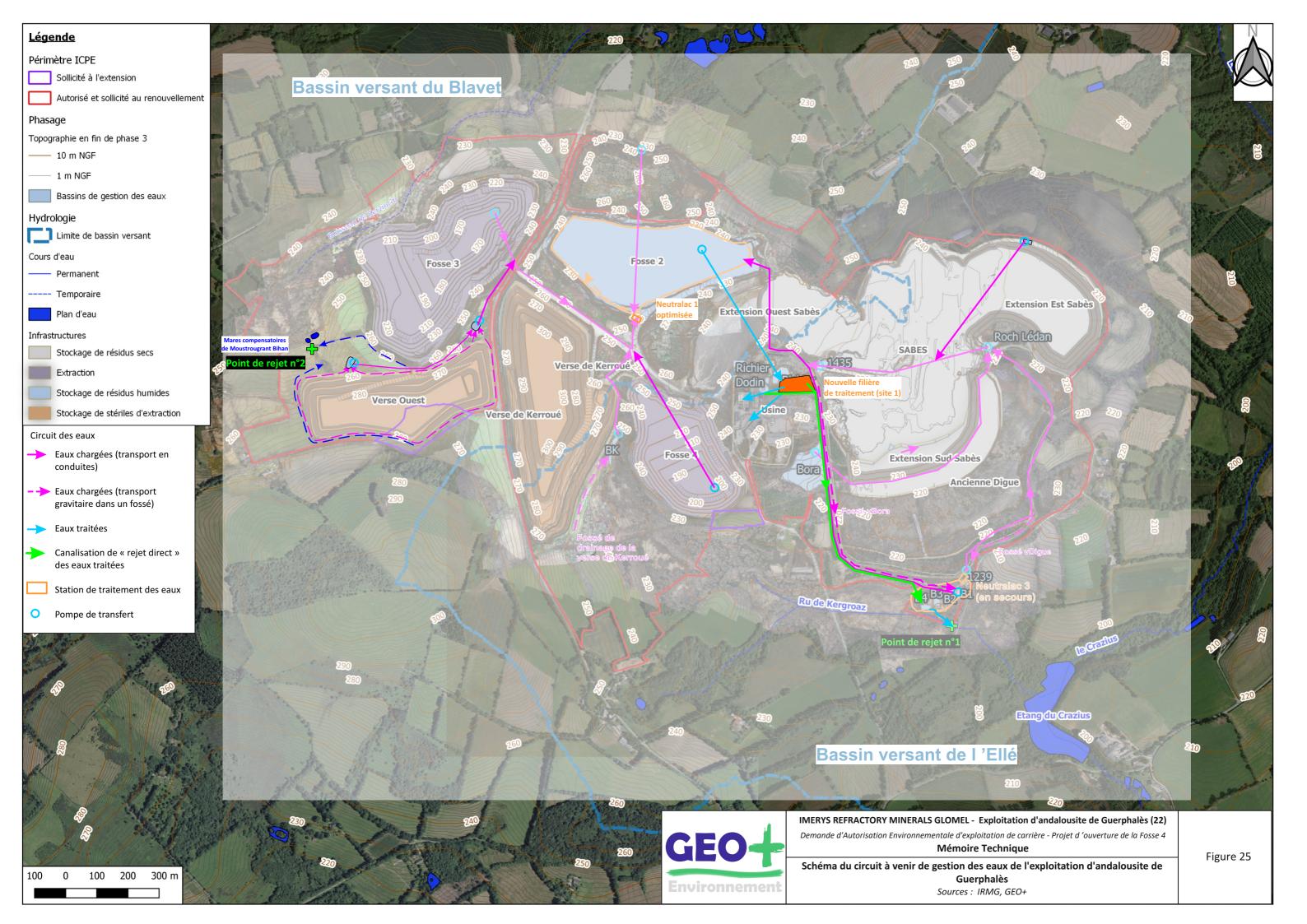
Le circuit de gestion des eaux à venir est présenté en Figure 25.

L'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 12 octobre 2020 fixe le calendrier d'abattement du manganèse à 2 mg/L au 1^{er} janvier 2024 après mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux. IRMG s'engage en parallèle à maintenir une veille technologique poussée sur le traitement des sulfates avec communication d'un bilan annuel.

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

<u>Plusieurs optimisations ont été et seront donc réalisées afin de fiabiliser le traitement des eaux sur le site afin de respecter les valeurs limites de rejet autorisées.</u>



Principe de traitement du manganèse sur filtres à sable catalytique

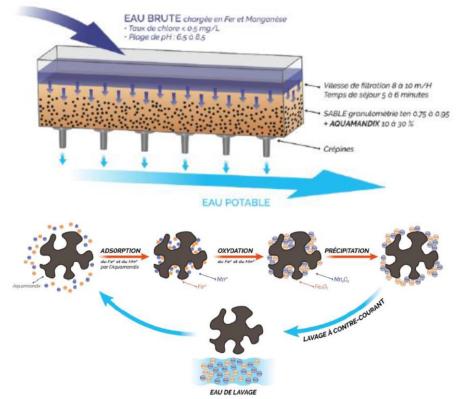
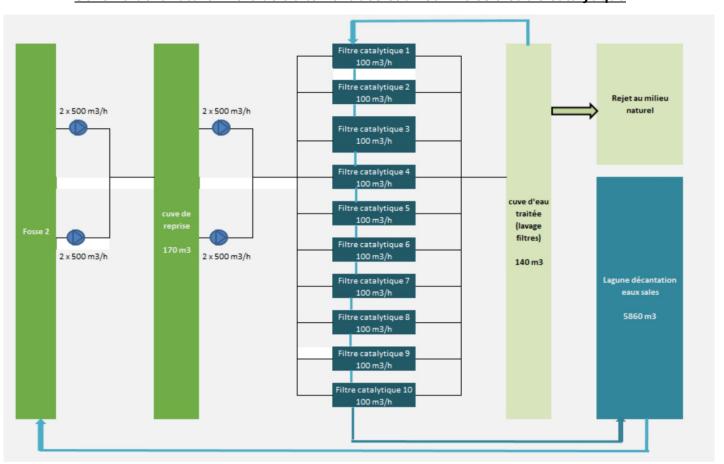


Schéma de la future filière de traitement des eaux sur filtres à sable catalytique





IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL - Exploitation d'andalousite de Guerphalès (22)

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploitation de carrière - **Projet d'ouverture de la Fosse 4**Mémoire Technique

Principe de traitement du manganèse sur filtres à sable catalytique et schéma de la future filière de traitement

Source: IRH - Etude technico-économique 2019

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22)

DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique

ANNEXES

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22)

KERPHALITE™ KA 0,3-1,6mm

RUN OF MINE - ANDALUSITE - FRANCE

CHEMICAL ANALYSIS (%)	TYPICAL	SPECIFICATIONS
Al ₂ O ₃	58,7	≥ 58,0
SiO ₂	38,5	-
Fe ₂ O ₃	1,05	≤ 1,15
TiO ₂	0,20	-
CaO	0,15	-
MgO	0,15	-
Na ₂ O	0,10	< 0.45
K,0	0,35	≤ 0,65
L.O.I.	0,80	
PHYSICAL PROPERTIES		
Specific gravity (g/cm³)	3,1	-
Loose bulk density (g/cm³)	1,75	-
Hardness (Mohs)	7,5	-
Seger cone	37	-
Moisture (%)	•	≤ 0,5
PARTICLE SIZE DISTRIBUTION (mm)		
- 0,315	-	≤ 5
+ 1,0	20 - 70	
+ 1,6	-	≤ 20

The technical information and specifications contained in this data sheet are only for information purposes. These information and specifications can be modified and do not constitute nor could be constitutive or be interpreted as a representation and/or as a warranty of the validity of the information and specifications specified. The general terms and conditions of sale, available on our website or upon request from our customer service, apply to the sale of our products.



Revision 1 - 2014 July



KERPHALITE™ KF 50-350µ

PREMIUM - ANDALUSITE - FRANCE

CHEMICAL ANALYSIS (%)	TYPICAL	SPECIFICATIONS
Al_2O_3	60,8	≥ 59,5
SiO ₂	38,1	-
Fe ₂ O ₃	0,45	≤ 0,60
TiO ₂	0,15	-
CaO	0,05	-
MgO	0,10	-
Na ₂ O	0,10	≤ 0,30
K ₂ O	0,15	≥ 0,30
L.O.I.	0,10	-
PHYSICAL PROPERTIES		
Specific gravity (g/cm³)	3,1	-
Loose bulk density (g/cm³)	0,7 - 1,55	-
Hardness (Mohs)	7,5	-
Seger cone	38	-
Moisture (%)	•	≤ 0,5
PARTICLE SIZE DISTRIBUTION (μ)		
- 63	•	≤ 15
+ 80	•	-
+ 100	•	-
+ 200	15 - 50	-
+ 350	•	≤ 10

The technical information and specifications contained in this data sheet are only for information purposes. These information and specifications can be modified and do not constitute nor could be constitutive or be interpreted as a representation and/or as a warranty of the validity of the information and specifications specified. The general terms and conditions of sale, available on our website or upon request from our customer service, apply to the sale of our products.



Revision 1 - 2014 July







IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22)



LABORATOIRE
DE DEVELOPPEMENT
ET D'ANALYSES
ZOOPOLE
PLOUFRAGAN

7, rue du sabot BP 54 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.01.37.22 Fax : 02.96.01.37.50 Mel : contact@lda22.com

Rapport d'analyses 110079448 PRELEVE 32 61072
DAMREC GUERPHALES
MR MOAL
GUERPHALES
22110 GLOMEL

DEBITEUR
DAMREC GUERPHALES
MR MOAL
GUERPHALES
22110 GLOMEL

ANNEXE 1- Bulletins d'analyses

DESTINATAIRE

DAMREC GUERPHALES MR MOAL GUERPHALES

22110 GLOMEL

En cours

Ouvert le : 24/11/2010 à 14h57 HY HI Edité le : 06/01/2011 à 18h41

4 ECHANTILLONS L.FONTAINE

Prélèvement 001 VERSE DE KERROUE

PEC PAYANTE

Date début d'analyse 24/12/2010

ANALYSES PHYSIOUES /brut /sec 0,2 Humidité %: Matière sèche % : 99,8 par étuvage NF EN 12880 Arsenic 25.. 50 (As) mg/kg MS: 15 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Cadmium 1,2 .. 2,4 (Cd) mg/kg MS: <0,50 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Chrome..... 90 .. 180 (Cr) mg/kg MS : 84 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 24 Cobalt (Co) mg/kg MS : Dosage par ICP NF EN ISO 11885 45 Cuivre 45 ... 90 (Cu) mg/kg MS : Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Mercure 0,4 .. 0,8 (Hg) mg/kg MS : Dosage par fluorescence atomique NF EN ISO 17852 (T 90-139) Molybdène (Mo) mg/kg MS : <0,50 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Nickel 37 74 (Ni) mg/kg MS : 58 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Plomb 100 .. 200 .. (Pb) mg/kg de MS : 21 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Sélénium (Se) mg/kg MS : <3,00 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Zinc 276 ... 552 (Zn) mg/kg MS: 110 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 TEST DE LIXIVIATION (selon norme NF EN 12457-2)

Refus tamis 4 mm % : 3 Nombre de lixiviation réalisées 1 Durée lère lixiviation : 24H

Caractérisation réalisée sur : le lixiviat obtenu

NF EN ISO 17852 (T 90-139)

Analyses sur le lixiviat en mg/kg de matière sèche du matériau d'origine



LABORATOIRE
DE DEVELOPPEMENT
ET D'ANALYSES
ZOOPOLE
PLOUFRAGAN

7, rue du sabot BP 54 22440 PLOUFRAGAN

Tél: 02.96.01.37.22 Fax: 02.96.01.37.50 Mel: contact@lda22.com

Rapport d'analyses 110079448

		1100/9448 / Page	2/4
Mercure	:	<0,001	
NF EN ISO 17852 (T 90-139)			
Dosage des métaux selon NF EN ISO 11885	(T 90-136)	(ICP):	
Arsenic	:	<0,05	
Baryum		0,39	
Cadmium	:	<0,005	
Chrome	:	<0,05	
Cuivre	:	0,58	
Molybdène	:	<0,05	
Nickel	:	3,3	
Plomb		<0,05	
Antimoine	:	<0,05	
Selenium		<0,05	
Zinc	:	8,1	



LABORATORRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANALYSES ZOOPOLE PLOUFRAGAN 7 rue du sabot 22449 PLOUFRAGAN Tel 02.96.01 37 22 Fax 02.96.01 17.50 Mel , contact@lda22.com

Rapport d'analyses 110079448

110079448 / Page 3 / 8

Prélèvement 002 SABLES

PEC PAYANTE Date début d'analyse 24/12/2010

ANALYSES PHYSIQUES /brut /sec -----Humidité * : 0,1 Matière sèche % : 99,9 par étuvage NF EN 12880

ELEMENTS TRACES Niveau relatif (Arr. 09/08/2008)

N1 N2 Résultat par kg de MS Mise en solution des éléments à l'eau régale NF EN 13346 Arsenic 25.. 50 (As) mg/kg MS : Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Cadmium 1,2 .. 2,4 (Cd) mg/kg MS : <0,50 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Chrome..... 90 .. 180 (Cr) mg/kg MS : 110 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Cobalt (Co) mg/kg MS : 30 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Cuivre 45 ... 90 (Cu) mg/kg MS : 43 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Mercure 0,4 .. 0,8 (Hg) mg/kg MS : <0.02 Dosage par fluorescence atomique NF EN ISO 17852 (T 90-139) Molybdène (Mo) mg/kg MS : Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Nickel 37 74 (Ni) mg/kg MS : 70 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Plomb 100 .. 200 .. (Pb) mg/kg de MS : 26 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Sélénium (Se) mg/kg MS : <3,00 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Zinc 276 ... 552 (Zn) mg/kg MS : 170 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Antimoine..... (Sb) mg/kg brut : <10 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Baryum..... (Ba) mg/kg brut : 360 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 TEST DE LIXIVIATION (selon norme NF EN 12457-2)

Refus tamis 4 mm Nombre de lixiviation réalisées 1 Durée lère lixiviation : 24H

Caractérisation réalisée sur : le lixiviat obtenu

NF EN ISO 17852 (T 90-139)

Analyses sur le lixiviat en mg/kg de matière sèche du matériau d'origine -----

<0,001

Mercure NF EN ISO 17852 (T 90-139)

Dosage des métaux selon NF EN ISO 11885 (T 90-136) (TCP)

iye	ues	metaux	seron	TA L.	E-1A	150	11885	11	90-136	(ICP):
Αı	seni	C						12		<0,05
Ba	ryum							25		0,13
Ca	dmiu	m						33		<0,005
Ch	rome							:		<0,05
Cι	iivre									0,09
Мс	lybd	ène						33		<0,05
Ni	ckel							3		0,39



1 ABORATOIRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANALYSES ZOOPOLE 7 rue du sabot HP 54 22440 PLOUFRAGAN Tál 02.96.01 37.22

Fax 02.96 01 17 50 Mcl contact a Ida22.com

Rapport d'analyses 110079448

110079448 / Page 4 / 8 Plomb <0.05 Antimoine <0,05 Selenium <0,05 Zinc 1,3



LABORATOIRE DE DEVELOPPEMENT ET PANALYSES ZOOPOLE PLOUPRAGAN

7, rue da sabot BP 54 22440 PLOUFRAGAN Tel: 02 96.01 37.22 Fax: 02.96.01 47.50 Mel: contact#ide22.com

Rapport d'analyses 110079448 110079448 / Page 5 / 8

Prélèvement 003 FOSSE 1 STERILES HUMIDES

PEC PAYANTE
Date début d'analyse 24/12/2010

ELEMENTS TRACES Niveau relatif (Arr. 09/08/2008)

N1 N2 Résultat par kg de MS Mise en solution des éléments à l'eau régale NF EN 13346 Arsenic 25.. 50 (As) mg/kg MS : Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Cadmium 1,2 .. 2,4 (Cd) mg/kg MS : <0.50 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Chrome..... 90 .. 180 (Cr) mg/kg MS : 87 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Cobalt (Co) mg/kg MS : 23 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Cuivre 45 ... 90 (Cu) mg/kg MS : Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Mercure 0,4 .. 0,8 (Hq) mg/kg MS : Dosage par fluorescence atomique NF EN ISO 17852 (T 90-139) Molybdène (Mo) πg/kg MS : Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Nickel 37 74 (Ni) mg/kg MS : 49 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Plomb 100 .. 200 .. (Pb) mg/kg de MS : 33 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Sélénium (Se) mg/kg MS : <3,00 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Zinc 276 ... 552 (Zn) mg/kg MS : 140 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Antimoine..... (Sb) mg/kg brut : <10 Dosage par ICP NF EN ISO 11885 Baryum..... (Ba) mg/kg brut :

Refus tamis 4 mm \$: 0
Nombre de lixiviation réalisées 1
Durée lère lixiviation : 24H
Caractérisation réalisée sur : le lixiviat obtenu

NF EN ISO 17852 (T 90-139)

Dosage par ICP NF EN ISO 11885

Analyses sur le lixiviat en mg/kg de matière sèche du matériau d'origine

TEST DE LIXIVIATION (selon norme NF EN 12457-2)

Mercure : <0,001 NF EN ISO 17852 (T 90-139)

... 20 27032 (1 30 133)

Dosage des métaux selon NF EN ISO 11885 (T 90-136) (ICP):
 Arsenic : 0,05
 Baryum : 0,55

Baryum : 0,55
Cadmium : 0,014
Chrome : <0,05
Cuivre : 1,5
Molybdène : <0,05
Nickel : 1,3



LABORATOIRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANALYSES ZOOPOLE PLOFERAGAN

7, rue du sabot BP 54 22440 PLOUFRAGAN Tel: 02.96.01 37.22 Fax: 02.96.01 37.50 Mel: contact a lda22.com

Rapport d'analyses 110079448



LABORATORIE
DE DEVELOPPEMENT
FT IYANALYSES
ZOOPO E
PLOOPERATAN
7, rue du sabot
BIF 54
E2440 PLOOPERATAN
Tel 02 96 01 37 22
Fax 02 96 01 37 24
He contact of blooz com

Rapport d'analyses 110079448

110079448 / Page 7 / 8

Prélèvement 004 BOUES DE DECANTATION

PEC PAYANTE
Date début d'analyse 24/12/2010

ELEMENTS TRACES Niveau relatif (Arr. 09/08/2008)

N1 N2 Résultat par kg de MS
Mise en solution des éléments à l'eau régale NF EN 13346

Dosage par ICP NF EN ISO 11885
Cuivre 45 ... 90 (Cu) mg/kg MS : 280
Dosage par ICP NF EN ISO 11885
Mercure ... 0,4 .. 0,8 (Hg) mg/kg MS : <0,02

Dosage par ICP NF EN ISO 11885

Plomb 100 . . 200 . . (Pb) mg/kg de MS : 24

Dosage par ICP NF EN ISO 11885

Sélénium (Se) mg/kg MS : <3,00

Dosage par ICP NF EN ISO 11885

Zinc 276 ... 552 (Zn) mg/kg MS : 6 150

Dosage par ICP NF EN ISO 11885

Antimoine (Sb) mg/kg brut : <10

Dosage par ICP NF EN ISO 11885

Baryum......(Ba) mg/kg brut : 49

Dosage par ICP NF EN ISO 11885

TEST DE LIXIVIATION (selon norme NF EN 12457-2)

Refus tamis 4 mm \$\frac{1}{2}: 1
Nombre de lixiviation réalisées 1
Durée lère lixiviation : 24H
Caractérisation réalisée sur : le lixiviat obtenu

NF EN ISO 17852 (T 90-139)

Analyses sur le lixiviat en mg/kg de matière sèche du matériau d'origine

Mercure : <0,001

NF EN ISO 17852 (T 90-139)

Dosage des métaux selon NF EN ISO 11885 (T 90-136) (ICP):

296	ues	metaux	seron	IA In	EIA	150	11882	(1	90-1367	(1CP):
A١	seni	С								<0,05
Ba	ıryum							:		<0,05
Ca	admiu	m						:		<0,005
Cl	rome							:		<0,05
Cı	ivre							:		0,44
Mo	lybd	ène						:		<0,05
Ni	ickel							:		0,31



 Plomb
 :
 <0,05</td>

 Antimoine
 :
 <0,05</td>

 Selenium
 :
 <0,05</td>

 Zinc
 :
 <0,1</td>

LABORATOIRE
DE DEVELOPPEMENT
ET PANALYSES
ZOOPOLE
PLOUTRAGAN
7, ruc du sabot

7, rue du subot BP 54 22440 PLOUFRAGAN

Tel 02:96:01:37:22 Fax 02:96:01:37:50 Mel contact a lda22.com Seule l'édition papier originale signée engage la responsabilité du laboratoire

C.PRODHOMME C.GICQUEL
Pharmacienne Ingénieur

Rapport d'analyses conclu le 10/01/2011 à 12H49 par PENNEC Sylvain

Ingénieur

S. PENNEC

110079448 / Page 8 / 8

Rapport d'analyses 110079448





April car le Athintère de la Sinté pour le provide ausunire du trois name out to tansable charge on this concentration of the content o Continue to found Prinquis so commone entre proposition and the continue to th

I I have now

Page 1/2

THE COLOR BY NO TO NO 1 AMERICA BY SECTION AS AS - S COLD AGE SECTION AS A SECTION OF THE COLOR ASSESSMENT

which are confident to the second property of the second s

DAMREC à l'attention de Monsieur SARRAILH

Mine de Glomei Guerphalés 22110 GLOMEL

RAPPORT D'ESSAIS

Nombre d'échantilions Référence laboratoire....... 14705/D64-497 Date de réception éch 24,08.04 Nature... Baue

Vas références. Communice ()14642 - Boue tosse (

Prillavé le .. le client

ESSAIS DE LIXIVIATION

ils nnt été réalisés conformément à la norme XP X 31-210 de mai 1996.

I - ECHANTILLONNAGE AU LABORIATOIRE

Echantilloris vos références nos reférences	Bous fosse 1 14705/D04-497
Poids total de l'échantillon reçu	:2930 g
Méthode d'homogénálisation	pas de traitement particulier
Tamisage	4 mm
Refus de tamisage	D %
Poids de l'échantifich représentatif après division	370 g

Fall & Guidel, to 27 Juliet 2004

Selle GRU rogenteur

II - LIXIVIATION

Une prise d'essai de 100 g d'échantillon est mise en contact avec 1000 mil d'eau déminéralisée pendant 24 heures à l'aide d'un agitateur oscillant (60 cps/mn). La séparation liquide/solide a été effectuée par une contrifugation (3000 trs/mn) suivie d'une filtration (filtre de porosité 0.45 µm) permettant d'obtenir le lixiviat

Les analyses ont été effectuées sur le lixivial.

III - METHODE D'ANALYSES

Les analyses ont été réalisées conformément aux normes .

- Matière séchis méthode interne.

(V - RESULTATS

La matière sache de l'échantillon est de 1000 g/kg de produit brut.

Paramètres	Milhoda	Teneur dans le likiviat	Teneurs rapportées au produit sec
Antimoine	NENISO (MIS	≠ 5 μg/L	< 50 µg/Kg
Argent.	NF EN ISO +1886	< 5 µg/L	< 50 ug/Kg
Arsenic	FD-790+119	9 Ng/L	90 µg/Kg
Baryum	14F EN 13C 11868	0.04 mg/L	0.40 mg/Kg
Cadmitten	(IF EN ISD 11835)	< t µg/L	< 10 ug/Ku
Chrome	MFEN(180) (1665)	< 5 µg/L	< 50 µg/kg
Coball	NE EN IGO LITERS	ài ug/L	nitr µg/Kg
CLIVre	10P EN ISC 11885	< 0.02 mg/L	< 0.20 mg/Kg
Etaln	NF EN ISO 11886	< 100 µg/L	< 1000 µg/Kg
Fer	NF EN IGO 11889	< 10 µg/L	< 100 µg/Kg
Manganése	NF EN (SØ 11880)	1671 µg/L	15.7 mg/kg
Mercure	THE DN 7463.	< 1.0 up/L	< 10 µg/Kg
Molybděne	NF EN ISQ 1185	≮5 μg/L	< 50 µg/Kg
Nipkel	HF EW IEC 11885	131 µg/L	1310 µg/Kg
Ptomb	FD 190-51E	≪ 5 µg/L	< 50 µg/kg
Sélénium	FO T00-119	=5 µg/L	< 50 µg/Kg
Tellura	Millioda kiloma.	< 50 µg/L	< 500 µg/Kg
Triallium	Métaude Interns	< 50 pg/L	< 500 µg/Kg
Vanadium	AF EN ISD 11865	< 5 mg/L	< 50 µg/Kg
Zing	NEEN ISO (1886)	= 0.10 mg/L	< 1.0 mg/kg
Aluminum	ME EN ISO 11885	0.02 mg/L	a 20 matria



Préleveur DAMREC



Woo Ref :

Le 29/01/2007

Nos Ret . 2007.01 154/02

RANDONE WALLANDER

Observations ESSAI DE LIXIVIATION SUR 24H

Date de réception : 19/01/2007 à 08:30

AMALYSE / ECHANTILLON AMALYSE DE BOUES		NORME	DECANTEUR 2.1 Du 16/81/2897
pH à 20°C	Li pe	MET 90 008	7,95
i* do mesure de pH	°C		10.8
CONDUCTIVITE	MS/can	NF EN 27888	172
l * de la mesura de conductività	*6:		18.0
FER (ICP)	16	NF EN ISO 11986	< 0.00002
ALLIMINIUM (ICP)	16.	NF EN ISO 11885	< 0.00002
CALCIUM	-	NF EN ISO 7980	9_010
SODIUM	16	NF1:90:020	0 002
POTASSIUM	*6	NFT R0 020	0 003
MAGNESIUM	16	AA Flamme	0,006
ZINC (IGP)	N-	NF EN 150 11865	0,00008
NICKEL (ICP)	26	NF EN ISO 14885	0 00005
DOHALT (ICP)	16:	NF EN ISO 11885	0.0004
SUIVRE (ICP)	16.	MF EN ISÓ 11885	0 00001
SSA/ DE LIXIVIATION aux 24(10)		MF EN 12457-2	22/61/07

J BARDEL, POG

P SADYS, Chef de laboratoire.

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22)

Inna Filippova Laboratoire Environnement et Minéralurgie/LEM UMR 7569	Rapport d'une étude pour le compte de Damrec		Version 01 préliminaire			
Test de la capacité d'acidification des eaux : Test ABA						

PROTOCOLE de détermination du potentiel de neutralisation PN

Réactifs et appareils de laboratoire

Réactifs

- Eau distillée ou déminéralisée.
- Acide chlorhydrique (de qualité analytique), 1 mol/l.
- Hydroxyde de sodium (de qualité analytique), 0,1 mol/l.

Appareils de laboratoire

- Balance analytique (d'une précision de 0,05 g).
- Flacons ou récipients (250 ml) en matériau inerte, tel que verre, polyéthylène haute densité (PEHD) ou polypropylène (PP), munis d'un couvercle en matériau inerte (par exemple PTFE). Le rinçage est impératif.
- Matériel de fragmentation, par exemple concasseur à mâchoires, broyeur rotatif, broyeur à boulets ou autre dispositif similaire.
- Agitateur ou agitateur magnétique muni d'un barreau magnétique revêtu de PTFE. Les parties en contact avec la suspension doivent être fabriquées dans des matériaux n'ayant pas d'influence sur le résultat de l'essai, tels que le verre, le PTFE.
- pH-mètre ayant une précision de mesure d'au moins ± 0,05 unité de pH.
- Diviseurs d'échantillon (par exemple, diviseur rotatif ou répartiteur) ou méthode de quartage.
- Tamis, satisfaisant aux exigences de l'ISO 3310-1, avec une ouverture de maille de 0,125 mm.

Échantillon pour essai

Concasser l'échantillon pour laboratoire jusqu'à une taille inférieure à 2 mm en suivant les modes opératoires décrits dans l'EN 15002. Prélever un sous-échantillon dans le matériau concassé, par exemple à l'aide d'un diviseur approprié.

Le sous-échantillon, d'environ 100 g, est ensuite broyé jusqu'à ce que 95 % des particules aient une taille inférieure à 0,125 mm.

Peser une prise d'essai précisément Mw correspondant à 2,00 g \pm 0,10 g de masse sèche (Md) dans un récipient ou un flacon d'essai. Enregistrer le poids exact de l'échantillon. (Md=2,00 +/- 0,10g).

Inna Filippova Laboratoire Environnement e Minéralurgie/LEM UMR 7569	Rapport d'une étude pour le compte de Damrec		Version 01 préliminaire
Test	le la capacité d'acidification des eaux : Test A	ΔBA	

Mode opératoire d'essai

- 1. Ajouter 90mL +/- 5mL d'eau déminéralisée, noter **Veau démin**
- 2. Agiter pendant 15 min +/- 5 min. Maintenir température à 20°C +/- 5°C pendant toute la durée de l'essai.
- 3. Prendre **pH(t=0)** avant addition d'acide. <u>Si pH<2</u>: cet échantillon ne peut pas être qualifié par cet essai.
- 4. Ajouter VA, t=0 volume d'acide ajouté à t=0. Nous avons choisi les trois premières colonnes du tableau ci-dessous car nous ne connaissons pas la teneur en C *inorganique*. Un ajustement sera réalisé à la réception des résultats d'analyse.

Tableau 1 - Addition of acid based on carbonate rating

Line number	Carbonate Rating (CR) expressed as	Volume of HCl to be added (ml)
Line number	CO3-C mass fraction (%)	at t = 0 (VA, t=0)
1	0-0,3	0,5
2	0,3-0,6	1,5
3	0,6-0,9	2,5
4	0,9-1,2	3,5
5	1,2-1,8	5
6	1,8-2,4	7
7	2,4-3,6	10
8	3,6-4,8	14
9	4,8-6	18
10	>6	20

- 5. Agiter 🛇
- 6. Mesurer pH(t=22h +/- 15min, avant addition d'acide)

<u>Si pH>2,5</u>: ajouter acide pour avoir **2<pH<2,5**noter **VA,t=22h** ajouté - volume d'acide ajouté à t=22h
noter **pH** (t=22h, après addition d'acide)

Filippova nvironnement et EM UMR 7569	Rapport d'une étude pour le compte de Damrec		Version 01 préliminaire
Test de	e la capacité d'acidification des eaux : Test A	BA	

Si pH<2: refaire test en remontant d'une ligne dans le tableau 1

- 7. <u>Si VA,t=22h < 50% VA total</u>: poursuivre l'essai (VA total = VA,t=0 + VA,t=2h + VA,t=22h) <u>Si VA,t=22h > 50% VA total</u>: **STOP!** Refaire essai avec (VA, t=0 + VA,t=2h) max < VA total utilisé dans cet essai, dans tableau 1
- 8. A t=24h : STOP ! Ajouter eau déminéralisée pour avoir environ **125mL** de volume dans le flacon.
- 9. Mesurer **pH(t=24h).** <u>Si 2<pH<2,5</u>: titrer la solution avec NaOH à un **pH=8,3**; noter **VB**<u>Si pH<2</u>: répéter essai entier en réduisant le volume d'acide

 <u>Si pH>2,5</u>: répéter essai entier en augmentant le volume d'acide

Fiches de résultats

Tableau A.1 —fiche de résultats

SERIE 1: Numéro de ligne 1 (tableau 1) qui corresponde au volume de HCL=0,5 ml à t=0h et de l'indice de teneur en carbonate (CR) exprimé en fraction massique (en%) de CO3-C = 0-0,3

Paramètre	Unité Code de l'échantillon									
			F1		Sabes			KERROVE		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3
Masse non séchée de la prise d'essai	(MW) g	2,08	2,00	2,01	2,05	2,00	2,01	2,07	2,04	2,09
Eau déminéralisée ajoutée	ml	90+3 5								
Concentration de HCl	mol/l	1	1	1	1	1	1	1	1	1
pH à $t = 0$ avant addition d'acide		5.732	5.802	5.809	6.915	6.978	6.814	6.155	6.235	6.062
Volume de HCl ajouté à $t = 0$ (VA , $t=0$)	ml	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
pH à t = 22 h avant addition d'acide		2,791	2,764	2,786	2,795	2,784	2,788	2,893	2,893	2,894
Volume de HCl ajouté à $t = 22 \text{ h}$ (VA , $t=22\text{h}$)	ml	0,25	0,3	0,35	0,3	0,25	0,4	0,5	0,3	0,4

Inna Filippova Laboratoire Environnement et Minéralurgie/LEM UMR 7569	Rapport d'une étude pour le compte de Damrec		Version 01 préliminaire
Test de	e la capacité d'acidification des eaux : Test A	BA	

pH à t = 22 h après addition d'acide		2,339	2,277	2,24	2,302	2,366	2,214	2,189	2,348	2,271
Volume total de HCl ajouté (VA)	ml	0,75	0,8	0,85	0,8	0,75	0,9	1	0,8	0,9
pH à t = 24 h après addition d'acide		2,525	2,47	2,437	2,386	2,54	2,485	2,527	2,597	2,424
d acide		Essai a été refusé : pH limite ≥2,5 à t=24h <u>Si pH>2,5</u> : répéter essai entier en augmentant le volume d'acide				rolume				
Volume de NaOH (0,1 mol/l) utilisé dans le titrage (VB)	ml		7,95	8,4	8,95		8,35			8,4
NPR=NP/AP (H+, mol/kg)			0,01	0,01	-0,07		0,05			0,04
				NPR ·	<1 ⇒ g	généra	teur d'	acide		
NNP=NP-AP (CaCO3,kg/t)			-20,87	-20,75	-37,33		-33,38			-39,06
	Non générateur d'acide: NNP (CaCO3)>20									
				Ü	NNP (0		ŕ			
		Généra	iteur d'	acide N	INP (C	aCO3/	(t) < -20	0 kg		

Inna Filippova Laboratoire Environnement et Minéralurgie/LEM UMR 7569	Rapport d'une étude pour le compte de Damrec		Version 01 préliminaire
Test de	la capacité d'acidification des eaux : Test A	BA	

Tableau A.2 —fiche de résultats

SERIE II : Numéro de ligne 2 (tableau 1) qui corresponde au volume de HCL=1,5 ml à t=0h et de l'indice de teneur en carbonate (CR) exprimé en fraction massique (en%) de CO3-C = 0,3-0,6

Paramètre	Unité	Code	de l'écl	nantillo	on					
		F1		Sabes			KERROVE			
		1	2	3	1	2	3	1	2	3
Masse non séchée de la prise d'essai	(MW)	2,03	2,01	2,01	2,03	2,02	2,05	2,09	2,02	2,09
Eau déminéralisée ajoutée	ml	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5
Concentration de HCl	mol/l	1	1	1	1	1	1	1	1	1
pH à t = 0 avant addition d'acide		5.802	5.821	5.831	6.723	6.976	6.967	6.26	6.164	6.208
Volume de HCl ajouté à $t = 0$ (VA , $t=0$)	ml	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
pH à t = 22 h avant addition d'acide		2,052	2,022	2,073	2,066	2,018	2,033	2,087	2,063	2,072
Volume de HCl ajouté à t = 22 h (VA, t=22h)	ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0
pH à t = 22 h après addition d'acide		2,052	2,022	2,073	2,066	2,018	2,033	2,087	2,063	2,072
Volume total de HCl ajouté (VA)	ml	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
pH à t = 24 h après addition		2,191	2,243	2,23	2,255	2,187	2,189	2,243	2,182	2,226
d'acide		Si 2	<ph<2< td=""><td>2,5 : titr</td><td>er la so</td><td>lution 2</td><td>ivec Na</td><td>aOH à</td><td>un pH:</td><td>=8,3</td></ph<2<>	2,5 : titr	er la so	lution 2	ivec Na	aOH à	un pH :	=8,3
Volume de NaOH (0,1 mol/l) utilisé dans le titrage (VB)	ml	13,55	13,00	13,55	13,00	13,99	13,55	13,15	13,40	13,40
NPR=NP/AP (H+, mol/kg)		0,17	0,24	0,17	0,14	0,07	0,10	0,11	0,10	0,09
	NPR <1 ⇒ générateur d'acide						1			
NNP=NP-AP (CaCO3,kg/t)		-17,42	-16,01	-17,38	-30,06	-32,49	-31,45	-36,06	-36,53	-36,66

Inna Laboratoire Env Minéralurgie/LE	vironnement et	Rapport d'une étude pour le compte de Damrec	25/02/2011	Version 01 préliminaire
	Test de	e la capacité d'acidification des eaux : Test A	λBA	

Non générateur d'acide: NNP (CaCO3/t)>20 Zone grise : -20 kg <nnp (caco3="" <20="" kg<="" t)="" th=""></nnp>
Générateur d'acide NNP (CaCO3/t) < -20 kg

Tableau A.3 —fiche de résultats

SERIE III : Numéro de ligne 3 (tableau 1) qui corresponde au volume de HCL=2,5 ml à t=0 h et de l'indice de teneur en carbonate (CR) exprimé en fraction massique (en%) de CO3-C = 0,6-0,9

Paramètre	Unité	ité Code de l'échantillon								
			F1		Sabès			KERROVE		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3
Masse non séchée de la prise d'essai	(MW)	2	2	2,04	2,05	2,01	2	2,01	2,06	2,08
Eau déminéralisée ajoutée	ml	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5	90+3 5
Concentration de HCl	mol/l	1	1	1	1	1	1	1	1	1
pH à $t = 0$ avant addition d'acide		5.667	5.765	5.825	6.872	6.899	7.043	6.047	6.181	6.045
Volume de HCl ajouté à $t = 0$ (VA , $t=0$)	ml	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
pH à t = 22 h avant addition d'acide		1,713	1,534	1,683	1,56	1,718	1,56	1,738	1,725	1,545
Volume de HCl ajouté à $t = 22 \text{ h}$ (VA , $t=22\text{h}$)	ml	Essai a été refusé : pH<2 à t=22h Si pH<2 : refaire test en remontant d'une ligne dans le tableau 1								

Tableau A.4 - Analyse chimique

Inna Laboratoire En Minéralurgie/LE	vironnement et	Rapport d'une étude pour le compte de Damrec	25/02/2011	Version 01 préliminaire
	Test de	e la capacité d'acidification des eaux : Test A	ΔBA	

Échantillon pour essai	S tot	S de SO ₄ %	C tot %	C organique %	PA=31,25*w(S)
F1	0,67	0,09	3,4		20,9
SABES	1,12	0,05	3,76		35,0
KERROUE	1,29	0,08	3,31		40,3

Tableau A.5 – Détermination d'AP

n° échantillon	w(S) AP=0,625*w(S)		AP=31,25*w(S)	%FeS2	
	(S total, %)	(H+, mol/kg)	(CaCO3, kg/t)	%FeS2=(Mfes2/(2*Ms))*%Stot	
F1	0,67	0,42	20,94	1,25	
SABES	1,12	0,70	35,00	2,10	
KERROUE	1,29	0,81	40,31	2,41	

Inna V. Filippova

Ph.D , Docteur de l'INPL

IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22)

DAE pour l'ouverture de la Fosse 4

Tome 2 : Mémoire Technique



VERSE KERROUE

CARRIERE DE GLOMEL



Ref: Mecater/DAM/61/GJ/B/2010





JUSTIFICATIONS GEOTECHNIQUES RELATIVES AU PROJET D'EXTENSION ET DE REHAUSSE DE LA VERSE KERROUE

Indice	Date	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
A	5/01/2011	G. JAMELLEDDINE	F. HADJ HASSEN Conseiller scientifique	S. ENNOUR
В	7/01/2011	G. JAMELLEDDINE	F. HADJ HASSEN Conseiller scientifique	S. ENNOUR

MECATER Ingénierie SARL CA / 75 000 DT MF 101 5913 V/A/M/000 ; Sise Rue Dag Hammerjold 8050 Hammamet TUNISIE Tel : 00 216 72 265 655 Fax : 00 216 72 283 279 Web : www.mecater.com Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

SOMMAIRE

1.	CC	NTEXTE ET OBJET	1	
2.	PR	ESENTATION DES CARACTERISTIQUES DU SITE	3	
3	2.1.	DESCRIPTION DE LA VERSE EXISTANTE	3	
	2.2.	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET D'EXTENSION ET DE REHAUSSE DE LA VERSE	4	
	2.3.	CONTEXTE GEOLOGIQUE ET STRUCTURAL		
	2.4. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE DE LA ZONE DU PROJET			
	2.5. CONTEXTE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE DU PROJET			
3.		ALYSE DE LA STABILITE DE LA VERSE APRES SA REHAUSSE		
4.		TIFICATION DU DISPOSITIF DE DRAINAGE		
	-			
	4.1.	PRINCIPE DE DRAINAGE DE LA VERSE		
5.		NSTRUCTION DE LA VERSE		
6.		NTROLE ET SURVEILLANCE DE LA VERSE		
7.	CC	NCLUSION	22	
		LISTE DES FIGURES		
Fig	ure 1 :	Plan de localisation de la verse Kerroué	2	
Fig	ure 2:	Extrait de la carte géologique de ROSTRENEN	8	
-		Réseau hydrographique au droit du site (Source : Etude d'impact sur l'environnement, r environnement)	9	
-		Direction des écoulements des eaux souterraines (Source : Etude hydrogéologique, Géoar ement)	mor 10	
Fig	ure 5	Coupe type du dispositif de collecte des eaux de résurgences	15	
Fig	ure 6	Coupe type de la tranchée drainante	15	
Fig	Figure 7 : Coupe type du drain			
Fig	ure 8	Principe de drainage de la verse par la mèche en enrochements	17	
Fig	ure 9	Coupe type du système de drainage de la verse	18	
Fig	ure 10	: Coupe type du fossé extérieur de collecte	19	
Fig	Figure 11 : Schéma conceptuel pour la construction d'un niveau de 9 m			
Fig	ure 12	: Schéma conceptuel du talus définitif de la verse	21	



i

Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques géotechi	niques de référence des matériaux constituant la verse et son assise l
Tableau 2 : Calcul de stabilité	í



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

1. CONTEXTE ET OBJET

La société DAMREC exploite un gisement de schistes à andalousite sur le site de Guerphalès à Glomel et y traite le minerai pour élaborer un concentré d'andalousite destiné à l'industrie.

L'extraction de l'andalousite génère des stériles miniers composés d'un mélange de terre sableuse et de blocs de dimensions variables pouvant dépasser le mètre. Ces produits sont stockés dans la verse Kerroué.

Afin de poursuivre l'exploitation du gisement après 2016, la société envisage d'augmenter la capacité de stockage de la verse Kerroué.

Pour ce faire un projet d'extension et de rehausse de la verse actuelle a été élaboré par l'exploitant.

La société DAMREC a mandaté le bureau d'études MECATER pour fournir les justifications géotechniques et hydrauliques du projet de rehausse et d'extension de la verse.

Ce rapport présente l'étude effectuée pour traiter les différents aspects liés à ce projet. On y trouvera en particulier :

- La stabilité mécanique de la verse.
- · Le dispositif de drainage et de mise hors d'eau.
- · Les règles constructives.

En guise de lancement de cette étude, une visite du site a eu lieu le 7 septembre 2010 pour acquérir les informations nécessaires, observer l'état de la verse et discuter avec l'exploitant du projet de rehausse et d'extension. Le compte-rendu de cette visite est fourni par l'annexe 1.









ustifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroue

2. PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES DU SITE

2.1. Description de la verse existante

Le gisement d'andalousite de DAMREC est situé au Nord-Est de la France prés de la ville de Glomel.

L'extraction de l'andalousite génère trois types de rejets qui sont stockés en site :

- Les stériles miniers composés d'un mélange de terre sableuse et de blocs de dimensions variables pouvant dépasser le mètre. Ces produits sont stockés dans la verse Kerroué, objet de cette étude.
- · Les rejets sableux de laverie, composés de sable fin assez propre. Ces produits sont stockés dans la verse Sabes.
- Les rejets fins de laverie, composés de limon et d'argile peu plastique "PS". Ils sont stockés par procédé hydraulique derrière une digue ou dans l'ancienne fosse. (Carrière 1)

La verse Kerroué est en cours de construction. Elle est conçue pour le stockage des stériles provenant des carrières II et III.

La plateforme ultime de la verse projetée initialement est limitée à la cote 285 NGF. Actuellement, la verse couvre une superficie proche de 18 ha et sa plateforme sommitale se situe à la cote 260 NGF dans la partie Nord et remonte à la cote 275 NGF dans la partie Sud, soit 10 m en dessous de la cote ultime autorisée.

La verse existante présente deux flancs libres :

Talus Ouest

Il s'élève du pied, situé à la côte 245 m, jusqu'à la crête, située à la côte 275 m, et présente ainsi une hauteur totale de 30 m avec une pente intégratrice proche de 27°.

· Talus Est

Ce flanc s'étend sur une largeur de 400 m et présente une pente maximale de 26° sur une hauteur de 12 m.

La construction de la verse a été réalisée par l'exploitant par couches de 10 m de hauteur. Elle comprend les aménagements suivants :



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

 Un dispositif de drainage de l'assise de la verse (sous forme de tranchées drainantes) permettant la collecte des eaux propres provenant des résurgences naturelles.

- Un réseau de tranchées busées sous la verse permettant de collecter les eaux provenant de l'amont de la verse ainsi que les eaux de ruissellement au-dessus de la verse (plateforme sommitale) et les achemine vers le circuit de traitement des eaux polluées situé à l'aval de la verse.
- Un dispositif d'étanchéité à la base de la verse (couche "PS") assurant une étanchéité qui protégerait la nappe contre les eaux d'infiltration polluées provenant du stérile stocké dans la verse.
- Un tapis drainant au niveau des dépressions. Il permet d'éviter les montées de pression d'eau au pied de la verse.

Description sommaire du projet d'extension et de rehausse de la verse

Pour la poursuite du stockage des stériles de carrières, l'exploitant envisage d'étendre la verse actuelle vers le Sud en direction de Kergroaz et de la rehausser jusqu'à la côte 300 NGF, soit 15 m supplémentaire par rapport à la côte déjà autorisée. (Cf. Planche 1 de l'annexe 3).

L'emprise de l'extension couvre une superficie proche de 6.2 ha et se situe entre les cotes 231 et 244 NGF.

La rehausse de la côte 285 à la côte 300 et l'extension vers le Sud permettent de créer une capacité supplémentaire de stockage de 4.4 millions de m³.

La plateforme sommitale ultime atteindra la cote 300 NGF dans la partie Nord et la cote 279 NGF à l'extrémité Sud de la verse.

En phase ultime, la verse aura 4 talus libres :

· Talus Est au niveau de la zone d'extension

Le pied du talus de la verse est ancré à la côte 231 NGF. La zone d'ancrage du pied de la verse est relativement plane. La pente générale de l'assise est orientée vers le Sud Ouest. Elle est inférieure à 10 %.



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

Le talus de la verse remontera jusqu'à la plateforme sommitale ultime fixée à la côte 283 NGF, soit une hauteur maximale de 52 m.

La pente maximale du talus de la verse sera de 25° (Cf. Coupes N°1 et 2, Planches 2 et 3 de l'annexe 3).

· Talus Est au niveau de la zone de rehausse

Le talus présentera une hauteur maximale de 58 m, soit de la cote 300 m à la cote 242 m avec une pente intégratrice limitée à 22°.

Le talus est traversé par une piste d'accès frontale partant de la cote 257 et arrivant jusqu'à la cote 291 NGF (Cf. Coupe N°3, Planches 2 et 3 de l'annexe 3).

· Talus Nord Est

Le talus est ancré à la cote 259 NGF et remontera jusqu'à la plateforme sommitale ultime fixée à la cote 300 NGF, soit une hauteur maximale de 41 m. Sa pente sera limitée à 27° (Cf. Coupe N°4, Planches 2 et 3 de l'annexe 3).

· Talus Ouest

Ce flanc présente une pente intégratrice de 25° sur une hauteur de 37,5 m. Le pied du talus est ancré à la cote 262.5 NGF et sa crête ultime sera située à la cote 300 NGF (Cf. Coupe N°5, Planches 2 et 3 de l'annexe 3).

2.3. Contexte géologique et structural

Le gisement de Glomel s'insère dans le domaine Centre Armoricain sur le flanc Nord des Montagnes Noires, en bordure du bassin de Châteaulin. Il s'agit d'un bassin sédimentaire d'âge carbonifère, limité au Nord par les Monts d'Arrêc et au Sud par les Montagnes Noires.

Le profil du gisement comporte deux niveaux :

- Niveau 1 : Ce niveau de surface est composé d'une couche de moins d'un mêtre de terre végétale argileuse et d'une couche faisant un à deux mètre de schiste altéré avec des blocs durs de schiste flottant dans une masse terreuse. Ce niveau constitue le recouvrement du gisement.
- Níveau 2: Le gisement, constitué de schiste massif sur plus de 100 m d'épaisseur et comportant de l'andalousite sous forme de paillettes. Ce niveau est constitué de roche relativement tendre dans sa partie supérieure devenant très résistante dans sa partie inférieure.



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

Les structures géologiques affectant le gisement s'organisent selon trois directions majeures :

- Nord-Sud: Correspondant au cisaillement dextre des Montagnes Noires.
- N 40 à 45 : Correspondant au cisaillement Sud Armoricain.
- Est-Ouest : présente plutôt en micro- structurale par des fissures et des diaclases.

Ces structures présentent des pendages sub-verticaux, sauf pour la direction Est-Ouest qui peut avoir des pendages faibles.

2.4. Contexte hydrogéologique de la zone du projet

Le gisement comporte une nappe perchée avec un écoulement préférentiel dans le réseau de fracturation. Initialement, les écoulements souterrains suivent globalement le pendage de la surface topographique.

Suite au pompage d'exhaure et aux travaux d'extraction de minerai, la circulation des caux souterraines a été fortement modifiée. En effet, la fosse N°2 présente une dépression hydraulique qui collecte les eaux provenant du Nord du site.

Au niveau de la verse Kerroué, une crête piézométrique a été observée lors de l'étiage de 2008. Cette crête traverse la totalité du site de part en part.

Les essais de pompages réalisés montrent que la transmissivité varie entre $1.75\ 10^{-4}$ à $4\ 10^{-7}\ m^2/s$. Cette grande variation est liée à priori au degré de fracturation de la roche ainsi qu'à l'état de ses fractures.

2.5. Contexte hydrologique de la zone du projet

Le site de la verse Kerroué se trouve à la limite du bassin versant du ruisseau du Kerjean (affluent du Blavet) et du ruisseau de Crazius (affluent de l'Ellé). En effet, la partie Nord de la verse se trouve dans le ruisseau du Kerjean alors que l'extension de la verse se trouvera dans le ruisseau de Crazius.

Avant les travaux d'aménagement, les eaux de l'emprise de la verse étaient drainées par le ruisseau de Kergroas (affluent du ruisseau de Crazius).

Actuellement, toutes les eaux de la verse sont drainées artificiellement. En effet, les eaux sont récupérées dans un bassin puis envoyées par une canalisation vers le secteur de l'usine ou elles sont traitées.



6

Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

Le site de la verse actuelle ainsi que celui de l'extension sont mis hors d'eau par un fossé extérieur de collecte des eaux de ruissellement. Ainsi, le bassin versant de la verse se limite à son impluvium soit 6,2 ha.

En adoptant un débit spécifique décennal de 15 m³/s/km², le débit de crue décennal collectée au niveau du point bas de la verse serait proche de 1 m³/s (soit 15 * 0.062 Km²).



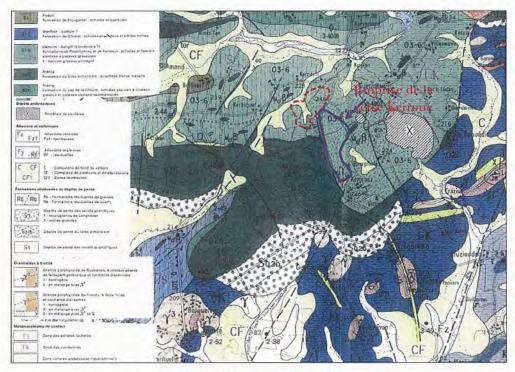


Figure 2: Extrait de la carte géologique de Rostrenen



8

Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

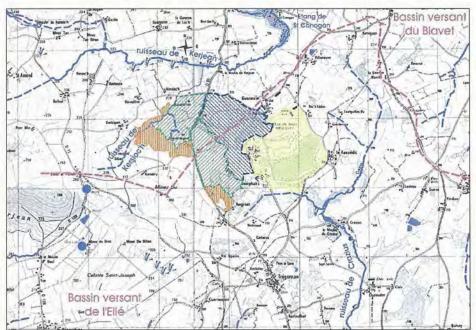


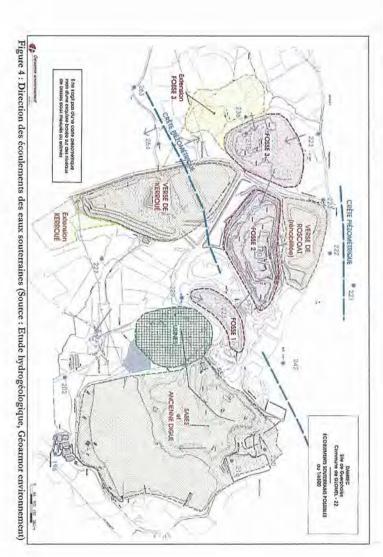
Figure 3: Réseau hydrographique au droit du site (Source: Etude d'impact sur l'environnement, Géoarmor environnement)







10



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

2.6. Contexte géotechnique

Les essais d'identification réalisés par ANTEA sur les rejets de laverie appelée "PS" montrent que ce produit est composé de limon et d'argile peu plastique. Il se caractérise par une faible perméabilité (10-9 m/s) et une compressibilité moyenne.

Les essais triaxiaux, réalisés sur ce même produit ont donné une cohésion drainée de l'ordre de 10 KPa et un angle de frottement de 29° (référence : ANTEA STOP010108).

Les produits stériles sont constitués d'un mélange de blocs de schistes de dimensions centimétriques à métriques et de matériau sableux limoneux comportant une faible proportion d'éléments argileux.

Ces produits sont caractérisés par une faible sensibilité à l'eau et une bonne résistance mécanique. En effet, la cohésion drainée est de l'ordre de 10 KPa pour un angle de frottement de 35°.

En ce qui concerne les schistes altérés, son niveau d'altération nous a amenés à lui affecter des faibles propriétés mécaniques. Le tableau N°1 résume les principaux paramètres retenus pour caractériser les matériaux constituant la verse et son assise.

Tableau 1 : Caractéristiques géotechniques de référence des matériaux constituant la verse et son

Matériau	Description	Poids volumique saturé (KN/m³)	Cohésion (KPa)	Angle de frottement (°)
Stérile	mélange de blocs de schistes et de matériaux sableux limoneux	20	10	35
Couche PS	limon et argile peu plastique	18	10	29
Schiste altéré	Schiste altéré avec des blocs durs flottant dans une masse terreuse	22	20	20
Substratum	Terrain Sain	25	100	45



3. ANALYSE DE LA STABILITE DE LA VERSE APRES SA REHAUSSE

Les calculs du coefficient de sécurité vis-à-vis du glissement ont été réalisés moyennant le code de calcul TALREN.

Le logiciel TALREN utilise la méthode de calcul d'équilibre limite (méthode des tranches verticales selon les hypothèses de BISHOP simplifiées) pour évaluer le facteur de sécurité le long d'une surface de glissement circulaire. Ce logiciel est couramment utilisé dans l'analyse de la stabilité des talus et a fait ses preuves sur de nombreux exemples.

L'étude a été réalisée sur cinq coupes représentant les configurations extrêmes des talus de la verse.

Etant donné que la stabilité de la verse est souvent très sensible aux conditions de drainage interne, nous avons étudié les deux scénarii de drainage suivants :

- Drainage normal: les pressions interstitielles sont en permanence nulles.
- Drainage insuffisant: la ligne de saturation remonte 5 m au dessus du pied de la verse et 10 m au dessus du terrain naturel à l'aplomb de la crête du talus de la verse.

Compte tenu du contexte géotechnique du site, trois mécanismes de ruptures peuvent affecter la verse :

- Une rupture intrinsèque qui se manifeste par la formation d'une loupe de glissement dans la verse, sans affecter l'assise.
- Une rupture par glissement de la verse sur la couche de PS.
- Une rupture par glissement profond dans l'assise, la surface de glissement affecte les terrains situés entre la verse est le substratum rigide.

Les valeurs du facteur de sécurité relatives aux différentes coupes et aux différentes conditions de drainage sont présentées dans le tableau N°2. On trouvera dans l'annexe 2 les illustrations graphiques de tous les calculs effectués (Figures 1 à 30).



12

Tableau 2 : Calcul de stabilité

Coupe	Rupture	Bon drainage	Mauvais drainage
	Intrinsèque	1.95	1.77
Coupe 1	PS	1.92	1.69
	Profond	1.87	1.63
	Intrinsèque	1.96	1.7
Coupe 2	PS	1.93	1.7
	Profond	1.7	1.44
	Intrinsèque	1.91	1.74
Coupe 3	PS	1.88	1.57
	Profond	1.82	1.43
Coupe 4	Intrinsèque	1.67	1.54
	PS	1.67	1.52
	Profond	1.57	1,36
	Intrinsèque	1.83	1.71
Coupe 5	PS	1.81	1.65
	Profond	1.73	1.49

Les calculs de stabilité montrent que le cercle de glissement le plus critique passe à miprofondeur du schiste altéré et englobe l'ensemble du talus de la verse.

Le coefficient de sécurité minimum obtenu en cas de drainage parfait est de 1,57. Cette valeur permet de garantir la stabilité de la verse à long terme (Cf. Figure N°21, annexe 2).

Par les mêmes calculs, nous démontrons qu'en cas de remontée accidentelle du niveau de la nappe dans la verse, le coefficient de sécurité reste supérieur à 1,3 (Cf. Figure N°24, annexe 2).

Nous tenons à rappeler qu'en conditions minières normales, la stabilité d'un ouvrage est assurée lorsque le coefficient de sécurité est supérieur à 1,3. Ce seuil de stabilité peut être ramené à 1,1 pour rendre compte de conditions exceptionnelles telles que l'occurrence d'évènements sismiques.

Ainsi, nous estimons que le potentiel de stabilité de la verse Kerroué est satisfaisant même en cas de montée accidentelle du niveau hydrostatique dans la verse.



4. JUSTIFICATION DU DISPOSITIF DE DRAINAGE

4.1. Principe de drainage de la verse

La gestion des eaux de ruissellement se fera en deux phases :

- Du démarrage du stockage dans la zonc d'extension et jusqu'à atteindre la piste située en amont de la verse : les eaux provenant de la plateforme sommitale et du bassin versant résiduel seront envoyées vers une mèche enterrée située sous la verse. Pour garantir un drainage efficace, la plateforme devra être lissée et nivelée avec une pente de 4% vers l'entrée de la mèche.
- Au-delà de la cote de la piste amont : la gestion des eaux se fera en surface. Ainsi, la plateforme sommitale sera inclinée vers la piste d'accès qui sera aménagée sur le flanc de la verse. Les eaux collectées seront acheminées vers le bassin de stockage situé au pied de la verse.

Le dispositif de drainage de la verse doit permettre de collecter :

- Les eaux provenant des résurgences naturelles
- Les eaux provenant de l'amont de la verse
- Les eaux de ruissellement sur la plateforme sommitale
- · Les eaux d'infiltration dans la verse

4.2. Présentation du dispositif de drainage

Le dispositif de drainage de la verse est composé des aménagements suivants :

4.2.1. Tranchée drainante et drains creusés dans l'assise de la verse

Afin de collecter les eaux propres provenant des résurgences naturelles, une tranchée faisant 2 m de largeur sur 1 m de profondeur sera creusée dans l'assise à l'aplomb de la crête du talus Est de la zone d'extension. Cette tranchée s'étendra du pied du talus Sud actuelle de la verse jusqu'au pied du talus Sud ultime de la verse.

Cette tranchée sera remplie de ballast et entourée par du géotextile.

Afin d'évacuer les eaux collectées par cette tranchée, 4 drains espacés de 75 m seront aménagés à partir de la tranchée drainante et déboucheront au pied de la verse. Ces drains seront creusés dans l'assise perpendiculairement au flanc du talus de la verse et auront une section de 1 m².

La tranchée drainante ainsi que les drains seront placés sous la couche d'étanchéité.



Les schémas de principe de la tranchée drainante et des drains sont présentés dans les figures 5,6 et 7 et la planche 4 de l'annexe 3.

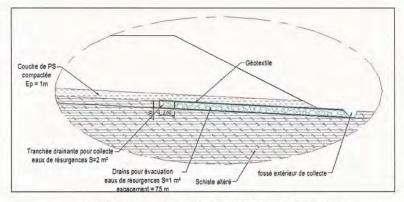


Figure 5 : Coupe type du dispositif de collecte des eaux de résurgences

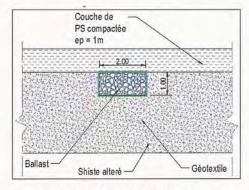


Figure 6 : Coupe type de la tranchée drainante



14

Figure 7: Coupe type du drain

4.2.2. Mèche

Au cours de construction de la verse, les eaux provenant de l'amont de la verse ainsi que les eaux de ruissellement sur la plateforme sommitale seront envoyées dans une mèche en enrochement aménagée sur la couche de PS.

Les eaux collectées par cette mèche seront envoyées dans le bassin situé à l'aval de la verse.

Ainsi, la plateforme sommitale de la verse devra être inclinée à 4% vers l'entrée de la mèche (Cf. Figure 8 et Planche 5 de l'annexe 3).

Une fois la plateforme sommitale de la verse atteint la cote moyenne 255 NGF, l'entrée de cette mèche sera mise hors d'eau et son rôle se limitera à la collecte et à l'évacuation des eaux d'infiltration dans la verse.

Au delà de la cote 255 NGF, la gestion des eaux de ruissellement sur la plateforme sommitale se fera en surface moyennant la piste d'accès frontale.

En appliquant la formule de Stephenson « 1979 », la section minimale S de la mèche est égale à :

$$S \ge Q \left(\frac{K_{st}}{g dn^2} \right)^{\frac{1}{2}} i^{-\frac{1}{2}}$$

Avec:

$$K_{ST}$$
: Coefficient de Stephenson : $K_{ST} = \frac{800}{R_c} + K_t$

Re: nombre de Reynolds

K1: paramètre représentant l'angularité de l'enrochement (K = 4)



g: Constante gravitationnelle (m/s2)

d: diamètre moyen des blocs (=0,3m)

n : Porosité de l'enrochement (=0,3)

i : gradient hydraulique = Dh/Dx avec h est la charge hydraulique dans le cas d'un écoulement uniforme et à surface libre, le gradient hydraulique est proche de la pente de la mèche.

Le débit de crue de récurrence décennal qui sera envoyé dans la mèche est proche de 1 m³/s (Cf. paragraphe 2.3).

En admettant une pente moyenne du terrain naturel proche de 5%, la section de la mèche sera égale à 20 m² soit une largeur de 10 m sur une épaisseur de 2 m.

La mèche doit être constitué de blocs (200 à 400 mm) sur 2 m d'épaisseur et entourée par du géotextile.

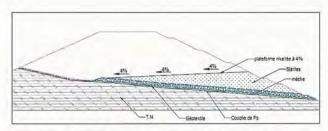


Figure 8 : Principe de drainage de la verse par la mèche en enrochements

4.2.3. Drains de collecte des eaux d'infiltration

La présence de la couche d'étanchéité entraînera une accumulation des eaux d'infiltration à la base de la verse. Afin d'évacuer ces eaux, 6 drains en enrochements seront aménagés tous les 50 m.

Ces drains auront une section de 1m² et seront posés au dessus de la couche du PS (Cf. Figure 9).

4.2.4. Masque drainant en enrochements

Un masque en enrochements sera posé sur le talus de verse et remontera jusqu'à 3 m au dessus du pied de la verse. Ce masque sera composé d'enrochements sur 1 m d'épaisseur et posé sur du géotextile. Son rôle sera, d'une part, d'empêcher le fluage de la couche de PS et, d'autre part, de confiner la zone de suintement au-dessus du pied de la verse en cas de disfonctionnement du dispositif de drainage interne.



L'existence du géotextile derrière le masque drainant, empêchera l'érosion régressive sur le talus.

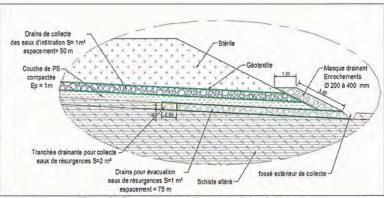


Figure 9 : Coupe type du système de drainage de la verse

4.2.5. Fossé extérieur de collecte

Un fossé extérieur de collecte sera creusé autour de l'emprise étendue de la verse.

Son rôle sera d'éviter le ruissellement des eaux extérieures aux aires de stockage de stériles sur le site lui-même.

Ce fossé sera dimensionné pour capter les ruissellements consécutifs à un événement pluvieux de fréquence décennale.

La superficie du bassin versant contrôlé par le fossé avoisine 1 ha.

En adoptant un débit spécifique décennal de 15 m³/s/km², le débit de crue décennal collecté à l'extrémité du fossé serait proche de 0.15 m³/s (soit 15 * 0.01 Km²).

Ainsi, le fossé fera 0.5 m de largeur à la base sur 1 m de profondeur (Cf. Figure 10). La vitesse d'écoulement serait inférieure à 1 m/s.

Ce fossé débouchera dans le bassin de stockage aménagé au pied de la verse.



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué



Figure 10 : Coupe type du fossé extérieur de collecte

4.2.6. Bassin de stockage

Un bassin de stockage sera construit au pied de la verse. Cet ouvrage assurera la décantation des eaux de ruissellement intérieures aux aires de stockage de stériles, avant rejet dans le milieu naturel.

La capacité théorique du bassin de stockage est déterminée en calculant le volume d'eau généré par une crue de récurrence biennale et d'une durée d'une heure. En utilisant la méthode de l'hydrogramme triangulaire, ce volume est déterminé par la formule suivante :

$$V = 18 \times Q_2 \times S \times T$$

Avec:

- V : Volume du bassin de stockage (m3)
- Q2: débit spécifique biennal (10 m3/s/km2)
- . T: durée de la crue (1 h)
- S: surface du bassin versant (6.2 ha)

Ainsi, la capacité du bassin de stockage sera égale à 1 200 m³. Ce bassin sera implanté à la cote 230 NGF et fera 34 m de long sur 20 m de large, 2 m de profondeur avec une pente de talus de 1V/1.5H.

Les eaux collectées dans ce bassin seront envoyées par une canalisation vers le secteur de l'usine ou elles seront traitées.



18

5. CONSTRUCTION DE LA VERSE

La verse peut être construite selon les étapes suivantes (Cf. Figures 11 et 12).

- Creusement du fossé extérieur de collecte des eaux de ruissellement.
- Construction de la tranchée drainante de collecte des eaux de résurgence.
- Constructions des drains d'évacuation des eaux de résurgence.
- Mise en place de la couche d'étanchéité en PS. Le PS doit être séché pour ramener sa teneur en eau à une valeur proche de 15 % puis il sera étalé en couches de 50 cm puis compacté à l'aide d'un compacteur. L'épaisseur finale de la couche de PS est fixée à 1m.
- Mise en place des drains de collecte des eaux d'infiltration et de la mèche destinée à récupérer les eaux de ruissellement durant la première phase de construction de la verse.
- Construction d'une mini digue de 3 m de hauteur avec une largeur en crête de 10 m.
- Mise en place du stérile en partant de la mini digue vers l'amont de la verse.
- Mise en place d'une deuxième mini digue au dessus de la première avec un retrait de 1.6 m par rapport à la crête de la première mini digue, ce qui permet d'avoir une pente moyenne du talus de la verse égale 27°. La succession des mini-digues sera constituée de produit rocheux.
- Après 3 mini digues, une banquette de 2 m sera conservée. Cette banquette logera un caniveau destiné à la collecte des eaux de ruissellement.
- Recouvrement de la banquette et du talus de la verse par une couche d'étanchéité en PS puis par 15 cm de terre végétale.

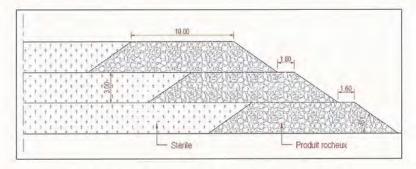


Figure 11 : Schéma conceptuel pour la construction d'un niveau de 9 m



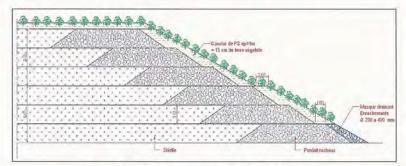


Figure 12 : Schéma conceptuel du talus définitif de la verse

6. CONTROLE ET SURVEILLANCE DE LA VERSE

Afin d'assurer la construction de la verse dans des conditions sécuritaires, il est recommandé d'installer un dispositif d'auscultation. Ce dispositif comportera les équipements suivants (Cf. Planche 6 de l'annexe 3):

Mesures de déformations

Ces mesures seront effectuées avec deux inclinomètres afin de prévenir les risques de rupture et de confirmer la stabilité à long terme de la verse.

Le premier inclinomètre sera placé au pied de la verse au niveau de la zone d'extension et descendra jusqu'à 10 m dans le dur.

Le deuxième inclinomètre sera posé sur le flanc Est de la verse à une cote proche de 270 NGF et descendra jusqu'à 10 m dans le rocheux.

Mesures piézométriques

Un piézomètre à tube ouvert sera installé sur le flanc Est de la verse. Ce piézomètre descendra jusqu'au toit de la couche de PS et sera crépiné sur toute la longueur. Il permettra de vérifier le bon fonctionnement du dispositif de drainage.

2 piézomètres à tubes ouverts seront également installés en amont et en aval hydraulique de la verse dans le but de contrôler son impact sur la qualité des eaux souterraines.



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

7. CONCLUSION

L'extension de la verse Kerroué nécessite essentiellement l'aménagement des ouvrages suivants :

- Un fossé périphérique
- Une mèche en enrochements de 20 m² de section
- Une tranchée drainante de 2 m² de section
- 5 drains de collecte des eaux d'infiltration de 1 m² de section
- 4 drains d'évacuation des eaux de résurgences de 1 m² de section
- Un bassin de sédimentation d'une capacité de 1 200 m³

En phase ultime après la rehausse, la verse aura une dénivelée maximale de 58 m avec une pente maximale du talus limitée à 27°.

Le contexte géotechnique est favorable au projet d'extension et de rehausse de la verse :

- La zone d'ancrage du pied de la verse est relativement plane.
- L'analyse de la stabilité de la verse montre qu'en conditions normales, le potentiel de stabilité des talus de la verse est assuré avec un coefficient de sécurité minimal de l'ordre de 1.5. En conditions exceptionnelles de remontée de la nappe, le coefficient de sécurité minimal serait de l'ordre de 1,3.

Afin de contrôler la stabilité de la verse au cours de sa construction, il est recommandé d'installer un dispositif d'auscultation composé de deux inclinomètres et d'un piézomètre à tube ouvert. Ce dispositif sera associé à un contrôle et une surveillance visuelle hebdomadaire.

Il est aussi recommandé de mettre en place deux piézomètres à tubes ouverts en amont et en aval hydraulique de la verse. Le prélèvement d'eau dans ces deux piézomètres permettra d'étudier l'impact de la verse sur la qualité des eaux souterraines.

Les principaux plans établis au cours de cette étude sont reportés dans l'annexe 3 (planches 1 à 6). Ils sont également fournis séparément en format électronique. On y trouvera :

- Planche 1 : Emprise de la verse actuelle et du projet d'extension
- Planche 2 : Implantation des coupes de l'étude géotechnique
- Planche 3 : Coupes de l'étude géotechnique
- Planche 4 : Dispositif de drainage
- Planche 5 : Dispositif de drainage de la plateforme
- Planche 6: Dispositif d'auscultation



22

Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Compte-rendu de visite du site du 7/09/2010

Annexe 2: Sorties du logiciel TALREN

Annexe 3 : Principaux plans de l'étude

Annexe

ANNEXE 1

- Compte-rendu de visite du site du 7/09/2010 -

Annexe 1-1

Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué

En guise de lancement de cette étude, une visite du site a eu lieu le 7 septembre 2010 pour acquérir les informations nécessaires, observer la verse Kerroué et ses ouvrages dans sa situation actuelle et enfin discuter avec l'exploitant du projet de rehausse et d'extension de cette verse.

La plupart des données concernant les caractéristiques de la verse, son assise, les matériaux stockés, les dispositifs de drainage et de collecte des eaux ainsi que le projet d'extension et de rehausse sont présentées dans le document principal. Nous nous contentons dans cette annexe de décrire brièvement la méthode de construction de la verse, de montrer quelques photos d'illustration et enfin de reporter quelques observations et des actions à entreprendre pour assurer des meilleures conditions de stabilité.

1. Méthode de construction de la verse

Les principales opérations de constructions de la verse sont résumées comme suit :

- Aménagement d'une bande de roulement frontale en stérile rocheux de 3.5 m de hauteur.
- Rehausse de la bande de roulement en 3 passes de 3.5 m pour couvrir une épaisseur de l'ordre de 10 m.
- Poussage des stériles sur une épaisseur de 10 m en partant de la bande de roulement frontale avec une chargeuse (L150 Volvo) et des dumpers de 60 t de charge utile.
- Construction du talus par pelle en mettant en place une couche de "PS" de 50 cm, de la terre végétale de 20 cm et aménagement de caniveaux sur banquette tous les 10 m de talus.

2. Photos d'illustrations

Les photos 1, 2 et 3 montrent respectivement la nature des matériaux stockés dans la verse, la protection des talus libre par les blocs rocheux et le dispositif de drainage et de mise hors d'eau de la verse.

Annexe 1-2

Photo 1: Matériaux stockés dans la verse



Photo 2: Protection du talus libre par les matériaux rocheux

Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué



Photo 3: Tranchée de drainage au pied de la verse

3. Observations et actions à entreprendre

Aucune anomalie significative, pouvant mettre en cause la stabilité générale de la verse, n'a été observée. Quelques irrégularités minimes ont été mises en évidence et nécessitent des actions de correction pour assurer des meilleures conditions de stabilité. On cite notamment :

- Le caniveau de mise hors d'eau situé à l'amont du site est peu fonctionnel et nécessitent un curage régulier.
- Les eaux propres du bassin versant (pH=5,5) sont mélangées aux eaux acides sortant des drains sous la verse (pH=2 à 3). La séparation de ces eaux est recommandée.
- Des chenaux d'érosion régressive remontent au niveau de la plateforme de la verse (Photo 4). Ces chenaux sont alimentés par les eaux de ruissellement et contribuent à la recharge de la nappe à la base de la verse ainsi qu'à l'augmentation du lessivage des stériles. L'une des solutions qui permettent de lutter contre ce phénomène consiste à lisser et à incliner la plateforme (4 %) de façon à éviter la stagnation d'eau.

Annexe 1-3 Annexe 1-4



Photo 4 : Erosion régressive au niveau de la plateforme de la verse

- Les caniveaux de drainage des banquettes ne sont pas suffisamment nivelés et sont peu fonctionnels à cause d'un manque d'entretien. Il est donc nécessaire de conserver les accès pour assurer cette opération.
- La couche de "PS" assurant l'étanchéité et affleurant au pied de la verse s'érode progressivement et nécessité d'être protégée par des blocs (Photo. 5).
- Des glissements superficiels se manifestent sous forme de fluage lent de la terre végétale sur le flanc Ouest qui présente une hauteur dépassant les 10 m. Afin d'éviter ce genre d'instabilité, il faudrait découper le flanc par des banquettes (Photo 6).



Photo 5 : Erosion de la couche de "PS" au pied de la verse

Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué



Photo 6 : Instabilité observée au niveau du talus Ouest

Annexe 1-5 Annexe 1-6

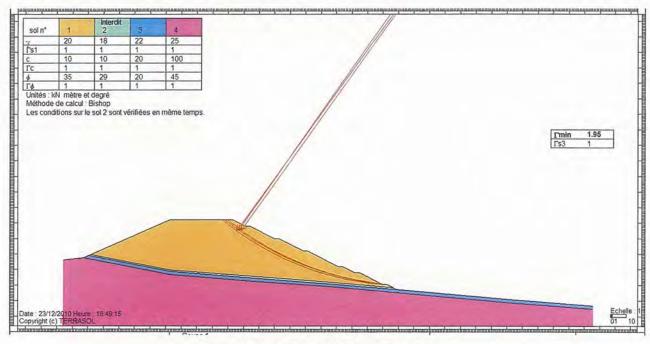


Figure N° - 1 : Coupe 1 : Stabilité intrinsèque de la verse

Annexe 2-1

ANNEXE 2

- Sorties du logiciel TALREN -

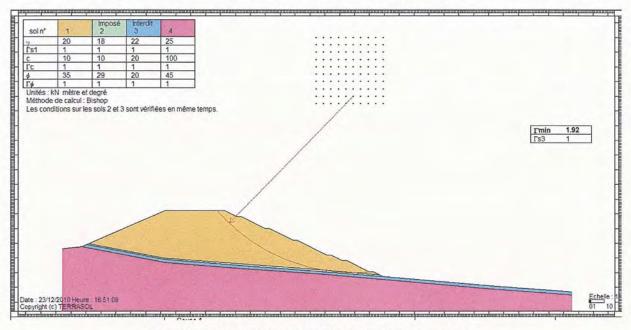


Figure N° - 2 : Coupe 1 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS

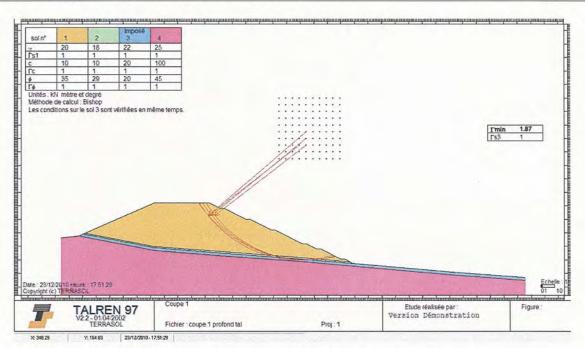


Figure N° - 3 : Coupe 1 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond

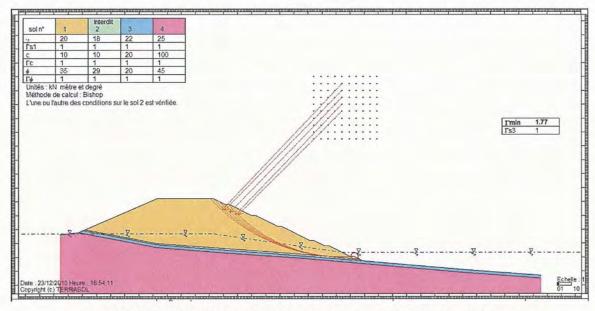
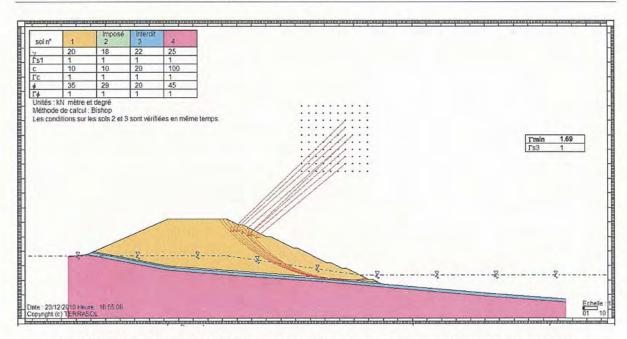


Figure N° - 4 : Coupe 1 : Stabilité intrinsèque de la verse avec remontée accidentelle du niveau de la nappe



 $Figure\ N^{\circ}-5: Coupe\ 1: Stabilité vis-\`{a}-vis\ d'un\ glissement sur la couche de\ PS\ avec\ remontée\ accidentelle du niveau\ de\ la\ nappe$

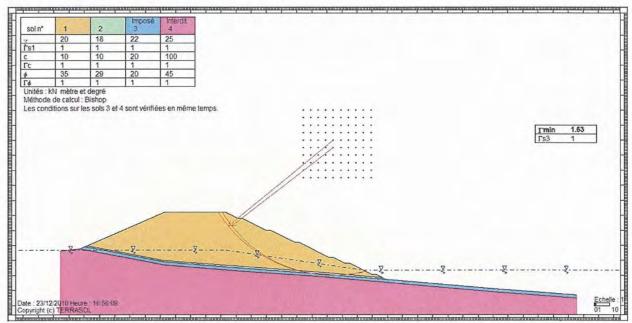


Figure N° - 6 : Coupe 1 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

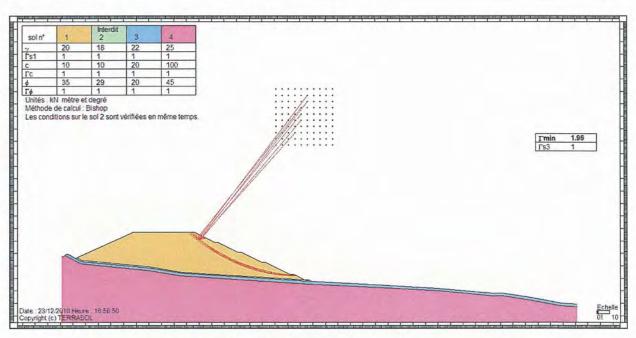


Figure N° - 7 : Coupe 2 : Stabilité intrinsèque de la verse

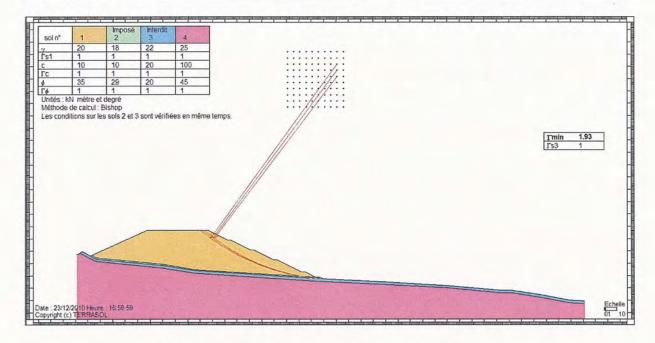


Figure $\,N^{\circ}$ - $\,8\,$: Coupe $\,2\,$: Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS

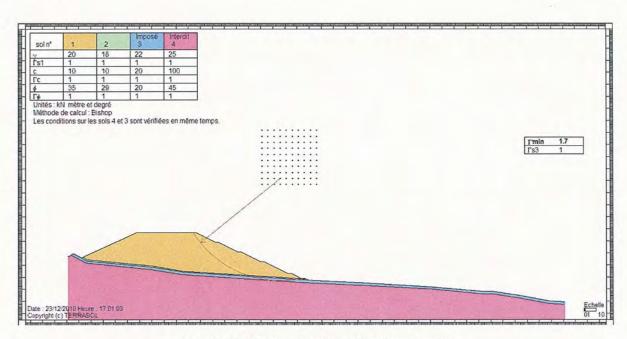


Figure N° - 9 : Coupe 2 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond

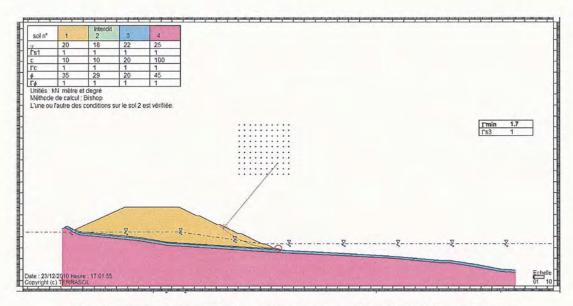


Figure N° - 10 : Coupe 2 : Stabilité intrinsèque de la verse avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

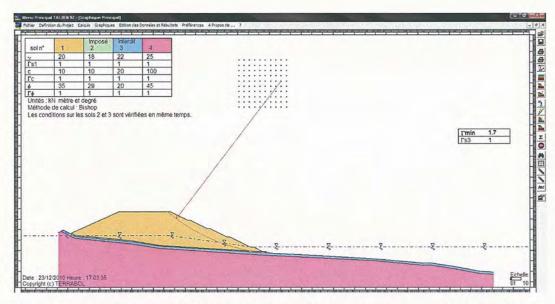


Figure N° - 11: Coupe 2: Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

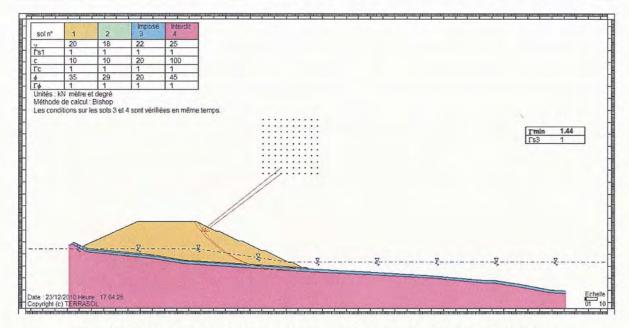


Figure N° - 12 : Coupe 2 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

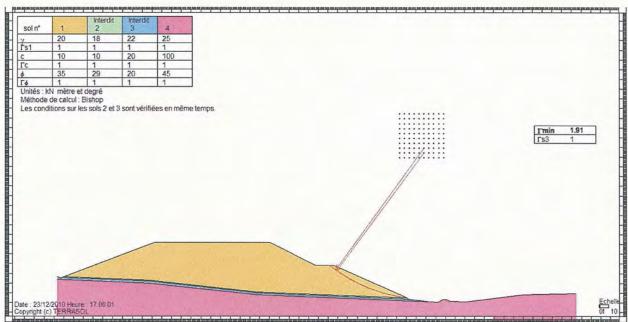


Figure N° - 13 : Coupe 3 : Stabilité intrinsèque de la verse

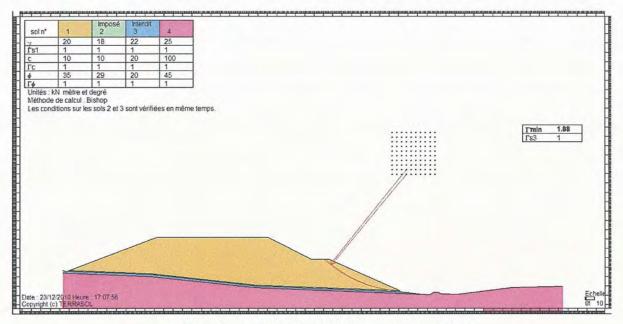


Figure N° - 14 : Coupe 3 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS

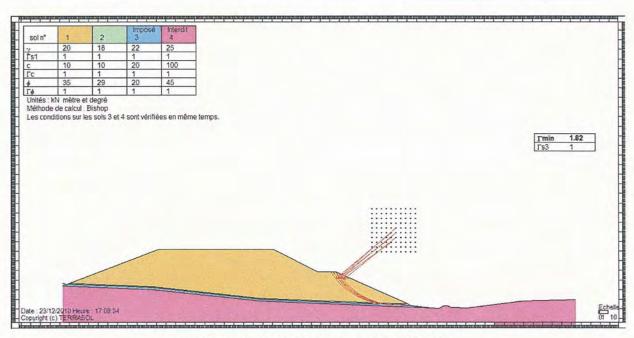


Figure N° - 15 : Coupe 3 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond

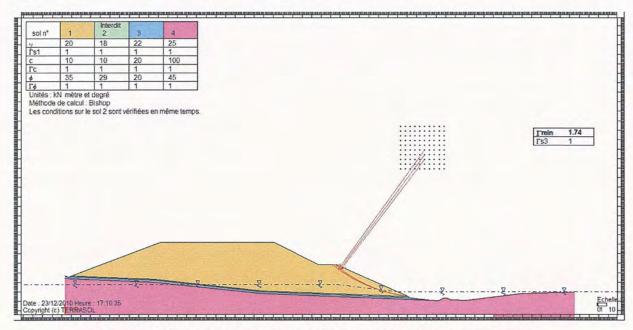


Figure N° - 16 : Coupe 3 : Stabilité intrinsèque de la verse avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

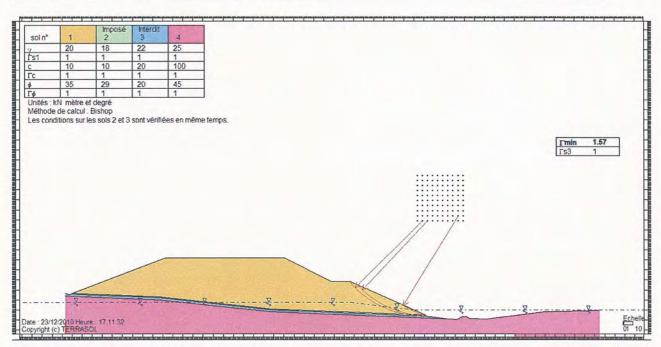


Figure N° - 17 : Coupe 3 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

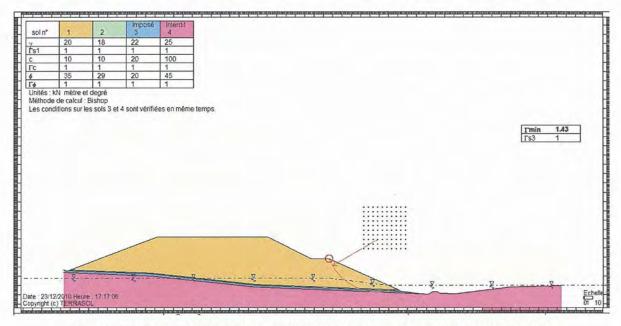


Figure N° - 18 : Coupe 3 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

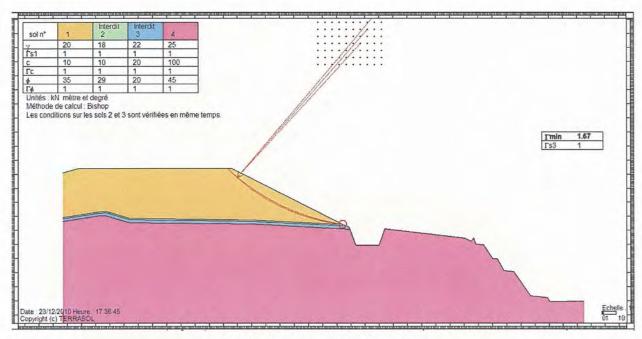


Figure N° - 19 : Coupe 4 : Stabilité intrinsèque de la verse

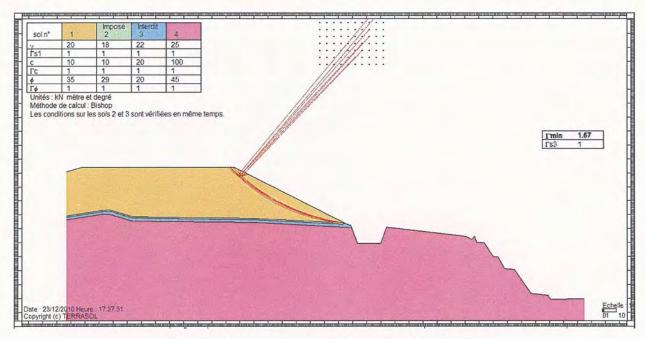


Figure N° - 20 : Coupe 4 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS

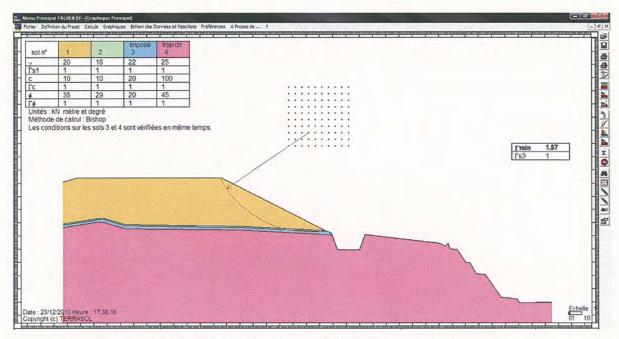


Figure Nº - 21 : Coupe 4 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond

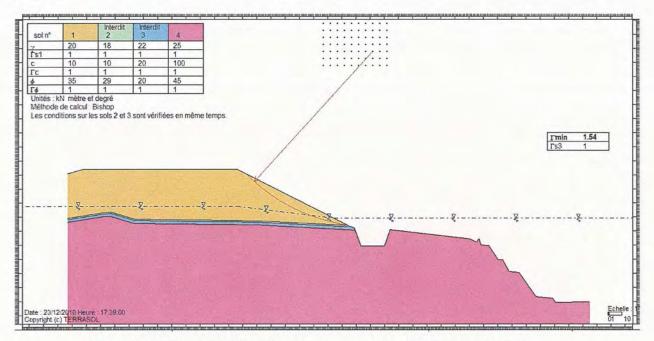


Figure N° - 22 : Coupe 4 : Stabilité intrinsèque de la verse avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

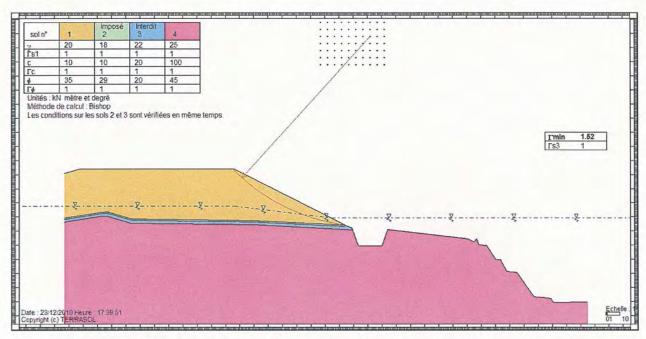


Figure N° - 23 : Coupe 4 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

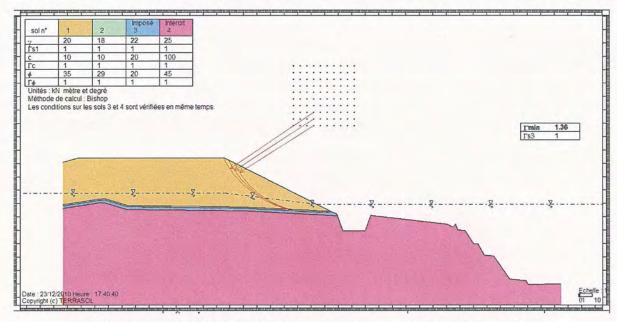


Figure N° - 24 : Coupe 4 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

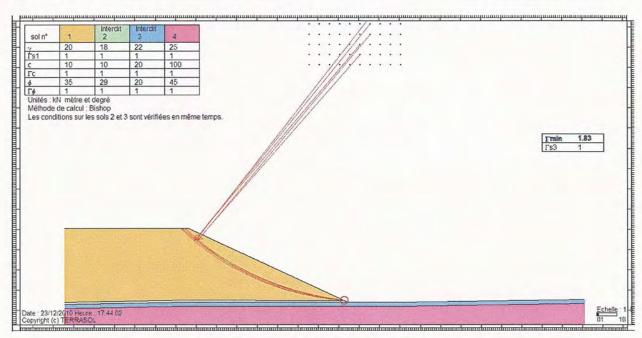


Figure N° - 25 : Coupe 5 : Stabilité intrinsèque de la verse

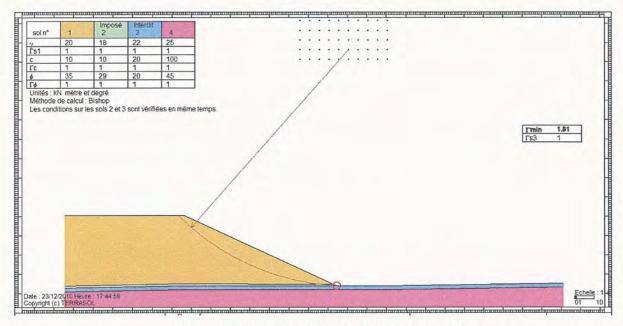


Figure N° - 26 : Coupe 5 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement sur la couche de PS

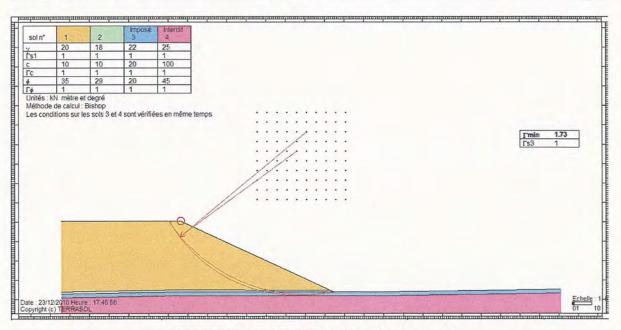


Figure N° - 27 : Coupe 5 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond

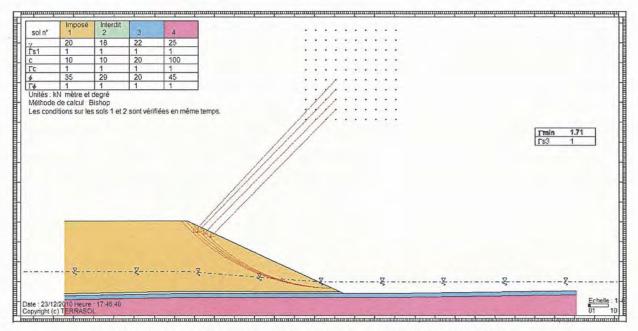
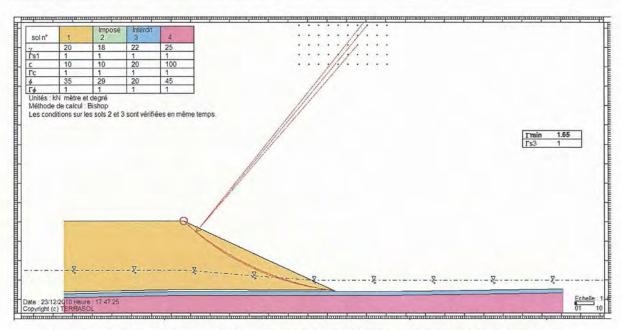


Figure N° - 28 : Coupe 5 : Stabilité intrinsèque de la verse avec remontée accidentelle du niveau de la nappe



 $Figure\ N^{\circ} -\ 29\ : Coupe\ 5 : Stabilité vis-\`a-vis\ d'un glissement sur la couche de PS avec remontée accidentelle du niveau de la nappe$

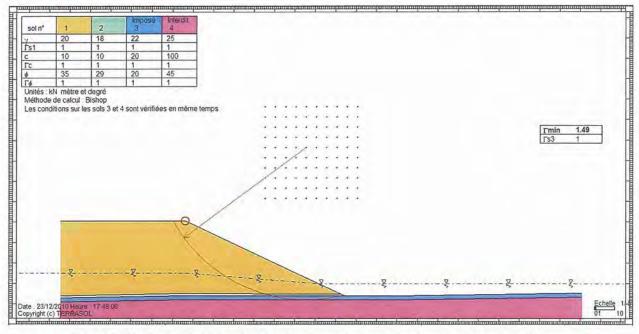
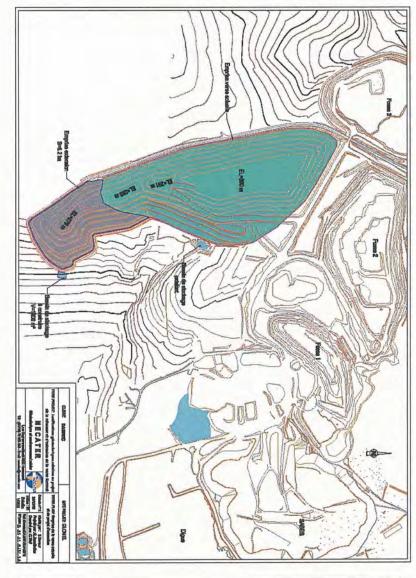
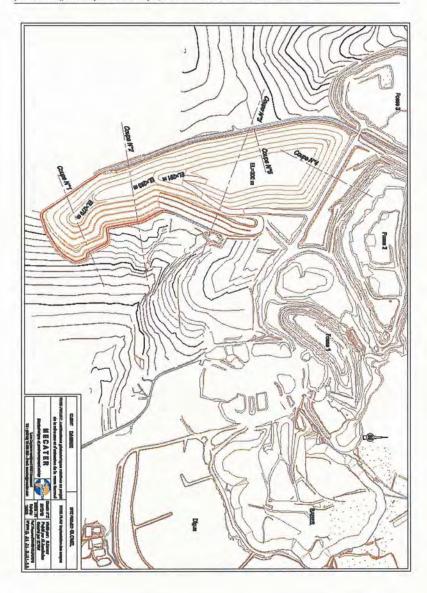


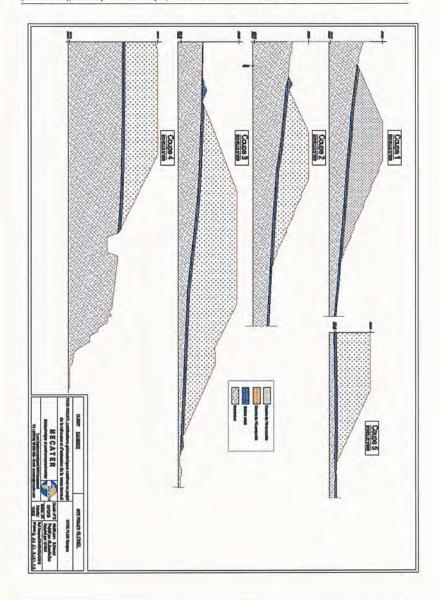
Figure Nº - 30 : Coupe 5 : Stabilité vis-à-vis d'un glissement profond avec remontée accidentelle du niveau de la nappe

Annexe 3 -1

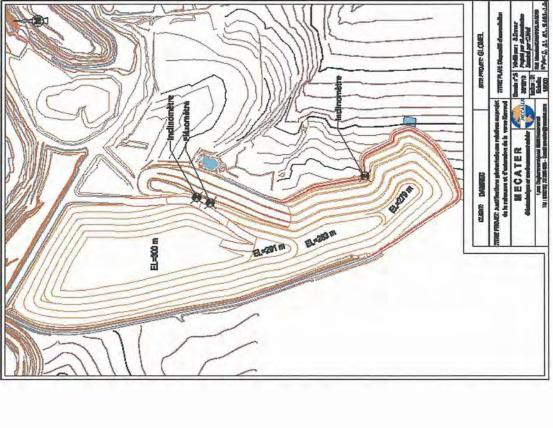




Annexe 3 -3



Principe de drainage de la verse



Justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerrouë



GEOPLUSENVIRONNEMENT 20011101bis - MT - V1 114



CARRIERE DE GLOMEL



Ref: MECATER/DAM/31/GJ/A/2011

CLASSIFCATION ENVIRONNEMENTALE DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES REJETS DE L'UNITE D'EXPLOITATION DE GLOMEL

Indice	Date	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
A	13/05/2011	G.JAMALLEDDINE	S.ENNOUR F. HADJ HASSEN	S.ENNOUR

Web: www.mecater.com

SOMMAIRE

1.	I	NTRODUCTION	1
2.	C	CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE	1
2	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	GEOLOGIE SISMICITE DE LA ZONE D'ETUDE EAUX DE SURFACE EAUX SOUTERRAINES DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT EN AVAL DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DEMARCHE DE LA CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE	2 5 5 10
3.			
	3.1 3.2	DEFINITION ET DEMARCHE DE CLASSIFICATION DANS LA CATEGORIE A	
4.	C	CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE LA VERSE KERROUE	14
	4.1	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE	
	4.2	CARACTERISATION DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN	
	4.3 4.4	CARACTERISATION DE L'ALEA INFILTRATION DES EAUX ACIDES DANS L'ASSISE EVALUATION DES DEGATS	
	4.4	ANALYSE DU RISQUE RELATIF AUX DIFFERENTS ALEAS	
5.		CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE L'ANCIENNE DIGUE	
	5.1	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE	
	5.2	CARACTERISATION DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN	
	5.3	CARACTERISATION DE L'ALEA INFILTRATION DES EAUX ACIDES DANS L'ASSISE	
	5.4	EVALUATION DES DEGATS	
_	5.5	ANALYSE DU RISQUE RELATIF AUX DIFFERENTS ALEAS	
6.		CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE LA FOSSE 1	
	6.1	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE	
	6.2	CARACTERISATION DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN	
	6.4	EVALUATION DES DEGATS	
	6.5	ANALYSE DU RISQUE RELATIF AUX DIFFERENTS ALEAS	
7.	C	CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE LA VERSE SABES	45
	7.1	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE	45
	7.2	CARACTERISATION DE L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN	
	7.3	CARACTERISATION DE L'ALEA INFILTRATION DES EAUX ACIDES DANS L'ASSISE	
	7.4 7.5	EVALUATION DES DEGATSANALYSE DU RISQUE RELATIF AUX DIFFERENTS ALEAS	
Q		PONCLUSION	51



Liste des figures

Figure 1 : Extrait de la carte géologique de Rostrenen	3
Figure 2 : Zonage sismique règlementaire de la France (Γ = 475 ans)	4
Figure 3 : Réseau hydrographique au droit du site (Source : Etude d'impact sur l'environnement, Géoarmor environnement)	7
Figure 4 : Direction des écoulements des eaux souterraines (Source : Etude hydrogéologique, Géoarmor environnement)	8
Figure 5 : Implantation du dispositif de suivi de la qualité des eaux souterraines (Source : Etude hydrogéologique, Géoarmor environnement)	
Figure 6 : Plan masse	11
Figure 7 : Grille d'évaluation des aléas	13
Figure 8 : Grille d'évaluation des risques	13
Figure 9 : Coupe type du système de drainage de la verse	15
Figure 10 : Schéma conceptuel du talus définitif de la verse	16
Figure 11 : Coupe type de l'ancienne Digue	27
Figure 12 : Coupe type du barrage interfosse	37
Figure 13 : Coupe type du barrage cycloné	37
Figure 14 : Vue en plan de la verse Sabès après extension sur l'ancienne Digue	46
Figure 15 : Coupe type de la verse Sabès en phase ultime	47
Liste des tableaux	
Tableau 1 : Caractéristiques géotechniques de référence des matériaux constituant la verse et son assise	16
Tableau 2 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain	19
Tableau 3 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain »	23
Tableau 4 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux dans l'assise »	24
Tableau 5 : Caractéristiques géométriques de l'ancienne Digue	26
Tableau 6 : Caractéristiques géotechniques des matériaux constituant l'ancienne Digue	26
Tableau 7 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain pour l'ancienne Digue	28
Tableau 8 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain »	
Tableau 9 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux acides dans l'assise »	31
Tableau 10 : Caractéristiques géométriques du barrage interfosse	34
Tableau 11: Caractéristiques géotechniques des matériaux constituant le barrage interfosse	34
Tableau 12 : Caractéristiques géométriques du barrage cycloné	35
Tableau 13 : Caractéristiques géotechniques des matériaux constituant le barrage interfosse	35
Tableau 14 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain	
Tableau 15 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain » dans le cas du barrage interfosse	43
Tableau 16 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain » dans le cas du barrage cycloné	44
Tableau 17 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux dans l'assise »	44
Tableau 18 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain	49
Tableau 19 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain »	52
Tableau 20 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux dans l'assise »	52



1. INTRODUCTION

La société DAMREC exploite au lieu-dit Guerphalès sur la commune de GLOMEL (22) une carrière d'andalousite, minéral utilisé dans l'industrie pour la fabrication de matériaux réfractaires.

La roche brute est traitée dans une usine située sur le site pour produire un concentré commercialisable. Trois types de rejets sont générés par l'exploitation et stockés dans quatre installations différentes :

- Les stériles miniers composés d'un mélange de terre sableuse et de blocs de dimensions variables pouvant dépasser le mètre. Ces produits sont stockés dans la verse Kerroué.
- Les rejets sableux de laverie, composés de sable fin assez propre. Ces produits sont stockés dans la verse Sabès.
- Les rejets fins de laverie, composés de limons et d'argiles peu plastiques. Ils sont stockés par procédé hydraulique derrière une digue appelée « ancienne digue » et dans la fosse 1.

Dans le cadre de mise en conformité du site, DAMREC envisage de classer ces différentes installations de stockage.

Cette étude est réalisée conformément à l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives.

Le présent rapport comporte six chapitres :

- Dans le premier chapitre, nous présentons une caractérisation de l'environnement du site, notamment le contexte hydrologique, géologique et hydrogéologique.
- Dans le deuxième chapitre, nous présentons la démarche de classification environnementale des installations de stockage et notamment la méthodologie de l'analyse du risque.
- Les quatre autres chapitres comportent une analyse du risque avec une classification environnementale spécifique à chacune des installations de stockage.

2. CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

2.1 Géologie

Le gisement de Glomel s'insère dans le domaine Centre Armoricain sur le flanc Nord des Montagnes Noires, en bordure du bassin de Châteaulin. Il s'agit d'un bassin sédimentaire d'âge carbonifère, limité au Nord par les Monts d'Arrée et au Sud par les Montagnes Noires.

Le profil du gisement comporte deux niveaux :

• Niveau 1 : Ce niveau de surface est composé d'une couche de moins d'un mètre de terre végétale argileuse et d'une couche faisant un à deux mètres de schiste altéré



avec des blocs durs de schiste flottant dans une masse terreuse. Ce niveau constitue le recouvrement du gisement.

• Niveau 2 : Le gisement, constitué de schiste massif sur plus de 100 m d'épaisseur et comportant de l'andalousite sous forme de paillettes. Ce niveau est constitué de roche relativement tendre dans sa partie supérieure devenant très résistante dans sa partie inférieure.

Les structures géologiques affectant le gisement s'organisent selon trois directions majeures :

- Nord-Sud: Correspondant au cisaillement dextre des Montagnes Noires.
- N 40 à 45 : Correspondant au cisaillement Sud Armoricain.
- Est-Ouest : Présente plutôt en micro-structurale par des fissures et des diaclases.

Ces structures présentent des pendages sub-verticaux, sauf pour la direction Est-Ouest qui peut avoir des pendages faibles (CF. Figure n°1).

2.2 Sismicité de la zone d'étude

Le zonage des aléas sismiques de la France montre que la région de Glomel se situe dans une zone à <u>aléa faible</u>. L'accélération sismique de cette zone, pour une période de retour de 475 ans est égale à 1.1 m/s² (0,11g) (CF. Figure n°2).



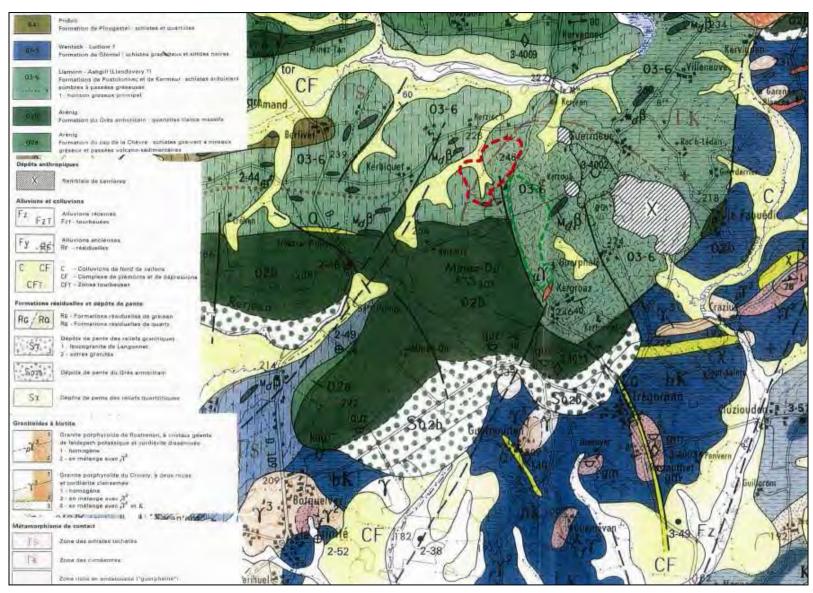


Figure 1 : Extrait de la carte géologique de Rostrenen



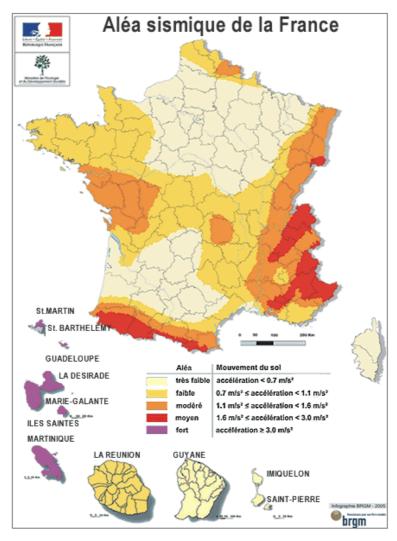


Figure 2 : Zonage sismique règlementaire de la France (T = 475 ans)



2.3 Eaux de surface

Le site de Guerphalès se trouve à la limite du bassin versant du Blavet et de l'Ellé.

La fosse 1 est en partie située sur le bassin versant d'un ru affluent du ruisseau de Crazius (lui-même affluent de l'Ellé).

La verse Kerroué est à cheval sur les bassins versants du ruisseau de Kerjean et du ruisseau du Crazius. Actuellement, toutes les eaux de la verse sont dirigées vers le bassin versant de l'Ellé.

La verse Sabès et l'ancienne digue sont aussi situées dans le bassin versant de l'Ellé.

En aval du site de Guerphalès, les ruisseaux du bassin versant de l'Ellé rejoignent l'étang du Crazius. Cet étang appartient à la société DAMREC et était utilisé autrefois comme stock d'eau tampon pour le circuit des eaux de l'usine.

Cet étang présente une superficie de 7.7 ha, une profondeur moyenne de 1.5 m et une capacité proche de 120 000 m³.

Trois stations de pompage d'eau superficielle pour l'AEP existent autour du site

- Au Nord, en aval du barrage du Corong, la prise d'eau de Mézouët pompe dans le bief de partage du canal de Nantes à Brest. Elle est exploitée par le Syndicat du Centre Bretagne. Son périmètre de protection rapprochée remonte le long du réseau hydrographique (le Kerjean) et borde la fosse 3. <u>Aucun rejet d'eau n'est fait par DAMREC dans ce bassin versant</u>.
- A 8 Km au Sud, sur L'ellé, la station de Pont St Yves à Langonnet est utilisée de façon occasionnelle par la commune de Gourin pour stocker de l'eau brute dans d'anciennes carrières. Il s'agit d'une sécurité permettant de faire face à un éventuel débit insuffisant sur la prise d'eau de Conveau.
- A 20 km à l'aval, toujours sur l'Ellé, la station de Barregant au Faouet, est exploitée par le Syndicat de l'Ellé.

Les installations étudiées (fosse 1, verse Kerroué, verse Sabès et l'ancienne digue) sont situées dans le bassin versant de l'Ellé.

2.4 Eaux souterraines

Le gisement comporte une nappe perchée avec un écoulement préférentiel dans le réseau de fracturation. Initialement, les écoulements souterrains suivaient globalement le pendage de la surface topographique.

Suite au pompage d'exhaure et aux travaux d'extraction de minerai, la circulation des eaux souterraines a été modifiée. En effet, la fosse N°2 présente une dépression hydraulique qui collecte les eaux provenant du Nord du site.

Au niveau de la verse Kerroué, une crête piézométrique a été observée lors de l'étiage de 2008. Cette crête traverse la totalité du site de part en part (CF. Figure n°4).



L'étude réalisée par le bureau d'étude LITHOLOGIC en 1993 montre qui il n'existe pas de direction de fracturation privilégiée associée à la circulation des eaux souterraines.

De même, les essais de pompage réalisés montrent la présence de limites étanches compartimentant l'aquifère. En effet, aucune variation n'a été observée dans des piézomètres situés à moins de 100 m du puits de pompage.

Ces essais de pompage montrent que le coefficient d'emmagasinement est de l'ordre de 10^{-4} et que la transmissivité serait proche de 1.75 10^{-4} m²/s. Ces caractéristiques témoignent d'une faible circulation des eaux dans les schistes.

Les puits et les forages situés aux alentours du site sont utilisés pour le jardinage. En effet, toutes les habitations sont reliées au réseau d'AEP.

DAMREC assure un suivi mensuel du niveau de la nappe et de la qualité des eaux souterraines dans deux puits et dans quatre piézomètres de 40 m de profondeur répartis autour du site (CF. Figure n°5).

- Piézomètre Sortie Fosse 1 : Cet ouvrage est implanté dans le barrage interfosse.
- Piézomètre Neutralac : Ce piézomètre est situé au Sud-Ouest de la Fosse 1 près de la station de traitement I (Neutralac I).
- Piézomètre Sud : Ce piézomètre est situé en aval de l'ancienne digue.
- Piézomètre KJ2 : Il s'agit d'un piézomètre situé entre le site (fosse 1 et fosse 2) et le ruisseau de Kerjean.
- Puits Guermeur : C'est un puits du hameau de Guermeur situé au Nord-Est de la verse Sabès.
- Puits Roch Lédan, dans le hameau du même nom.



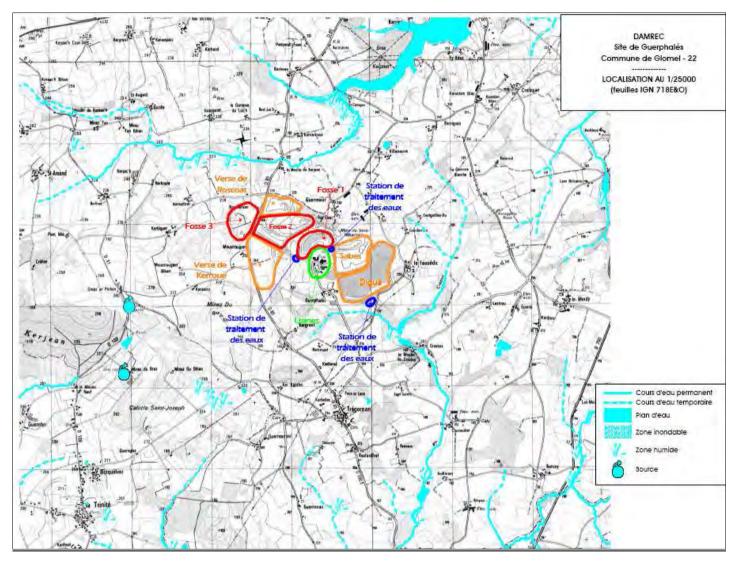


Figure 3 : Réseau hydrographique au droit du site (Source : Etude d'impact sur l'environnement, Géoarmor environnement)



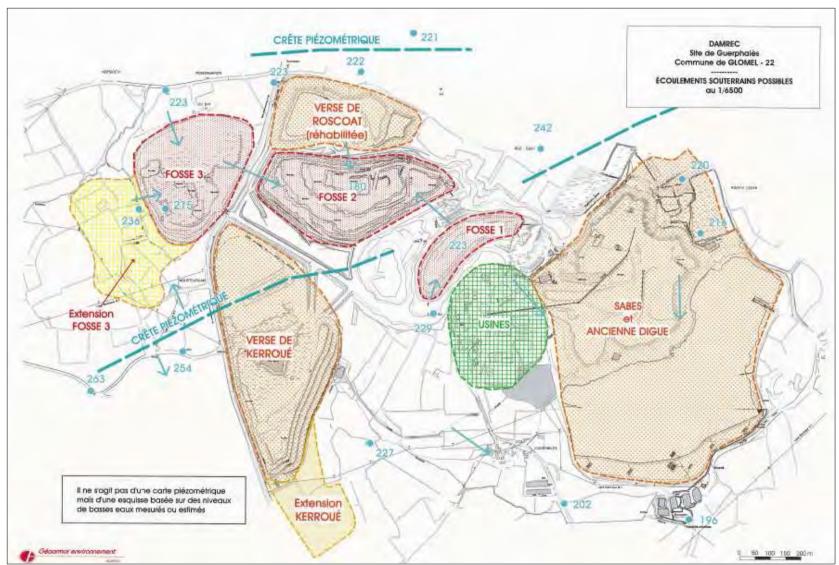


Figure 4 : Direction des écoulements des eaux souterraines (Source : Etude hydrogéologique, Géoarmor environnement)



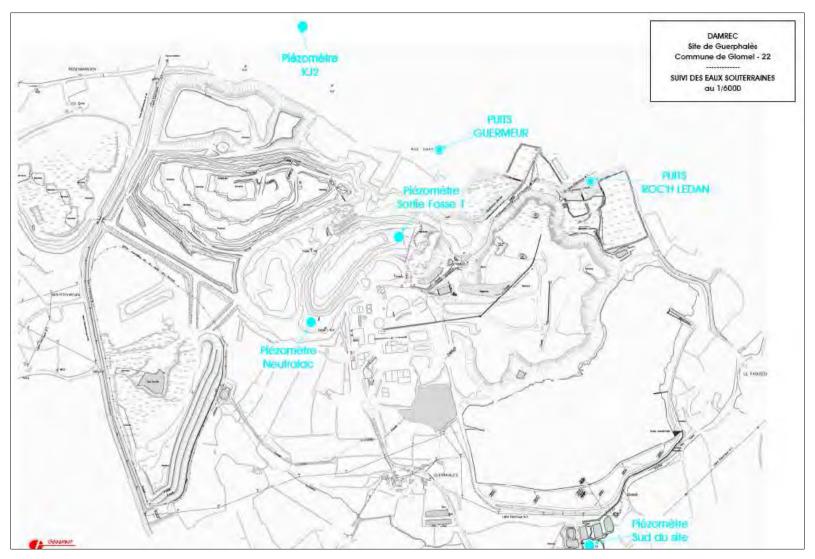


Figure 5 : Implantation du dispositif de suivi de la qualité des eaux souterraines (Source : Etude hydrogéologique, Géoarmor environnement)



2.5 Description de l'environnement en aval des installations de stockage

Le plan de la figure n°6 montre l'environnement en aval des différentes installations de stockage.

2.5.1 Environnement en aval de la verse Kerroué

Deux habitations sont situées à 600 m en aval de la verse Kerroué.

La topographie en aval de la verse Kerroué est relativement plate. En effet, la pente du terrain naturel est proche de 5%.

Un petit ruisseau est situé en aval de la zone d'extension. Ce ruisseau débouche dans l'étang de Crazius.

Les infrastructures existantes (outre les installations industrielles) sont les suivantes :

- Route départementale RD 85 située à 20 m en amont de la verse Kerroué. Un merlon de 5 m de hauteur sépare la route et le pied de la verse.
- Chemin rural situé en aval immédiat de la verse Kerroué. Il permet d'accéder aux périmètres actuels d'activité.

La partie Nord Est de la verse Kerroué se situe à 50 m en amont de la fosse 2 qui est en phase d'exploitation.

2.5.2 Environnement en aval du barrage interfosse

Le barrage interfosse se situe en amont de la fosse 2 qui est en cours d'exploitation.

Une banquette rocheuse faisant 10 à 15 m de largeur sépare le pied de la digue et l'entrée en terre de la fosse 2.

Aucune habitation ni installation industrielle n'a été recensée en aval du barrage interfosse.

2.5.2.1 Environnement en aval du barrage cycloné

Le barrage cycloné se situe en amont immédiat de la verse Sabès. Aucune habitation ni installation industrielle n'a été recensée en aval de ce barrage.

2.5.3 Environnement en aval de la verse Sabès

Trois habitations se situent en aval de la verse Sabès :

- La maison des chasseurs (propriété de DAMREC) est située à moins de 100 m en aval de la verse Sabès étendue.
- Deux habitations sont situées à 300 m en aval de la verse Sabès étendue.

La verse Sabès s'étendra sur l'ancienne digue. Le pied de la verse sera situé à plus de 50 m en amont de la crête de l'ancienne digue.

Les petits ruisseaux situés en aval de la zone d'extension déboucheront dans l'étang de Crazius.





Figure 6 : Plan masse du site d'exploitation de DAMREC à Glomel



3. DEMARCHE DE LA CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE

3.1 Définition et démarche de classification dans la catégorie A

Une installation de gestion de déchets est classée dans la <u>catégorie A</u>, au sens de l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, si les effets, à court ou à long terme, d'une défaillance due à une perte d'intégrité structurelle ou des défaillances de fonctionnement ou d'exploitation d'une installation de gestion de déchets peuvent entraîner :

- a) Des conséquences graves sur les personnes physiques ;
- b) Des dommages graves sur la santé humaine et l'environnement.

Le classement en catégorie A s'apprécie au regard de trois critères :

- le niveau de risque de perte d'intégrité des installations de stockage ;
- la quantité de déchets dangereux présents dans les stockages ;
- la quantité de substances et préparations dangereuses présentes dans les bassins de résidus.

Ainsi, l'exploitant d'une installation de stockage de déchets doit réaliser une analyse des risques des installations de stockage de déchets visant :

- d'une part, à identifier l'ensemble des risques et la gravité des conséquences associées aux défaillances potentielles de son installation;
- d'autre part, à déterminer si l'installation de gestion de déchets relève de la catégorie A au regard de l'annexe III, premier tiret, de la directive 2006/21/CE.

Cette démarche sera utilisée pour la classification des 4 installations de stockage.

3.2 Méthodologie de l'analyse de risque

L'analyse de risques est basée sur la méthode de croisement de l'aléa et des dégâts potentiels induits sur l'environnement (naturel, infrastructures, humain).

L'aléa traduit, la probabilité de réalisation d'un phénomène naturel avec une intensité donnée <u>au cours d'une période de référence donnée</u>. Du fait de la grande variabilité des phénomènes naturels et des nombreux paramètres qui interviennent dans leur déclenchement, l'aléa est défini par quatre classes : négligeable, faible, moyen et fort.

3.2.1 Identification des aléas

En considérant l'environnement du site, les aléas susceptibles d'affecter les installations de stockage sont les suivants :

• Mouvement de terrain



• Infiltration des eaux acides dans l'assise

Les événements initiateurs pouvant entrainer des disfonctionnements au niveau des installations sont les suivants :

- Crues extrêmes
- Séisme
- Tir de mine
- Vieillissement des ouvrages
- Défauts de construction

3.2.2 Grille d'évaluation des aléas

L'aléa est lié à la récurrence et à l'intensité d'un phénomène naturel. L'aléa peut s'écrire sous la forme suivante : **Aléa = Intensité x Probabilité** (CF. Figure n°7).

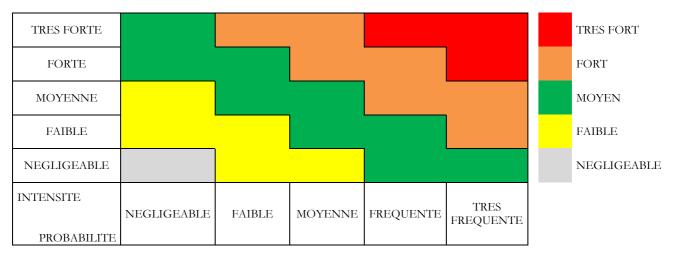


Figure 7 : Grille d'évaluation des aléas

3.2.3 Grille d'évaluation des risques

Le risque est une évaluation du danger qui s'exprime par la combinaison de l'aléa relative à un évènement redouté et la vulnérabilité du milieu récepteur : **Risque = Aléa x Vulnérabilité** (CF. Figure n°8).

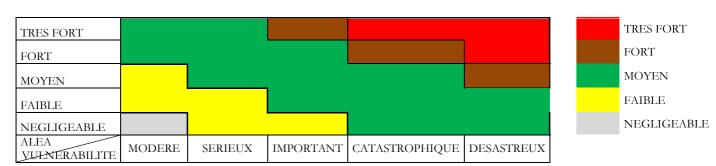


Figure 8 : Grille d'évaluation des risques



4. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE LA VERSE KERROUE

La verse Kerroué a été construite pour stocker les stériles miniers composés d'un mélange de terre sableuse et de blocs de dimensions variables pouvant dépasser le mètre.

Les analyses chimiques réalisées sur ce produit montrent que :

- Ces déchets présentent une teneur maximale en soufre sous forme de sulfure de 1.47% et un ratio de neutralisation inférieur à 3 (CF. Annexe 3 et 4).
- Ces déchets ne comportent pas d'éléments dangereux (CF. Annexe 2).

En se référant à l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, ces stériles sont classés comme des déchets <u>non inertes non dangereux</u>.

Nous tenons à préciser que ces déchets sont issus de la découverture de la carrière. Ils sont transportés directement de la carrière vers la verse et ils ne subissent aucun traitement particulier.

En absence de déchets dangereux dans la verse, la classification en catégorie A sera basée sur le niveau de risque de perte d'intégrité structurelle.

4.1 Description de l'installation de stockage

Actuellement, la verse couvre une superficie proche de 18 ha et sa plateforme sommitale se situe à la cote 260 NGF dans la partie Nord et remonte à la cote 275 NGF dans la partie Sud.

En phase ultime, la plateforme sommitale ultime atteindra la cote 300 NGF dans la partie Nord et la cote 279 NGF à l'extrémité Sud de la verse.

En phase ultime, la verse aura 4 talus libres :

• Talus Est au niveau de la zone d'extension

Le pied du talus de la verse est ancré à la cote 231 NGF. La zone d'ancrage du pied de la verse est relativement plane. La pente générale de l'assise est orientée vers le Sud Ouest. Elle est inférieure à 10 %.

Le talus de la verse remontera jusqu'à la plateforme sommitale ultime fixée à la cote 283 NGF, soit une hauteur maximale de 52 m.

La pente maximale du talus de la verse sera de 25°.

• Talus Est au niveau de la zone de rehausse

Le talus présentera une hauteur maximale de 58 m, soit de la cote 300 m à la cote 242 m avec une pente intégratrice limitée à 22°.

Le talus est traversé par une piste d'accès frontale partant de la cote 257 et arrivant jusqu'à la cote 291 NGF.



• Talus Nord Est

Le talus est ancré à la cote 259 NGF et remontera jusqu'à la plateforme sommitale ultime fixée à la cote 300 NGF, soit une hauteur maximale de 41 m. Sa pente sera limitée à 27°.

• Talus Ouest

Ce flanc présente une pente intégratrice de 25° sur une hauteur de 37,5 m. Le pied du talus est ancré à la cote 262.5 NGF et sa crête ultime sera située à la cote 300 NGF.

La construction de la verse a été réalisée par l'exploitant par couches de 3 m de hauteur. Elle comprend les aménagements suivants (CF. Figures n°9 et 10):

- Un dispositif de drainage de l'assise de la verse (sous forme de tranchées drainantes) permettant la collecte des eaux propres provenant des résurgences naturelles.
- Un réseau de tranchées busées sous la verse permettant de collecter les eaux provenant de l'amont de la verse ainsi que les eaux de ruissellement au-dessus de la verse (plateforme sommitale) et les achemine vers le circuit de traitement des eaux polluées situé à l'aval de la verse.
- Un dispositif d'étanchéité à la base de la verse (couche "PS") assurant une étanchéité qui protégerait la nappe contre les eaux d'infiltration polluées provenant du stérile stocké dans la verse.
- Un tapis drainant au niveau des dépressions. Il permet d'éviter les montées de pression d'eau au pied de la verse.

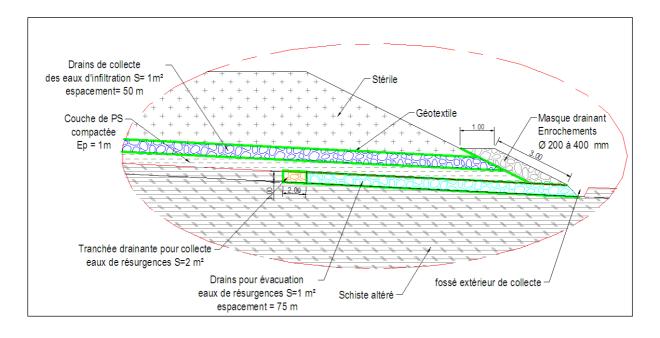


Figure 9 : Coupe type du système de drainage de la verse



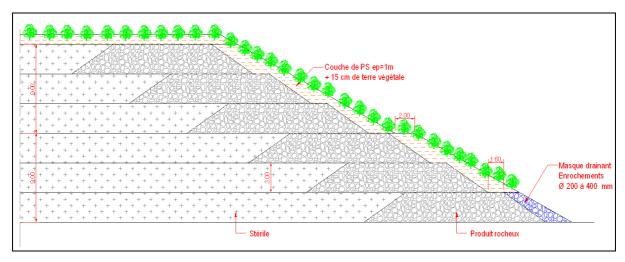


Figure 10 : Schéma conceptuel du talus définitif de la verse

Les caractéristiques géotechniques de l'assise et des matériaux constituant la verse sont présentées dans le tableau ci dessous.

Tableau 1 : Caractéristiques géotechniques de référence des matériaux constituant la verse et son assise

Matériau	Description	Poids volumique saturé (KN/m³)	Cohésion (KPa)	Angle de frottement
Stérile minier	Mélange de blocs de schiste et de matériaux sableux limoneux	20	10	35
Schiste altéré	Schiste altéré avec des blocs durs flottant dans une masse terreuse	22	20	20
Substratum	Terrain sain	25	100	45

4.2 Caractérisation de l'Aléa mouvement de terrain

L'aléa mouvement de terrain peut survenir suite à :

- Des crues extrêmes
- Un vieillissement de l'ouvrage
- Des défauts de construction
- Un séisme
- Un tir de mine



4.2.1 Evénement initiateur « crues extrêmes »

Le dispositif de drainage de la verse Kerroué est dimensionné pour une récurrence décennale.

Les crues extrêmes peuvent donner lieu à des stagnations d'eau sur la plateforme sommitale de la verse et à un débordement des eaux sur les talus.

Ainsi, l'événement initiateur « crue » peut provoquer des instabilités qui se manifestent selon deux intensités :

- Intensité **négligeable** : correspondant à un ravinement des talus de la verse. Il est provoqué par un dépassement du débit de dimensionnement de plus de 20%, soit une récurrence vingtennale. En présence de couvert végétal sur la verse, nous estimons que le volume mobilisable sera négligeable vis-à-vis de l'impact sur l'environnement.
- Intensité **moyenne** : correspondant à un glissement peu profond. Il peut survenir suite à une crue de récurrence centennale. Les calculs de stabilité réalisés montrent que le volume d'instabilité potentiel serait inférieur à 50 000 m³.

4.2.2 Evénement initiateur « séisme »

Le zonage des aléas sismiques de la France montre que la région de Glomel se situe dans une zone à <u>aléa faible</u>. L'accélération sismique pour une période de retour de 475 ans est égale à 1.1 m/s² soit 0,11g.

Les calculs de stabilité montrent que le coefficient de sécurité de la verse dans des conditions d'un séisme de récurrence 1/475 est proche de 1.25 soit 25% de marge de sécurité vis-à-vis du glissement des talus de la verse. (CF. Figure n°1, annexe 1)

Pour une période de retour supérieure à 1 000 ans, l'accélération serait proche de 0.2g.

En présence d'une accélération de 0.2 g, la verse peut subir un glissement profond mobilisant près de 50 000 m³ de matériaux.

4.2.2.1 Evénement initiateur « Défauts de construction »

En supposant que la phase de construction de la verse Kerroué durera 20 ans et en admettant que :

- L'exploitant a mis en place une procédure de contrôle des pentes et des hauteurs des talus.
- La construction de la verse est réalisée par un personnel qualifié et doté d'expérience.
- Le coefficient de sécurité vis-à-vis du glissement est égal à 1.57 soit 57 % de marge de sécurité permettant de couvrir les défauts de construction (Référence : MECATER/DAM/61/GJ/A/2010 : justifications géotechniques relatives au projet d'extension et de rehausse de la verse Kerroué).



Nous estimons que la probabilité d'observer des instabilités suite à des défauts de construction est faible.

Les défauts de construction peuvent engendrer soit des ravinements des talus (intensité **négligeable**) soit des glissements superficiels (intensité **faible**).

4.2.3 Evénement initiateur « Vieillissement de l'ouvrage »

Le vieillissement des ouvrages se manifeste essentiellement par le colmatage progressif du dispositif de drainage interne.

Un tel disfonctionnement peut provoquer un glissement du talus de la verse engendrant une mobilisation d'un volume de matériaux inférieur à 50 000 m³. Ce glissement peut être classé en intensité **moyenne**.

Nous tenons à préciser que le rôle de drain se limite à l'évacuation des eaux d'infiltration durant la phase de construction de la verse. En effet, en phase ultime et suite au confinement de la verse (couche de PS + terre végétale + végétation), les eaux s'écouleront à travers la végétation sur les flancs libres pour atteindre le caniveau aménagé au pied de la verse.

Les calculs de la stabilité de la verse Kerroué montrent qu'en cas de colmatage du dispositif du drainage interne, la stabilité de la verse est assurée avec un coefficient de sécurité proche de 1.4.

Etant donné que les drains internes de la verse sont enveloppés dans une nappe de géotextile, que la durée de construction est de 20 ans et que le coefficient de stabilité visà-vis d'un glissement provoqué par un disfonctionnement du système de drainage est de l'ordre de 1.4 (Cf. Figure n°2, annexe 1), la probabilité d'observer un mouvement de terrain induit par le vieillissement de l'ouvrage est jugée **négligeable**.

4.2.4 Evénement initiateur « Tir de mine »

Des contrôles des niveaux de vibrations liées au tir de mine ont été réalisés par la société Géoarmor environnement. Ces contrôles ont montré que l'accélération induite par les tirs de mine est décomposée comme suit : 0.02 g pour l'accélération horizontale et 0.06 g pour l'accélération verticale.

Les tirs de mine peuvent engendrer des glissements d'intensité faible à moyenne des flancs libres de la verse.

Les calculs de stabilité de la verse Kerroué, montrent qu'en considérant une accélération horizontale de 0.02 g et une accélération verticale de 0.06 g, le coefficient de sécurité vis-à-vis du glissement de la verse est égal à 1.5 soit 50 % de marge de sécurité (Cf. Figure n°3, annexe 1).

Vu cette grande marge de sécurité, nous estimons que la probabilité d'un glissement suite aux tirs de mine est **négligeable**.

4.2.5 Evaluation de l'aléa mouvement de terrain

Le tableau ci-dessous résume les effets induits par les différents évènements initiateurs et définit les niveaux d'aléa correspondant.



Nous tenons à préciser que le niveau d'aléa retenu correspond au niveau le plus fort obtenu par le croisement de l'intensité et de la probabilité de chaque évènement initiateur.

Tableau 2 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain

Evénement initiateur	Iı	ntensité de l'a	Probabilité	Aléa mouvement de terrain		
Défaut de construction	Ravinement <1000 m³ Négligeable		Faible	Faible		
Crue extrême	Kavincincin	1000 III*	rvegngeable	Moyen	Taibic	
Défaut de construction	Glissement superficiel	<10 000 m ³	Faible	Faible	Faible	
Tir de mine				Négligeable		
Crue extrême	Glissement	<50 000 m ³	Moyenne	Faible	Moyen	
Vieillissement de l'ouvrage	profond			Négligeable		
Séisme	Glissement profond	>50 000 m ³	Forte	Négligeable	Moyen	

Cette analyse montre que l'aléa « mouvement de terrain » présente deux niveaux :

- Un niveau faible correspondant à un glissement superficiel ou à un ravinement mobilisant moins de 10 000 m³ suite à un défaut de construction ou à une crue de récurrence vingtennale.
- Un niveau moyen correspondant à un glissement pouvant mobiliser plus de 10 000 m³ suite à un séisme de récurrence millénnale ou à une crue de récurrence centennale.

4.3 Caractérisation de l'Aléa infiltration des eaux acides dans l'assise

Etant donné que la couche de PS de 1m d'épaisseur jouant le rôle d'une barrière active est installée avant toute opération de stockage des stériles et en admettant une durée de construction de 20 ans, la probabilité d'infiltration des eaux à travers la couche d'étanchéité en PS est jugée **moyenne**.

En phase ultime, vu la forte pente des talus et suite au confinement de la verse (mise en place de la couche d'étanchéité de surface en PS + terre végétale + végétation), la probabilité d'infiltration des eaux sera **négligeable**.

En cas d'infiltration des eaux à travers la couche de PS, nous estimons que l'intensité de la pollution sera **faible**. Le panache de l'acidité dépassera l'emprise de la verse mais il restera contenu dans le site d'exploitation. En effet, vu la faible perméabilité de l'aquifère et compte tenu de son cloisonnent (présence de structures étanches), la vitesse moyenne de circulation des eaux souterraines sera faible, ce qui limite la propagation des eaux acides.

Par conséquent, en se référant à la grille d'évaluation, l'aléa infiltration des eaux acides dans l'assise est jugé moyen.



4.4 Evaluation des dégâts

4.4.1 Evaluation des dégâts causés par les ravinements

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'un ravinement de talus seraient limités à l'érosion régressive des talus avec transport des matériaux érodés dans les eaux de ruissellements. Ces eaux seront récupérées dans le bassin situé au pied de la verse. Nous estimons ainsi que les dégâts induits par le ravinement des talus sont **modérés**.

4.4.2 Evaluation des dégâts causés par les glissements superficiels

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'un glissement superficiel de la verse sont limités au charriage à court terme (quelques jours) des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension. Ces eaux seront récupérées dans le bassin situé au pied de la verse. Nous estimons ainsi que les dégâts induits par le glissement superficiel des talus sont **modérés**.

4.4.3 Evaluation des dégâts causés par les glissements peu profonds

Le volume mobilisable suite à un glissement peu profond serait respectivement : 21 000 m³ pour le flanc Ouest de la verse et 46 000 m³ pour le flanc Est de la verse (CF Figures n°4 et 5, annexe 1).

Afin de déterminer l'étendue de l'éboulement, nous avons réalisé un calcul géométrique en tenant compte de la topographie du site. Ce calcul a été effectué moyennant les deux hypothèses suivantes :

- Un facteur de foisonnement de 1.3 (les terrains éboulés occuperont un volume plus important par rapport à leur volume initial).
- Un angle de repos des éboulis de 25° pour tenir compte de l'énergie de chute et de la dynamique de la propagation.

Les résultats montrent que (CF. Figures n°6 et 7, annexe 1):

En cas de glissement du flanc Ouest de la verse : le merlon existant entre la route et le pied de la verse (4 m de hauteur) permettra de piéger les éboulis et d'empêcher leur propagation jusqu'à la route départementale RD 85.

En cas de glissement du flanc Est de la verse : la zone d'éboulement s'étendrait sur 50 m en aval du pied actuel de la verse. En effet, la topographie est très favorable pour le piégeage des éboulis. Les dégâts potentiels qui pourraient survenir suite au glissement du flanc Est de la verse se limiteront au charriage à court terme (quelques jours) des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension (MES) et se déverseront dans les cours d'eau situés en contre bas de la zone éboulée. Ces MES seront piégées dans les bassins situés en aval de la verse. En cas de disfonctionnement de ces bassins, les MES seront retenues dans l'étang de Crazius. Ainsi, les stations de pompage de Pont St Yves et de Barregant situées respectivement à 8 et à 20 Km en aval du site ne seront pas impactées par les éboulis.



Cette analyse montre que:

- Le glissement peu profond de la verse n'aura pas d'impact sur la vie humaine. En effet l'éboulement s'étendra sur 50 m, alors que les premières habitations sont situées à 600 m en aval de la verse.
- La route départementale RD 85 ne sera pas coupée suite au glissement.
- Pas d'impact sur les stations de pompage AEP.
- Les dégâts sur l'environnement seront réversibles.

En conclusion de cette analyse, nous estimons que les dégâts causés par les glissements peu profonds sont **modérés**.

4.4.4 Evaluation des dégâts causés par les glissements profonds

Vu le contexte topographique favorable en aval du talus Est de la verse, les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'un glissement profond du talus Est de la verse sont similaires à ceux observés dans un glissement peu profond. Ainsi, les dégâts causés par le glissement profond du talus de la verse sont **modérés**.

Cependant, le glissement profond du talus Ouest de la verse induira une coupure totale de la route départementale RD 85.

Vu le faible trafic (<400 voitures par jour) et étant donné que les personnes ne sont pas présentes pendant de longues périodes dans la zone des effets irréversibles, les dégâts induits par le glissement profond du talus Ouest de la verse sont jugés **modérés**.

4.4.5 Evaluation des dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'infiltration des eaux acides dans l'assise sont limités à l'augmentation de l'acidité des eaux souterraines sous l'emprise du site.

Nous tenons à préciser que la dégradation de la qualité de l'eau souterraine reste contenue dans le site. (Ref : Géoarmor environnement ; Etude hydrogéologique Impact sur les eaux)

Vu l'absence de pompage pour l'AEP dans les environs immédiats du site et compte tenu de la dilution des eaux acides au fur et à mesure de leur propagation, nous estimons que les dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise sont **modérés**.

4.5 Analyse du risque relatif aux différents aléas

Afin de déterminer le risque relatif à chaque aléa, nous avons croisé la vulnérabilité et les dégâts (CF tableaux n°3 et 4).



L'analyse montre que le niveau de risque de perte d'intégrité structurelle de la verse Kerroué est faible. Bien que le niveau de risque soit faible, des mesures d'atténuation ont été adoptées :

- Procédure de contrôle des pentes et des hauteurs des talus en cours de construction.
- Visite technique approfondie réalisée une fois par an par le bureau SLR.
- Mise en place d'un dispositif d'auscultation composé de deux inclinomètres et d'un piézomètre à tube ouvert.

Le tableau 4 présente le croisement de l'aléa infiltration des eaux acides dans la verse avec les dégâts. Ce croisement montre que le risque associé à cet aléa est faible pour la verse Kerroué.

Nous concluons ainsi que les aléas étudiés à savoir : mouvement de terrain et infiltration des eaux acides dans l'assise, ne présentent pas de dégâts sur la santé humaine. Par ailleurs, les dégâts sur l'environnement et les infrastructures sont modérés et réversibles. En se basant sur cette analyse, nous estimons que la verse Kerroué n'est pas classée dans la catégorie « A ».



Tableau 3 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain »

Evénement initiateur	Inte	nsité de l'alé	éa	Probabilité Muvement de terrain		Dégâts		Risque																				
Défaut de construction	Ravinement	<1000 m ³	Négligeable	Faible	Faible	 Erosion régressive avec transport des matériaux érodés dans l'eau. Les eaux chargées seront récupérées dans le bassin situé au pied de la verse puis traitées dans la station de traitement I (NEUTRALAC I) 	Modérés	<u>Faible</u>																				
Crue extrême	Rav	\ 	Nég	Moyen		où le PH est remonté au lait de chaux et seront mises à décanter dans la fosse 1.																						
Défaut de construction	Glissement superficiel	<10 000 m³	Faible	Faible	Faible	 Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension. Les eaux chargées seront récupérées dans le bassin situé au pied de la verse puis traitées dans la station de traitement I (NEUTRALAC I) où le PH est remonté au lait de chaux et seront mises à décanter dans la fosse 1. 	Modérés	<u>Faible</u>																				
Tir de mine	nea	5]		Négligeable		Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface																						
Crue extrême	Glissement peu profond	<50 000 m³	Moyenne	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	qui se chargeront en matières en suspension. En cas de disfonctionnement du bassin situé au pied de la verse, les MES seront piégées dans l'étang de Crazius.	Modérés	<u>Faible</u>
Vieillissement de l'ouvrage	Gliss	\ \ \ \	×	Négligeable		 Pas d'impact sur les stations de pompage situées en aval du site. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables. 																						
Séisme	Glissement profond	>50 000 m³	Forte	Négligeable	Moyen	 Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension. Les MES seront piégées dans l'étang de Crazius. Pas d'impact sur les stations de pompage situées en aval du site. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables. Coupure totale de la route départementale RD85. Vu le faible trafic de la route (<400 voitures/ jours) et étant donné que les personnes ne sont pas présentes de manière permanente sur la route, les dégâts sur la vie humaine sont négligeables. 	Modérés	<u>Faible</u>																				



Tableau 4 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux dans l'assise »

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa	Probabilité	Aléa mouvement de terrain	Dégâts		Risque
Infiltration des eaux à travers la couche d'étanchéité	Faible	En cours de construction : Moyenne En phase ultime : Négligeable	Faible	Réduction du PH des eaux souterraines	Modérés	<u>Faible</u>



5. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE L'ANCIENNE DIGUE

L'ancienne digue est située au Sud du site. Elle a été construite en 1977 pour le stockage des stériles humides. Cette digue **n'est plus en exploitation**.

L'ancienne Digue <u>ne comporte pas de plan d'eau libre</u>. La surface de la retenue est couverte par une couche d'étanchéité en PS.

Les déchets stockés derrière l'ancienne digue sont similaires au stériles stockés actuellement dans la fosse 1.

L'analyse chimique réalisée par le laboratoire de développement et d'analyses (LDA) a montré que les stériles humides ne sont pas classées comme déchets dangereux (CF. Annexe 2).

Les analyses chimiques réalisées par le laboratoire environnement et minéralogie (LEM) a montré que les stériles humides stockées dans la fosse 1 présentent une teneur en soufre sous forme de sulfures égale à 0.09 %. Théoriquement, ces déchets sont classés comme déchets inertes (CF. Annexe 4).

Ces mêmes analyses ont montré que le potentiel de neutralisation est inférieur à 3 (CF. Annexe 4).

Le suivi de la qualité de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surfaces montrent une acidification des eaux.

Dans notre étude, nous allons considérer les stériles humides comme <u>déchets non inertes</u> non dangereux.

En absence de plan d'eau en amont de la digue et vu que l'ancienne digue n'est plus en exploitation, la classification de cette installation de stockage sera basée sur le niveau de risque de perte d'intégrité structurelle.

5.1 Description de l'installation de stockage

L'ancienne digue a été construite à partir d'une digue d'ancrage composée de matériaux grossiers, puis surélevée à l'aide de la fraction sableuse des rejets séparée par cyclonage.

La digue d'ancrage avait environ 250 m de longueur, 8 à 10 m de largeur en crête et 8 m de hauteur maximale par rapport au fond de la vallée lui-même à la cote 198.

Cette digue d'ancrage a été construite en 1977 avec la découverte de carrière constituée par un tout-venant provenant de la décomposition de schistes d'Angers mais contenant encore beaucoup de cailloux et blocs. Les talus de la digue de départ présentent des pentes variant de 30 à 35°.

La surélévation de la digue a été entreprise à partir de 1986 par le déchargement des sables cyclonés à partir du périmètre du barrage. La sous verse des cyclones (sables grossiers) était utilisée pour construire le mur externe du barrage dont la pente est de 1V/4.3H. La surverse plus fine des cyclones a été déposée dans la retenue (CF. Figure n° 11).



La crête de l'ancienne digue est calée à la cote 217.9 NGF, soit <u>une hauteur totale de 19.9 m</u>. La largeur en crête de la digue est de 5 m. L'ancienne digue présente une banquette de 8 m de large qui n'est que la crête de la digue de départ.

Le drainage du barrage est assuré par une série de drains aménagés sous le talus aval du barrage.

Le suivi du niveau piézométrique au niveau des trois piézomètres, installés en crête, à mihauteur et au niveau de la banquette, montre le bon fonctionnement du dispositif de drainage. En effet, la nappe d'eau dépasse rarement 2 m au dessus du terrain naturel.

L'ancienne digue contrôle un bassin versant proche de 30 ha. L'évacuation des eaux de ruissellement provenant essentiellement de l'impluvium de la retenue et du talus de la verse Sabès est assurée par les aménagements suivants :

- Une tranchée de 1 m² de section aménagée au niveau de l'extrémité amont de la retenue (au pied de la verse Sabès).
- Une tranchée latérale aménagée sur le côté gauche de la retenue. Cette tranchée a permis d'assécher la retenue et de collecter les eaux de ruissellements.
- Une station de pompage aménagée au niveau de la tranchée latérale assurant la récupération des eaux de ruissellement et l'évacuation de ces eaux vers la station de traitement NEUTRALAC I.

Les caractéristiques géométriques de cet ouvrage sont mentionnées dans le tableau n°5 :

Tableau 5 : Caractéristiques géométriques de l'ancienne Digue

	Ancienne Digue
Hauteur ultime (hors TN)	19.9 m
Hauteur ultime de la retenue	16 m
Largeur en crête	5 m
Volume de la retenue	900 000 m³
Pente du talus aval de la digue	1V/4.3H

Les caractéristiques géotechniques des matériaux constituant la digue sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Caractéristiques géotechniques des matériaux constituant l'ancienne Digue

	Poids volumique (KN/m³)	Cohésion (KPa)	Angle de frottement (°)
Stériles humides	18.5	2	30
Sable grossier (sous verse de cyclones)	18	0	33
Enrochements	20	0	45



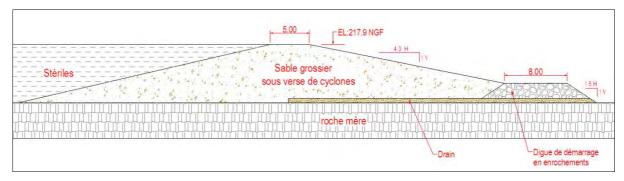


Figure 11 : Coupe type de l'ancienne Digue

Le risque relatif à l'ancienne digue est conditionné par les deux aléas suivants :

- Mouvement de terrain
- Infiltration des eaux acides dans l'assise

5.2 Caractérisation de l'Aléa mouvement de terrain

En tenant compte de la zone d'aménagement de la digue, les événements pouvant initié un mouvement de terrain sont les suivants :

- Crues extrêmes
- Vieillissement de l'ouvrage
- Séisme

Notant que l'événement tir de mine n'a pas d'impact sur la stabilité de cet ouvrage en raison de son éloignement (\cong 1.2 km) par rapport aux zones d'exploitation.

5.2.1 Evénement initiateur « crues extrêmes »

Suite à la réduction significative du bassin versant contrôlé par la digue (extension de la verse Sabès) et compte tenu du développement d'un couvert végétal couvrant la quasitotalité de la retenue, nous estimons que le système de drainage mis en place actuellement permet d'évacuer les crues de récurrence centennale. Ainsi, la probabilité de dépassement de cette récurrence est **faible**.

En cas de dépassement de la crue centennale, l'événement initiateur « crue » peut donner lieu à des instabilités d'intensité **moyenne**. Les calculs de stabilité réalisés montrent que le volume instable serait de l'ordre de 12 500 m³ (CF. Figure n°8, annexe 1).

5.2.2 Evénement initiateur « séisme »

L'événement initiateur séisme peut donner lieu à 2 types d'instabilité :

• Liquéfaction de la digue : l'ancienne digue est construite de sable grossier qui est peu sensible à la vibration. L'étude du risque de liquéfaction montre que « en cas de séisme d'intensité V, aucune instabilité ne devrait apparaître sur l'ouvrage. Même si l'intensité atteignait une valeur nettement plus élevée, VI ou VII, inconnue dans la région, un effondrement par liquéfaction ne pourrait se produire ; toute au plus pourrait-on constater un léger tassement du centre de l'ouvrage » TEC-INGENIERIE, Rapport n° IZ052 R 52.001 B.



• Glissement du parement aval : les calculs de stabilité du parement aval de la digue suite à un séisme de récurrence 1/475 montrent que le coefficient de sécurité reste élevé (>2). (CF. Figure n°9, annexe 1)

Notant que même avec une accélération sismique horizontale = 0.2 g (événement de récurrence supérieur à la millénnale), le coefficient de sécurité reste supérieur à 1.5. (CF. Figure n°10, annexe 1)

En cas d'instabilité suite à un séisme, un glissement affectera le talus aval de la digue et mobilisera près de 20 000 m³ de matériaux, soit une intensité moyenne.

Cette analyse montre que l'aléa mouvement de terrain induit par l'événement initiateur « séisme » est **faible**.

5.2.3 Evénement initiateur « Vieillissement de l'ouvrage »

Le vieillissement des ouvrages se manifeste essentiellement par la dégradation et la réduction des caractéristiques mécaniques des matériaux composant les digues (essentiellement sa cohésion), par le colmatage progressif des dispositifs de drainage interne et par l'érosion des talus des ouvrages.

Toutefois, nous estimons que le vieillissement de l'ouvrage n'a pas d'impact sur la stabilité de l'ancienne digue et ce pour les raisons suivantes :

- La digue est construite par un matériau non cohérent (C≅0),
- Le colmatage du dispositif de drainage interne n'a pas d'effet significatif sur la stabilité de la digue en raison de l'absence de plan d'eau libre en amont de la digue,
- Le couvert végétal sur le talus aval de la digue empêche l'apparition de ravinement induit par les eaux de ruissellement.

Suite à cette analyse, nous retenons uniquement les événements initiateurs crues extrêmes et séisme.

Le tableau ci-dessous résume les effets induits par les différents évènements initiateurs et définit les niveaux d'aléa correspondant.

Nous tenons à préciser que le niveau d'aléa retenu correspond au niveau le plus fort obtenu par le croisement de l'intensité et de la probabilité de chaque évènement initiateur.

Tableau 7 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain pour l'ancienne Digue

Evénement initiateur	Intensit	Probabilité	Aléa mouvement de terrain		
Crue extrême	Glissement peu profond	<50 000 m ³	Moyenne	Faible	Moyen
Séisme	Glissement peu profond	<50 000 m ³	Moyenne	Négligeable	

Suite à cette analyse, nous constatons que l'aléa mouvement de terrain présente un niveau moyen correspondant à un glissement pouvant mobiliser moins de 50 000 m³ suite à une crue de récurrence supérieure à la centennale.



5.3 Caractérisation de l'Aléa infiltration des eaux acides dans l'assise

Les eaux ruisselant sur les stériles stockés derrière l'ancienne digue sont gérées en surface moyennant la tranchée latérale aménagée sur le côté gauche de la retenue.

L'examen de l'ancienne digue montre l'existence d'une croûte solide de quelques décimètres d'épaisseur à la surface des stériles.

Compte tenu de cette croûte solide et vu le bon fonctionnement du système de drainage de surface, nous estimons que le transfert des eaux sera limité à l'infiltration de l'eau emmagasinée dans les stériles vers le substratum rocheux.

Ainsi, l'aléa infiltration des eaux acides dans l'assise rocheuse est jugée **faible**. En effet, l'eau interstitielle contenue dans les stériles humides est non mobilisable.

5.4 Evaluation des dégâts

5.4.1 Evaluation des dégâts causés par les glissements peu profonds

La zone d'éboulement s'étend sur 25 m en aval du pied actuel de l'ancienne digue. Les dégâts potentiels qui pourraient survenir suite au glissement peu profond se limiteront au charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension et se déverseront dans les cours d'eau situés en contre bas de la zone éboulée. Ces MES seront piégées dans l'étang de Crazius.

Le glissement peu profond de la digue n'aura pas d'impact sur la vie humaine. En effet les habitations les plus proches sont situées à plus de 1 Km en aval de la zone d'éboulement.

En conclusion de cette analyse, nous estimons que les dégâts causés par les glissements peu profonds sont **modérés**.

5.4.2 Evaluation des dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'infiltration des eaux acides dans l'assise seraient une acidification des eaux et un enrichissement en fer, manganèse et sulfates dissous.

L'analyse de la qualité des eaux souterraines montre que l'impact de l'exploitation ne dépasse pas l'emprise du site.

Vu l'absence de puits de pompage destinés à l'AEP dans les environs immédiats du site et étant donné que l'intensité de la source de contamination potentielle est limitée à la quantité des eaux emmagasinées dans les stériles, nous estimons que les dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise sont **modérés**.

5.5 Analyse du risque relatif aux différents aléas

Afin de déterminer le risque relatif à chaque aléa, nous avons croisé la vulnérabilité et les dégâts (CF. Tableaux n°8 et 9).



L'analyse montre que le niveau de risque de perte d'intégrité structurelle de l'ancienne digue est faible.

En absence de plan d'eau en amont de l'ancienne digue et vu le faible niveau du risque de perte d'intégrité structurelle, nous estimons que l'ancienne digue n'est pas classée dans la catégorie « A ».



Tableau 8 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain »

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa		Intensité de l'aléa Probabilité mouvement de terrain Dégâts			Risque		
Crue extrême	ıt profond) m³	en	Faible		 Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension et se déverseront dans les cours d'eau situés en contre bas de la zone éboulée. Ces MES seront piégées dans l'étang de Crazius. Pas d'impact sur la vie humaine. En effet les habitations les plus 		
Séisme	Glissement per	$<$ 50 000 m^3	Moye	Négligeable	Moyen	proches sont situées à plus de 1 Km m en aval de la zone d'éboulement. • Pas d'impact sur le captage ni de prise d'eau en aval de la zone d'éboulement. • Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables.	Modérés	<u>Faible</u>

Tableau 9 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux acides dans l'assise »

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa	Probabilité	Aléa mouvement de terrain	Dégâts		Risque
Infiltration des eaux à travers la couche d'étanchéité	Faible	Faible	Faible	 Acidification des eaux. Enrichissement en fer, manganèse et sulfates dissous. 	Modérés	<u>Faible</u>



6. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE LA FOSSE 1

La fosse 1, située immédiatement au Sud Est de la fosse 2, est utilisée actuellement comme aire de stockage des stériles humides. Le volume actuel de la fosse 1 est proche de 1.7 Mm³.

La quantité de stériles humides stockées annuellement dans la fosse 1 varie entre 150 000 et 200 000 tonnes (sèches).

L'analyse chimique réalisée par le laboratoire de développement et d'analyses (LDA) a montré que les stériles humides ne sont pas classées comme déchets dangereux (CF. Annexe 2).

Les analyses chimiques réalisées par le laboratoire environnement et minéralogie (LEM) a montré que les stériles humides stockées dans la fosse 1 présentent une teneur en soufre sous forme de sulfures égale à 0.09 %. Théoriquement, ces déchets sont classés comme déchets inertes (CF. Annexe 4).

Ces mêmes analyses ont montré que le potentiel de neutralisation est inférieur à 3 (CF. Annexe 4).

Le suivi de la qualité de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surfaces montrent une acidification des eaux.

Dans notre étude, nous allons considérer les stériles humides comme <u>déchets non inertes</u> non dangereux.

En se référant à l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, ces stériles sont classés comme des déchets <u>non inertes non dangereux</u>.

Les eaux d'exhaure provenant des fosses 2 et 3, les eaux provenant des systèmes de drainage des installations de stockage de stériles et les eaux provenant de l'usine (décantation et flottation) rejoignent la station de traitement I (NEUTRALAC I) où le PH est remonté au lait de chaux et sont mises à décanter dans la fosse 1.

L'eau décantée est repompée en fosse 1 et

- soit renvoyée vers l'usine pour le traitement,
- soit rejetée dans le milieu naturel. Dans ce cas, elle passe par la station de traitement II (traitement au lait de chaux), ou par 4 bassins de décantation et une nouvelle station pouvant rectifier à nouveau le PH (soude et chaux).

Les boues d'hydroxydes résultants des traitements des eaux sont collectées dans les quatre bassins de décantation puis refoulés dans la fosse 1. La quantité annuelle des ces boues est évaluée à 300 tonnes par an.

En phase ultime de stockage, la quantité totale de boues accumulée dans la fosse 1 serait proche de 5 100 tonnes.

Les boues d'hydroxydes peuvent être classées comme déchets dangereux (CF. Annexe 5).



A la fin de la période d'exploitation, la capacité totale de la fosse 1 serait de 2.8 Millions de tonnes sèches.

Le rapport entre la quantité des déchets classés dangereux et la quantité totale des déchets susceptibles de se trouver dans l'installation à la fin de la période d'exploitation est égal à 0.2%.

En se référant à l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, la fosse 1 n'est pas classée dans la catégorie « A » sur la base des déchets dangereux qu'elle contient.

L'analyse de la qualité des eaux stockées dans la fosse 1 montre que sur les 5 dernières années, la moyenne du Ph est égale à 5.

Cette même analyse montre que les eaux présentent une teneur moyenne en fer proche de 20 mg/l et une teneur en manganèse proche de 15 mg/l.

Des échantillons ont été prélevés pour analyse lors des 2 sondages réalisés au carottier au niveau de la fosse 1. Ces échantillons représentant la tranche 0-5 m ont été analysés par le Centre de Génie Industriel (56 - GUIDEL).

De même, un test de lixiviation a été réalisé au Centre de Génie Industriel (Guidel - 56) sur un des échantillons prélevés en fosse 1.

Les essais de lixiviation réalisées sur les stériles humides stockées dans la fosse 1 montrent que seules 2 éléments sont au dessus des normes définies pour l'eau potable : Mn et Ni. Le manganèse est un élément indésirable et le Nickel est considéré à toxicité faible (CF. Annexe 5).

En se basant sur l'analyse chimique directe de l'eau et sur les résultats de l'essai de lixiviation, nous estimons que l'eau stockée dans la fosse 1 n'est pas considérée comme une préparation dangereuse au sens de la législation européenne en vigueur.

6.1 Description de l'installation de stockage

Afin d'augmenter la capacité de stockage de la fosse 1, deux barrages ont été construits au niveau des ouvertures à la topographie :

- Barrage interfosse
- Barrage cycloné (barrage Est)

6.1.1 Barrage interfosse

La cote du rocher affleurant entre les fosses 1 et 2 s'abaisse au Nord Ouest de la fosse 1.

Le barrage interfosse a été construit en travers de ce col afin de retenir les stériles humides et les eaux stockées en fosse 1. Actuellement, la crête du barrage est située à la cote 229,5 NGF. Il est constitué par des sables fins (PS) compactés au rouleau par couches de 50 cm. Le volume actuel du barrage interfosse est proche de 80 000 m³ pour une hauteur avoisinant les 12,5 m.

Le barrage interfosse sera rehaussé en deux étapes : la première rehausse de la cote actuelle jusqu'à la cote 233.5 NGF et une deuxième rehausse de la cote 233.5 jusqu'à la



cote ultime 237 NGF, soit une hauteur ultime de <u>20 m</u> (CF. Figure n° 12). Ces deux phases de rehaussement seront séparées par une période de repos de 2 ans permettant la dissipation des pressions interstitielles dans la structure.

A partir de la cote 229.5 NGF, le barrage sera construit de la manière suivante :

- Talus amont en PS et protégé contre l'érosion par une couche d'enrochement
- Drain central en cheminée de 2m de largeur et formé par excavation et mise en place de sable blanc
- Talus aval en enrochements avec une pente de 1V/1.75H

Nous tenons à préciser que selon le concepteur (SLR), une revanche de 2 m doit être assurée entre le niveau d'eau dans la retenue et la crête du barrage. Cette hauteur est suffisante pour retenir le volume d'eau généré par une crue de récurrence centennale.

Les caractéristiques géométriques du barrage interfosse sont mentionnées dans le tableau n°10.

Tableau 10 : Caractéristiques géométriques du barrage interfosse

	Caractéristiques du barrage interfosse
Cote crête actuelle	229.5 m
Cote crête ultime	237 m
Cote minimale du TN sous la crête de la digue	217 m
Hauteur actuelle du barrage	12.5 m
Hauteur du barrage en phase ultime	20 m
Largeur en crête du barrage en phase ultime	16 m
Pente du talus aval	1V/1.75H
Volume actuel de la digue	80 000 m³

Les caractéristiques géotechniques des matériaux constituant le barrage interfosse sont présentées dans le tableau ci dessous.

Tableau 11: Caractéristiques géotechniques des matériaux constituant le barrage interfosse

	Poids volumique (KN/m³)	Cohésion (KPa)	Angle de frottement
Stériles humides	18.5	2	30
Sable blanc	17	0	42
PS	18	0	36
Enrochements	20	0	45

6.1.2 Barrage cycloné

Le barrage cycloné est construit pour couper la sortie Est de la fosse 1.



Il est construit à partir d'une digue d'ancrage en matériaux grossiers, puis surélevé à l'aide de la fraction sableuse des rejets de fabrication séparée par cyclonage. Le mur aval du barrage présente une pente proche de 1V/4.3 H.

Le volume actuel du barrage est proche de 170 000 m³ avec une crête calée à la cote 233 NGF.

En phase ultime, le barrage sera calé à la cote 237 NGF et présentera une largeur en crête de 20 m et des pentes des talus de 1V/4.3H. La hauteur ultime du barrage sera de l'ordre de 17 m (CF. Figure n° 13).

La digue de départ fait au moins 2 m de hauteur sur 7 m de largeur en crête. Le drainage du barrage est assuré par un drain en cheminée connectée aux filtres de sable blanc des butées.

Comme pour le barrage interfosse, le concepteur (SLR) prévoie une revanche de 2 m entre le niveau d'eau dans la retenue et la crête du barrage. Cette hauteur est suffisante pour retenir le volume d'eau généré par une crue de récurrence centennale.

Les caractéristiques géométriques du barrage cycloné sont mentionnées dans le tableau n°12.

Tableau 12 : Caractéristiques géométriques du barrage cycloné

	Caractéristiques du barrage cycloné
Cote crête actuelle	233 m
Cote crête ultime	237 m
Cote minimale du TN sous la crête de la digue	227 m
Hauteur actuelle du barrage	13 m
Hauteur du barrage en phase ultime	17 m
Largeur en crête du barrage en phase ultime	20
Pente du talus aval	1V/4.3H
Volume actuel de la digue	170 000 m³

Les caractéristiques géotechniques des matériaux constituant le barrage cycloné sont présentées dans le tableau ci dessous.

Tableau 13 : Caractéristiques géotechniques des matériaux constituant le barrage interfosse

	Poids volumique (KN/m³)	Cohésion (KPa)	Angle de frottement
Stériles humides	18.5	2	30
Sable blanc	17	0	42
Sable grossier (sous verse de cyclones)	18	0	33
Enrochements	20	0	45

6.1.3 Couverture finale de la fosse 1

Une couche de 2 m de stériles de carrière sera mise en place sur la fosse 1. Cette couche permettra la circulation des engins.



Les stériles de carrière seront recouverts par un minimum de 1 m de matériaux PS puis par 0,15 à 0,20 m de terre végétale et végétalisés (ensemencement de graminées afin d'éviter le ravinement). Cette couche de matériaux PS créera une couverture étanche au dessus de la fosse. La topographie finale de la couverture sera dirigée vers le barrage interfosse de façon à ce que les eaux de ruissellement rejoignent la fosse 2.

6.1.4 Mode de gestion de la fosse 1

Les stériles humides sont refoulés par une conduite jusqu'à un tas de sable cycloné situé sur la bordure Nord Est de la fosse 1.

La sousverse grossière des cyclones est utilisée pour construire le barrage cycloné (Barrage Est) alors que la surverse est dirigée vers une conduite qui la ramène vers la limite Sud Ouest de la fosse ou elle s'écoule. Cet écoulement forme une plage en pente douce vers le plan d'eau situé au Nord et au Nord Est de la fosse. L'eau est recyclée dans l'usine de traitement.

Afin d'assurer une revanche de 2 m, l'exploitant assure un suivi du niveau du plan d'eau moyennant une échelle graduée installée dans la retenue. Si la revanche est inférieure à 2m, le pompage est déclenché afin de rabattre le niveau d'eau dans la fosse 1.



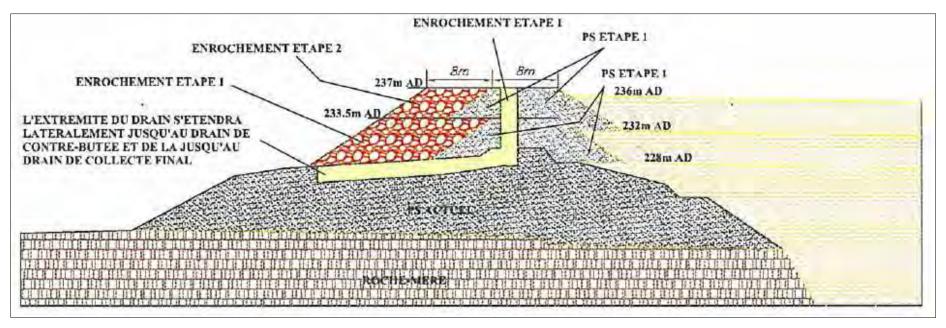


Figure 12 : Coupe type du barrage interfosse

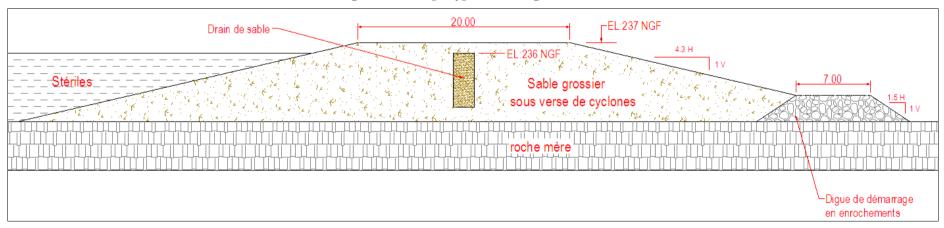


Figure 13 : Coupe type du barrage cycloné



6.2 Caractérisation de l'Aléa mouvement de terrain

L'aléa mouvement de terrain peut survenir suite à :

- Des crues extrêmes
- Un vieillissement de l'ouvrage
- Des défauts de construction
- Un séisme
- Un tir de mine

6.2.1 Evénement initiateur « crues extrêmes »

Les crues extrêmes constituent l'évènement le plus redouté pour les barrages.

Comme décrit ci-dessus, le concepteur de ces 2 ouvrages « SLR », a maintenu une revanche de 2 m permettant de stocker le volume d'eau généré par une crue de récurrence centennale. D'autre part, la fin d'exploitation de ces 2 ouvrages est prévue pour l'année 2017 soit une durée de vie restante de 6 ans. Ainsi, la probabilité de dépassement de cette récurrence 1/100 ans est égale à 5.85% soit une probabilité <u>faible</u>.

En cas d'observation d'une crue de récurrence supérieure à la centennale, un débordement des eaux sur la crête de la digue peut être observé. Un tel scénario engendrera un ravinement des talus avals des digues sans rupture.

En cas de crue **rare**, engendrant un volume d'eau nettement supérieur à la capacité de stockage de la fosse 1, le débordement des eaux sur la crête des digues peut provoquer un glissement profond des talus avals accompagné d'une libération du volume d'eau emmagasiné dans la fosse 1 soit 300 000 m³. L'intensité d'un tel scénario est jugée <u>forte</u>.

6.2.2 Evénement initiateur « Vieillissement de l'ouvrage »

Compte tenu de la durée de vie restante de ces 2 ouvrages (6 ans), nous estimons que la dégradation des caractéristiques mécaniques des matériaux constituant les digues n'aura pas d'impact sur leur stabilité.

6.2.3 Evénement initiateur « Défaut de construction »

La stabilité des barrages est étroitement liée aux respects des pentes des talus et à la bonne exécution du dispositif de drainage interne.

Toutefois, la pente du talus aval des barrages interfosse et cycloné correspond à la pente d'équilibre des matériaux qui recouvrent leurs parements avals. Ainsi, seul le mode d'exécution du dispositif de drainage peut affecter la stabilité de ces ouvrages.

Compte tenu de la marge de sécurité vis-à-vis du glissement (coefficient de sécurité >1.5, CF. Figure n°12 annexe 1) et vu que les deux barrages sont construits par un personnel qualifié et doté d'expérience, nous estimons que la probabilité d'observer des instabilités suite à des défauts de construction est <u>faible</u>.



6.2.4 Evénement initiateur « séisme »

Comme décrit ci-dessus, la région de Glomel se situe dans une zone à <u>aléa faible</u>.

L'événement initiateur séisme peut donner lieu à 2 types d'instabilités :

• Liquéfaction des digues :

Le barrage cycloné est construit de la même manière que l'ancienne digue. L'évaluation de la liquéfaction de cette dernière a conclu que « un effondrement par liquéfaction ne pourrait se produire ; toute au plus pourrait-on constater un léger tassement du centre de l'ouvrage » TEC-INGENIERIE, Rapport n° IZ052 R 52.001 B.

Le barrage interfosse est construit par un matériau fin non liquéfiable.

• Glissement du parement aval :

Le barrage cycloné présente les mêmes caractéristiques que l'ancienne digue. Il peut donc résister à une accélération sismique horizontale de 0.2 g (événement de récurrence supérieure à la millénnale). Le coefficient de sécurité reste >1.5. Ainsi, la probabilité de cet événement initiateur est jugée <u>négligeable</u>.

En cas de dépassement de la récurrence millénnale, le barrage cycloné peut subir un glissement profond mobilisant près de 20 000 m³ de matériaux, soit une intensité **moyenne**.

Pour le barrage interfosse, la marge de sécurité vis-à-vis aux glissements est de 76.9%. Cette marge permet à cet ouvrage de résister à un séisme de récurrence millénale soit une accélération de 0.2g. Ainsi, la probabilité de dépassement de cette récurrence « 1/1000 ans » est <u>négligeable</u>.

En cas de dépassement de la récurrence (1/1000), le barrage interfosse peut subir un glissement mobilisant près de 20 000 m³ de matériaux, soit une intensité **moyenne**.

6.2.5 Evénement initiateur « Tir de mine »

L'accélération induite par les tirs de mine est décomposée comme suit : 0.02 g pour l'accélération horizontale et 0.06 g pour l'accélération verticale (Cf §4.2.4).

Les calculs de stabilité du barrage interfosse, montrent qu'en considérant une accélération horizontale de 0.02 g et une accélération verticale de 0.06 g, le coefficient de sécurité vis-à-vis du glissement est égal à 1.697, soit près de 70 % de marge de sécurité. (CF. Figure n°13, annexe 1)

Vu cette grande marge de sécurité, nous estimons que la probabilité d'un glissement suite aux tirs de mine est **négligeable**.

Le barrage cycloné se situe à 400 m des zones de tirs de mine et ne sera pas, par conséquence, impacté par l'exploitation.

6.2.6 Evaluation de l'aléa mouvement de terrain

Le tableau ci-dessous résume les effets induits par les différents évènements initiateurs et définit les niveaux d'aléa correspondant.



Tableau 14 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain

Evénement initiateur	Ouvrages	Intensité de l'aléa			Probabilité	Aléa mouvement de terrain	
Défaut de	Barrage cycloné	Glissement	<10 000	Faible	Faible	Faible	
construction	Barrage interfosse	superficiel	m^3	Paible	Paible	Faible	
Tir de mine	Barrage interfosse	Glissement	< 5 0,000		Négligeable		
	Barrage cycloné	peu	<50 000 m ³	Moyenne	Négligeable	Faible	
Séisme	Barrage interfosse	profond			Négligeable		
Crue rare	Barrage cycloné	générant u	nt profond ne onde de oueuse	Forte	Faible	Moyen	
	Barrage interfosse	crue b	oueuse				

Cette analyse montre que l'aléa « mouvement de terrain » présente deux niveaux :

- Un niveau faible correspondant à un glissement superficiel mobilisant moins de 10 000 m³ suite à un défaut de construction ou à un glissement peu profond mobilisant moins de 50 000 m³ suite à un séisme de récurrence supérieure à 1000 ans ou suite à des tirs de mine.
- Un niveau moyen correspondant à un glissement profond libérant près de 300 000 m³ d'eau chargée suite à une crue rare.

6.3 Caractérisation de l'Aléa infiltration des eaux acides dans l'assise

L'examen de la fracturation affectant le substratum rocheux de la fosse 1 montre une fracturation modérée et un colmatage important (Réf. Etude LITHOLOGIC).

Au cours de l'exploitation de la fosse 1, le transfert d'eau depuis la fosse vers le substratum fissuré est inévitable. Vu la faible perméabilité des stériles humides (<10-8 m/s), nous estimons que la quantité d'eau infiltrée est faible.

A la fin de l'exploitation de la fosse 1, la retenue sera asséchée et comblée par une couche de faible perméabilité. Les eaux de ruissellement sur la fosse 1 s'écouleront sur l'ancienne retenue et seront envoyées dans la fosse N°2. Le transfert des eaux vers le substratum rocheux sera limité à l'infiltration de l'eau emmagasinée dans les stériles

Ainsi, l'aléa infiltration des eaux acides dans l'assise rocheuse est jugée moyen.

6.4 Evaluation des dégâts

6.4.1 Evaluation des dégâts causés par les glissements superficiels

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir suite au glissement superficiel du barrage interfosse sont :



- Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension et se déverseront dans la fosse N°2.
- Coupure totale de la piste d'accès à la fosse N°2.

Selon l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, le risque de perte de vies humaines ou le danger pour la santé humaine est considéré comme négligeable ou peu important si les personnes susceptibles d'être atteintes, autres que le personnel travaillant dans l'installation, ne sont pas censées être présentes de manière permanente ou pendant de longues périodes dans la zone des effets irréversibles.

Etant donné que les personnes susceptibles d'être présentes dans la zone d'éboulement sont les employés de la société DAMREC, et en se référant à l'arrêté du 19 avril 2010, nous estimons que les dégâts causés par le glissement peu profond du barrage interfosse sont **modérés**.

Le glissement superficiel du barrage cycloné mobilisera moins de 12 000 m³ de matériaux. Les éboulis seront accumulés au pied du talus Nord de la verse Sabès. Les personnes susceptibles d'être présentes dans la zone de l'éboulement sont les employés da la société DAMREC.

En conclusion de cette analyse, nous estimons que les dégâts causés par les glissements superficiels du barrage interfosse et du barrage cycloné sont **modérés**.

6.4.2 Evaluation des dégâts causés par les glissements peu profonds

Vu le contexte topographique du site, le glissement peu profond provoquera les mêmes dégâts que le glissement superficiel. En effet, les éboulis du barrage interfosse seront piégés dans la fosse N°2 alors que les matériaux mobilisés suite à un glissement peu profond du barrage cycloné seront accumulés au pied du talus Nord de la verse Sabès. Ces dégâts sont jugés **modérés**.

6.4.3 Evaluation des dégâts causés par les glissements profonds

Une crue extrême de récurrence **rare** peut engendrer un débordement des eaux sur la crête des digues interfosse et cycloné. Un tel scénario provoquera une onde de crue boueuse qui déferlera en aval des digues emportant essentiellement l'eau emmagasinée dans la tranche d'écrêtement des crues et les matériaux charriés par ravinement sur les talus avals des digues.

Cette onde de crue sera stoppée au pied des 2 barrages :

- D'une part, par le fond de la fosse 2 situé en aval immédiat du barrage interfosse. Ce fond de fosse permet de stocker près de 2.5 Mm³ de matériaux, soit plus de 8 fois la quantité de boue susceptible de se libérer en cas de crue rare.
- D'autre part, par la verse Sabès située à moins de 40 m du pied du barrage cycloné. Cette configuration topographique permet de bloquer l'onde de crue déferlante sur le talus aval du barrage.

De plus, le glissement profond induira une inondation du pied du talus Nord de la verse Sabès ainsi que le fond de la fosse 2.



Étant donné que les personnes susceptibles d'être présentes dans la zone d'inondation sont les employés de la société DAMREC, et en se référant à l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, nous estimons que les dégâts causés par le glissement profond sont jugés **modérés**.

6.4.4 Evaluation des dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'infiltration des eaux acides dans l'assise sont :

- Acidification des eaux ;
- Augmentation des teneurs en fer, manganèse et sulfates dissous.

Vu l'absence de puits de pompage destinés à l'AEP dans les environs immédiats du site et étant donné que l'intensité de la source de contamination potentielle est limitée à la quantité des eaux emmagasinées dans les stériles, nous estimons que les dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise sont **modérés**.

6.5 Analyse du risque relatif aux différents aléas

Les tableaux n°15, 16 et 17 résument les niveaux de risque déduits du croisement des aléas étudiés et des dégâts.

Cette analyse montre que le risque associé à l'aléa «mouvement de terrain» et le risque associé à l'aléa infiltration des eaux dans l'assise sont faibles pour la fosse 1. En dépit d'un niveau de risque faible, des mesures d'atténuation sont déjà mises en place :

- Contrôle des pentes et des hauteurs des talus en cours de construction du barrage interfosse.
- Visite technique approfondie réalisée une fois par an par le bureau SLR.
- Dispositif d'auscultation composé de plots topographiques et de piézomètres à tube ouvert.

L'analyse de risque présentée ci-dessus, nous a permis de démontrer que :

- Le niveau de risque de perte d'intégrité structurelle est faible.
- Le niveau de risque de perte de vies humaines est négligeable.

En se basant sur cette analyse, nous estimons que la fosse 1 n'est pas classée dans la catégorie « A ».



Tableau 15 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain » dans le cas du barrage interfosse

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa		Probabilité	Aléa mouvement de terrain	Dégâts		Risque	
Défaut de construction	Glissement superficiel	<10 000 m³	Faible	Faible	 Pas d'impact sur les prises d'eau situées en aval de la zone d'éboulement. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables. 			
Séisme ou tir de mine	Glissement peu profond	<50 000 m³	Moyenne	Négligeable	Faible	 Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension et se déverseront dans la fosse N°2. Coupure totale de la piste d'accès à la fosse N°2. Pas d'impact sur les prises d'eau situées en aval de la zone d'éboulement. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables. 	Modérés	<u>Faible</u>
Crue extrême	profond et		Forte	Faible	Moyenne	 Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension et se déverseront dans la fosse N°2. Coupure totale de la piste d'accès à la fosse N°2. Inondation de la fosse n°2 Pas d'impact sur les prises d'eau situées en aval de la zone d'éboulement. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables. 		



Tableau 16 : Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain » dans le cas du barrage cycloné

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa		éa	Probabilité	Aléa mouvement de terrain	Dégâts		Risque
Défaut de construction	Glissement superficiel	<10 000 m ³	Faible	Faible	Faible	 Les éboulis seront accumulés au pied du talus Sud de la verse Sabès. Pas d'impact sur les prises d'eau situées en aval de la zone d'éboulement. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables. 		
Séisme	Glissement peu profond	<50 000 m³	Moyenne	Négligeable	Faible	 Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension. Les éboulis seront accumulés au pied du talus sud de la verse Sabès. Pas d'impact sur les prises d'eau situées en aval de la zone d'éboulement. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables. 	Modérés	<u>Faible</u>
Crue extrême	Glissement peu profond et libération de 300 000 m³ d'eau		Fort	Faible	Moyenne	 Charriage à court terme des éboulis par les écoulements de surface qui se chargeront en matières en suspension. Les boues seront accumulées au pied du talus Nord de la verse Sabès. Pas d'impact sur les prises d'eau situées en aval de la zone d'éboulement. Les dégâts sur l'environnement ne sont pas durables 		

Tableau 17 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux dans l'assise »

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa	Probabilité	Aléa mouvement de terrain	Dégâts		Risque
Infiltration des eaux à travers les stériles humides	Faible	Moyenne	Moyen	 Acidification des eaux Enrichissement en fer, manganèse et sulfates dissous. 	Modérés	<u>Faible</u>



7. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE LA VERSE SABES

Les stériles secs produits par l'usine sont stockés sur le terril de Sabès. La verse Sabès est située à l'Est des usines et au Nord de l'ancienne digue de stockage des stériles humides.

L'analyse chimique réalisée par le laboratoire de développement et d'analyses (LDA) a montré que les stériles secs ne sont pas classées comme déchets dangereux (CF. Annexe 2).

Les analyses chimiques réalisées par le laboratoire environnement et minéralogie (LEM) a montré que les stériles secs stockées dans la verse Sabès présentent une teneur en soufre sous forme de sulfures égale à 0.05 %. Théoriquement, ces déchets sont classés comme déchets inertes (CF. Annexe 4).

Ces mêmes analyses ont montré que le potentiel de neutralisation est inférieur à 3 (CF. Annexe 4).

Le suivi de la qualité de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surfaces montrent une acidification des eaux.

Dans notre étude, nous allons considérer les stériles humides comme déchets non inertes non dangereux.

En absence de déchets dangereux dans la verse, la classification en catégorie « A » sera conditionnée par le niveau de risque de perte d'intégrité structurelle.

7.1 Description de l'installation de stockage

Les déchets Sabès sont transportés au sommet du terril par un convoyeur et ils sont déchargés par un convoyeur mobile prolongeant le convoyeur principal.

Actuellement, la pente du talus de la verse Sabès est égale à l'angle du talus naturel soit 35°. Ceci est lié à la méthode de construction de la verse. En effet, les sables sont déchargés gravitairement à partir du sommet du terril existant.

La plateforme sommitale actuelle se trouve à la cote 245 NGF. La hauteur maximale des talus est proche de 30 m.

Le terril du Sabès serait prolongé sur l'ancienne digue de stockage de stériles humides.

L'avancée du terril sera précédée par la mise en place d'une couche d'enrochement et de drains sous-jacents pour assurer la stabilité de l'ensemble. Toutes les eaux seront également récupérées par le circuit de traitement.

Au fur et à mesure de l'avancement, ce terril sera recouvert (comme la fosse 1) d'une couche à faible perméabilité et végétalisé et ses flancs seront talutés en gradins peu pentus.

En phase ultime, la verse Sabès aura un dénivelé maximal de 30 m sur une pente de 1V/3H et présentera 4 talus libres. Elle sera formée d'une série de niveaux de 6 m de hauteur avec des pentes de 1 V/2.5 H. La largeur de la banquette séparant les deux niveaux est de 5 m (CF. Figures n° 14 et 15).



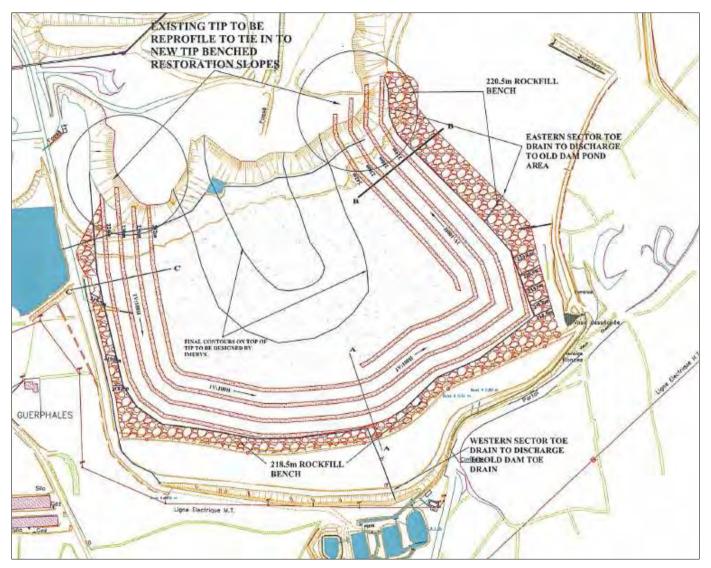


Figure 14 : Vue en plan de la verse Sabès après extension sur l'ancienne Digue



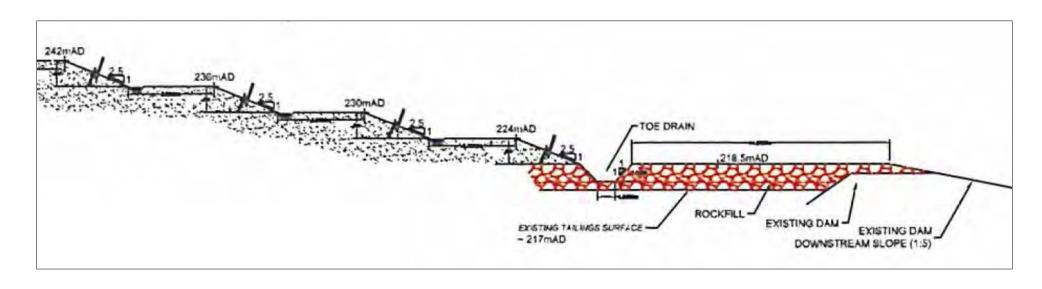


Figure 15 : Coupe type de la verse Sabès en phase ultime



7.2 Caractérisation de l'Aléa mouvement de terrain

L'aléa mouvement de terrain peut survenir suite à :

- Des crues extrêmes
- Un séisme

La verse Sabès est située à 500 m par rapport à la zone d'extraction du minerai. Cette distance est suffisante pour éviter l'interaction entre la verse et les vibrations induites par les tirs de mine.

En l'absence de système de drainage à la base de la verse actuelle et étant donné que les sables déversés à partir du sommet du terril vont se mettre à l'angle de repos, nous avons exclu l'événement initiateur « défaut de construction ».

Etant donné que les sables de la verse Sabès présentent une cohésion nulle et vu que la verse ne contient pas de système de drainage à la base, nous avons également exclu l'événement initiateur « vieillissement de l'ouvrage » de notre analyse.

7.2.1 Evénement initiateur « crues extrêmes »

Actuellement la verse Sabès ne comporte aucun dispositif de drainage des eaux de ruissellement.

Ainsi, une crue extrême survenant durant la phase de construction de la verse peut provoquer des instabilités qui se manifesteront selon deux intensités :

- Intensité **négligeable** : correspondant à un ravinement des talus de la verse mobilisant une faible quantité de matériaux.
- Intensité **moyenne** : correspondant à un glissement peu profond. Les calculs de stabilité réalisés montrent que le volume instable serait proche de 24 000 m³.

La probabilité d'observer une crue extrême durant la phase de construction est jugée faible.

En phase ultime, la verse Sabès sera recouverte d'une couche de faible perméabilité et végétalisée. Chaque banquette comportera une tranchée de drainage faisant 0.5 m de largeur à la base sur 0.5 m de profondeur.

Compte tenu de la présence du couvert végétal, de la forte pente des talus et des dimensions des tranchées aménagées au niveau des banquettes finales, nous estimons que la verse peut résister à une crue de récurrence centennale. Au delà de cette récurrence, des glissements peu profonds mobilisant moins de 50 000 m³ peuvent être observés.

7.2.2 Evénement initiateur « séisme »

Comme décrit dans le paragraphe 2.2, la région de Glomel se situe dans une zone à <u>aléa</u> faible.

Les calculs de stabilité montrent qu'en conditions normales, le coefficient de sécurité de la verse est supérieur à 2 (CF. Figures n°14 et 15, annexe 1). Vu cette forte valeur du



coefficient de sécurité, nous estimons que la verse peut résister à un séisme de récurrence 1/475, soit une accélération de 0.11 g.

Au delà de cette récurrence, la verse peut subir un glissement peu **profond** mobilisant moins de 50 000 m³ de matériaux. La probabilité de cet événement est jugée **négligeable**.

7.2.3 Evaluation de l'aléa mouvement de terrain

Le tableau ci-dessous résume les effets induits par les différents évènements initiateurs et définit les niveaux d'aléa correspondant.

Nous tenons à préciser que le niveau d'aléa retenu, correspond au niveau le plus fort obtenu par le croisement de l'intensité et de la probabilité de chaque évènement initiateur.

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa			Probabilité	Aléa mouvement de terrain
Crue extrême	Ravinement	<1000 m ³	Négligeable	Faible	Faible
Crue extrême	Glissement peu profond	<50 000 m ³	Moyenne	Faible	Moyen
Séisme	Glissement profond	<50 000 m ³	Moyenne	Négligeable	

Tableau 18 : Caractérisation de l'aléa mouvement de terrain

Suite à cette analyse, nous constatons que l'aléa mouvement de terrain présente deux niveaux :

- Un niveau faible correspondant à un ravinement mobilisant moins de 1000 m³ suite à une crue extrême.
- Un niveau moyen correspondant à un glissement pouvant mobiliser moins de 50 000 m³ suite à un séisme de récurrence millénnale ou à une crue extrême.

7.3 Caractérisation de l'Aléa infiltration des eaux acides dans l'assise

Durant la phase de construction de la verse, la probabilité d'infiltration des eaux depuis la plateforme sommitale de la verse est jugée **moyenne**.

En phase ultime, et suite au confinement de la verse (mise en place de la couche d'étanchéité de surface en PS + terre végétale + végétation), la probabilité d'infiltration des eaux est **négligeable**.

Vu la faible perméabilité de l'aquifère et compte tenu de la présence de limite étanche, nous estimons que l'intensité de la pollution sera **faible**. Le panache de l'acidité restera contenu dans le site d'exploitation.

Par conséquent, en se référant à la grille d'évaluation, l'aléa infiltration des eaux acides dans l'assise est jugé moyen.



7.4 Evaluation des dégâts

7.4.1 Evaluation des dégâts causés par les ravinements

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'un ravinement de talus seront limités à l'érosion régressive des talus. Les matériaux érodés rejoindront l'ancienne digue et seront piégés par la suite dans le bassin Roch Lédan. Nous estimons ainsi que les dégâts induits par le ravinement des talus sont **modérés**.

7.4.2 Evaluation des dégâts causés par les glissements peu profonds

Un glissement peu profond affectant les talus de la verse Sabès engendrera l'apparition de loupe de glissement mobilisant un volume proche de 50 000 m³.

Afin de déterminer l'étendue de l'éboulement, nous avons réalisé un calcul géométrique en tenant compte de la topographie du site. Ce calcul a été effectué moyennant les deux hypothèses suivantes :

- un facteur de foisonnement de 1.3 (les terrains éboulés occuperont un volume plus important par rapport à leur volume initial).
- un angle de repos des éboulis de 25° pour tenir compte de l'énergie de chute et de la dynamique de la propagation.

Cette analyse nous a permis de montrer que l'étendue des éboulis générés par un glissement peu profond s'étendra sur une distance proche de 50 m en aval du pied de la verse.

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir suite au glissement sont les suivants :

- Sur le coté Nord Ouest, un éboulement du talus de la verse sera stoppé par le pied aval du barrage cycloné.
- Sur le coté Nord, le rayon de 50 m impacté par l'éventuel éboulement est dépourvu d'installation ou d'habitation.
- Sur le coté Nord Est, il existe un bâtiment nommé « maisons des chasseurs ». Ce bâtiment est la **propriété de DAMREC**, il est utilisé **occasionnellement** par les chasseurs.
- Sur le coté Sud, le recul du pied ultime de la verse par rapport à la crête de l'ancienne digue dépasse les 50 m. Ainsi, nous estimons que le talus aval de l'ancienne digue ne sera pas touché par un glissement peu profond du talus de la verse Sabès.
- Sur le coté Ouest, les installassions industrielles se situent à plus de 50 m par rapport au pied de la verse. Ces installassions ne seront pas, par conséquence, touchées par un éventuel glissement peu profond du talus de la verse.
- Les matériaux érodés susceptibles d'être transportés dans l'eau de ruissellement rejoindront l'ancienne digue et seront piégés par la suite dans le bassin Roch Lédan.

Etant donné que les chasseurs ne sont pas présents d'une façon permanente dans la maison susceptible d'être affectée par l'éboulement, nous estimons que les dégâts causés par les glissements peu profonds de la verse Sabès sont <u>modérés</u>.



7.4.3 Evaluation des dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise

Les dégâts potentiels qui pourraient survenir en cas d'infiltration des eaux acides dans l'assise sont :

- Acidification des eaux ;
- Augmentation des teneurs en fer, manganèse et sulfates dissous.

En absence de puits de pompage destinés à l'AEP dans les environs immédiats du site et étant donné qu'une fois la verse Sabès est confinée, l'intensité de la source de contamination potentielle sera réduite, nous estimons que les dégâts causés par l'infiltration des eaux acides dans l'assise sont **modérés**.

7.5 Analyse du risque relatif aux différents aléas

Afin de déterminer le risque relatif à chaque aléa, nous avons croisé la vulnérabilité et les dégâts (CF. Tableaux n°19 et 20).

L'analyse montre que le risque associé à l'aléa « mouvement de terrain » et le risque associé à l'aléa « infiltration des eaux acides dans l'assise » sont faibles pour la verse Sabès.

En absence de déchets dangereux dans la verse Sabès et vu le faible niveau du risque de perte d'intégrité structurelle, nous estimons que la verse Sabès n'est pas classée dans la catégorie « A ».



Tableau 19: Risque relatif à l'aléa « Mouvement de terrain »

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa Probab		Intensité de l'aléa Probabilité mouvement de terrain		Dégâts	Dégâts		
Crue extrême	Ravinement	<1000 m ³	Négligeable	Faible	Faible	 Erosion régressive des talus. Transport des matériaux érodés dans les eaux de ruissellement. Les MES rejoindront l'ancienne digue et seront piégées par la suite dans le bassin Roch Lédan. Pas d'impact sur les prises d'eau. 	Modérés	<u>Faible</u>
Grue extrême	Glissement peu profond	<50 000 m³	Moyenne	Faible	Moyen	 Fluage des talus de la verse sur une étendue de 50m. La maison des chasseurs peut être touchée par les éboulis. Transport des matériaux érodés dans les eaux de ruissellement. Les MES rejoindront l'ancienne digue et seront piégées par la suite 	Modérés	Faible
Séisme	Glissement peu profond	<50 000 m³	Moyenne	Négligeable	Faible	 dans le bassin Roch Lédan. Pas d'impact sur les prises d'eau. 		<u>Faible</u>

Tableau 20 : Risque relatif à l'aléa « Infiltration des eaux dans l'assise »

Evénement initiateur	Intensité de l'aléa	Probabilité	Aléa mouvement de terrain	Dégâts		Risque
		En cours de construction : Moyenne				
Infiltration des eaux à travers la couche d'étanchéité	Faible	En phase ultime : Négligeable	Moyen	 Acidification des eaux. Augmentation des teneurs en fer, manganèse et sulfates dissous. 	Modérés	<u>Faible</u>



8. Conclusion

Le classement en catégorie A d'une installation de gestion de déchets s'apprécie au regard des trois critères suivants :

- le niveau de risque de perte d'intégrité de l'installation de stockage ;
- la quantité des déchets dangereux présents dans les stockages ;
- la quantité de substances et de préparations dangereuses présentes dans les bassins de résidus.

L'analyse chimique des stériles de carrière stockés dans la verse Kerroué, des stériles humides stockés derrière l'ancienne digue et dans la fosse 1 et des sables stockés dans la verse de Sabès montre qui' il s'agit de déchets non inertes non dangereux.

L'analyse de risque réalisée dans cette étude nous a permis de démontrer que les quatre installations de stockage étudiées, à savoir la verse Kerroué, la verse Sabès, l'ancienne digue et la fosse 1 présentent:

- Un faible niveau de risque de perte d'intégrité structurelle.
- Un faible niveau de risque sur la vie humaine.

En se référant à l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, nous estimons que la verse Kerroué, la verse Sabès, l'ancienne digue et la fosse 1 ne sont pas classées dans la catégorie A.





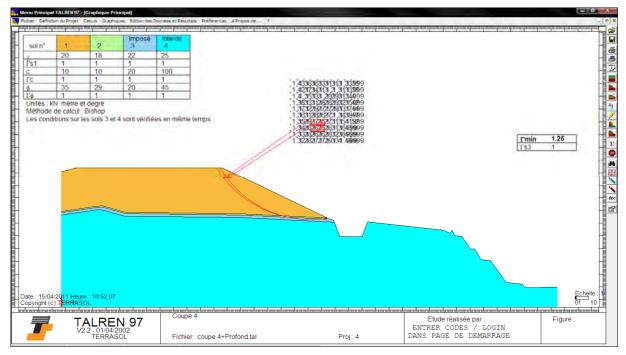


Figure n° 1 : Rupture profonde de la verse Kerroué suite à un séisme de récurrence 1/475 ans (Fs = 1.25)

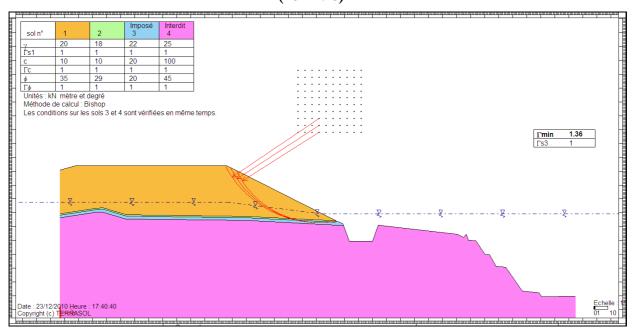


Figure n° 2 : Stabilité de la verse Kerroué suite à un colmatage des drains internes (Fs = 1.36)

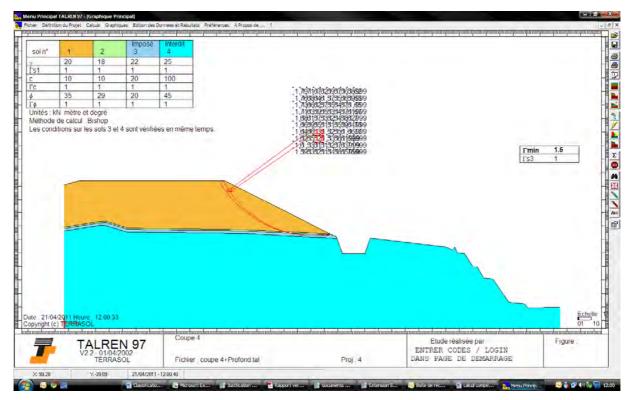


Figure n° 3 : Stabilité de la verse Kerroué en tenant compte des accélérations induites par les tirs de mine (ah =0.02 ; av = 0.06) (Fs = 1.5)

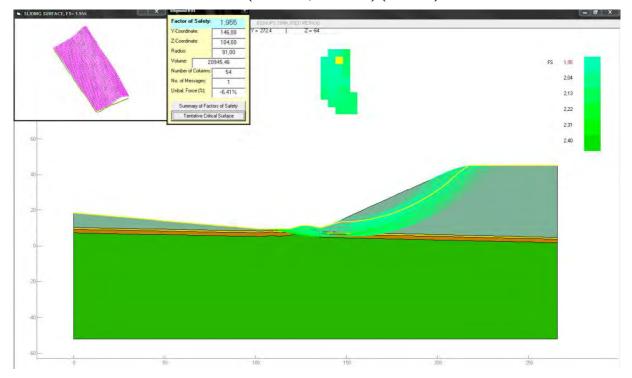


Figure n° 4 : Stabilité du flanc Ouest de la verse Kerroué (Volume instable = 21 000 m3, Fs = 1.95)

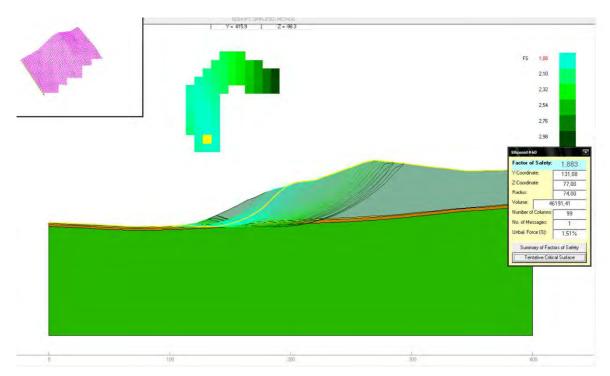


Figure n° 5 : Stabilité du flanc Est de la verse Kerroué (Volume instable = 46 000 m3, Fs = 1.88)

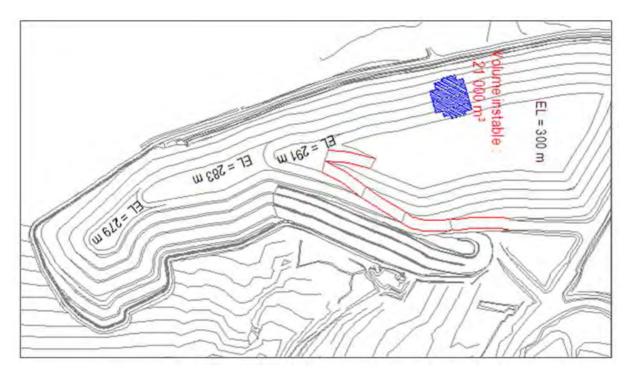


Figure n° 6 : Localisation de la zone potentielle de glissement dans le cas du talus Ouest de la verse Kerroué

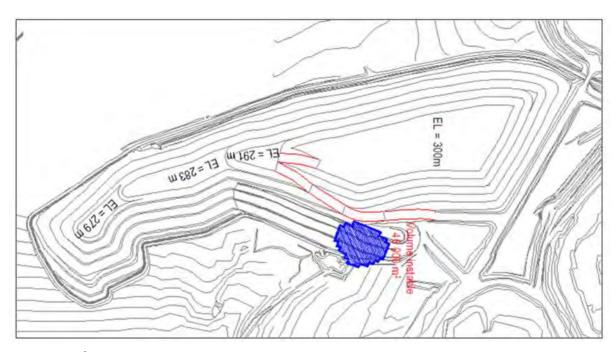


Figure n° 7 : Localisation de la zone potentielle de glissement dans le cas du talus Est de la verse Kerroué

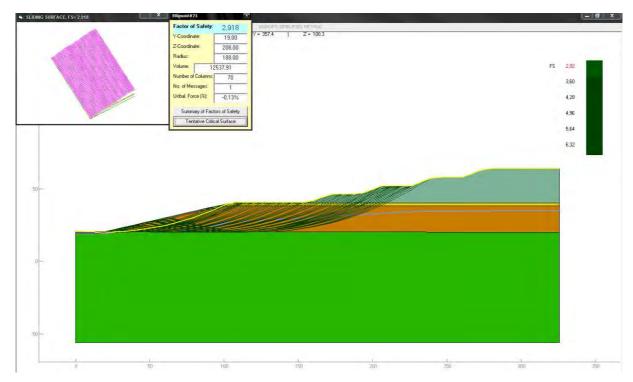


Figure n° 8 : Stabilité de l'ancienne digue à l'état actuel (Volume instable = 12 500 m3, Fs = 2.92)

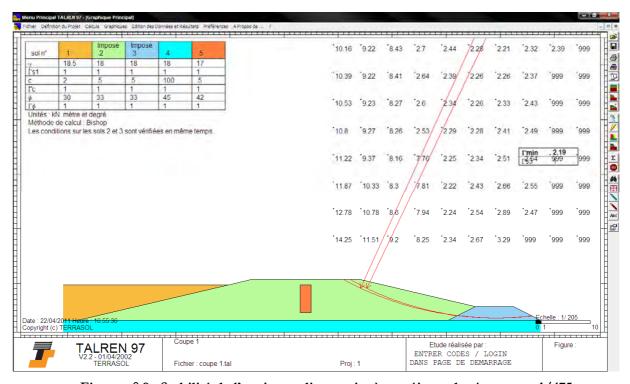


Figure n° 9 : Stabilité de l'ancienne digue suite à un séisme de récurrence 1/475 ans (Fs = 2.19)

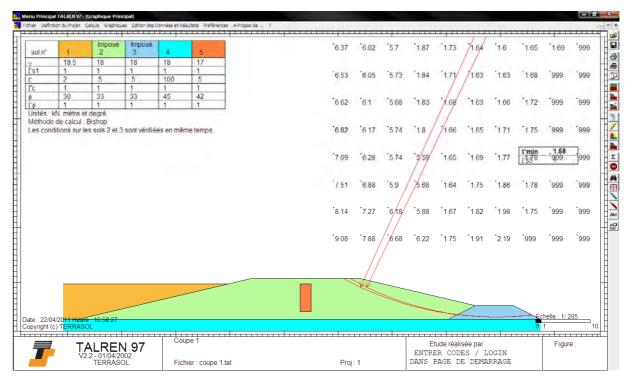


Figure n° 10 : Stabilité de l'ancienne digue suite à un séisme de récurrence 1/1000 ans (Fs = 1.58)

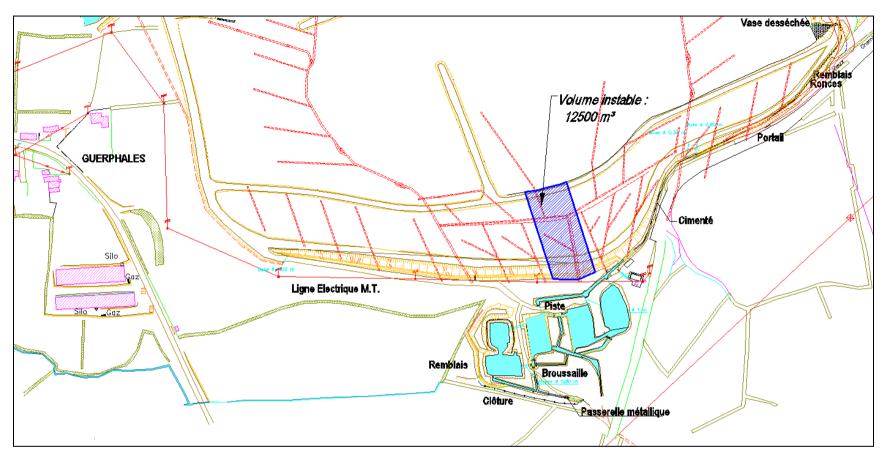


Figure n° 11 : Localisation de la zone potentielle de glissement affectant le talus de l'ancienne Digue

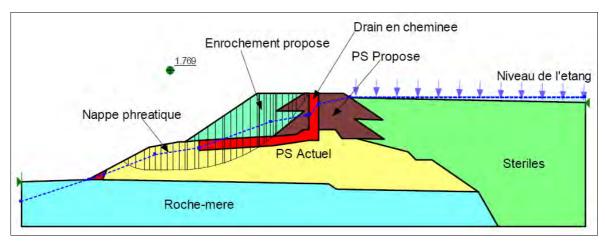


Figure n° 12 : Stabilité à long terme du barrage interfosse (Fs = 1.769)

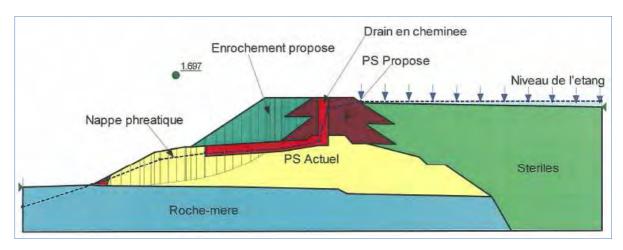


Figure n° 13 : Stabilité à long terme du barrage interfosse en tenant compte des accélérations induites par les tirs de mine (ah =0.02 ; av = 0.06) Fs =1.697

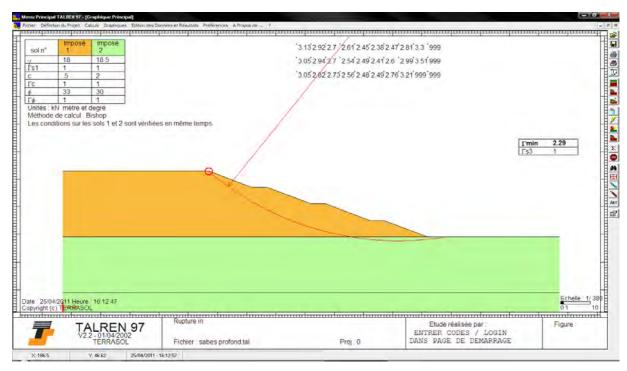


Figure nº 14 : Rupture peu profonde de la verse Sabès (Fs = 2.29)

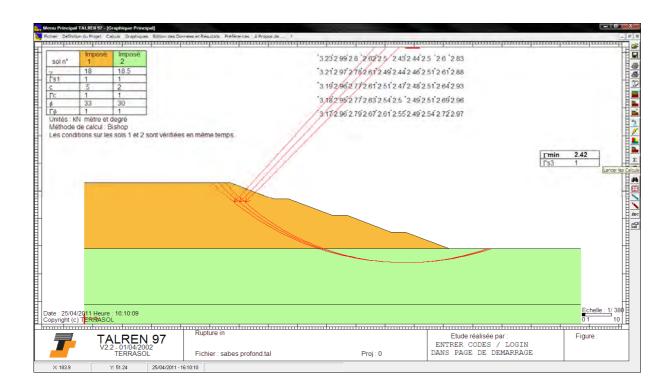


Figure n° 15 : Rupture profonde de la verse Sabès (Fs = 2.42)



 GEOPLUSENVIRONNEMENT
 20011101bis - MT - V1
 115

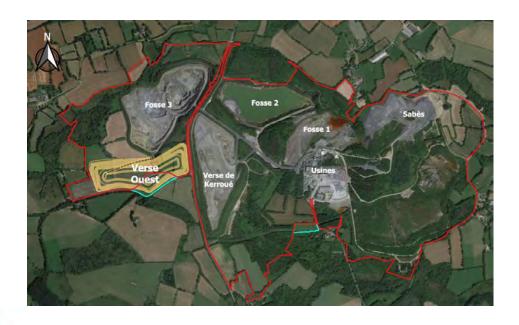


ETUDE DE LA VERSE OUEST A GUERPHALES-GLOMEL

ETUDE D'AVANT PROJET DETAILLE JUSTIFICATIONS TECHNIQUES

Client:







Réf: MC-20-138-IME-01-R03-B

B A	17/02/2021 11/02/2021		Maj suite aux commentaires Création	client	
Révision	Date		Objet de la modifica	ution	
		Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	
		Seif ASKRI			
Nom et prénom		Rahma HAMDI	Fadhel SFAXI	Ghassen JAMELLEDDINE	
		Ingénieur			
Fon	ction	hydraulicien	Coordinateur de projets	Directeur de production	
		Ingénieur géotechnicien	11 11 11 11 11 11 p-3,000	Directeur de production	
		Secretificien		1	

Etude d'avant-projet détaillé de la Verse Ouest à Guerphalès - Glomel - IRMG

SOMMAIRE

1.	(CONTEXTE ET OBJET	1
2.	1	DONNEES D'ENTREE	1
3.	(CRITERES DE DESIGN	2
	3.1	Criteres de design pour la justification geotechnique	2
		3.1.1 Caractérisation des matériaux constitutifs de la verse et de l'assise	
	ŝ	3.1.2 Critères de design pour la justification géotechnique	
	3.2		
4.	1	DESCRIPTION DU PROJET DE LA VERSE OUEST	4
	4.1	DESCRIPTION DU PROJET DE LA VERSE OUEST	4
	4.2	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	7
	4.3	CONTEXTE GEOLOGIQUE	8
	4.4		
	4.5	CONTEXTE HYDROLOGIQUE	12
5.	9	SYNTHESE DES RESULTATS DES ESSAIS GEOTECHNIQUES	13
	5.1	Consistance des investigations	13
	5.2		
	5	5.2.1 Investigations in situ	
	5	5.2.2 Essais de laboratoire	17
6.	I	DISPOSITIF D'ETANCHEITE PAR GEOMEMBRANE	22
7.	I	PRINCIPE DE GESTION DES EAUX DU PROJET DE LA VERSE OUEST	23
	7.1	GESTION DES EAUX DE SURFACE PROVENANT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA VERSE	
	7.2		
	7.3		
	7.4	GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT SUR LA VERSE	27
8.	1	DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES	30
	8.1	DESCENTES D'EAU	31
	8.2		
	8.3	DISPOSITIF DE DECANTATION	36
9.		EVALUATION DU POTENTIEL DE STABILITE DE LA VERSE A LONG TERM	
10	. 1	DISPOSITIF D'AUSCULTATION ET DE SURVEILLANCE	40
11	. (CONCLUSION	41



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Emprise finale de la Verse Ouest	5
Figure 2 : Vue 3D de la Verse Ouest-Phase 1	
Figure 3 : Vue 3D de la Verse Ouest-Phase 2	
Figure 4 : Vue 3D de la Verse Ouest-Phase ultime	
Figure 5 : Carte des reliefs	
Figure 6 : Carte des pentes (en degrés)	
Figure 7 : Carte géologique au 1/50 000 du BRGM « N°312-Rostrenen »	
Figure 8 : Coupe géologique type	
Figure 9 : Implantation des piézomètres supplémentaires (Source : Analyse du contexte géologique s	
entre la Fosse 3 et les captages du Minez Du, IGC Environnement-2018)	
Figure 10 : Système aquifère identifié au niveau de la zone d'étude (Source : Etude hydrolo	
hydrogéologique, Géoarmor environnement-2016)	
Figure 11 : Ecoulements souterrains possibles (Source : Etude hydrologique et hydrogéologiqu	
Environnement - 2020)	
Figure 12 : Réseau hydrographique au droit du site (Source : Etude hydrologique et hydrogéologique	
Environnement - 2020)	
Figure 13 : Plan d'implantation des puits à la pelle	
Figure 14 : Classification des échantillons selon le diagramme de Casagrande	
Figure 15 : Dispositif d'étanchéité de la verse Ouest	
Figure 16 : Principe de gestion des eaux de surface en phase ultime	
Figure 17 : Coupe type du collecteur principal	
Figure 18 : Vue en plan du dispositif de drainage des résurgences	
Figure 19 : Coupe type du drain pour l'évacuation des eaux de résurgences	
Figure 20 : Implantation des drains de collecte des eaux d'infiltration	
Figure 21 : Coupe type du drain de collecte des eaux d'infiltration	
Figure 22 : Principe de gestion des eaux-Phase 1	
Figure 23 : Principe de gestion des eaux-Phase 2	
Figure 24 : Principe de gestion des eaux-Phase 3	
Figure 25 : Principe de gestion des eaux-Phase ultime-	
Figure 26 : Implantation des piézomètres et des plots topographiques	
rigure 20: Implantation des piezometres et des plots topographiques	40
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 : Caractéristiques géotechniques des différents matériaux	2
Tableau 2 : Critères de design	3
Tableau 3 : Paramètres de Montana	3
Tableau 4 : Méthode de design adoptées pour les justifications hydrauliques du projet	3
Tableau 5 : Volume de stériles stockés par année (Réf : Géo plus environnement)	5
Tableau 6 : Programme des essais de laboratoire	
Tableau 7 : Echantillons prélevés des puits à la pelle	
Tableau 8 : Résultats des investigations in situ	
Tableau 9 : Caractérisation physique des différents matériaux	
Tableau 10 : Résultats des essais réalisés sur la couche de PS	
Tableau 11 : Résultats des essais réalisés sur les matériaux de l'assise	
Tableau 12 : Caractéristiques des ouvrages hydrauliques : Descentes d'eau	
Tableau 13 : Dimensionnement des caniveaux	
Tableau 14 : Résultats de l'analyse de stabilité à long terme	



1. CONTEXTE ET OBJET

La société Imerys Refractory Minerals Glomel (IRMG) exploite un gisement de schistes à andalousite sur le site de Guerphalès à Glomel et y traite le minerai pour élaborer un concentré d'andalousite destiné à l'industrie.

L'extraction de l'andalousite génère des stériles composés d'un mélange de matériaux argilosableux et de blocs de dimensions variables pouvant dépasser le mètre. Ces stériles sont stockés actuellement sur la verse Kerroué.

Etant donné que la verse existante atteindra prochainement sa capacité maximale, IRMG envisage de construire une nouvelle verse à proximité de la Fosse 3.

Cette nouvelle verse appelée « Verse Ouest » est déjà autorisée dans l'arrêté préfectoral du site du 03/08/2018 et IRMG envisage une extension limitée du périmètre ICPE d'environ 2,5 ha pour augmenter la capacité de stockage de cette verse dans le cadre du projet d'ouverture de la Fosse 4.

Dans ce cadre, IRMG a consulté Mecater Ingénierie pour élaborer l'étude d'aménagement de la Verse Ouest. En première phase, une étude conceptuelle a été élaborée et afin d'alimenter les études de détails en données de terrain, une campagne géotechnique a été réalisée.

Ce rapport, qui s'inscrit dans le cadre des études de détails, présente les justifications géotechniques et hydrauliques du projet.

Dans ce rapport, nous présentons :

- La synthèse des résultats des essais géotechniques ;
- Le dispositif d'étanchéité par géomembrane ;
- Le dispositif de drainage et de mise hors d'eau durant la construction de la verse en phase ultime ;
- Le dimensionnement des ouvrages hydrauliques ;
- L'évaluation du potentiel de la stabilité de la verse à long terme ;
- La vérification de la résistance mécanique du système d'étanchéité;
- Dispositif de surveillance et d'auscultation de la verse.

2. DONNEES D'ENTREE

Les données d'entrée ayant servi pour l'élaboration du présent rapport comportent :

- Un set de plans en format DXF comportant essentiellement le design de la Verse Ouest élaboré par Imerys ;
- La topographie du site;
- Rapport de résultats de la campagne géotechnique réalisée par Ginger en 2020 (20200729-PLO-Imerys, GLOMEL (22)-DA2020 0535-RAPPORT G1-G2AVP);
- Un plan d'implantation des piézomètres ;



- Les fiches des deux derniers piézomètres réalisés (PZS1 et PZS2);
- L'autorisation d'exploitation sur le site de Guerphalès ;
- La demande d'autorisation d'exploitation de la zone d'extension comprenant l'emprise de la verse Ouest;
- Quelques rapports antérieurs portant sur la géologie et l'hydrogéologie du site réalisés par les bureaux d'études IGC Environnement et Axe Environnement;
- Des résultats des essais de lixiviation réalisés sur des échantillons de stériles, de boues et de résidus.

3. CRITERES DE DESIGN

3.1 Critères de design pour la justification géotechnique

3.1.1 Caractérisation des matériaux constitutifs de la verse et de l'assise

Les caractéristiques mécaniques de l'ensemble des matériaux constitutifs de la verse ainsi que de l'assise, qui seront utilisées dans les calculs de stabilité mécanique sont déduites des résultats de la campagne géotechnique et résumées dans le tableau suivant :

Matériaux	Poids volumique apparent (KN/m³)	Cohésion (kPa)	Angle de frottement (Degrés)
Stériles	20	0	35
PS	18	10	29
Altération	19	0	30
Cornéenne	18	14	26
Substratum	25	100	45
Butée	22	5	40

Tableau 1: Caractéristiques géotechniques des différents matériaux

Les stériles stockés en verse, formés de blocs de schistes et de matériaux sableux limoneux, sont constitués de matériau frottant ayant une cohésion nulle.

Le matériau "PS" est un co-produit du site issu du dépoussiérage de l'usine et il a fait l'objet d'un brevet pour sa réutilisation comme couche d'étanchéité.

3.1.2 Critères de design pour la justification géotechnique

Pour l'analyse de la stabilité mécanique de la Verse Ouest, nous avons évalué le potentiel de stabilité de la verse à long terme en conditions normales.

D'après les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 modifiant les articles R. 563-1 à R.563-8 du Code de l'Environnement, la commune de Glomel est classée dans la zone de sismicité n°2 d'aléa faible. Ainsi, la vérification de la stabilité de la verse en conditions sismique n'est pas requise.

Les calculs seront basés sur la méthode des tranches verticales à l'équilibre limite, en utilisant les cohésions et les angles de frottement drainés des différents matériaux de l'assise et des stériles en verse.



Pour les conditions hydrodynamiques, nous avons adopté deux hypothèses selon les conditions de drainage interne de la verse :

• Drainage parfait

Les stériles, constitués essentiellement de produits rocheux et les drains de collecte des eaux d'infiltration permettent d'évacuer rapidement les eaux infiltrées évitant par conséquent le développement d'une nappe dans le remblai. Nous adoptons comme critère de stabilité, un coefficient de sécurité proche de 1,5.

• Mauvais drainage

Le dispositif de drainage est partiellement colmaté générant la création d'une nappe dans le remblai, notamment au moment des fortes pluies. Nous adoptons un coefficient de sécurité proche de 1,1.

3.2 Critères de design pour la justification hydraulique

Les critères de design retenus pour le dimensionnement des ouvrages hydrauliques de la Verse Ouest sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

 Description
 Unité
 Valeur

 Station météorologique
 Rostrenen

 Période de retour pour le design des descentes d'eau de drainage de la verse
 an
 100

 Période de retour pour le design des caniveaux de drainage de la verse
 an
 100

 Diamètre des enrochements
 m
 V²/45

Tableau 2 : Critères de design

Le dimensionnement des ouvrages hydrauliques sera basé sur les courbes IDF de la station Rostrenen située à proximité de Glomel (à environ 7 km).

Tableau 3 : Paramètres de Montana

Temps de concentration	6 =< Tc =	=< 30 min	30 min =< Tc =< 24 h		
Durée de retour T	a	b	a	Ь	
10 ans	3,078	0,465	6,056	0,67	
20 ans	3,685	0,454	8,442	0,703	
50 ans	4,347	0,42	13,044	0,748	
100 ans	4,848	0,391	18,201	0,784	

La mise en œuvre des critères de design présentés dans le tableau N°3 sera réalisée suivant les méthodes de calcul détaillées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Méthode de design adoptées pour les justifications hydrauliques du projet

Description	Valeur minimale requise	Valeur maximale autorisée	Méthode de calcul	Code de calcul			
Calcul des débits							
	Temps de concentration te du bassin versant donné par la formule de Giandoti (heures) :						
Temps de concentration	$t = \frac{1.5L + 4\sqrt{S}}{1.5L + 1.5L}$			Analytique			



Description	Valeur minimale requise	Valeur maximale autorisée	Méthode de calcul	Code de calcul		
	H : Dénivelée					
Débit de pointe	Le débit maximum Q (m³/s) relative à une récurrence donnée est donné par la méthode CIA : $Q = \frac{C \times I \times S}{3.6}$ Avec : C : Coefficient de ruissellement I : Intensité de la pluie (mm/h)			Analytique		
	S : Superficie o					
Dimensionnement des ouvrages hydrauliques						
Caniveau	0,5 m de profondeur	Dimensionnés pour Une récurrence de 100 ans (ouvrages permanents)	Formule de Manning-Strickler: $Q = V . S = S . K . R_H^{2/3} . i^{1/2}$ K: Coefficient de Manning-Strickler: 70 Rh: Rayon hydraulique I: Pente moyenne de l'ouvrage (%)	Analytique		
Descente d'eau	0,5 m de profondeur	Dimensionnés pour Une récurrence de 100 ans (ouvrages permanents)	Formule de Manning-Strickler: $Q = V . S = S . K . R_H^{2/3} . i^{1/2}$ K: Coefficient de Manning-Strickler: 25 Rh: Rayon hydraulique I: Pente moyenne de l'ouvrage (%)	Analytique		

4. DESCRIPTION DU PROJET DE LA VERSE OUEST

4.1 Description du projet de la Verse Ouest

La Verse Ouest sera située au Sud de la Fosse 3 et couvre une emprise totale de 12,76 ha; (Cf. Figure 1). En phase ultime, la verse offre une capacité de stockage de 2.022 millions de m³. Les stériles miniers qui seront stockés dans la verse sont composés d'un mélange matériaux argilo-sableux et de blocs de dimensions variables pouvant dépasser le mètre.

Les analyses chimiques réalisées dans le cadre des études antérieures ont montré que les stériles stockés en verse sont potentiellement acidogènes (PAG).

La plateforme ultime de la verse projetée sera calée à la cote 293 NGF. L'accès à la plateforme sera assuré par une rampe aménagée au niveau du talus Nord de la verse. Cette rampe aura une largeur de 13 m pour une pente longitudinale limitée à 10%.

La verse présente quatre flancs libres qui sont projetés avec une pente intégratrice de 27°.

Le flanc Nord-Ouest présente le plus fort dénivelé à savoir une hauteur de 39 m.



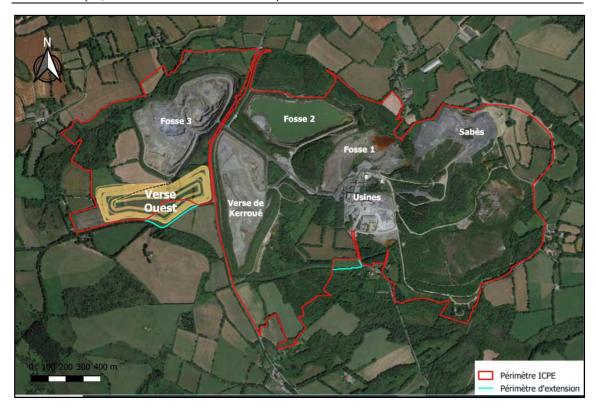


Figure 1 : Emprise finale de la Verse Ouest

Le tableau ci-dessous présente les volumes prévisionnels de stériles à stocker dans la Verse Ouest.

Tableau 5 : Volume de stériles stockés par année (Réf : Géo plus environnement)

Année	Volume (m3)
2022	110 000
2023-2027	635 000
2028-2032	280 000
2033-2037	255 000
2038-2042	35 000
Total	1 315 000

Pour une réalisation progressive de la verse, IRMG envisage de construire la Verse Ouest sur 3 phases :

❖ Verse Ouest : Phase 1

La première phase de la Verse Ouest couvrira une superficie de l'ordre de 3,35 ha permettant le stockage d'un volume de stériles de l'ordre de 358 000 m³ (Cf. Figure 2).



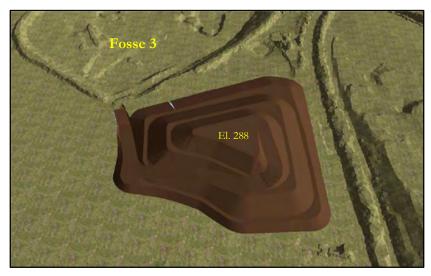


Figure 2 : Vue 3D de la Verse Ouest-Phase 1

❖ Verse Ouest : Phase 2

Au cours de la deuxième phase, la verse s'étendra vers l'Ouest pour couvrir une superficie totale de l'ordre de 7,68 ha offrant ainsi une capacité de stockage supplémentaire de l'ordre de 727 000 m³ (Cf. Figure 3).

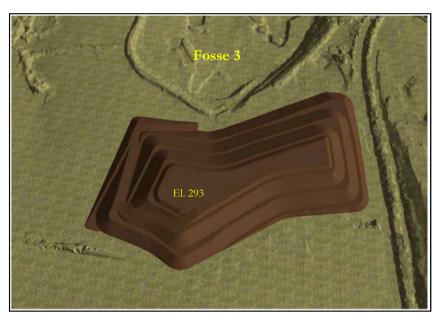


Figure 3 : Vue 3D de la Verse Ouest-Phase 2

❖ Verse Ouest : Phase 3

Durant la dernière phase, la verse s'étendra vers l'Ouest sur une surface supplémentaire de 5,08 ha et atteindra la cote ultime, soit la cote 293 NGF (Cf. Figure 4).

Le volume supplémentaire de stériles mis en verse lors de cette phase est de l'ordre de 937 000 m³.



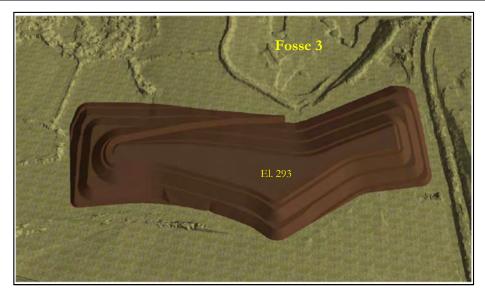


Figure 4 : Vue 3D de la Verse Ouest-Phase ultime

4.2 Contexte topographique

L'emprise de la Verse Ouest couvre une superficie proche de 13 ha. Elle s'étend sur une distance de 750 m orientée d'Est en Ouest et sur 350 m du Nord vers le Sud ; (CF. Figure 5).

Le pied de la verse projetée sera calé entre les cotes 255 et 270 NGF. La pente du terrain naturel est faible, ne dépassant pas les 6° (CF. Figure 6). Cette configuration topographique favorable offre des conditions d'ancrage acceptables.

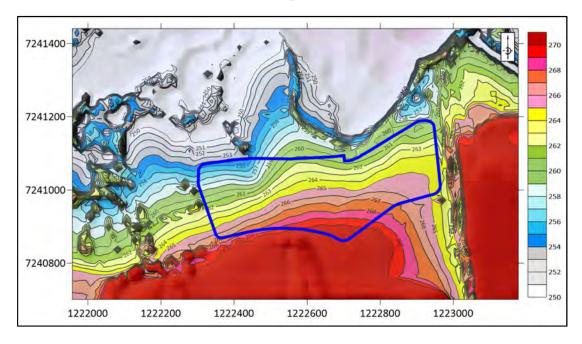


Figure 5 : Carte des reliefs



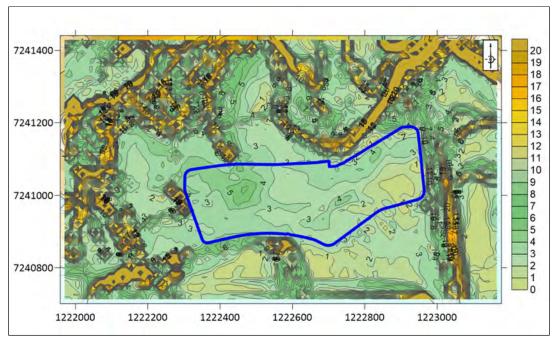


Figure 6 : Carte des pentes (en degrés)

4.3 Contexte géologique

En se basant sur la carte géologique au 1/50 000 du BRGM, les entités géologiques de la zone d'étude sont formées des deux ensembles principaux suivants (CF. Figure 7) :

- Formations de Postolonnec et de Kermeur, notées « 03-6 » sur la carte géologique et constitués de schistes ardoisiers sombres à passées gréseuses. Au sein de cette entité, une trame en bâtonnets rouges identifie un secteur dit « zone riche en andalousite guerphalite ». Ce gisement d'andalousite (silicate d'alumine réfractaire), exploité par le site de Guerphalès résulte du métamorphisme des schistes ordoviciens par le granite de Rostrenen.
- Formation du Grès armoricain, notée « o2b » sur la carte géologique et constituée de quartzites blancs massifs.



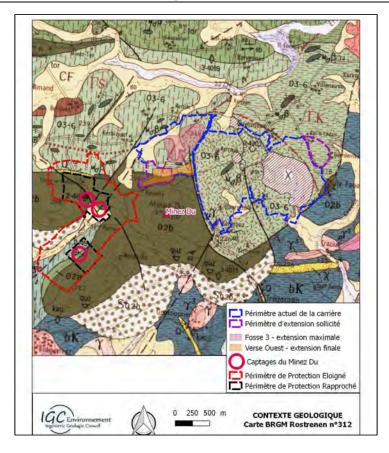


Figure 7 : Carte géologique au 1/50 000 du BRGM « N°312-Rostrenen »

Plus localement et en se basant sur les puits à la pelle réalisés dans le cadre de cette étude, la coupe géologique se caractérise par la succession des couches suivantes :

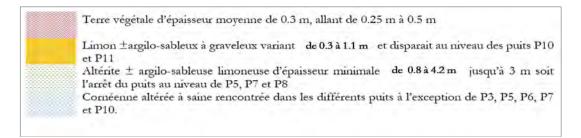


Figure 8 : Coupe géologique type

4.4 Contexte hydrogéologique

Afin d'assurer un suivi piézométrique et qualitatif des eaux souterraines, IRMG a installé plusieurs piézomètres autour de son site (Piézomètre Sud, Piézomètre KJ2, piézomètres MO1, RO1 et RO2). Trois piézomètres profonds ont également été réalisés en mai 2016 :

- PzA : 70 m de profondeur, situé en limite de la Fosse 3 ;
- PzB et PzC : 30 m de profondeur, situés de part et d'autre de la zone humide située en amont de la Fosse 3.



Suite à l'étude menée par IGC Environnement en 2018 portant sur les impacts du projet d'approfondissement de la Fosse 3 sur les ressources en eau potable du secteur, deux piézomètres de contrôle supplémentaires ont été réalisés en 2019 (CF. Figure 9). Ces piézomètres ont été implantés le long d'éventuelles fractures qui joindraient la Fosse 3 et les captages du Minez Du, à l'Ouest de la verse projetée :

- PZS1: 70 m de profondeur (terrain naturel autour de 270 NGF)
- PZS2: 55 m de profondeur (terrain naturel autour de 250 NGF)

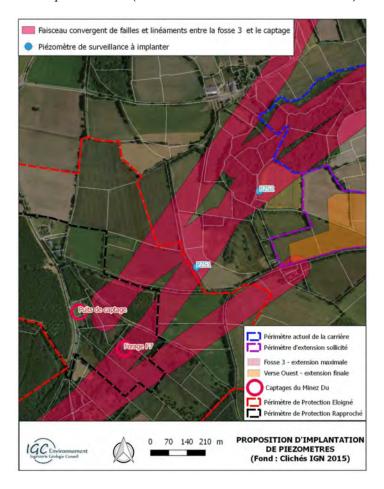


Figure 9 : Implantation des piézomètres supplémentaires (Source : Analyse du contexte géologique structural entre la Fosse 3 et les captages du Minez Du, IGC Environnement-2018)

Les mesures piézométriques mettent en évidence l'existence de deux aquifères (CF. Figure 10) :

- Un aquifère superficiel formé par les niveaux altérés de surface et alimenté par les eaux météoritiques où les écoulements suivent généralement la topographie ;
- Un aquifère profond qui se développe dans les réseaux de fracture de la roche et est alimenté par drainance de la nappe superficielle. Les écoulements vont suivre préférentiellement les zones faillées.



À ces deux types d'aquifères peuvent s'ajouter des nappes perchées, généralement de faible extension, issues d'un défaut d'infiltration des eaux de pluie, spécifiquement au niveau des secteurs où les horizons de sols superficiels présentent une proportion importante de matériaux argileux qui limitent les infiltrations.

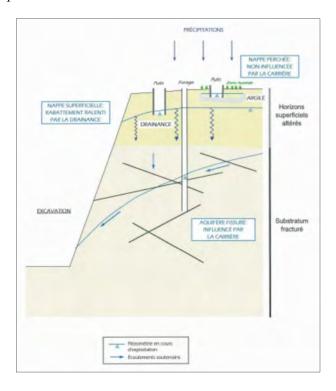


Figure 10 : Système aquifère identifié au niveau de la zone d'étude (Source : Etude hydrologique et hydrogéologique, Géoarmor environnement-2016)

Avant l'approfondissement de la Fosse 3, les niveaux piézométriques montrent que le site de la Verse Ouest est traversé par une crête piézométrique (CF. Figure 11).

Actuellement, l'exploitation de la Fosse 3 met en évidence un léger rabattement (baisse de 5 à 8 m) de la nappe par l'extraction d'andalousite et le pompage d'exhaure sur la Fosse 3. Ce rabattement est limité aux abords immédiats de la Fosse 3 à l'Ouest et un peu plus étendu latéralement, sur une centaine de mètres vers le Nord.

Actuellement, le rabattement observé est très localisé et limité aux abords immédiats de la Fosse 3 (50 m vers l'Ouest et 140 m vers le Nord). Il ne touche aucun usage sensible et n'affecte pas la zone humide de Kersioc'h.

L'exploitation de la Fosse 4 serait susceptible d'impacter la circulation des eaux souterraines en rabattant la nappe. Le rayon d'influence et l'importance du rabattement dépendent de :

- La profondeur de l'excavation ;
- L'importance de la perméabilité des terrains ;
- La présence de limites étanches ou de limites d'alimentation.



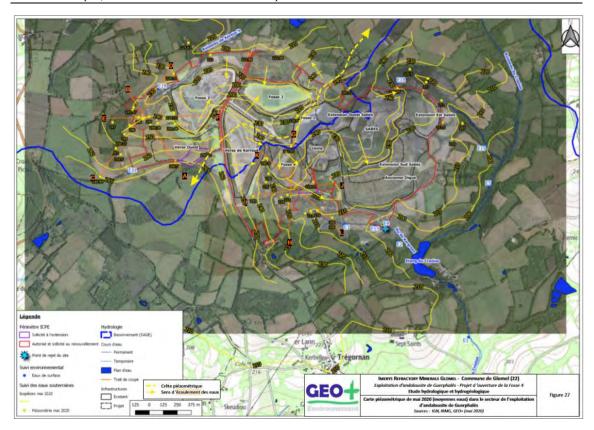


Figure 11 : Ecoulements souterrains possibles (Source : Etude hydrologique et hydrogéologique, Geo+ Environnement - 2020)

4.5 Contexte hydrologique

Globalement, le site de Guerphalès s'inscrit dans les bassins versants du Blavet et de l'Ellé; (CF. Figure 12).

Plus localement, la partie Ouest du site intègre, via le ruisseau de Kerzioc'h, le bassin versant du ruisseau de Kerjean (affluent du Blavet). La partie Est, via le ruisseau de Kergroaz, intègre le bassin versant du ruisseau du Crazius (affluent de l'Ellé).

L'emprise de la Verse Ouest se situe dans le sous-bassin versant de Kerjean.

Le bassin versant amont du site de la Verse Ouest est de l'ordre de 19 ha.



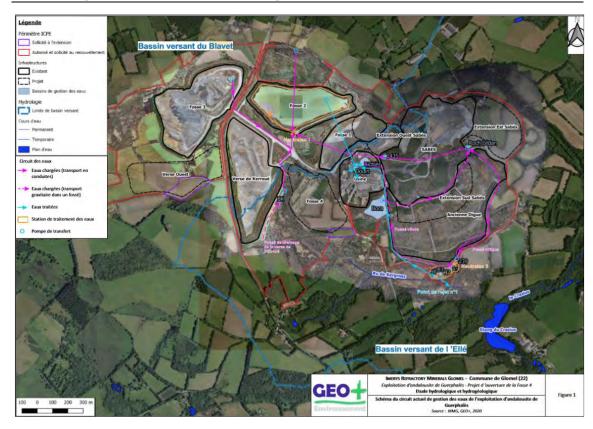


Figure 12 : Réseau hydrographique au droit du site (Source : Etude hydrologique et hydrogéologique, Geo+ Environnement - 2020)

5. SYNTHESE DES RESULTATS DES ESSAIS GEOTECHNIQUES

Suite à l'étude conceptuelle, Mecater a proposé une campagne d'investigation géotechnique afin d'affiner la géologique du site et de déterminer également les caractéristiques physiques et hydromécaniques de l'assise et de la couche de PS.

Cette partie du rapport synthétise les résultats de la campagne présentés dans le rapport fourni par le laboratoire CBTP avec une présentation des interprétations des essais de laboratoire.

5.1 Consistance des investigations

La campagne de reconnaissance a intégré :

- La réalisation de quinze (15) puits à la pelle/fouilles de profondeur maximale de 5 m ou au refus de la pelle mécanique (CF. Figure 13);
- Le prélèvement de trois (3) échantillons intacts à la trousse coupante ;
- La réalisation de quinze (15) mesures de perméabilité au niveau des puits à la pelle à -1m/TN à l'infiltromètre à double anneau selon NF X 30418 qui sont réalisées dans l'ensemble des puits afin de déterminer le coefficient de perméabilité des horizons superficiels;



• La réalisation des essais de laboratoire sur les matériaux de l'assise et sur l'échantillon du matériau PS brut et amélioré à 10% et 15% de bentonite.

Le programme d'essais de laboratoire est résumé dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Programme des essais de laboratoire

				Echan	itillons	
Essa	i réalisé	Norme	Echantillon prélevé à la trousse	Echantillon de matériau PS	Echantillon de matériau PS traité à la bentonite à 10%	Echantillon de matériau PS traité à la bentonite à 15%
	Analyse granulométrique	NF P 94-056				
	Limites d'Atterberg	NF P 94-051 & NF P 94052-1				
Identification	Teneur en eau	NF P 94-050	3	1		
complète	Masse volumique des sols fins	NF P 94-053	3	1	-	-
	Classification des sols selon la nomenclature GTR	NF P 11-300				
	Bleu de méthylène	NF P 94-068 - Octobre 1998				
Essai de comp standard)	action (Proctor	NF P 94-093	-	1	1	1
Essai de conso œdométrique (mesure de peri	(œdomètre) avec	NF P 94-090- 1	1	1	1	1
	éamètre à charge	-	-	1	1	1
Essai de cisaille	ement triaxial esure de pression	NF P 94-074	3	-	-	-



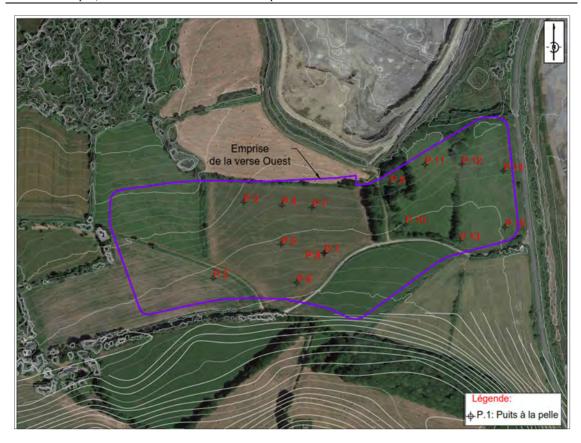


Figure 13 : Plan d'implantation des puits à la pelle

Les trois (3) échantillons intacts ont été prélevés à la trousse coupante à partir des puits à la pelle P2, P8 et P13 pour différents types d'horizon (Cf. Tableau 7).

Tableau 7 : Echantillons prélevés des puits à la pelle

Puits de prélèvement	Profondeur de prélèvement (m/TN)	Horizon prélevé
P2	-1,20	Altération argilo-sableuse, aspect gréseux
P8	-1,80	Altérite de cornéenne/cornéenne altérée
P13	-1,00	Altérite sableuse

5.2 Résultats et interprétation des investigations

5.2.1 Investigations in situ

La synthèse des résultats des investigations in situ est présentée dans le tableau suivant :



Tableau 8 : Résultats des investigations in situ

			P		des différentes c	0	rées		
Puits à la pelle	Prof (m)	Niveau de terrain naturel (m NGF)	Terre végétale	Limon ±argilo- sableux à graveleux	Colluvions (blocs à dominante gréseuse)	Altérite ± argilo- sableuse, limoneuse	Grès altéré à sain	Cornéenne altérée à saine	Perméabilité mesurée in-situ (Avec infiltromètre) (m/s)
P1	4.5	258,07	0,30	0,80	NR	2,50	NR	4.5	2,9 .10-8
P2	4.5	265,92	0,30	1,20	NR	2,30	NR	4.5	3,7 .10-7
Р3	4.7	260,98	0,35	0,80	NR	2,10	4.7	NR	2,9 .10-8
P4	4.5	262,95	0,30	1,40	1,80	3,30	NR	4.5	4,0 .10-7
P5	4.5	265,51	0,35	0,70	NR	4.5	NR	NR	1,1 .10-7
P6	4.5	268,87	0,30	0,60	NR	1,50	4.5	NR	9,8 .10-10
P 7	5	63,16	0,30	0,80	NR	5	NR	NR	5,3 .10-7
P8	5	266,77	0,40	1,45	NR	5	-	-	2,9 .10-8
P9	5	260,90	0,25	1,10	NR	2,50	NR	5	1,7 .10-7
P10	5	264,74	0,50	NR	NR	2,80	5	NR	1,9 .10-7
P11	3.3	260,46	0,35	NR	NR	0,90	NR	5	2,0 .10-6
P12	3.4	262,66	0,30	0,60	NR	1,60	NR	3.3	1,8 .10-7
P13	5	265,64	0,35	0,90	NR	3,00	NR	5	2,0 .10-7
P14	3.5	263,64	0,30	0,60	NR	NR	NR	3.5	2,2 .10-7
P15	3.5	264,70	0,35	0,80	NR	1,60	NR	3.5	1,3 .10-7
Epaisseur moyenne	-	-	0.33	0.66	-	1.9	-	-	7.5.10-7

NR = couche non rencontrée au droit de nos sondages

Les parois des sondages présentent généralement une bonne tenue, exception faite de P9 (tenue moyenne)

Les cellules en vert présentent les horizons sur lesquels les tests de mesure de perméabilité ont été réalisés



Selon les données de sondages présentées dans le tableau ci-dessus, l'assise de la verse est composée essentiellement, du haut en bas, par les horizons suivants (<u>Les photos des puits à la pelle ainsi que les coupes géologiques sont présentées en annexes A et B</u>):



Terre végétale d'épaisseur moyenne de 0,3 m, allant de 0,25m à 0,5 m.

Limon \pm argilo-sableux à graveleux d'épaisseur moyenne de 0.6 m, allant de 0,3 à 1,1 m et disparait au niveau des puits P10 et P11.

Altérite ± argilo-sableuse limoneuse d'épaisseur moyenne de 1,9 m, allant de 0.35 à 4.2 m, soit l'arrêt des puits au niveau des P5, P7 et P8.

Cornéenne altérée à saine rencontrée dans les différents puits à l'exception des P3, P5, P6, P7 et P10

Deux autres couches de terrain ont été localement rencontrées au Nord-Ouest de l'emprise de la verse :

- Colluvions (blocs à dominance gréseuse) au niveau du P4;
- Grès altéré à sain au niveau des puits P3, P6 et P10.

Les résultats des essais de perméabilité montrent que :

- Globalement, la perméabilité mesurée pour les 15 puits varie de 9,8 .10⁻¹⁰ m/s à 2,0.10⁻⁶ m/s, soit une moyenne de 7,5.10⁻⁷ m/s ce qui témoigne d'horizons peu perméables avec une diminution considérable de la perméabilité en fonction de la profondeur;
- La perméabilité mesurée au niveau de la couche de limon ± argilo-sableux à graveleux au niveau de P2, P4, P8 et P9 varie entre 2,9.10-8 et 1,7.10-7 m/s, soit une moyenne de 2,4.10-7 m/s;
- La perméabilité mesurée au niveau de la couche d'altérites ± argilo-sableuse, limoneuse au niveau de P1, P3, P5, P6, P7, P10, P11, P12, P13 et P15 varie entre 9,8.10⁻¹⁰ et 2,0.10⁻⁶ m/s, soit une moyenne de 3,1.10⁻⁷ m/s;
- La perméabilité mesurée au niveau de la couche de Cornéenne altérée à saine au niveau de P14 est de 2,2.10⁻⁷ m/s.

Nous tenons à préciser qu'aucune venue d'eau n'a été observée au sein des puits réalisés.

En conclusion, nous estimons que les essais réalisés montrent que les horizons géologiques constituant l'assise de la future verse présentent une perméabilité de l'ordre de 10⁻⁷ m/s. Ainsi, l'aménagement d'une barrière d'étanchéité à la base est nécessaire pour satisfaire les exigences environnementales à l'égard du type de stériles à stocker.

5.2.2 Essais de laboratoire

a. Caractérisation physique des matériaux

Des essais de caractérisation physique ont été réalisés sur 4 échantillons :

- Trois échantillons prélevés des puits P2, P8 et P13;
- Un échantillon de PS issu de l'usine.

Les résultats obtenus sont résumés dans le tableau ci-dessous.



Tableau 9 : Caractérisation physique des différents matériaux

Ech	Prof.	Horizon	Analyse granulométrique Passant (%)			W _{nat}	IPI	VBS	GTR	WL	IP	Masse volumique (kg/m³)	
Ecn	(m)	Honzon	0,08 mm	0,2 mm	2 mm	(%)	111	VDS	GIK	WL	IF	M.v. Hum	M.v. Sèche
Ech.P2	1,20	Altération argilo- sableuse, aspect gréseux	40,6	65	83	11	8,5	0,49	A ₁ m	23	5	1908	1688
Ech.P8	1,80	Altérite de cornéenne/cornéenne altérée	98,8	100	100	23,5	5	0,40	A_1h	40	11	1830	1494
Ech.P13	1,00	Altérite sableuse	60,1	70	76	14,5	18,2	1,09	$A_1 m$	31	9	1874	1640
PS	ı	-	87,5	98	-	21,4	15,2	0,54	A_1m	34	10	1656	1382

En se basant sur le diagramme de Casagrande, les échantillons ont été classés selon leur plasticité (Cf. Figure 14) :

- L'Ech. P2 présente une fraction fine (<0,08 mm) de 40,6%, un faible indice de plasticité estimé à 5 pour une teneur en eau de 11%. Selon la classification GTR, il est de classe A₁m : sol organique peu plastique.
- L'Ech. P8 présente une fraction de fine (<0,08 mm) de 98,8 %, la valeur de IP est de 11 pour une teneur en eau de 23,5% et une faible valeur de VBS de 0,40. Selon la classification GTR II est de classe A₁h : sol fin limoneux peu plastique avec un état d'humidité plus élevé.
- L'Ech. P13 prélevé des altérites sableuses, montre un pourcentage de fraction fine (<0,08 mm) de 60,1 %, une valeur de VBS autour de 1, un indice de plasticité de 9 pour une teneur en eau de 14,5%. Il est classé comme un sol argileux peu plastique appartenant à la classe A1m.
- L'échantillon de PS présente une fraction fine (<0,08 mm) de 87,5 %, un indice de plasticité égale à 10 pour une teneur en eau de 21,4%. Selon la classification GTR, il est classé comme matériau à dominance argileuse peu plastique.
 - La caractérisation physique du matériau de PS montre qu'il s'agit d'un matériau fin peu plastique à caractère argileux à limoneux.





Figure 14 : Classification des échantillons selon le diagramme de Casagrande

Les essais de laboratoire réalisés sur les échantillons prélevés de P2, P8 et P13 montrent que :

- L'indice de plasticité varie entre 5 et 11 ;
- La valeur de VBS varie entre 0,4 et 1,09;
- La teneur en eau varie entre 11 et 23,5%;
- Les échantillons prélevés sont des sols argileux à sablo-limoneux.

b. Caractérisation hydromécanique de la couche de PS

Dans le but d'étudier la possibilité d'utiliser la « PS » comme barrière d'étanchéité, nous avons ajouté de la bentonite à différents pourcentages.

Ainsi, trois échantillons ont été testés : la couche de PS brute, la PS traitée avec 10% de bentonite et la PS traitée avec 15% de bentonite. Ces trois échantillons ont fait l'objet des tests suivants :

- Essai Proctor normal;
- Essai œdométrique avec mesure de perméabilités à différents paliers ;
- Mesure de la perméabilité à charge constante.

Les résultats de ces essais, synthétisés dans le tableau N°10, montrent que :

- L'ajout de bentonite induit une diminution de la densité de la couche de PS;
- L'ajout de la bentonite n'a pas d'effet significatif sur la perméabilité de la couche de PS. En effet, le traitement de la « PS » à 15% de bentonite n'améliore la perméabilité que d'un facteur de 2.

En se basant sur les résultats de ces essais, nous estimons que le traitement de la « PS » à la bentonite ne permet pas d'améliorer significativement les caractéristiques d'étanchéité.



Tableau 10 : Résultats des essais réalisés sur la couche de PS

Echantillon	Densité sèche initiale	Densité sèche finale	W % OPN	yd OPN	W	W	e	e	Cc	Cc/(1+e ₀)	Cs	C	v	Perméabilité K mesurée (Sous 600	Perméabilité à charge constante
	(kg/m³)	(kg/m³)	OFN	(Mg/m³)	initial	final	initial	final				σ _v (kPa)	Cv mesuré (m²/s)	kPa) (m/s)	K 20°C (m/s)
												150-300	2,94E- 06	-	
PS	1674,7	1748,3	19	1,71	18,7	24,8	0,61	0,54	0,205	0,127	0,036	300-600	2,78E- 06	-	8,4.10-9
rs	10/4,/	1740,3	19	1,/1	10,/	24,0	0,01	0,34	0,203	0,127	0,030	600- 1200	2,55E- 06	1,7.10-9	0,4.10
												1200- 2400	2,32E- 06	-	
												125-250	2,96E- 06	-	
PS + 10 %	1585,9	1667,3	22.1	1,62	23,9	27.0	0.70	0,62	0,157	0,092	0,046	250-500	2,84E- 06	-	4,3.10-9
PS + 10 %	1565,9	1007,3	23,1	1,02	23,9	27,0	0,70	0,62	0,157	0,092	0,046	500- 1000	2,68E- 06	1,4.10-9	4,5.10
												1000- 2000	2,50E- 06	-	
												125-250	3,05E- 06	-	
PS + 15 %	1470,0	1502.0	22.0	1.56	25.0	20.0	0.04	0.71	0.227	0.120	0.020	250-500	2,97E- 06	-	2 (10-9
F3 T 15 %	14/0,0	1582,9	23,9	1,56	25,8	29,0	0,84	0,71	0,237	0,128	0,020	500- 1000	2,78E- 06	2,2.10-9	3,6.10-9
												1000- 2000	2,48E- 06	-	



c. Caractérisation hydromécanique de l'assise

Afin de caractériser l'assise, trois échantillons intacts ont été prélevés à la trousse coupante au niveau des puits P2, P8 et P13. Ces trois échantillons ont fait l'objet des tests suivants :

- Essai œdométrique avec mesure de perméabilités à différents paliers pour l'échantillon prélevé du puits P8 ;
- Trois essais triaxiaux (CU+u) sur les échantillons prélevés des puits P2, P8 et P13.

Les résultats de ces essais, synthétisés dans le tableau N°11, montrent que :

- Les altérites présentent un angle de frottement drainé de 30° et une cohésion nulle ;
- Les altérites de Cornéenne présentent un angle de frottement drainé de 26° et une cohésion de 14 kPa.

Tableau 11 : Résultats des essais réalisés sur les matériaux de l'assise

Echantillon	Densité sèche initiale (kg/m³)	Densité sèche finale (kg/m³)	Cc	Cc/(1+e ₀)	Cs	Perméabilité K mesurée (Sous 600 kPa) (m/s)	C' (kPa)	Φ' (°)
						-		
Ech. P8						-		
(Altérite de Cornéenne/						1,2.10-9		
cornéenne	1605,3	1739,5	0,109	0,065	0,025	-	14,0	26,4
altérée à 1,8 m						-		
de prof.)						2,2.10-9		
						-		
Ech. P2								
(Altération							7,6	30,1
argilo-sableuse, aspect gréseux)								
Ech. P13								
(Altérite							0,7	30,5
sableuse)							Í	



6. DISPOSITIF D'ETANCHEITE PAR GEOMEMBRANE

Les analyses chimiques réalisées dans le cadre des études antérieures sur les stériles à stocker en verse montrent que :

- Ces stériles présentent une teneur maximale en soufre sous forme de sulfure de 1.47% et un ratio de neutralisation inférieur à 3;
- Ces stériles ne comportent pas d'éléments dangereux.

Ces stériles issus de l'activité extractive sont transportés directement de la carrière vers la verse et ne subissent aucun traitement particulier.

En se référant à l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives, ces stériles sont classés comme des déchets non inertes non dangereux.

Dans la règlementation française, les prescriptions applicables aux installations de gestion de déchets des industries extractives sont décrites dans l'arrêté du 15 février 2016. L'article 8 de ce dernier prescrit que :

La protection du sol, des eaux souterraines et de surface est assurée par une barrière géologique dite « barrière de sécurité passive » constituée du terrain naturel en l'état répondant aux critères suivants :

- Le fond d'un casier présente, du haut en bas, une couche de perméabilité inférieure ou égale à 1.10-9 m/s sur au moins 1 mètre d'épaisseur et une couche de perméabilité inférieure ou égale à 1.10-6 m/s sur au moins 5 mètres d'épaisseur;
- Les flancs d'un casier présentent une perméabilité inférieure ou égale à 1.10-9 m/s sur au moins 1 mètre d'épaisseur.

La géométrie des flancs est déterminée de façon à assurer un coefficient de stabilité suffisant et à ne pas altérer l'efficacité de la barrière passive. L'étude de stabilité est jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Lorsque la barrière géologique ne répond pas naturellement aux conditions précitées, elle est complétée et renforcée par d'autres moyens présentant une protection équivalente. L'épaisseur de la barrière ainsi reconstituée ne doit pas être inférieure à 1 mètre pour le fond de forme et à 0,5 mètre pour les flancs jusqu'à une hauteur de 2 mètres par rapport au fond.

En concertation avec IRMG, le choix d'une solution d'étanchéité en géomembrane a été retenue pour la Verse Ouest.

Afin de protéger la géomembrane contre les contraintes induises par le poids de la verse ainsi que le roulage des camions au moment de l'étalement des stériles, nous proposons le dispositif d'étanchéité suivant :

- Une nappe de géotextile de protection de 700 gr/m² en dessous de la géomembrane ;
- Une géomembrane en PEHD de 1,5 mm d'épaisseur ;
- Une nappe de géotextile de protection de 700 gr/m² au-dessus de la géomembrane ;



• Une couche de PS compacté de 50 cm d'épaisseur.

La couche de géomembrane présentant une perméabilité de l'ordre de 10⁻¹¹ m/s associée à une couche de PS compactée de 50 cm d'épaisseur permettra de répondre à l'exigence réglementaire à savoir 1 m à 10⁻⁹ m/s.

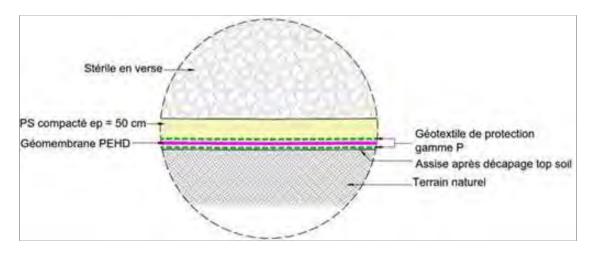


Figure 15 : Dispositif d'étanchéité de la verse Ouest

7. PRINCIPE DE GESTION DES EAUX DU PROJET DE LA VERSE OUEST

Le principe de gestion des eaux consiste à séparer les eaux claires provenant du bassin versant naturel amont des eaux chargées provenant de la verse.

Ainsi, le dispositif de drainage de la Verse Ouest sera composé des aménagements suivants (CF. Figure 16) :

- Un caniveau de mise hors d'eau situé en amont immédiat de l'emprise de la verse projetée. Les eaux claires collectées par cet ouvrage rejoindront le cordon de zone humide au Nord de la verse sans transit par les bassins de décantation pour réalimenter d'anciennes mares compensatoires;
- Des caniveaux de drainage, étanches par géomembrane, seront situés au pied de la verse et assurant la collecte des eaux de ruissellement de surface provenant de la zone de stockage. Ces eaux chargées transiteront par les bassins de décantation;
- Un bassin de décantation, étanche par géomembrane, sera aménagé au pied de la verse, situé au Nord-Est au niveau d'un point bas existant ;
- Un deuxième bassin de décantation, étanche par géomembrane, sera aménagé au Nord-Ouest de la verse ;
- Des descentes d'eau aménagées contre les talus de la verse et permettant d'acheminer les eaux de ruissellement sur les banquettes jusqu'au pied de la verse et ce également après réhabilitation ;
- Des drains aménagés dans le terrain naturel et permettant de capter les résurgences éventuelles d'eaux souterraines. Etant donné que les eaux collectées par les drains ne seront pas en contact avec les stériles, ces eaux seront rejetées directement vers le milieu naturel (zone humide de Kersioc'h);



• Des drains aménagés au-dessus du complexe d'étanchéité et permettant de collecter les eaux d'infiltration dans la verse. Ces drains déboucheront dans les caniveaux de drainage aménagés au pied de la verse. Ces eaux chargées seront envoyées vers les deux ouvrages de décantation projetés.

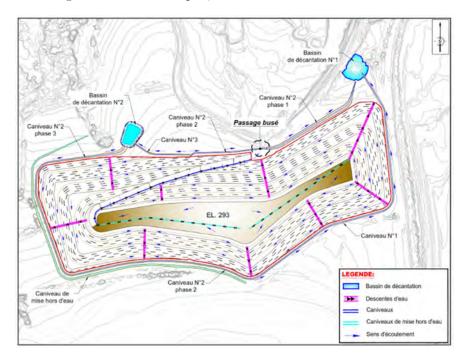


Figure 16: Principe de gestion des eaux de surface en phase ultime

Nous présentons dans ce qui suit une brève description du principe de drainage des eaux de surface, des eaux de résurgences et des eaux d'infiltration.

7.1 Gestion des eaux de surface provenant du bassin versant amont de la verse

Le bassin versant situé en amont de la verse sera en partie drainé par un caniveau de mise hors d'eau longeant la piste de service projetée.

Le caniveau de mise hors d'eau de 690 ml de linéaire draine un bassin versant de 15,75 ha. Il sera construit au démarrage des travaux de mise en verse de la phase 2.

7.2 Gestion des résurgences sous la verse

Afin de collecter les éventuelles résurgences au niveau de l'assise de la future verse, un réseau de drainage composé d'un collecteur principal et de drains d'évacuation sera aménagé.

Le collecteur principal sera creusé dans l'assise de la verse et fera 2 m de largeur à la base sur 1 m de profondeur. Il sera composé de ballast entouré de géotextile (Cf. Figure 17).



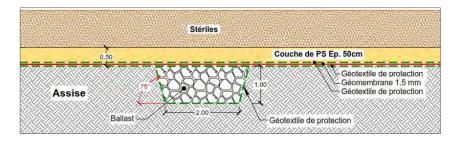


Figure 17: Coupe type du collecteur principal

Afin d'évacuer les eaux collectées par ce collecteur, des drains seront aménagés, sous la couche d'étanchéité (CF. Figure 18).

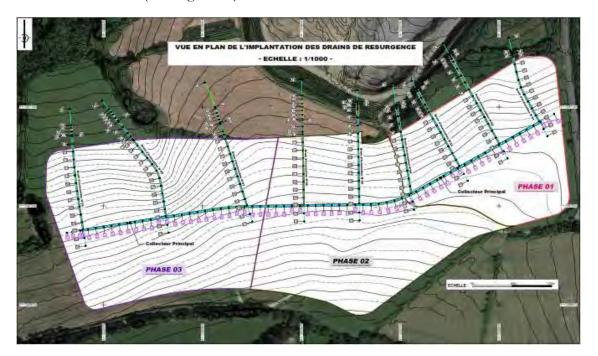


Figure 18 : Vue en plan du dispositif de drainage des résurgences

Ces drains creusés dans l'assise, perpendiculairement au flanc libre du talus de la verse, déboucheront en aval de la verse, dans le milieu naturel.

Ces drains feront 1 m de largeur à la base sur 1 m de profondeur. Ils seront composés de ballast entouré de géotextile et d'une conduite crépinée de 110 mm de diamètre (Cf. Figure 19).

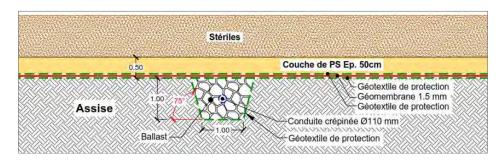


Figure 19 : Coupe type du drain pour l'évacuation des eaux de résurgences



Les plans portant les références « MC-20-138-IME-02-P14-A, MC-20-138-IME-02-P15-A et MC-20-138-IME-01-P16-A » présentent le dispositif de gestion des résurgences sous la verse.

7.3 Gestion des eaux d'infiltration dans la verse

La présence de la couche d'étanchéité à la base entraînera une accumulation des eaux d'infiltration à la base des stériles déposés dans la verse.

Afin d'évacuer ces eaux, des drains en enrochements seront aménagés au-dessus de la couche d'étanchéité (CF. Figure 20 et 21).

Ces drains de 1 m² de section seront composés de ballast et d'une conduite crépinée de 110 mm de diamètre.

Les drains de collecte des eaux d'infiltration débouchent dans les caniveaux projetés au pied de la verse. Ces eaux chargées seront envoyées vers les deux bassins de décantation projetés.

Un masque en enrochements sera posé sur le talus de la verse et qui remonte jusqu'à 3 m au-dessus du pied de la verse. Il permettra d'empêcher le fluage de la couche de PS et de renforcer le dispositif de drainage.

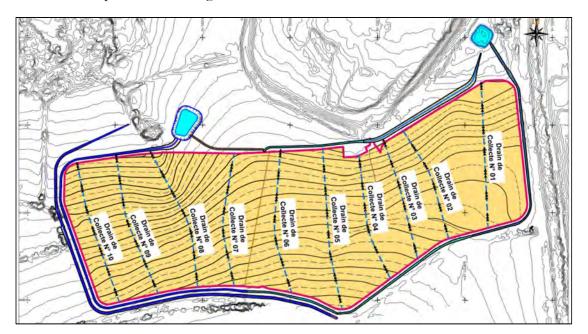


Figure 20: Implantation des drains de collecte des eaux d'infiltration



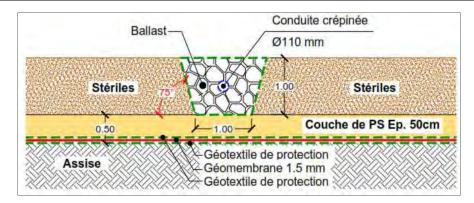


Figure 21: Coupe type du drain de collecte des eaux d'infiltration

Les plans portant les références « MC-20-138-IME-02-P17-A, MC-20-138-IME-02-P18-A et MC-20-138-IME-02-P19-A » présentent le dispositif de gestion des eaux d'infiltration de la verse.

7.4 Gestion des eaux de ruissellement sur la verse

Dans ce qui suit, nous présentons le dispositif de drainage de la verse pour chaque phase de construction ainsi que la phase ultime :

❖ *Phase N*°1 :

Au cours de cette phase, la gestion des eaux de ruissellement se fera avec les ouvrages suivants (Cf. Figure 22) :

- Caniveau N°1-Phase 1 assurant la collecte des eaux de ruissellement des talus Sud et Est de la verse ;
- Caniveau N°2-Phase 1 assurant la collecte des eaux de ruissellement des talus Sud, Ouest et Nord de la verse. Ce caniveau sera composé de deux tronçons : un tronçon définitif au Sud et au Nord de la verse et un tronçon provisoire à l'Ouest de la verse qui sera fonctionnel uniquement durant cette phase. Au-delà de l'année 2023, ce tronçon sera comblé durant la construction de la verse phase 2 ;
- Caniveau N°3-Phase 1 assurant la collecte d'une partie des eaux provenant du talus Nord de la verse. Cet ouvrage déverse dans le caniveau N°2;
- Un bassin de décantation N°1 aménagé au pied de la verse assurant la collecte de toutes les eaux de ruissellement durant la phase 1. Ces eaux seront pompées vers la station de traitement avant d'être rejetées dans le milieu naturel.





Figure 22: Principe de gestion des eaux-Phase 1

Le plan portant la référence « MC-20-138-IME-02-P07-A » présente le dispositif de drainage au cours de première phase de construction de la verse.

• Phase $N^{\circ}2$:

Avant le démarrage de la phase 2, un caniveau de mise hors d'eau définitif sera aménagé au Sud de la verse. Cet ouvrage permettra de dévier les eaux claires en provenance du bassin versant amont vers la zone humide.

En plus des ouvrages déjà construits au cours de la phase précédente, deux autres caniveaux, « Caniveau N°1-Phase 2 » et « Caniveau N°2-Phase 2 », seront aménagés et connectés respectivement aux caniveaux « Caniveau N°1-Phase 1 » et « Caniveau N°2-Phase 1 ».

Toutes les eaux de ruissellement sur la verse seront collectées dans le bassin de décantation N°1 projeté au pied de la verse (Cf. Figure 23).

Le plan portant la référence « MC-20-138-IME-02-P09-A » présente le dispositif de drainage au cours de la deuxième phase de construction de la verse.



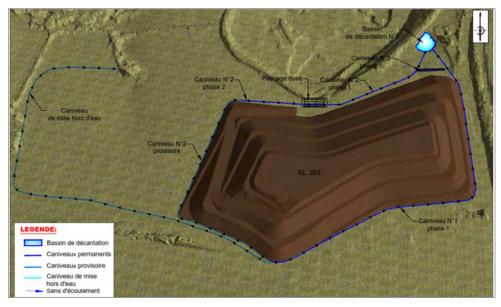


Figure 23 : Principe de gestion des eaux-Phase 2

❖ *Phase N*°*3* :

En plus des ouvrages déjà construits durant les deux phases précédentes, les ouvrages suivants seront aménagés (Cf. Figure 24) :

- Caniveau N°2-Phase 3 qui collecte une partie des eaux provenant des talus Sud et Ouest de la verse ;
- Caniveau N°3- Phase 3 qui collecte une partie des eaux provenant du talus Nord de la verse ;
- Un deuxième bassin de décantation situé au Nord de la verse.

Ces ouvrages seront rendus étanches par la mise en place de géomembrane.

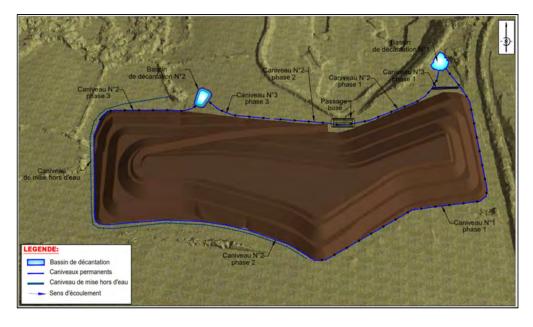


Figure 24: Principe de gestion des eaux-Phase 3



A Phase ultime:

En phase ultime, l'exploitant envisage de réhabiliter la verse en (Cf. Figure 25) :

- Reprofilant la plateforme sommitale de façon à créer deux fils d'eau. Du côté Est, la
 plateforme sommitale sera nivelée vers un fil d'eau débouchant dans la descente
 d'eau N°1. Du côté Ouest, la plateforme sommitale sera nivelée vers un fil d'eau
 débouchant dans le caniveau de la piste d'accès;
- Reprofilant les banquettes de façon à créer une pente longitudinale vers les points bas ;
- Aménageant 9 descentes d'eau au niveau des points bas des banquettes ;
- Aménageant un caniveau au niveau de la rampe d'accès.

Nous tenons à préciser que le sentier de randonnée sera intégré dans l'emprise de la verse.

Le plan portant la référence « MC-20-138-IME-02-P11-A » présente le dispositif de drainage en phase ultime de la verse.

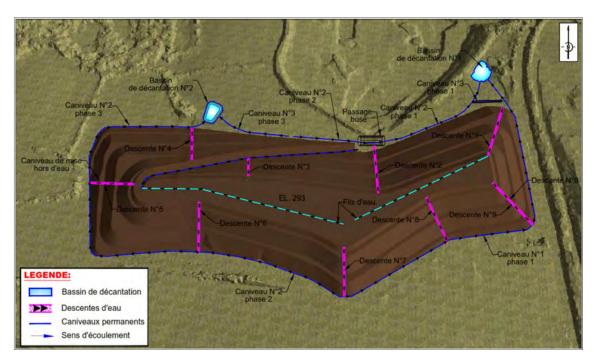


Figure 25: Principe de gestion des eaux-Phase ultime-

8. DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Cette partie de l'étude concerne le dimensionnement des ouvrages hydrauliques projetés pour le drainage de la verse. Le débit retenu pour le dimensionnement de chaque ouvrage correspond au débit généré par une crue de récurrence centennale.



8.1 Descentes d'eau

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de dimensionnement des descentes d'eau :

Tableau 12 : Caractéristiques des ouvrages hydrauliques : Descentes d'eau

Exutoires	S BV	Тс	I100	Q100	Pente	Débit spécifique	Dimensions
	(ha)	(min)	(mm/h)	(m^3/s)	(%)	$(m^3/s/km^2)$	
							• Largeur à la base = 1 m
							• Profondeur = 1 m
Descente	1,90	19,74	90,63	0,48	40	25 10	• Lame d'eau centennale= 0,124 m
N°1	1,90	19,74	90,03	0,40	40	25,18	• Vitesse d'écoulement = 3,47 m/s
							• \$\phi Enrochements = 200 \hat{a} 300 mm
							• Epaisseur enrochements = 1 m
							• Largeur à la base = 1 m
							• Profondeur = 1 m
Descente	1,40	11,34	112,54	0,44	29	31,26	• Lame d'eau centennale= 0,129 m
N°2	1,40	11,54	112,54	0,44	29	31,20	• Vitesse d'écoulement = 3,02 m/s
							• ϕ Enrochements = 200 mm
							• Epaisseur enrochements = 1 m
							• Largeur à la base = 1 m
							• Profondeur = 1 m
Descente	0,55	10,46	116,16	0,18	35	32,27	• Lame d'eau centennale= 0,073 m
N°3	0,55	10,40	110,10	0,10	33	32,27	• Vitesse d'écoulement = 2,38m/s
							• \$\phi Enrochements = 100 \(\hat{a}\) 200 mm
							• Epaisseur enrochements = 1 m
							• Largeur à la base = 1 m
							• Profondeur = 1 m
Descente	1,45	11,89	110,48	0,45	40	30,69	• Lame d'eau centennale= 0,120 m
N°4	1,73	11,07	110,40	0,43	40	30,07	• Vitesse d'écoulement = 3,41 m/s
							• \$\phi Enrochements = 200 \hat{a} 300 mm
							• Epaisseur enrochements = 1 m
							• Largeur à la base = 1 m
							• Profondeur = 1 m
Descente	0,7	8,81	124,21	0,24	35	34,50	• Lame d'eau centennale= 0,086 m
N°5	","	,,,,,	12,,21	٠,_ ١		0 1,00	• Vitesse d'écoulement = 2.63 m/s
							• \$\phi Enrochements = 100 \(\hat{a}\) 200 mm
							• Epaisseur enrochements = 1 m
							• Largeur à la base = 1 m
							• Profondeur = 1 m
Descente	1,20	12,40	108,69	0,36	40	30,19	• Lame d'eau centennale= 0,105 m
N°6	-,		,	,,,,,		23,27	• Vitesse d'écoulement = 3,16 m/s
							• \$\phi Enrochements = 200 \(\hat{a}\) 300 mm
							• Epaisseur enrochements = 1 m
							• Largeur à la base = 1 m
							• Profondeur = 1 m
Descente	0,65	10,12	117,65	0,21	38	32,68	• Lame d'eau centennale= 0,078m
N°7	,	, -	,				• Vitesse d'écoulement = 2.59 m/s
							• \$\phi Enrochements = 100 \hat{a} 200 mm
							• Epaisseur enrochements = 1 m



Descente N°8	0,70	9,39	121,16	0,24	44	33,66	 Largeur à la base = 1 m Profondeur = 1 m Lame d'eau centennale= 0,081 m Vitesse d'écoulement = 2,85 m/s \$\phi\$Enrochements = 100 à 200 mm Epaisseur enrochements = 1 m
Descente N°9	0,60	8,96	123,42	0,21	40	34,28	 Largeur à la base = 1 m Profondeur = 1 m Lame d'eau centennale= 0,077 m Vitesse d'écoulement = 2,63 m/s \$\phi\$Enrochements = 100 à 200 mm Epaisseur enrochements = 1 m

8.2 Caniveaux

Les caniveaux seront aménagés autour de la verse afin de collecter les eaux de ruissellement et d'infiltration en contact avec les stériles et seront recouverts de géomembrane étanche (Coefficient de Strickler K=70).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de dimensionnement des caniveaux :

Tableau 13: Dimensionnement des caniveaux

Exutoires	S BV	Тс	I100	Q100	Débit spécifique	Pente	Dimensions
	(ha)	(min)	(mm/h)	(m^3/s)	$(m^3/s/km^2)$	(%)	
						1	 Tronçon N°1: L = 23 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,69 m Lame d'eau centennale = 0,371 m Vitesse d'écoulement = 2,76 m/s
						3.69	 Tronçon N°2: L = 33 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,62 m Lame d'eau centennale = 0,255 m Vitesse d'écoulement = 4,38 m/s
Caniveau N°1 phase 1	8,30	0 39,79	60,89	1,40	16,91	1	 Tronçon N°3: L = 123 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,59 m Lame d'eau centennale = 0,371 m Vitesse d'écoulement = 2,76 m/s
						3.89	 Tronçon N°4: L = 82 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,75 m Lame d'eau centennale= 0,251 m Vitesse d'écoulement = 4,46 m/s
						6,85	 Tronçon N°5: L = 75 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,92 m Lame d'eau centennale= 0,213 m Vitesse d'écoulement = 5,42 m/s



	1	1	ı	ı	ı		1
						1,61	 ★ Tronçon N°1: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,52 m Lame d'eau centennale= 0,324 m Vitesse d'écoulement = 3,27 m/s Tronçon N°2: L = 30 m
						3,08	 Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,57 m Lame d'eau centennale = 0,269 m Vitesse d'écoulement = 4,11 m/s
			3,90	 Tronçon N°3: L = 20 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,60 m Lame d'eau centennale= 0,251 m Vitesse d'écoulement = 4,46 m/s 			
Caniveau N°1 phase 2	8,30	39,79	60,89	1,40	16,91	3,64	 Tronçon N°4: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,69 m Lame d'eau centennale= 0,256 m Vitesse d'écoulement = 4,35 m/s
						2,75	 Tronçon N°5: L = 75 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,75 m Lame d'eau centennale= 0,278 m Vitesse d'écoulement = 3,95 m/s
						3,04	 Tronçon N°6: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,75 m Lame d'eau centennale= 0,270 m Vitesse d'écoulement = 4,09 m/s
						2,19	 Tronçon N°7: L = 51 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,64 m Lame d'eau centennale= 0,297 m Vitesse d'écoulement = 3,65 m/s
Caniveau N°2-Phase 1 Tronçon définitif	6,65	40,48	60,00	1,11	16,67	1,01	 Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,59 m Lame d'eau centennale = 0,324 m Vitesse d'écoulement = 2,59 m/s
Caniveau N°2-Phase 1	6,65	40,48	60,00	1,11 16,1	16,67	1	 Largeur à la base =0.5 m Profondeur minimale = 0,52 m Lame d'eau centennale= 0,441 m Vitesse d'écoulement = 2,68 m/s
(tronçon provisoire)	0,00	10,70	00,00	2,11	10,07	4.78	 Largeur à la base = 0.5 m Profondeur minimale = 0,51 m Lame d'eau centennale = 0,293 m Vitesse d'écoulement = 4.78 m/s



						6.18	 Largeur à la base = 0.5 m Profondeur minimale = 0,75 m Lame d'eau centennale= 0,254 m Vitesse d'écoulement = 5.82 m/s Largeur à la base = 0.5 m Profondeur minimale = 1,07 m Lame d'eau centennale= 0,274 m Vitesse d'écoulement = 5.26 m/s
						4.68	 Tronçon N°1: L = 105 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,54 m Lame d'eau centennale= 0,104 m Vitesse d'écoulement = 3,01 m/s
Caniveau N°2-Phase 2 (tronçon provisoire)	1,40	21,57	87,53	0,34	24,32	3.66	 Tronçon N°2: L = 80 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,53 m Lame d'eau centennale= 0,112 m Vitesse d'écoulement = 2,78 m/s
						5.73	 Tronçon N°3: L = 25 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,59 m Lame d'eau centennale = 0,098 m Vitesse d'écoulement = 3,22 m/s
						1,86	 Tronçon N°1: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,56 m Lame d'eau centennale= 0,136 m Vitesse d'écoulement = 2,21 m/s
						1,52	 Tronçon N°2: L = 45 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,65 m Lame d'eau centennale= 0,145 m Vitesse d'écoulement = 2,07 m/s
Caniveau N°2-Phase 2 Tronçon définitif	1,40	21,57	87,53	0,34	24,32	1,11	 Tronçon N°3: L = 59 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,51 m Lame d'eau centennale= 0,160 m Vitesse d'écoulement = 1,87 m/s
definitif						1	 Tronçon N°4: L = 65 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,52 m Lame d'eau centennale= 0,164m Vitesse d'écoulement = 1,8 m/s
						2,28	 Tronçon N°5: L = 37 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,52 m Lame d'eau centennale= 0,129 m Vitesse d'écoulement = 2,37 m/s
						1,63	



Caniveau N°2-Phase 3	4,85	34,98	67,28	0,91	18,69	1,31 2,22 1,42 1 1,68	 Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,44 m Lame d'eau centennale= 0,143 m Vitesse d'écoulement = 2,13 m/s ★ Tronçon N°1: L = 25 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,52 m Lame d'eau centennale= 0,269 m Vitesse d'écoulement = 2,68 m/s ★ Tronçon N°2: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,53m Lame d'eau centennale= 0,231 m Vitesse d'écoulement = 3,22 m/s ★ Tronçon N°3: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,51 m Lame d'eau centennale= 0,263 m Vitesse d'écoulement = 2,76 m/s ★ Tronçon N°4: L = 50 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,54 m Lame d'eau centennale= 0,291 m Vitesse d'écoulement = 2,44 m/s ★ Tronçon N°5: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,60 m Lame d'eau centennale= 0,250 m Vitesse d'écoulement = 2,92 m/s ★ Tronçon N°6: L = 37 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,62 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,268 m Vitesse d'écoulement = 2,67 m/s ★ Tronçon N°7: L = 53 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,57m Lame d'eau centennale= 0,172 m Vitesse d'écoulement = 4,54 m/s ★ Tronçon N°8: L = 30 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,172 m Vitesse d'écoulement = 4,54 m/s ★ Tronçon N°8: L = 30 m Largeur à la base = 1 m
					6,06	 Tronçon N°7: L = 53 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,57m Lame d'eau centennale= 0,172 m Vitesse d'écoulement = 4,54 m/s 	
						4,63	,
						5,83	 ❖ Tronçon N°9: L = 65 m • Largeur à la base = 1 m • Profondeur minimale = 0,61 m • Lame d'eau centennale= 0,174 m • Vitesse d'écoulement = 4,49 m/s



						7,11	 Tronçon N°10: L = 35 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,62 m Lame d'eau centennale= 0,164 m Vitesse d'écoulement = 4,8 m/s
						6,45	 Tronçon N°11: L = 31 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,61 m Lame d'eau centennale = 0,169 m Vitesse d'écoulement = 4,64 m/s
						1	 Tronçon N°12: L = 178 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,51 m Lame d'eau centennale = 0,291 m Vitesse d'écoulement = 2,44 m/s
Caniveau N°3 Phase 1	2.1	21,42	81.19	0.47	22.55	1	 Largeur à la base = 1 m Lame d'eau centennale= 0,199 m Vitesse d'écoulement = 1,99 m/s
						1	 Tronçon N°1: L = 35 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,54 m Lame d'eau centennale= 0,07 m Vitesse d'écoulement = 1,10 m/s
Caniveau N°3 Phase 3	0,25	10,30	108,11	0,08	30,03	3,89	 Tronçon N°2: L = 27 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,55 m Lame d'eau centennale = 0,049 m Vitesse d'écoulement = 1,75 m/s
						6,11	 Tronçon N°3: L = 45 m Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 0,61 m Lame d'eau centennale = 0,042 m Vitesse d'écoulement = 1,99 m/s
Caniveau de la piste d'accès	2,50	28,56	72,55	0,50	20.15	10	 Largeur à la base = 1 m Profondeur maximale = 0,5 m Lame d'eau centennale= 0,192 m Vitesse d'écoulement = 2,21 m/s
Caniveau de mise hors d'eau	15,75	44,65	55,56	2,43	15,34	1	 Largeur à la base = 1 m Profondeur minimale = 1 m Lame d'eau centennale = 0,865 m Vitesse d'écoulement = 1,5 m/s

8.3 Dispositif de décantation

Les eaux de ruissellement provenant de la verse Ouest seront acheminées vers les deux bassins de décantation aménagés au pied Nord de la verse et recouverts de géomembrane étanche. Ces eaux seront pompées puis dirigées dans le circuit des eaux du site afin d'être traitées puis finalement rejetées dans le milieu naturel.



Ces eaux collectées sont dirigées vers une première station de traitement (NEUTRALAC I) où le pH est remonté au lait de chaux, puis sont mises à décanter dans la Fosse 2. Ainsi, la fosse permet d'écrêter le volume d'eau de percolation récupéré.

Par la suite, l'eau décantée est repompée de la Fosse 2 soit pour :

- Être renvoyée vers l'usine pour le traitement du minerai ;
- Rejoindre le milieu naturel. Dans ce cas, elle passe par la station de traitement NEUTRALAC III (traitement au lait de chaux et au besoin à la soude) puis par une succession de 4 bassins de décantation avant rejet dans le Crazius.

Nous tenons à préciser que d'ici le 1er janvier 2024, une nouvelle usine de traitement des eaux sera mise en service pour l'abattement du manganèse avec la réduction de la concentration maximale autorisée à 2 mg/l.

En tenant compte du système de gestion des eaux actuel du site de Glomel, les deux bassins de décantation feront le rôle d'un ouvrage tampon pour un stockage provisoire des eaux chargées provenant de la verse. Ainsi, une capacité de stockage de l'ordre de 1000 à 1500 m³ pour chaque bassin serait suffisante à condition de mettre en place un système de pompage approprié.

9. EVALUATION DU POTENTIEL DE STABILITE DE LA VERSE A LONG TERME

Compte tenu du contexte géotechnique du site, trois mécanismes de rupture peuvent affecter la stabilité de la verse. Il s'agit d'une :

- Rupture intrinsèque : La surface de glissement affecte la verse sans passer par l'assise ;
- Rupture sur interface (dispositif d'étanchéité) : La surface de glissement est tangente à la surface du terrain naturel. Ce type de rupture est facilité par la présence du dispositif d'étanchéité à la base de la verse ;
- Rupture par glissement profond dans l'assise : La surface de glissement est profonde. Elle affecte les terrains situés entre la verse est le substratum rigide.

Au total, huit coupes géotechniques passant par les différents talus libres ont été étudiées ; (Cf. Annexe D). Les calculs du coefficient de sécurité par rapport au glissement sont basés sur la méthode des tranches verticales (Code de calcul TALREN).

Les résultats des calculs des coefficients de sécurité sont présentés dans le tableau N°14. Les surfaces de glissement potentiel au niveau des coupes étudiées sont présentées dans l'annexe E.

Ces résultats montrent que :

• Les coefficients de sécurité obtenues pour les différentes coupes sont supérieurs à 1,5 en considérant un drainage efficace de la verse ;



• En cas de colmatage partiel des drains, le coefficient de sécurité calculé est supérieur à la valeur minimale requise de 1,1.

Conclusion: Nous estimons que le potentiel de stabilité de la verse Ouest est suffisant pour couvrir les aléas géotechniques et naturels (pluies extrêmes, colmatage des drains, hétérogénéité locale des matériaux de l'assise ou de la verse, ...).



Tableau 14 : Résultats de l'analyse de stabilité à long terme

		Drainage efficace		Mauvais drainage			
Coupe	Rupture intrinsèque	Rupture sur interface (dispositif d'étanchéité)	Rupture profonde	R. Intrinsèque	Rupture sur interface (dispositif d'étanchéité	Rupture profonde	
1	2,01	2,37	2,41	1,78	2,08	2,07	
2	1,75	1,55	1,68	1,80	1,32	1.55	
3	1,74	1,63	1,66	1,68	1,43	1,51	
4	1,74	1,50	1,64	1,69	1,18	1,46	
5	1,93	1,50	1,80	2,01	1,33	1,63	
6	1,64	1,75	1,88	1,64	1,58	1,80	
7	1,66	1,63	1,88	1,66	1,52	1,81	
8	1,73	1,59	1,77	1,80	1,36	1,64	



10. DISPOSITIF D'AUSCULTATION ET DE SURVEILLANCE

Afin d'assurer la construction de la verse dans des conditions sécuritaires, nous recommandons de mettre en place un dispositif d'auscultation composé de :

- Deux piézomètres placés au niveau du talus Nord de la verse à la cote 270 NGF et permettant de suivre le niveau d'eau dans la verse. Les piézomètres sont crépinés sur toute la verse et arrêtés à une profondeur de 1 m par rapport à la géomembrane située à la base ;
- Six plots topographiques qui permettront de suivre les éventuels déplacements en altimétrie et en altitude de la verse.

Ci-dessous l'implantation du dispositif d'auscultation proposé pour la Verse Ouest.

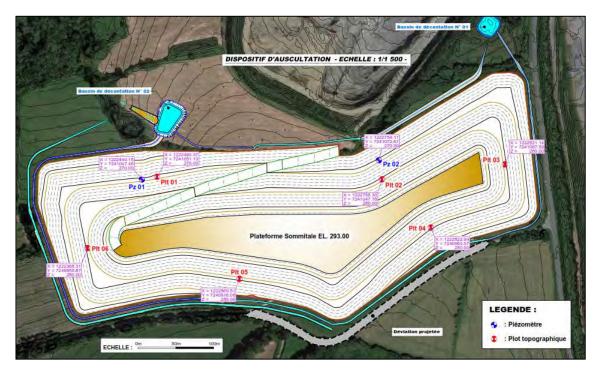


Figure 26 : Implantation des piézomètres et des plots topographiques

En plus de l'auscultation, un suivi rigoureux des travaux de construction et des opérations de stockage de la verse doit être réalisé pour vérifier la conformité des travaux par rapport au projet.



11. CONCLUSION

L'extraction de l'andalousite génère des stériles composés d'un mélange de matériaux sabloargileux et de blocs de dimensions variables qui sont stockés actuellement sur la verse Kerroué.

Etant donné que la verse existante atteindra prochainement sa capacité maximale, IRMG envisage de construire une nouvelle verse « Verse Ouest » à proximité de la Fosse 3.

La Verse Ouest est déjà autorisée dans l'arrêté préfectoral du site du 03/08/2018 et IRMG envisage une extension limitée du périmètre ICPE d'environ 2,5 ha pour augmenter la capacité de stockage de cette verse dans le cadre du projet d'ouverture de la Fosse 4.

Dans ce cadre, IRMG a élaboré le projet de la Verse Ouest d'une capacité ultime de l'ordre de 2 millions de m³ et a lancé un programme d'investigations géotechniques des matériaux de l'assise afin d'alimenter la phase APD.

La gestion des eaux est basée sur la séparation entre les eaux claires provenant du bassin versant amont et des eaux chargées provenant de la verse. Ainsi le dispositif de drainage proposé permet de gérer :

- Les eaux de ruissellement avec des caniveaux de drainage et des descentes d'eau;
- Les eaux du bassin versant amont avec un caniveau de mise hors d'eau;
- Les eaux d'infiltration avec des drains en enrochements placés sous les stériles et connectés aux caniveaux de drainage;
- Les eaux de résurgence avec un collecteur principal et des drains en enrochements.

Les eaux de ruissellement seront collectées au niveau de deux bassins de décantation aménagés au pied Nord de la verse.

Le dispositif d'étanchéité proposé permettra de créer une barrière active entre les stériles potentiellement acidogènes et le terrain naturel. Ainsi ce système consiste à la mise en place d'une couche de PS d'épaisseur 50 cm au-dessus d'une couche de géomembrane en PEHD de 1,5 mm d'épaisseur et protégée par deux nappes de géotextile de protection.

Les justifications techniques montrent que le potentiel de stabilité de la Verse Ouest est suffisant pour couvrir les aléas géotechniques et naturels.

Afin de contrôler la stabilité de la verse, il est recommandé d'installer un dispositif d'auscultation composé de deux piézomètres et six plots topographiques. Ce dispositif sera associé à un contrôle et une surveillance visuelle périodique.



ANNEXE A: CLICHES-PUITS A LA PELLE



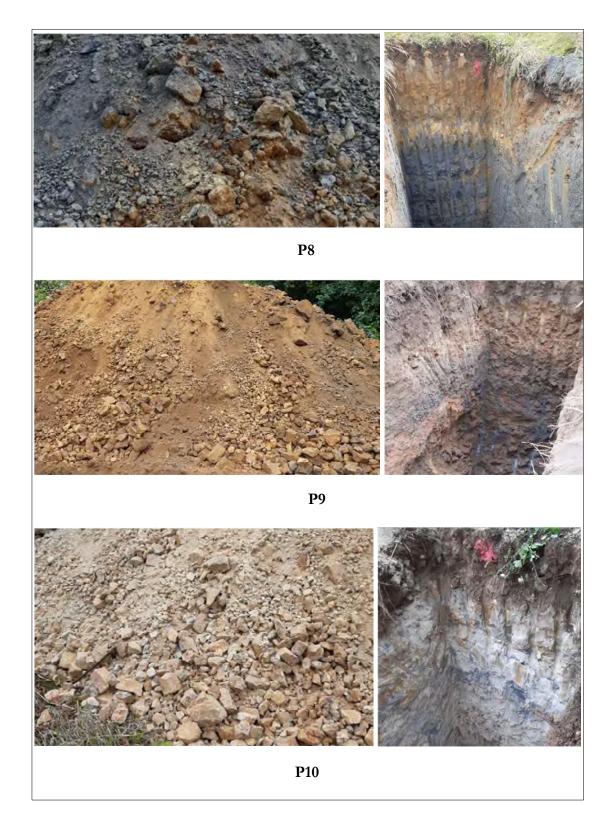


Figue N°1 : Puits à la pelle P1-P4



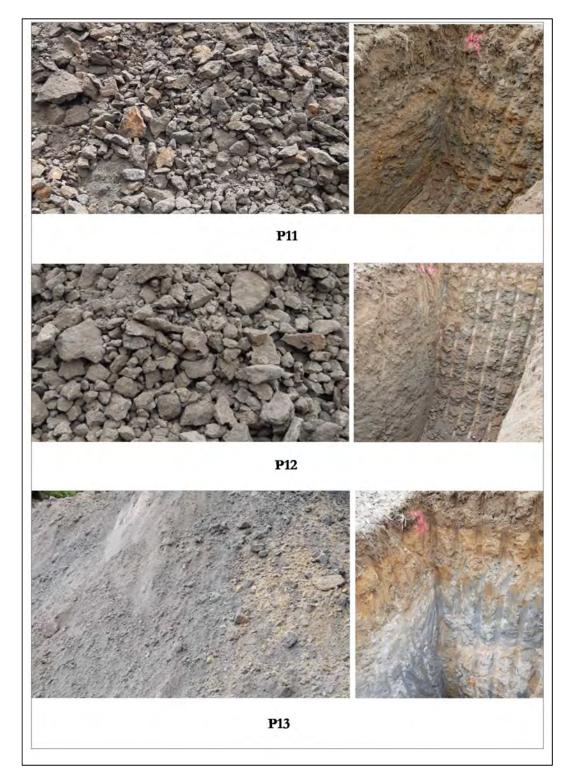


Figue N°2 : Puits à la pelle P5-P7



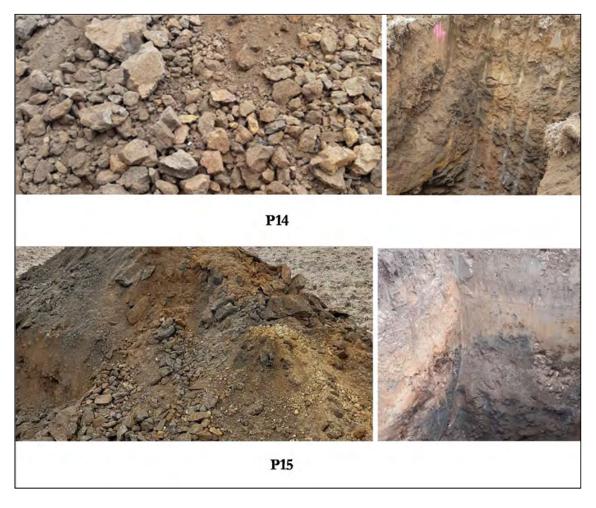
Figue N°3 : Puits à la pelle P8-P10





Figue N°4 : Puits à la pelle P11-P13

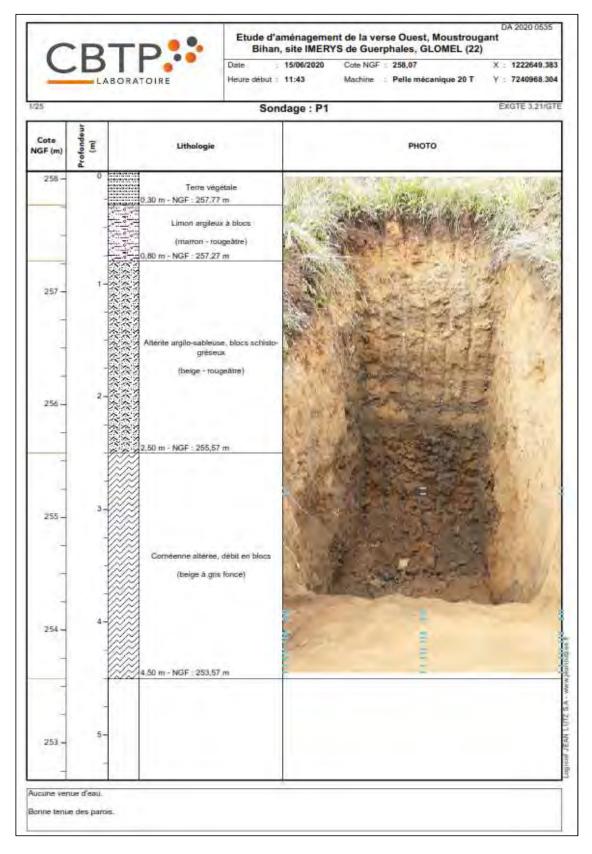




Figue N°5 : Puits à la pelle P14-P15

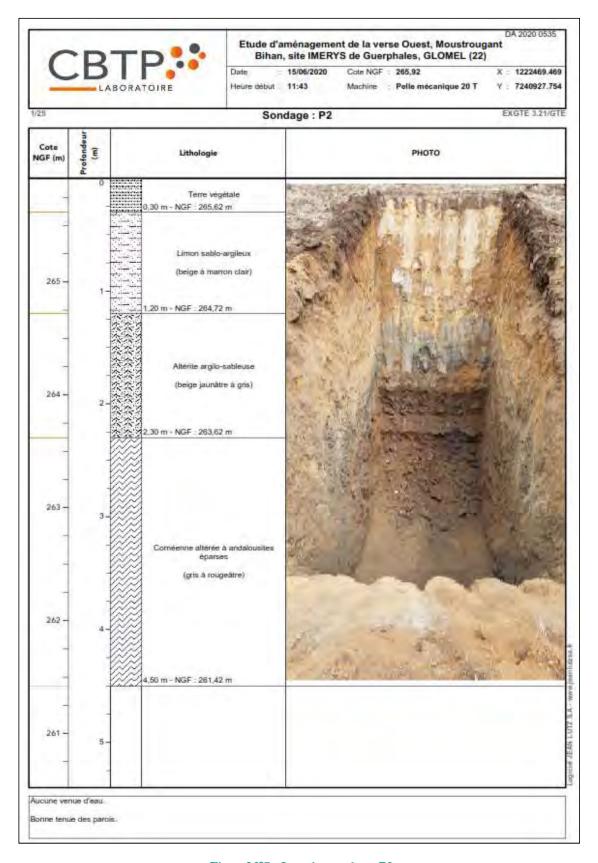
ANNEXE B : COUPES GEOLOGIQUES-PUITS A LA PELLE





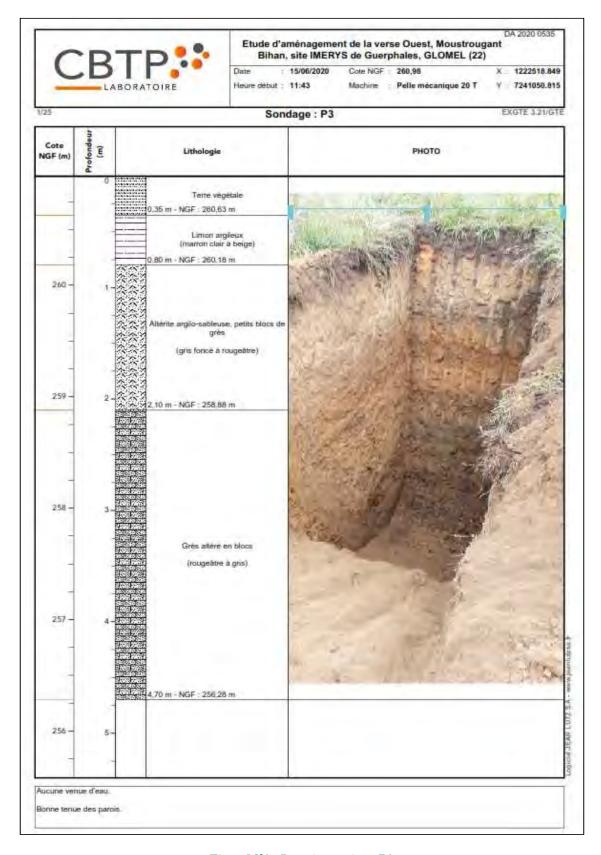
Figue N°6: Log du sondage P1





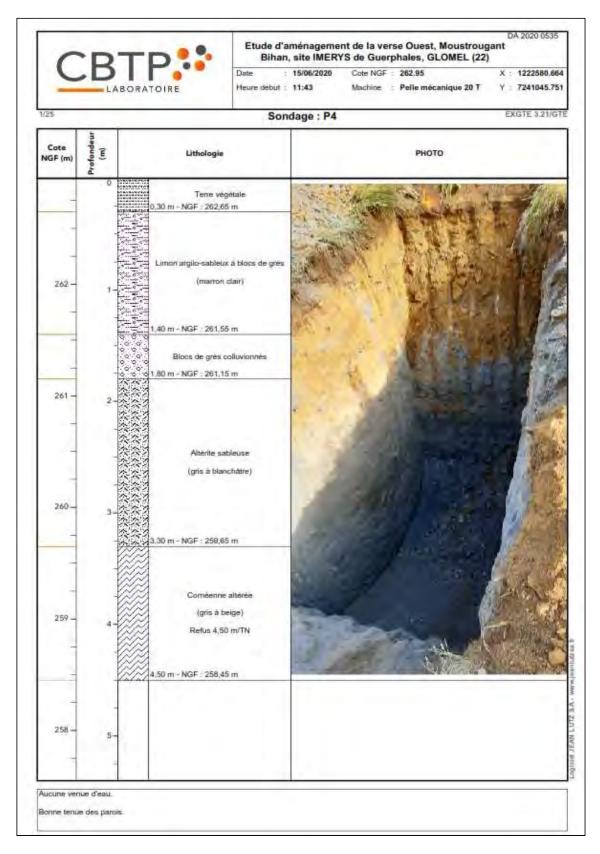
Figue N°7 : Log du sondage P2





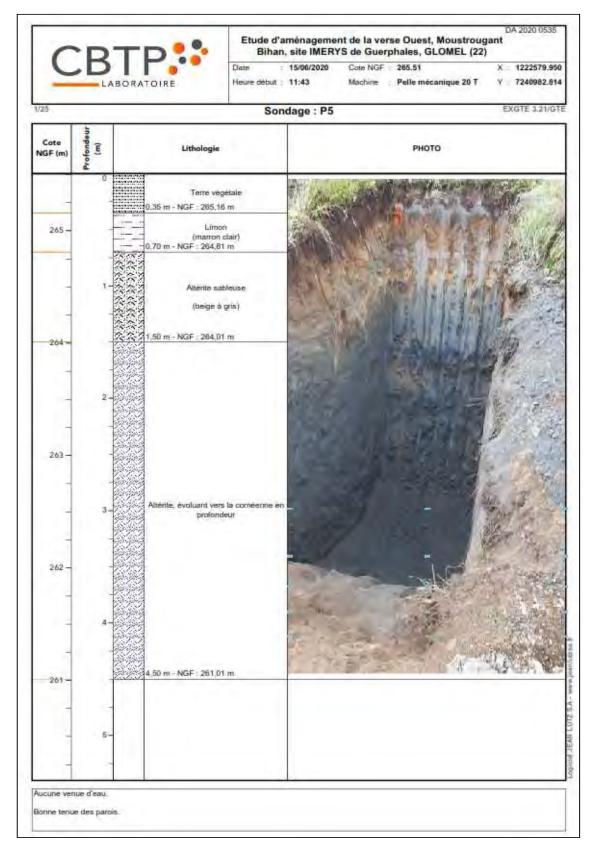
Figue N°8: Log du sondage P3





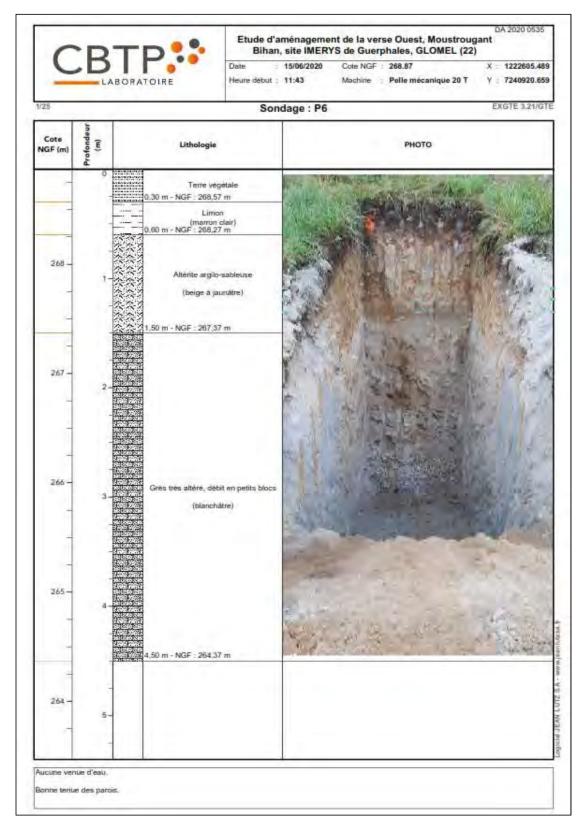
Figue N°9: Log du sondage P4





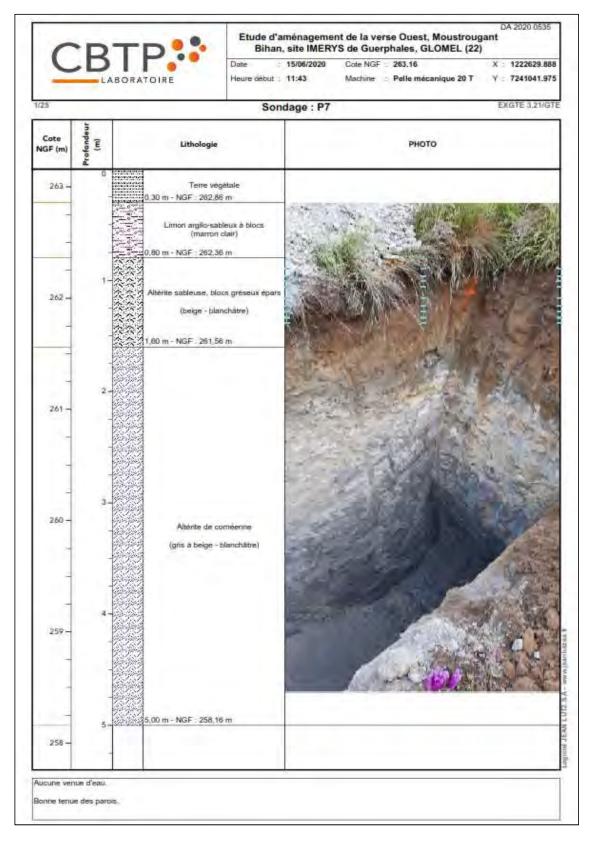
Figue N°10 : Log du sondage P5





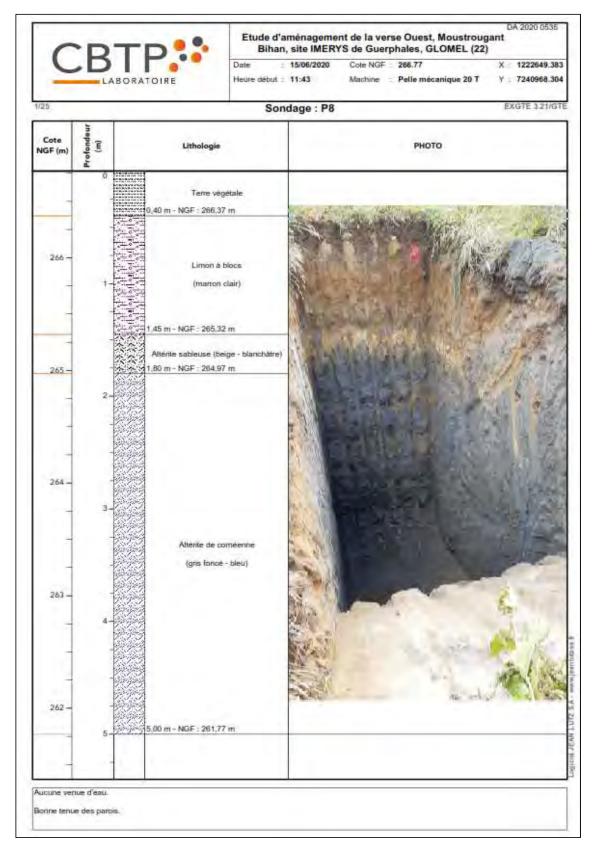
Figue N°11: Log du sondage P6





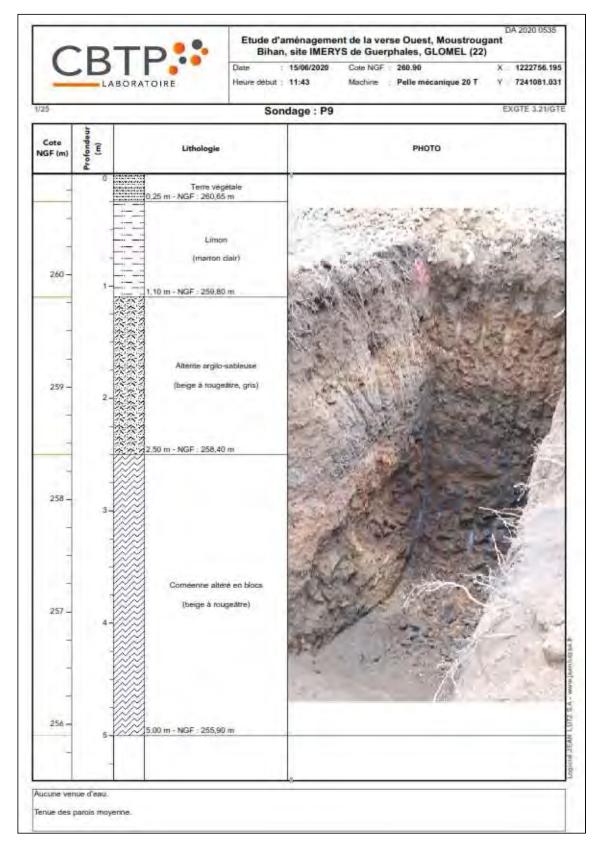
Figue N°12: Log du sondage P7





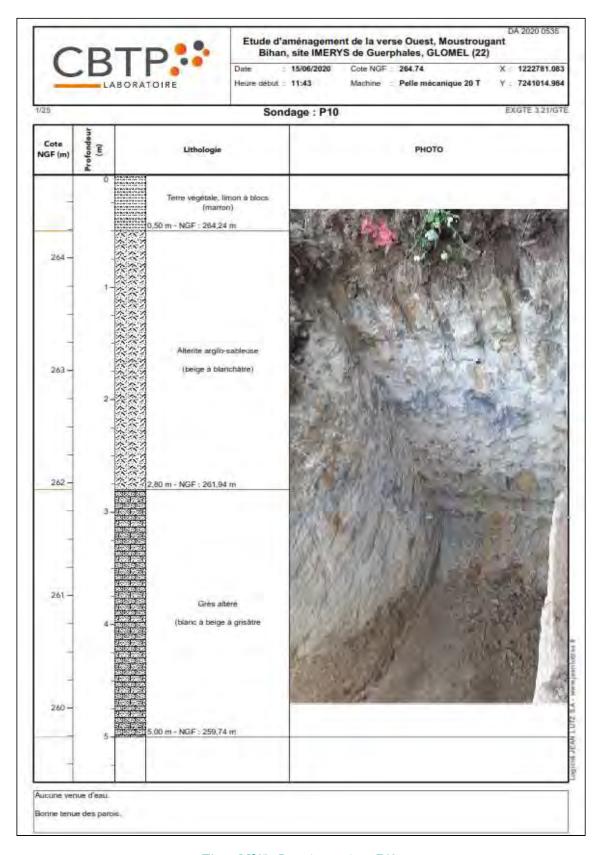
Figue N°13 : Log du sondage P8





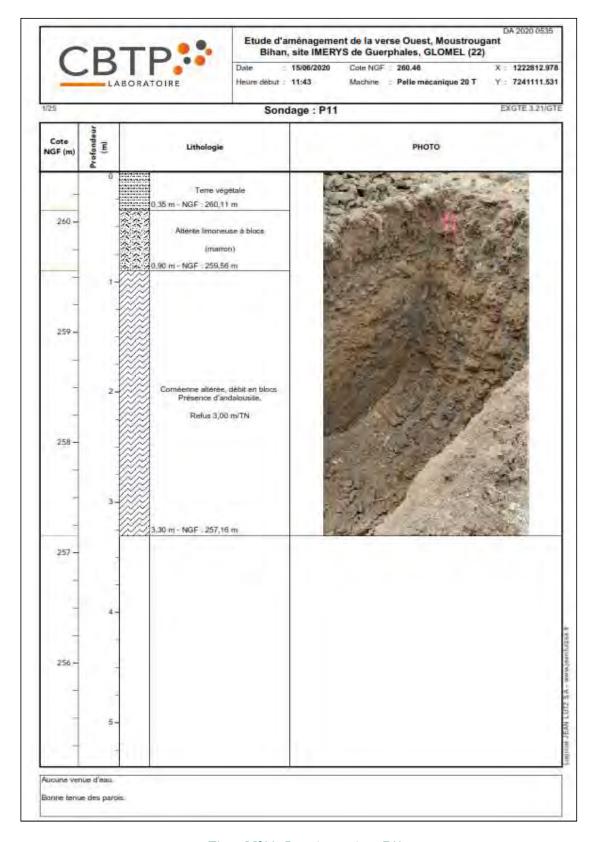
Figue N°14: Log du sondage P9





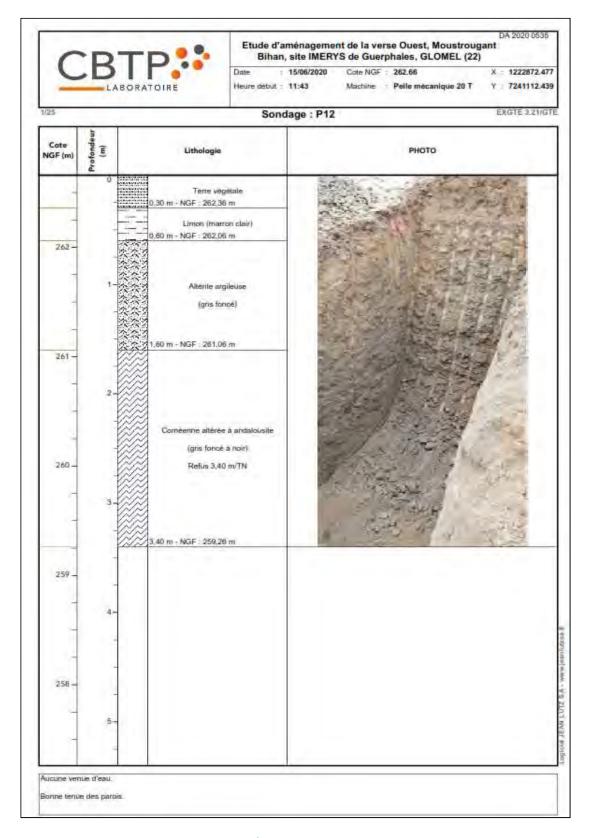
Figue N°15: Log du sondage P10





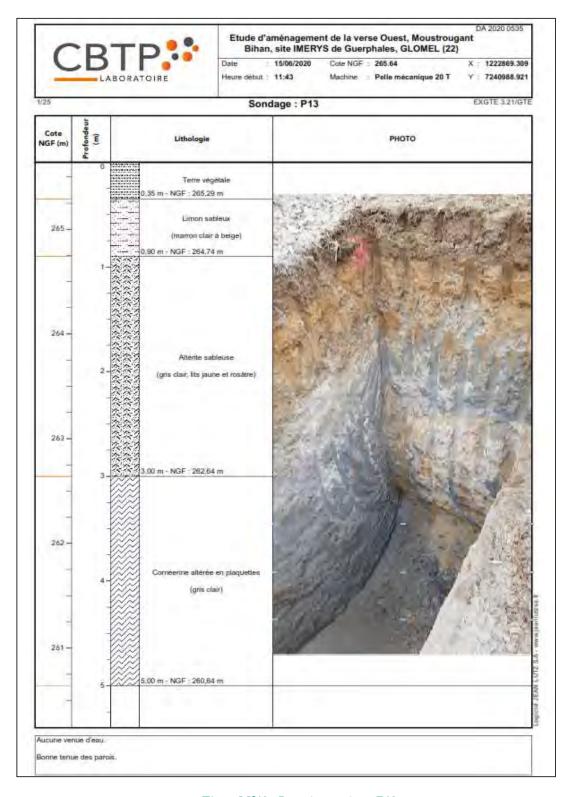
Figue N°16 : Log du sondage P11





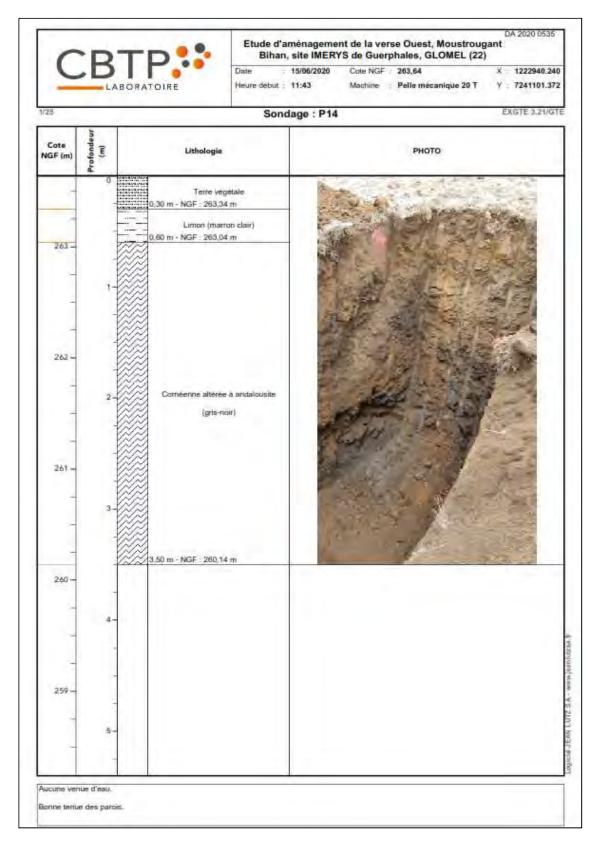
Figue N°17 : Log du sondage P12





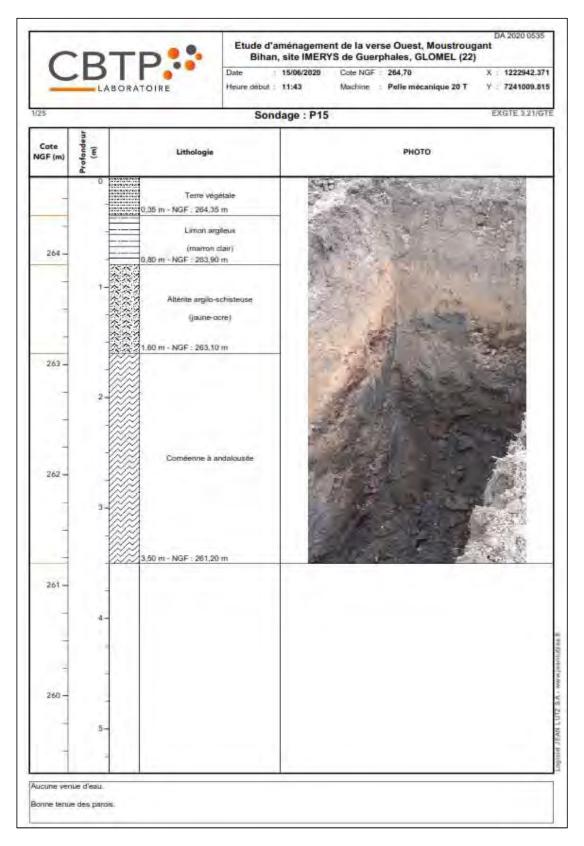
Figue N°18: Log du sondage P13





Figue N°19: Log du sondage P14



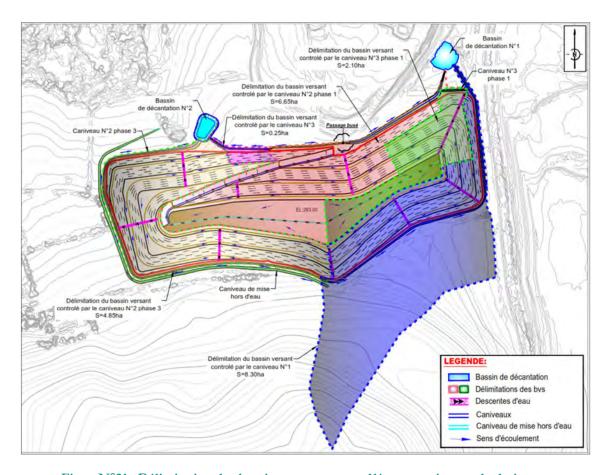


Figue N°20 : Log du sondage P15

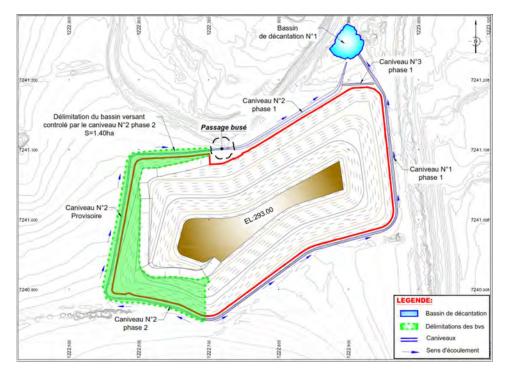


ANNEXE C: DELIMITATION DES BASSINS VERSANTS



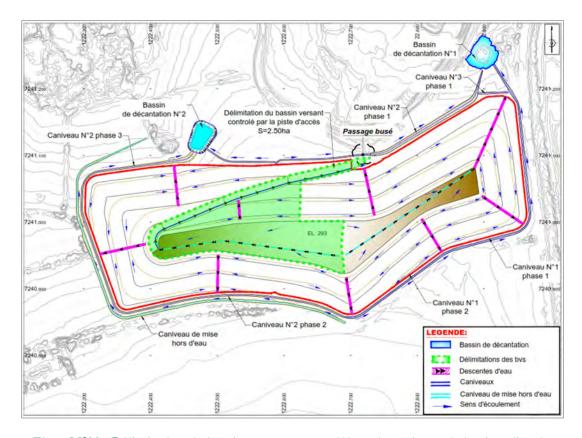


Figue N°21 : Délimitation des bassins versants contrôlés par caniveaux de drainage

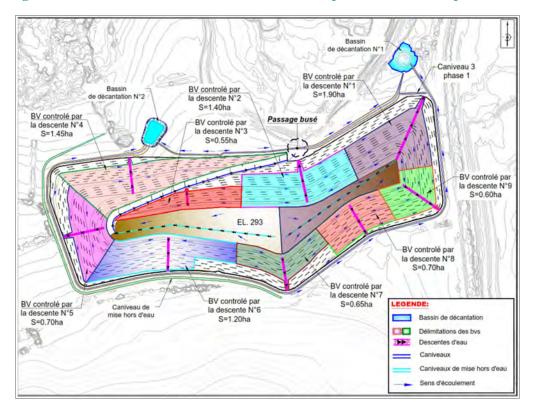


Figue N°22 : Délimitation du bassins versants contrôlé par le caniveau N°2 phase 2



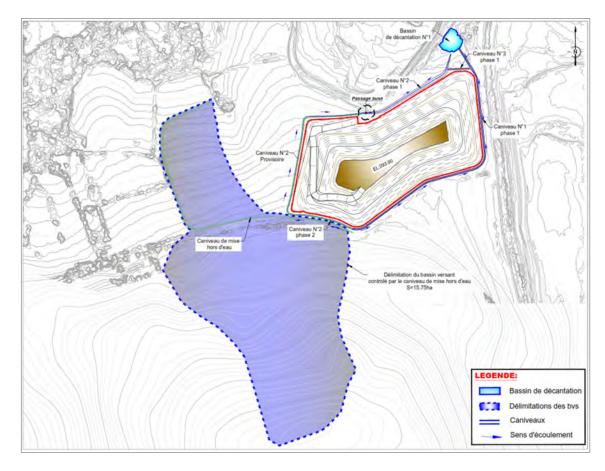


Figue N°23 : Délimitation du bassins versants contrôlé par le caniveau de la piste d'accès



Figue N°24 : Délimitation des bassins versants contrôlés par les descentes d'eau



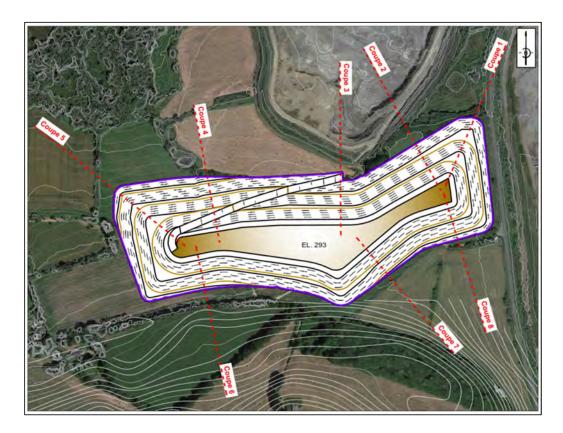


Figue N°25 : Délimitation du bassin versant contrôlé par le caniveau de mise hors d'eau

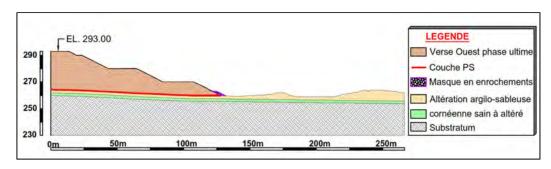


ANNEXE D : COUPES GEOTECHNIQUES

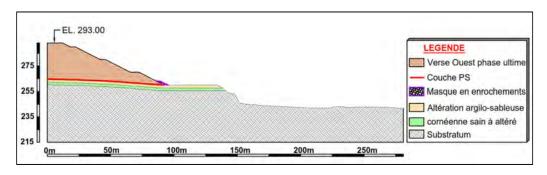




Figue N°26: Implantation des coupes géotechniques

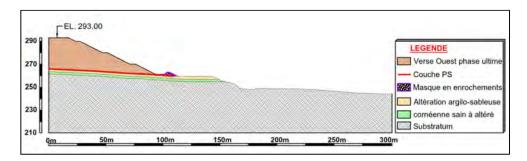


Figue N°27 : Coupe géotechnique N°1

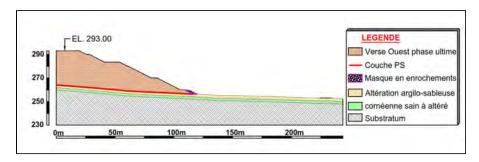


Figue N°28 : Coupe géotechnique N°2

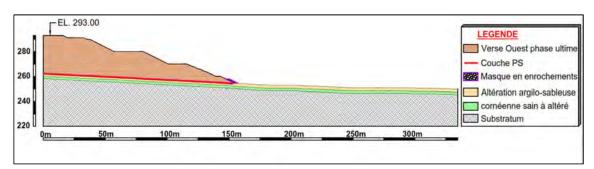




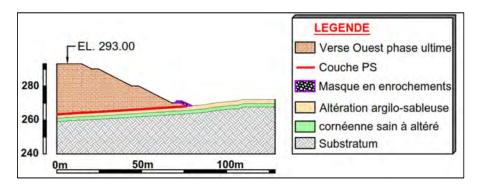
Figue N°29 : Coupe géotechnique N°3



Figue N°30 : Coupe géotechnique N°4

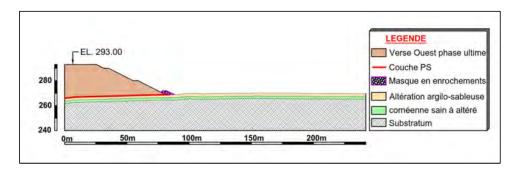


Figue N°31: Coupe géotechnique N°5

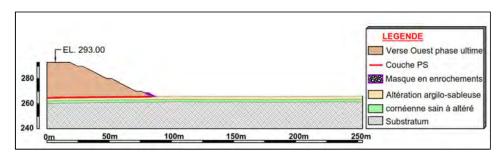


Figue N°32: Coupe géotechnique N°6





Figue N°33 : Coupe géotechnique N°7

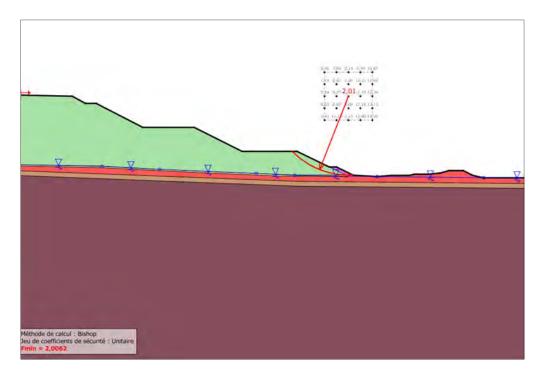


Figue N°34 : Coupe géotechnique N°8

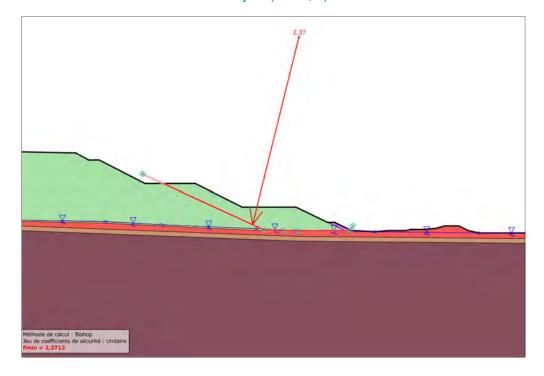


ANNEXE E: SORTIES TALREN

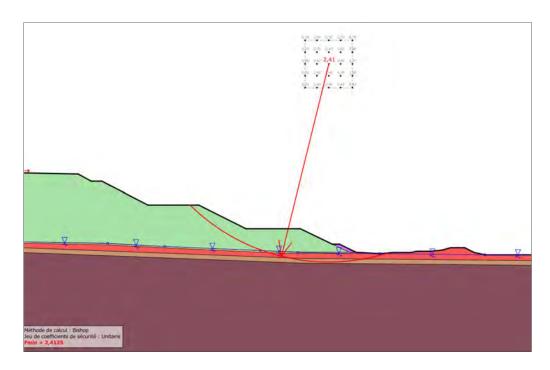




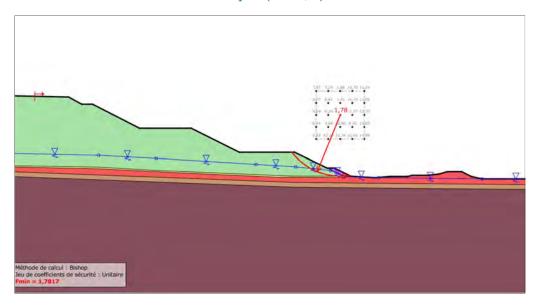
Figue $N^{\circ}35$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 1 (FS =2,01)



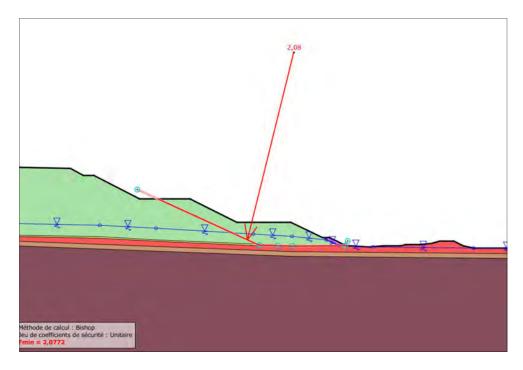
Figue $N^{\circ}36$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 1 (FS =2,37)



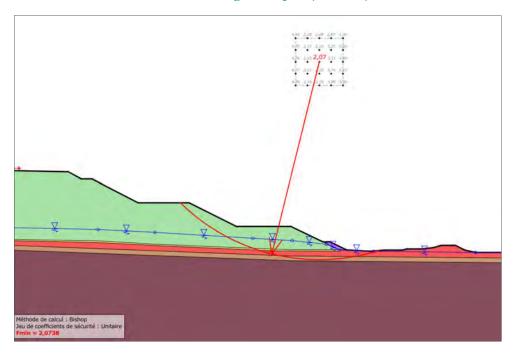
Figue $N^{\circ}37$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 1 (FS =2,41)



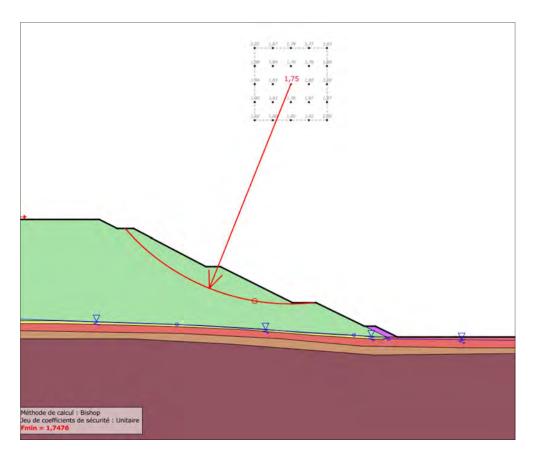
Figue N°38 : Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 1 (FS =1,78)



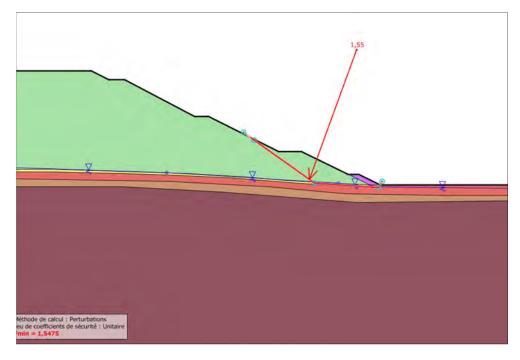
Figue $N^{\circ}39$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 1 (FS =2,08)



Figue $N^{\circ}40$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 1 (FS = 2,07)

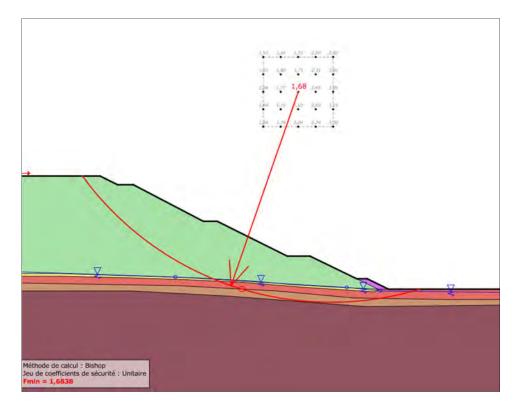


Figue $N^{\circ}41$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 2 (FS = 1,75)

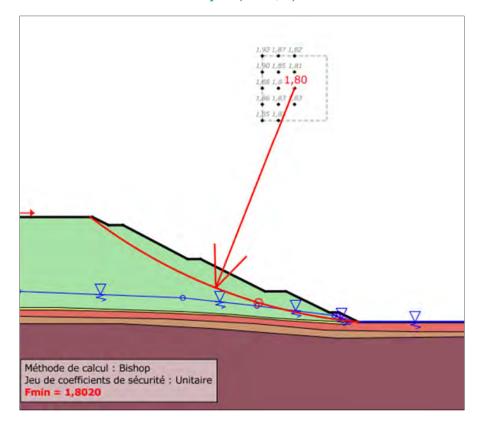


Figue $N^{\circ}42$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 2 (FS =1,55)



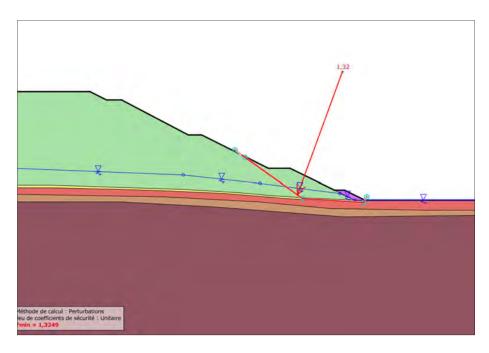


Figue $N^{\circ}43$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 2 (FS =1,68)

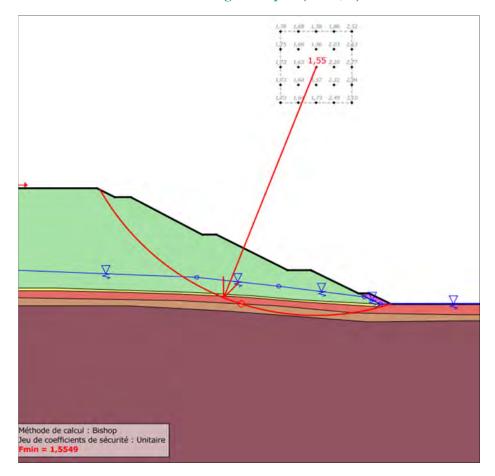


Figue N°44 : Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 2 (FS =1,80)



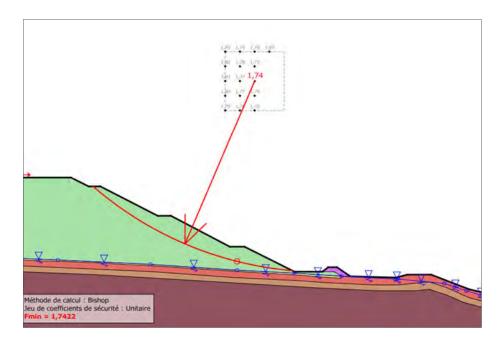


Figue $N^{\circ}45$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 2 (FS =1,32)

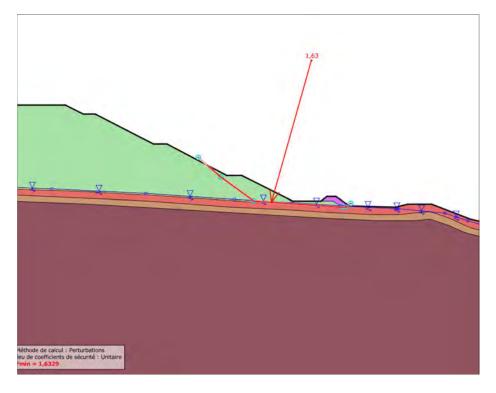


Figue $N^{\circ}46$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 2 (FS =1,55)

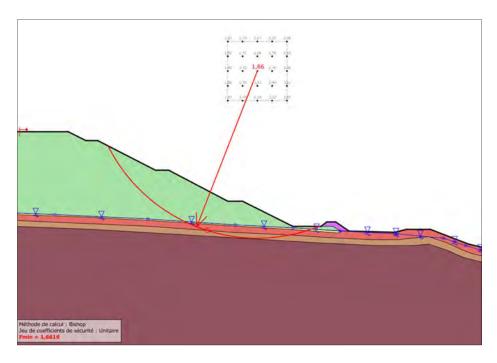




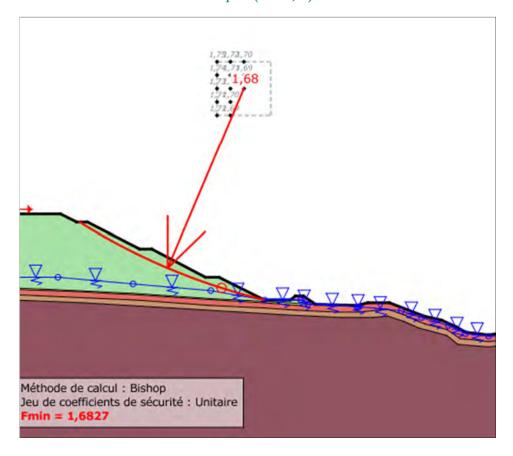
Figue $N^{\circ}47$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 3 (FS =1,74)



Figue N°48 : Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 3 (FS =1,63)

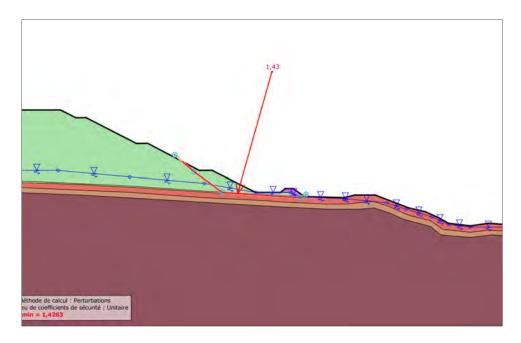


Figue N°49 : Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 3 (FS =1,66)

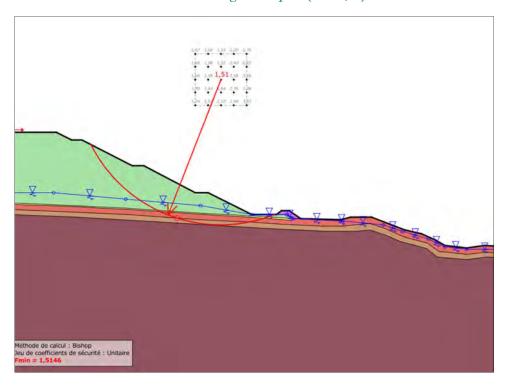


Figue $N^{\circ}50$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 3 (FS =1,68)

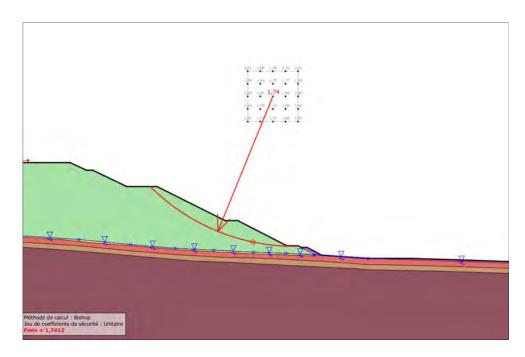




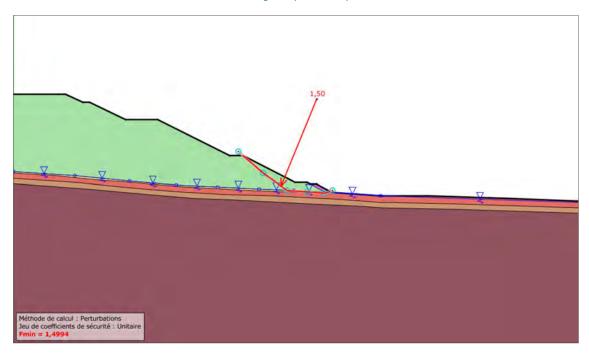
Figue $N^{\circ}51$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 3 (FS =1,43)



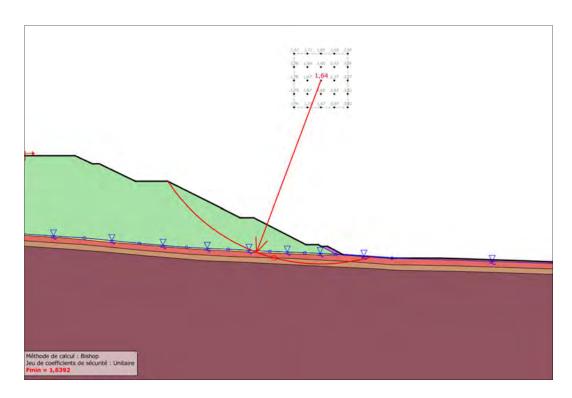
Figue $N^{\circ}52$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 3 (FS =1,51)



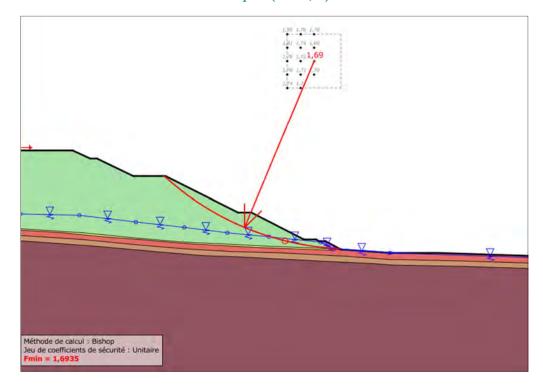
Figue $N^{\circ}53$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 4 (FS =1,74)



Figue N°54 : Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 4 (FS =1,50)

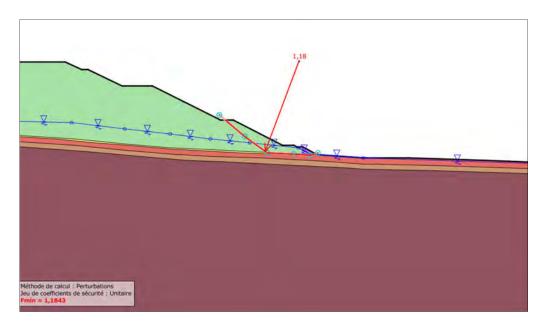


Figue $N^{\circ}55$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 4 (FS =1,64)

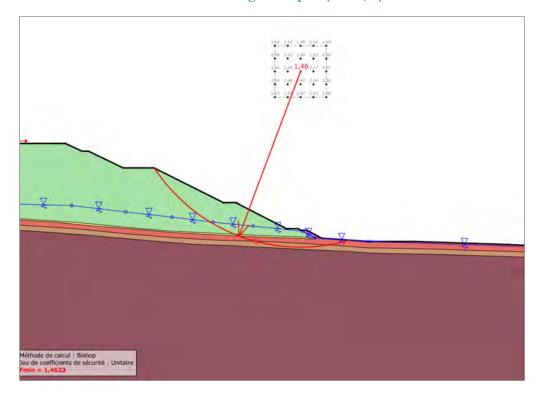


Figue N°56 : Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 4 (FS =1,69)

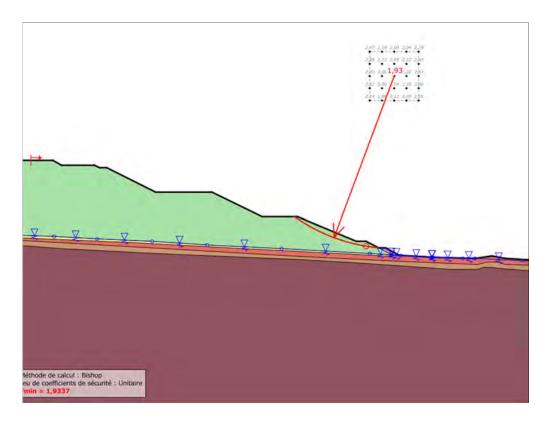




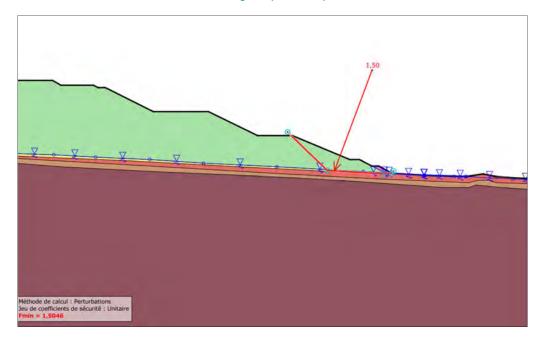
Figue N°57 : Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 4 (FS =1,18)



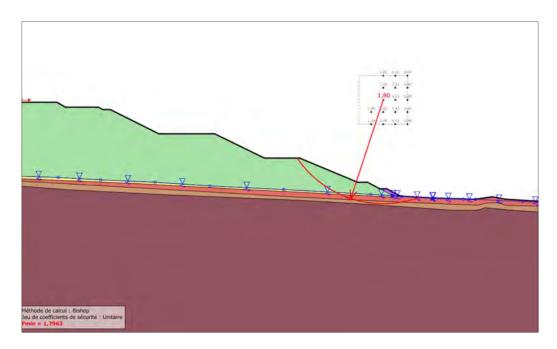
Figue $N^{\circ}58$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 4 (FS =1,46)



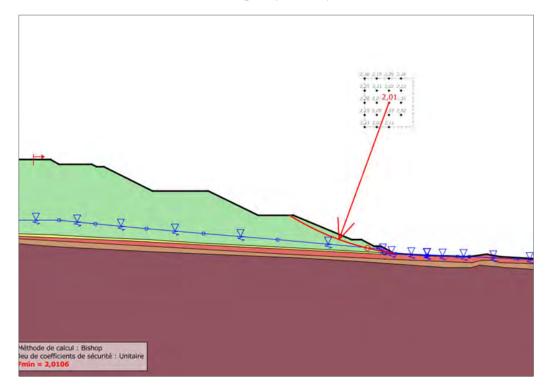
Figue $N^{\circ}59$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 5 (FS =1,93)



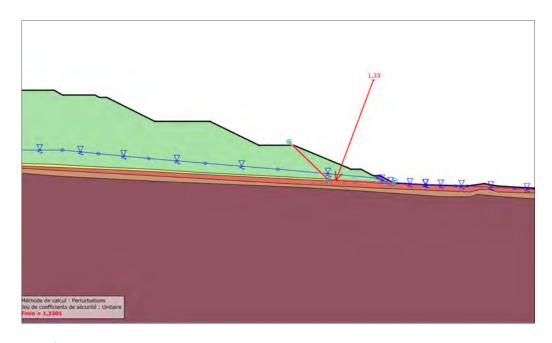
Figue $N^{\circ}60$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 5 (FS =1,50)



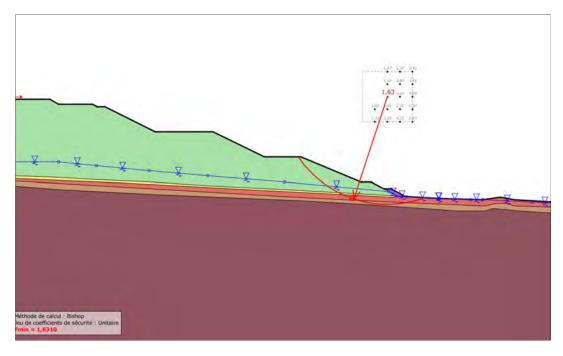
Figue N°61: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 5 (FS =1,80)



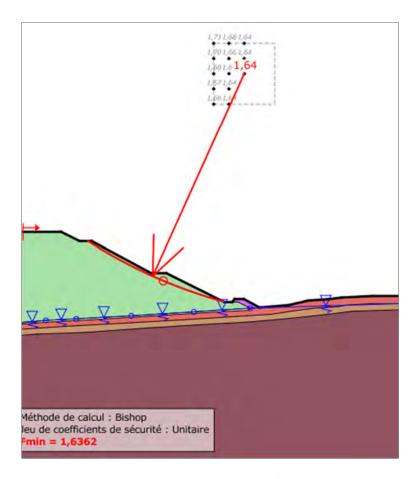
Figue $N^{\circ}62$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 5 (FS =2.01)



Figue $N^{\circ}63$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 5 (FS =1,33)

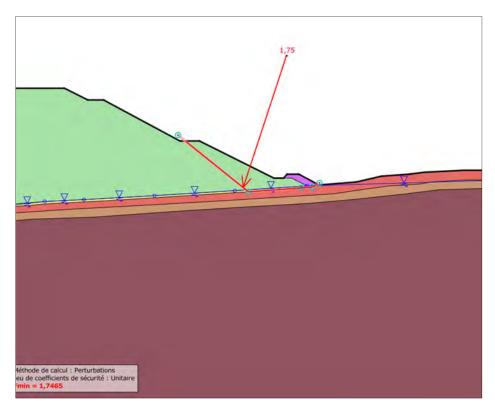


Figue $N^{\circ}64$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 5 (FS = 1,63)

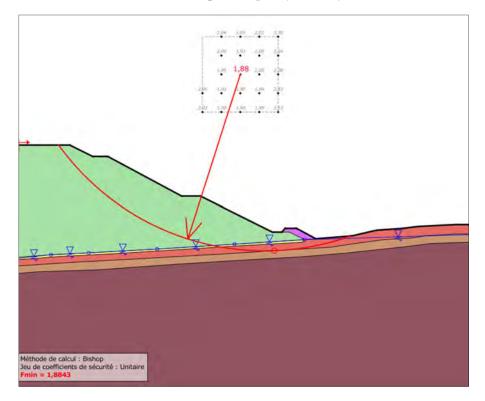


Figue $N^{\circ}65$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 6 (FS =1,64)



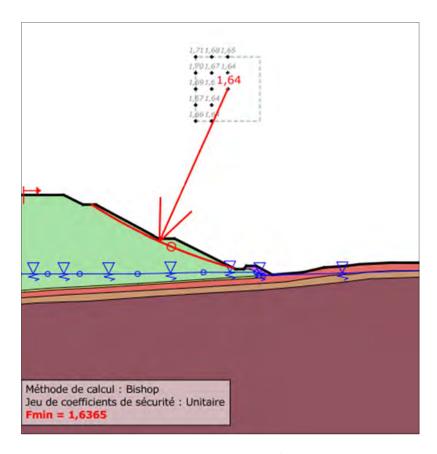


Figue $N^{\circ}66$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 6 (FS =1,75)

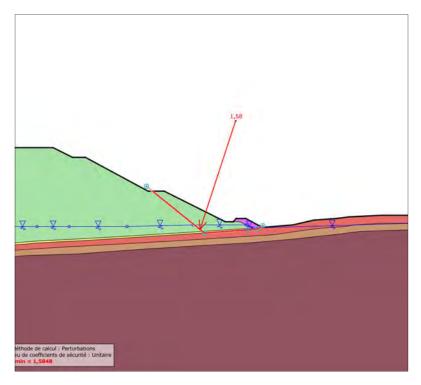


Figue $N^{\circ}67$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 6 (FS =1,88)



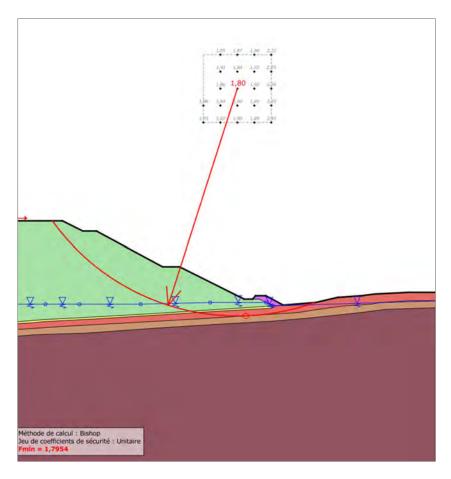


Figue $N^{\circ}68$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 6 (FS =1,64)

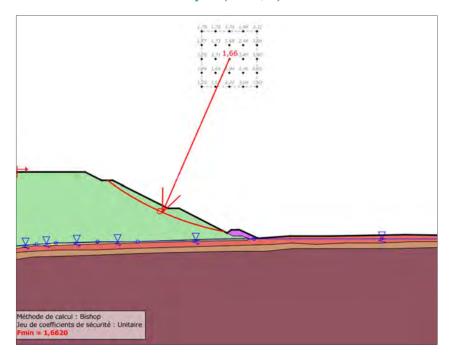


Figue $N^{\circ}69$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 6 (FS =1,58)



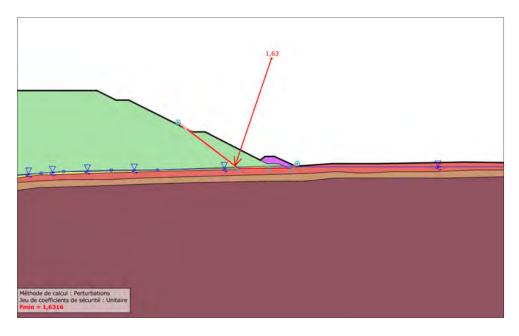


Figue $N^{\circ}70$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 6 (FS = 1,80)

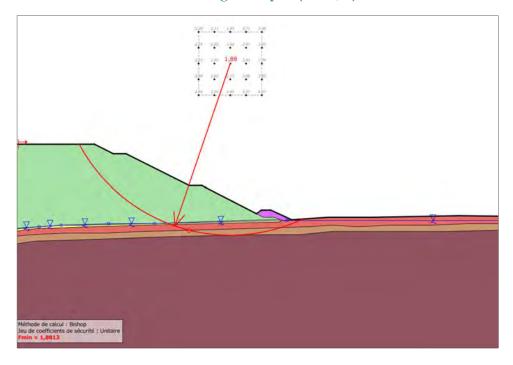


Figue $N^{\circ}71$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 7 (FS = 1,66)

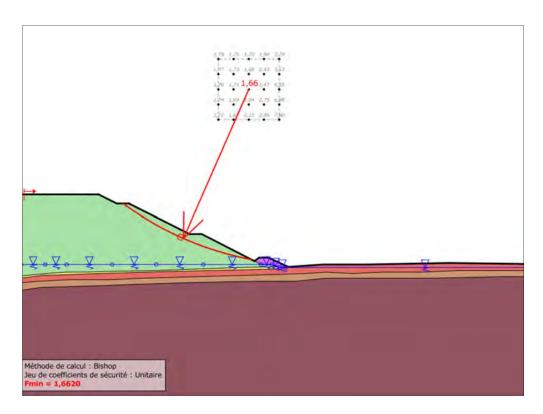




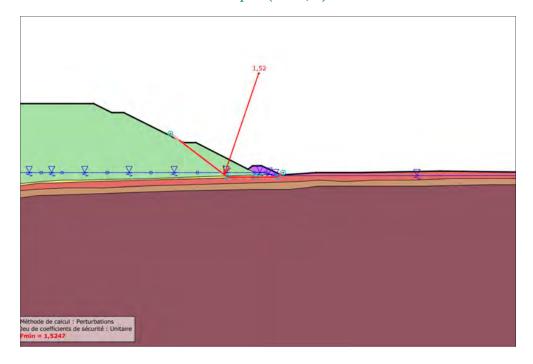
Figue $N^{\circ}72$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 7 (FS =1,63)



Figue $N^{\circ}73$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 7 (FS =1,88)

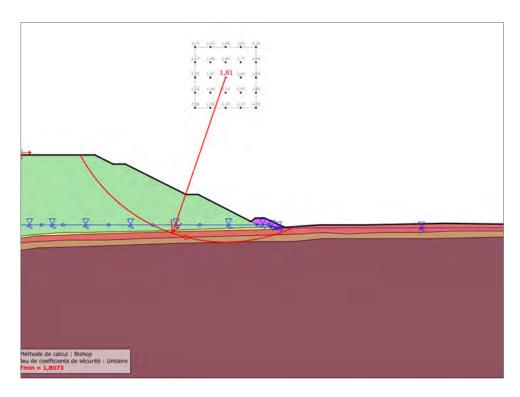


Figue N°74 : Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 7 (FS =1,66)

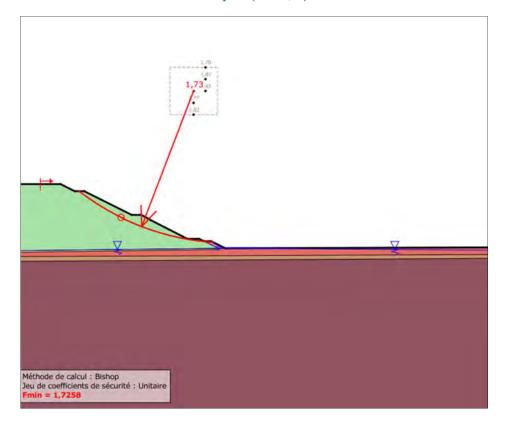


Figue $N^{\circ}75$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 7 (FS =1,52)



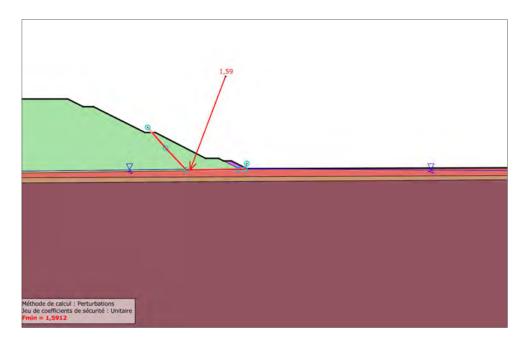


Figue $N^{\circ}76$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 7 (FS =1,81)

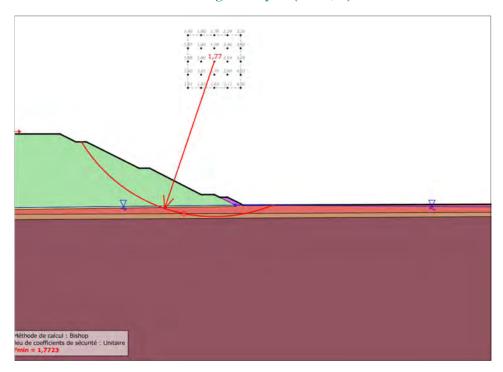


Figue $N^{\circ}77$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 8 (FS =1,73)

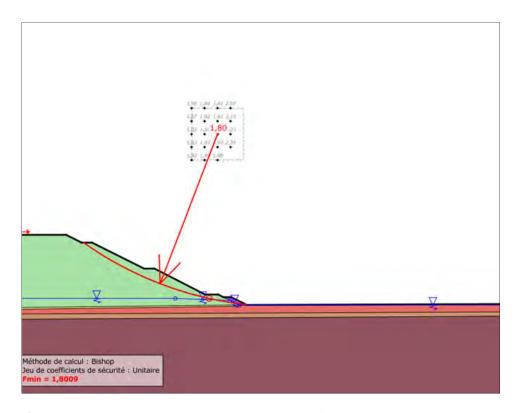




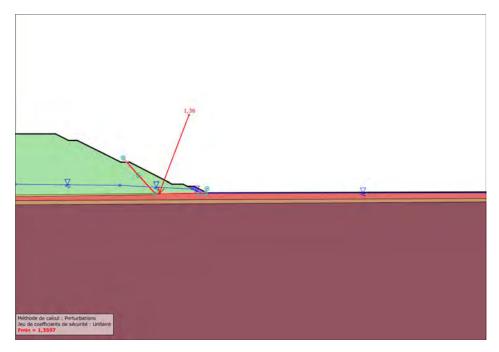
Figue N°78 : Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 8 (FS =1,59)



Figue $N^{\circ}79$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du bon drainage - Coupe 8 (FS =1,77)

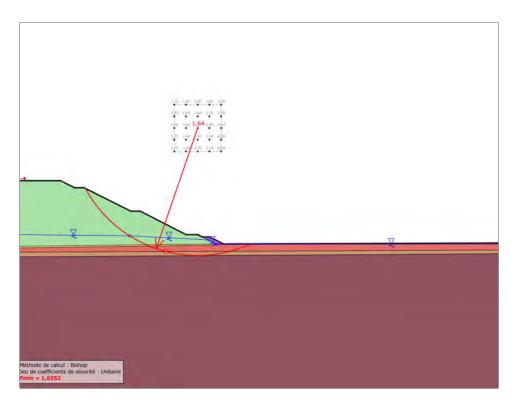


Figue $N^{\circ}80$: Rupture intrinsèque dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 8 (FS =1,80)



Figue $N^{\circ}81$: Rupture tangente à la couche du PS dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 8 (FS =1,36)





Figue $N^{\circ}82$: Rupture profonde dans le talus de la verse Ouest dans le cas du mauvais drainage - Coupe 8 (FS =1,64)



IMERYS REFRACTORY MINERALS GLOMEL – Exploitation d'andalousite de Guerphalès, Glomel (22) DAE pour l'ouverture de la Fosse 4 Tome 2 : Mémoire Technique

Annexe 7: Photolog des usines

GEOPLUSENVIRONNEMENT 20011101bis - MT - V1 116

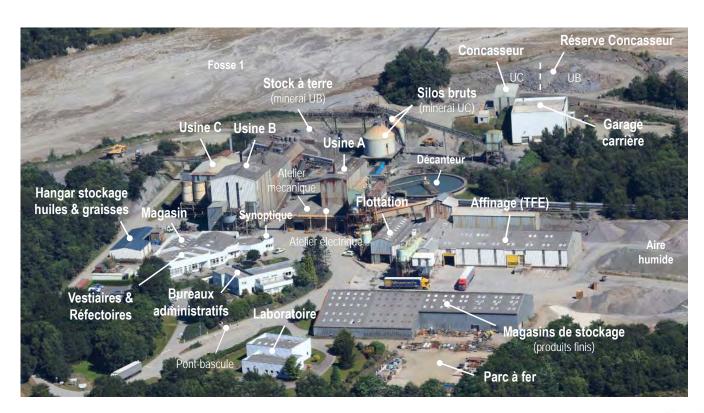
DDAE Fosse 4 - IRMG

Photo Log usines

8 avril 2020



Vue générale usine (2016)





Vue générale usine (2019)

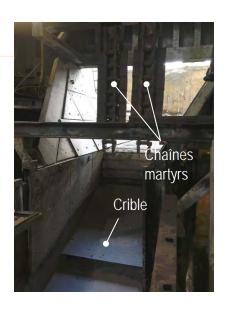




Concasseur





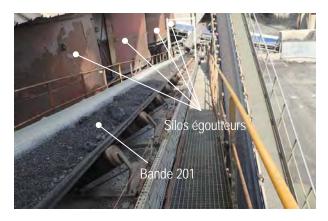






Usine B



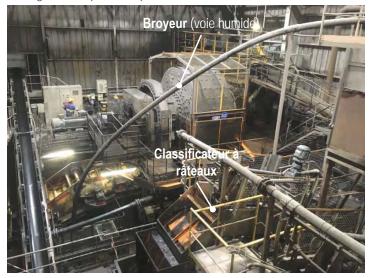






Usine B

Vue générale palier supérieur



Classificateurs à râteaux



Usine B

Sécheur



Séparateurs magnétiques





Usine C

Silos bruts



Broyeur (voie sèche)





Usine C

Brûleur



Séparateurs magnétiques





Liqueurs Denses

Cuve Ferro Silicium



Récupérateur Ferro Silicium





Liqueurs Denses

Cyclones







Flottation

Cellules flottation





Flottation

Cuves réactifs flottation



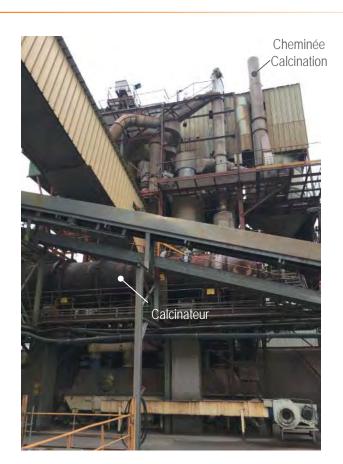








Calcination





Affinage (Traitement Final Expéditions)

Sécheur Mecatel



Broyeur Alpine





Stockage carburant (magasin)

Cuve GNR magasin: **30 m³** (engins sur roues)





Cuve gazole blanc magasin: **1,34 m³** (4x4)



Stockage carburant (carrière)

Cuve GNR carrière: **50 m³** (engins sur roues)





Cuve GNR carrière mobile: $4\ m^3$ (engins sur chenilles)







 GEOPLUSENVIRONNEMENT
 20011101bis - MT - V1
 117



SDS: 0060863

Date Prepared: 07/13/2016

SAFETY DATA SHEET

1. IDENTIFICATION

Product Name: ACCO-PHOS® 835 Promoter

Product Description: Dithiophosphate salt in water

Synonyms: None

Chemical Family: Sodium dialkyl dithiophosphate

Molecular Formula: C8H18O2PS2.Na

Molecular Weight: 265

Intended/Recommended Use: Mining chemical

CYTEC INDUSTRIES INC., FIVE GARRET MOUNTAIN PLAZA, WOODLAND PARK, NEW JERSEY 07424, USA **For Product and all Non-Emergency Information call** 1-800/652-6013. Outside the USA and Canada call 1-973/357-3193.

EMERGENCY PHONE (24 hours/day) - For emergency only involving spill, leak, fire, exposure or accident call: Asia Pacific:

Australia - +61-3-9663-2130 or 1800-033-111 (IXOM)

China (PRC) - +86 0532 83889090 (NRCC)

New Guinea - +61-3-9663-2130 or 1800-033-111

New Zealand - +61-3-9663-2130 or 0800-734-607 (IXOM)

India, Japan, Korea, Malaysia, Thailand - +65 3158 1074 (Carechem24 Singapore)

India (Hindi Speaking Only) - +65 3158 1198 or 000800 100 7479 (Carechem24 Singapore)

Canada: +1-905-356-8310 (Cytec Welland, Canada plant)

Europe/Africa/Middle East (Carechem24 UK):

Europe, Middle East, Africa, Israel - +44 (0) 1235 239 670

(Arabic speaking countries) - +44 (0) 1235 239 671

Latin America:

Brazil - 0800 7077 022 (SUATRANS)

Chile - +56-2-2-247-3600 (CITUC QUIMICO)

All Others - +52-376-73 74122 (Cytec Atequiza, Mexico plant)

USA: +1-703-527-3887 or 1-800-424-9300 (CHEMTREC #CCN6083)

The ® indicates a Registered Trademark in the United States and the ™ indicates a trademark in the United States. The mark may also be registered, subject of an application for registration, or a trademark in other countries.

2. HAZARDS IDENTIFICATION

GHS Classification

Corrosive To Metal Hazard Category 1 Skin Corrosion / Irritation Hazard Category 1B Serious Eye Damage / Eye Irritation Hazard Category 1

LABEL ELEMENTS



ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 2 of 10

Signal Word

Danger

Hazard Statements

May be corrosive to metals

Causes severe skin burns and eye damage

Precautionary Statements

Keep only in original container.

Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

Wash face, hands and any exposed skin thoroughly after handling.

Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection.

Absorb spillage to prevent material-damage.

IF SWALLOWED: Rinse mouth. Do NOT induce vomiting.

IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water/shower.

Wash contaminated clothing before reuse.

IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing.

Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.

Specific treatment (see supplemental first aid instructions on this label).

IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.

Store in corrosive resistant container with a resistant inner liner.

Store locked up.

Dispose of contents/container in accordance with local and national regulations.

Hazards Not Otherwise Classified (HNOC), Other Hazards

Contact with acids liberates very toxic gas.

3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

Substance, Mixture or Article? Mixture

HAZARDOUS INGREDIENTS

Component / CAS No.	%	GHS Classification	Carcinogen
Sodium diisobutyl dithiophosphate	30 - 60	Skin Corr. 1B (H314)	-
53378-51-1		Eye Dam. 1 (H318)	
Sodium hydroxide	0 - 1	Met. Corr. 1 (H290)	-
1310-73-2		Skin Corr. 1A (H314)	
		Eye Dam. 1 (H318)	

The specific chemical identity and/or exact percentage of composition for one or more ingredients has been withheld as a trade secret.

Additional GHS classification or other information may be included in this section but has not been adopted by OSHA. See Section 16 for full text of H phrases.

4. FIRST AID MEASURES

DESCRIPTION OF FIRST AID MEASURES

Eye Contact:

Rinse immediately with plenty of water for at least 15 minutes. Obtain medical advice if there are persistent symptoms.

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 3 of 10

Skin Contact:

Remove contaminated clothing and shoes without delay. Wear impermeable gloves. Wash immediately with plenty of water. Pay particular attention to skin crevices, nail folds, etc. Do not reuse contaminated clothing without laundering. Do not reuse contaminated leatherware. Obtain medical attention.

Ingestion:

If swallowed, call a physician immediately. Only induce vomiting at the instruction of a physician. Never give anything by mouth to an unconscious person.

Inhalation:

Remove to fresh air. If breathing is difficult, give oxygen. Obtain medical advice if there are persistent symptoms.

MOST IMPORTANT SYMPTOMS AND EFFECTS, BOTH ACUTE AND DELAYED

None known

INDICATION OF ANY IMMEDIATE MEDICAL ATTENTION AND SPECIAL TREATMENT NEEDS

Not applicable

5. FIRE-FIGHTING MEASURES

Suitable Extinguishing Media:

Use water spray, alcohol foam, carbon dioxide or dry chemical to extinguish fires.

Extinguishing Media to Avoid:

full water jet

Protective Equipment:

Firefighters, and others exposed, wear self-contained breathing apparatus. Wear full firefighting protective clothing. Use approved air-supplied full face respirator. See MSDS Section 8 (Exposure Controls/Personal Protection).

Special Hazards:

Sulfur dioxide or hydrogen sulfide may be formed under fire conditions. Do not flush to sewer which may contain acid. This could result in generation of toxic and flammable hydrogen sulfide.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal precautions:

Where exposure level is not known, wear approved, positive pressure, self-contained respirator. Where exposure level is known, wear approved respirator suitable for level of exposure. In addition to the protective clothing/equipment in Section 8, wear a two piece PVC suit with hood or PVC overalls with hood.

Methods For Cleaning Up:

Cover spills with some inert absorbent. Sweep up into containers for disposal. Flush spill area with water.

References to other sections:

See Sections 8 and 13 for additional information.

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING

Precautions: Keep only in the original container. Wash hands thoroughly after handling. Wear protective gloves/clothing and eye/face protection. Do not breathe vapors or spray mist.

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 4 of 10

Special Handling Statements: To avoid product degradation and equipment corrosion, do not use iron, copper or aluminum containers or equipment. Large quantities of undiluted product should not be mixed with acids, since evolution of toxic and flammable hydrogen sulfide could result. In particular, precautions must be taken to avoid the accidental discharge of large volumes of the product in acid storage tanks or any tank or containment containing acidic materials. This precaution does not, of course, apply to addition of this reagent to flotation pulps in amounts customarily used in flotation, where the reagent amounts are small and instantly diluted to concentrations well below the solubility limits.

STORAGE

Freezing and thawing of this product will not affect its activity. However, if freezing and thawing does take place, mix product thoroughly before using.

Storage Temperature: Room temperature

Reason: Quality.

8. EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

Engineering Measures:

Utilize a closed system process where feasible. Where this material is not used in a closed system, good enclosure and local exhaust ventilation should be provided to control exposure.

Respiratory Protection:

For operations where inhalation exposure can occur, use an approved respirator recommended by an industrial hygienist after an evaluation of the operation. Where inhalation exposure cannot occur, no respiratory protection is required. A full facepiece respirator also provides eye and face protection.

Eye Protection:

Prevent eye and skin contact. Provide eye wash fountain and safety shower in close proximity to points of potential exposure. Wear eye/face protection such as chemical splash proof goggles or face shield.

Skin Protection:

Prevent contamination of skin or clothing when removing protective equipment. Wear impermeable gloves and suitable protective clothing.

Hand Protection:

Wear impermeable gloves. Replace gloves immediately when torn or any change in appearance (dimension, colour, flexibility etc) is noticed. Barrier creams may help to protect the exposed areas of the skin, they should however not be applied once exposure has occurred.

Additional Advice:

Food, beverages, and tobacco products should not be carried, stored, or consumed where this material is in use. Before eating, drinking, or smoking, wash face and hands thoroughly with soap and water.

Exposure Limit(s)

The below constituents are the only constituents of the product which have a PEL, TLV or other recommended exposure limit. At this time, the other constituents have no known exposure limits.

1310-73-2 Sodium hydroxide

OSHA (PEL): 2 mg/m³ (TWA)
ACGIH (TLV): 2 mg/m³ (Ceiling)
Other Value: Not established

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Color: amber-brown

Appearance: liquid Odor: sulfur

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 5 of 10

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Boiling Point: Not available

Melting Point: <-21 °C -5 °F (freezing point)

Vapor Pressure: Similar to water Specific Gravity/Density: 1.105 @ 25 °C Vapor Density: Similar to water Percent Volatile (% by wt.): ~50(water)

pH: >12

Saturation In Air (% By Vol.):

Evaporation Rate:

Solubility In Water:

Volatile Organic Content:

Similar to water

Complete

Not available

Flash Point: >93 °C 200 °F Setaflash Closed Cup

Flammability (solid, gas):

Flammable Limits (% By Vol):

Autoignition (Self) Temperature:

Decomposition Temperature:

Partition coefficient (n
Not available

Not available

Not available

octanol/water):

Odor Threshold: Not available Viscosity (Kinematic): Not available

DUST HAZARD INFORMATION

Particle Size (microns): Not applicable Not applicable Kst (bar-m/sec): Not applicable **Maximum Explosion Pressure (Pmax):** Not applicable **Dust Class:** Not applicable Minimum Ignition Energy (MIE) (mJ): Not applicable Minimum Ignition Temperature (MIT) (°C): Minimum Explosive Concentration (MEC) (g/m³): Not applicable Not applicable Limiting Oxygen Concentration (LOC) (%):

10. STABILITY AND REACTIVITY

Reactivity: No information available

Stability: Stable

Conditions To Avoid: None known

Polymerization: Will not occur

Conditions To Avoid: None known

Materials To Avoid: This product contains a neutralized dithio acid.

Avoid contact with strong oxidizing agents and mineral acids.

Hazardous Decomposition Carbon dioxide

Products: Thermal decomposition or combustion may produce:

Carbon monoxide (CO)

Oxides of sulfur (includes sulfur di and tri oxides)

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

PRODUCT TOXICITY INFORMATION

Likely Routes of Exposure: Eyes, Skin, Oral.

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 6 of 10

ACUTE TOXICITY DATA

oral (gavage)ratAcute LD50.3540 mg/kg ActualdermalrabbitAcute LD50.>7000 mg/kg ActualinhalationratAcute LC50 4 hr.>5 mg/l (Dust/Mist)

LOCAL EFFECTS ON SKIN AND EYE

Acute Irritation dermal Corrosive

Acute Irritation eye Causes serious damage

ALLERGIC SENSITIZATION

Sensitization skin Not sensitizing
Sensitization respiratory Not sensitizing

GENOTOXICITY

Assays for Gene Mutations

Ames Salmonella Assay No data

OTHER INFORMATION

The toxicity data above are the results from Cytec sponsored studies or from the available public literature.

HAZARDOUS INGREDIENT TOXICITY DATA

Sodium diisobutyldithiophosphate has estimated acute oral (rat) and dermal (rabbit) LD50 values of greater than 5000 mg/kg and 2000 mg/kg, respectively. Direct contact with sodium diisobutyldithiophosphate can cause eye burns and skin corrosion.

Sodium hydroxide (NaOH) is corrosive to eyes, skin, and soft tissues of the digestive and respiratory tracts. Even dilute solutions of NaOH can produce irreversible damage to eyes and skin. Acute overexposure to NaOH mists or dusts causes severe respiratory irritation. NaOH is not a known skin or respiratory sensitizer. Fatal ingestion and fatal dermal exposure has been reported for humans. According to the OECD (2002), no valid animal data are available on repeated dose toxicity by the oral, dermal or inhalation routes. However, under normal, non-irritating handling and use conditions, exposure to NaOH is not expected to result in systemic availability and, therefore, harmful effects are not anticipated. NaOH is not known to cause reproductive or developmental toxicity. Both in vitro and in vivo genetic toxicity tests with NaOH indicated no evidence for mutagenic activity.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

TOXICITY, PERSISTENCE AND DEGRADABILITY, BIOACCUMULATIVE POTENTIAL, MOBILITY IN SOIL, OTHER ADVERSE EFFECTS

This material is not classified as dangerous for the environment.

This material is not readily biodegradable.

The ecological assessment for this product is based on actual test data derived on the formulation.

FISH TEST RESULTS

Test: Acute toxicity, freshwater (OECD 203)

Duration: 96 hr.

Species: Rainbow Trout (Oncorhyncus mykiss)

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 7 of 10

>125 mg/l LC50

INVERTEBRATE TEST RESULTS

Test: Acute Immobilization (OECD 202)

Duration: 48 hr

Species: Water Flea (Daphnia magna)

132 mg/l EC50

DEGRADATION

Test: Closed Bottle (OECD 301D)

Duration: 28 day **Procedure:** Ready biodegradability

11.6 % Limited Degradability

RESULTS OF PBT AND vPvB ASSESSMENT

Not determined

HAZARDOUS INGREDIENT TOXICITY DATA

Component / CAS No.	Toxicity to Algae	Toxicity to Fish	Toxicity to Water Flea
Sodium diisobutyl dithiophosphate 53378-51-1	Not available	Not available	Not available
Sodium hydroxide 1310-73-2	Not available	LC50 = 45.4 mg/L - Oncorhynchus mykiss (96h) static	Not available

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 8 of 10

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

The information on RCRA waste classification and disposal methodology provided below applies only to the product, as supplied. If the material has been altered or contaminated, or it has exceeded its recommended shelf life, the guidance may be inapplicable. Hazardous waste classification under federal regulations (40 CFR Part 261 et seq) is dependent upon whether a material is a RCRA "listed hazardous waste" or has any of the four RCRA "hazardous waste characteristics." Refer to 40 CFR Part 261.33 to determine if a given material to be disposed of is a RCRA "listed hazardous waste"; information contained in Section 15 of this MSDS is not intended to indicate if the product is a "listed hazardous waste." RCRA Hazardous Waste Characteristics: There are four characteristics defined in 40 CFR Section 261.21-61.24: Ignitability, Corrosivity, Reactivity, and Toxicity. To determine Ignitability, see Section 9 of this MSDS (flash point). For Corrosivity, see Sections 9 and 14 (pH and DOT corrosivity). For Reactivity, see Section 10 (incompatible materials). For Toxicity, see Section 3 (composition). Federal regulations are subject to change. State and local requirements, which may differ from or be more stringent than the federal regulations, may also apply to the classification of the material if it is to be disposed. The Company encourages the recycle, recovery and reuse of materials, where permitted, as an alternate to disposal as a waste. The Company recommends that organic materials classified as RCRA hazardous wastes be disposed of by thermal treatment or incineration at EPA approved facilities. The Company has provided the foregoing for information only; the person generating the waste is responsible for determining the waste classification and disposal method.

14. TRANSPORT INFORMATION

This section provides basic shipping classification information. Refer to appropriate transportation regulations for specific requirements.

US DOT

Dangerous Goods? X

Proper Shipping Name: Caustic alkali liquid, n.o.s.

Hazard Class: 8 Packing Group: II UN/ID Number: UN1719

Transport Label Required: Corrosive

Technical Name (N.O.S.): Dithiophosphate salt

TRANSPORT CANADA

Dangerous Goods? X

Proper Shipping Name: Caustic alkali liquid, n.o.s.

Hazard Class: 8 Packing Group: II UN Number: UN1719

Transport Label Required: Corrosive

Technical Name (N.O.S.): Dithiophosphate salt

ICAO / IATA

Dangerous Goods? X

Proper Shipping Name: Caustic alkali liquid, n.o.s.

Hazard Class: 8 Packing Group: II UN Number: UN1719

Transport Label Required: Corrosive

Technical Name (N.O.S.): Dithiophosphate salt

IMO

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 9 of 10

Proper Shipping Name: Caustic alkali liquid, n.o.s.

Hazard Class: 8 UN Number: UN1719 Packing Group: II

Transport Label Required: Corrosive

Technical Name (N.O.S.): dithiophosphate salt

15. REGULATORY INFORMATION

Inventory Information

United States (USA): All components of this product are included on the TSCA Chemical Inventory or are not required to be listed on the TSCA Chemical Inventory.

Canada: All components of this product are included on the Domestic Substances List (DSL) or are not required to be listed on the DSL.

European Economic Area (including EU): When purchased from a Cytec legal entity based in the EU, this product is compliant with the registration of the REACH Regulation (EC) No. 1907/2006 as all its components are either excluded, exempt, pre-registered and/or registered.

Australia: All components of this product are included in the Australian Inventory of Chemical Substances (AICS) or are not required to be listed on AICS.

China: All components of this product are included on the Chinese inventory or are not required to be listed on the Chinese inventory.

Japan: All components of this product are included on the Japanese (ENCS) inventory or are not required to be listed on the Japanese inventory.

Korea: All components of this product are included on the Korean (ECL) inventory or are not required to be listed on the Korean inventory.

Philippines: All components of this product are included on the Philippine (PICCS) inventory or are not required to be listed on the Philippine inventory.

OTHER ENVIRONMENTAL INFORMATION

The following components of this product may be subject to reporting requirements pursuant to Section 313 of CERCLA (40 CFR 372), Section 12(b) of TSCA, or may be subject to release reporting requirements (40 CFR 307, 40 CFR 311, etc.) See Section 13 for information on waste classification and waste disposal of this product.

Component / CAS No.%TPQ (lbs)RQ(lbs)S313TSCA 12BSodium hydroxide0 - 1None1000NoNo1310-73-2

PRODUCT HAZARD CLASSIFICATION UNDER SECTION 311 OF SARA

Acute

16. OTHER INFORMATION

NFPA Hazard Rating (National Fire Protection Association)

Health: 3 - Materials that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury.

Fire: 1 - Materials that must be preheated before ignition can occur.

ACCO-PHOS® 835 Promoter SDS: 0060863 Date Prepared: 07/13/2016 Page 10 of 10

Instability: 0 - Materials that in themselves are normally stable, even under fire exposure conditions.

Reasons For Issue: New Product

Date Prepared: 07/13/2016 **Date of last significant revision:** 07/13/2016

Component Hazard Phrases

Sodium diisobutyl dithiophosphate

H314 - Causes severe skin burns and eye damage.

Sodium hydroxide

H290 - May be corrosive to metals.

H314 - Causes severe skin burns and eye damage.

H318 - Causes serious eye damage.

Prepared By: Legal & Compliance Services; E-mail: custinfo@cytec.com

This information is given without any warranty or representation. We do not assume any legal responsibility for same, nor do we give permission, inducement, or recommendation to practice any patented invention without a license. It is offered solely for your consideration, investigation, and verification. Before using any product, read its label.



ACIDE SULFURIQUE 96%

BA24025

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour: 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : ACIDE SULFURIQUE 96%

Description chimique : Acide inorganique fort

Dénomination INCI : SULFURIC ACID

N° Index UE : 016-020-00-8

N° CE (EINECS) : 231-639-5

N° CAS : 7664-93-9

N° d'enregistrement REACH : 01-2119458838-20

Code de produit : BA24025 Formule brute : H2SO4

Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Agent de régulation du pH

Agent de décapage Agents de nettoyage Utilisation en laboratoire

Catalyseur

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON BP 89152

35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE

T +33 (0)2 99 29 46 00 - F +33 (0)2 99 29 46 24 fds-quaronfrance@quaron.com - www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
Europe	The European emergency number		112	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36	
France	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Skin Corr. 1A H314

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosif. Provoque des brûlures dont la gravité dépend de la concentration, du temps de contact et de la partie du corps affectée. Réagit violemment au contact de l'eau. Risque de projections.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP



CLP Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger (Phrases H) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (Phrases P) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Type de substance : Mono-constituant

Nom : ACIDE SULFURIQUE 96%

 N° CAS
 : 7664-93-9

 N° CE (EINECS)
 : 231-639-5

 N° Index UE
 : 016-020-00-8

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
acide sulfurique % (Note B)	(N° CAS) 7664-93-9 (N° CE (EINECS)) 231-639-5 (N° Index UE) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	96	Skin Corr. 1A, H314

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

OUTAINE VOMING DET INCONSCIENT OF A DES CONVOESIONS.

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15

minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Emmener à l'hôpital.

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes.

Ecarter les paupières pendant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Emmener à l'hôpital.

ACIDE SULFURIQUE 96%

BA24025

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision: 07

Après ingestion

: NE PAS FAIRE VOMIR, à cause des effets corrosifs. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation

: Irritations. Rougeurs. Brûlures. Corrosif pour les muqueuses, les yeux et la peau.

- Inhalation

: Corrosif pour les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Toux et respiration difficile. Saignements de nez.

- contact avec la peau

: Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

- contact avec les yeux

: Corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement

- Ingestion

Grave brulûre des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées. Vomissements. Risque de perforation digestive avec état de choc.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques

: Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Peut dégager de la chaleur et des fumées nuisibles. Oxyde de soufre.

Réactions dangereuses

: Réaction violente lors d'apport d'eau sur un acide concentré.

Mesures générales

: Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie

: Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.

Equipements de protection particuliers des pompiers

: Vêtements de protection; Appareil respiratoire autonome.

Autres informations

Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

Procédures d'urgence

: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

: Endiquer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

23/12/2016 FR (français) 3/9

BA24025

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

Procédés de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Déversement limité : Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Epandages de forte importance : Neutralisation : Neutraliser avec de la chaux ou du carbonate de soude. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau. Absorber avec un matériau approprié. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau . Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

Autres informations

: Matériaux et substances à proscrire (contact) : Les acides concentrés sont très corrosifs vis-àvis de la plupart des métaux. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lavage fréquent des sols et équipements. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute zone comportant des risques d'exposition.

Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas mettre en contact avec les produits chlorés.

Produits incompatibles

 Oxydant. Produit(s) chloré(s). Réaction exothermique avec risques de projection lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Bases (la dilution et la neutralisation sont exothermiques). Composés organiques.

Matières incompatibles

: Métaux légers.

Matériaux d'emballage

: PVC. Acier ébonité. Teflon. Viton. Polyéthylène. Polypropylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide sulfurique % (7664-93-9)		
UE	Nom local	Sulphuric acid (mist)
UE	IOELV TWA (mg/m³)	0,05 mg/m³
Belgique	Nom local	Acide sulfurique
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	0,05 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	3 mg/m³
France	Nom local	Acide sulfurique
France	VME (mg/m³)	0,05 mg/m³ Fraction Thoracique
France	VLE(mg/m³)	3 mg/m³

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

acide sulfurique % (7664-93-9)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	0,05 mg/m³
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme	Effets locaux	0,1 mg/m³

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

ACIDE SULFURIQUE 96%

BA24025

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

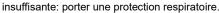
acide sulfurique % (7664-93-9)	
PNEC eau douce	0,0025 mg/l
PNEC eau de mer	0,00025 mg/l
PNEC sédiments (eau douce)	0,002 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,002 mg/kg poids sec
PNEC station d'épuration	8,8 mg/l

Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque

d'exposition.

Equipement de protection individuelle Vêtements résistant à la corrosion. Gants. Lunettes de sécurité. Ecran facial. Ventilation













Vêtements de protection - sélection du matériau:

Exemple : Caoutchouc. Polyéthylène. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur

- protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

- protection des yeux:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

- protection de la peau:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés

- protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection respiratoire combinée type. E. P3

Risques thermiques : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Aspect : Liquide huileux.

Poids moléculaire : 98,08 g/mol

Couleur : Incolore à légèrement jaune.

Odeur Inodore. Seuil olfactif $: > 1 \text{ mg/m}^3$ Hq : < 1 (20°C)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de solidification : -22,22 (95%), -1,1 (98%) : 297 (95%), 327 (98%) Point d'ébullition Point d'éclair : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'explosivité

: Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : 0,001 kPa, 20°C

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : 1,84 g/cm³ Densité relative, gaz (air=1) : 3,4

ACIDE SULFURIQUE 96%

BA24025

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

Solubilité : Soluble dans l'eau

Eau: Miscible en toutes proportions

Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation : Aucune donnée disponible
Point de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité : dynamique: 20 - 24 cP (20°C)

Propriétés explosives : Non-explosif.
Propriétés comburantes : Aucun(e).

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction violente lors d'apport d'eau sur un acide concentré.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Réagit violemment avec certains bases. Réagit avec les hypochlorites (dégagement de chlore). Réagit avec les métaux avec dégagement d'hydrogène gazeux inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Contact avec des substances métalliques.

10.5. Matières incompatibles

Réaction violente lors d'apport d'eau sur un acide concentré. Réagit violemment avec : Bases. Métaux. Chloré(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques/inflammables. Oxyde de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

acide sulfurique % (7664-93-9)		
Administration orale (rat) DL50	2140 mg/kg	
Inhalation (rat) CL50	375 mg/l/4h	
ATE (par voie orale)	2140,000 mg/kg de poids corporel	
ATE (vapeurs)	375,000 mg/l/4h	
ATE (poussières,brouillard)	375,000 mg/l/4h	

Corrosion et irritation de la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: < 1 (20°C)

Graves dommages et / ou irritations oculaires : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: < 1 (20°C)

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la

peau

: Non classé

Informations relatives aux CMR:

 Mutagénéité des gamètes
 : Non classé

 Carcinogénité
 : Non classé

 Toxicité reproductrice
 : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition

unique)

: Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition

répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

 : Cancerogenicité : Estimé non cancérogène. Mutagenicité : Non mutagène. Evaluation de la toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

23/12/2016 FR (français) 6/9

BA24025

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement : Dangereux pour les organismes aquatiques. Les risques pour l'environnement aquatique sont

liés à l'acidification du milieu par abaissement du pH.

Ecologie - air : Mobilité dans l'air: le produit est non volatil.
- sur l'eau : Complètement soluble dans l'eau,Peut provoquer un abaissement du pH de l'eau

acide sulfurique % (7664-93-9)	
CL50-96 h - poisson	16 mg/l Lepomis macrochirus
CE50-48 h - Daphnies	> 100 mg/l Daphnia magna
CE50-72 h - algues	100 mg/l Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique poisson	0,025 mg/l Salvelinus fontinalis
NOEC chronique crustacé	0,15 mg/l Tanytarsus dissimulis

12.2. Persistance et dégradabilité

ACIDE	SULFU	IRIQUE	96% (7	7664-93-9)

Persistance et dégradabilité Non pertinent. (produit inorganique)

acide sulfurique ... % (7664-93-9)

Persistance et dégradabilité Non pertinent. (produit inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACIDE SULFURIQUE 96% (7664-93-9)

Potentiel de bioaccumulation Facteur de bioaccumulation est faible.

acide sulfurique ... % (7664-93-9)

Potentiel de bioaccumulation Facteur de bioaccumulation est faible.

12.4. Mobilité dans le sol

ACIDE SULFURIQUE 96% (7664-

- sur le sol Forme des sulfates avec les minéraux contenus dans le sol.

acide sulfurique ... % (7664-93-9)

- sur le sol Forme des sulfates avec les minéraux contenus dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PELIT, ni être mis à la décharge ni être

en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égoûts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Les petites

quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Recommandations d'élimination des emballages : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Laver abondamment à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination.

Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec

la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
1830	1830
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
ACIDE SULFURIQUE	ACIDE SULFURIQUE
Description document de transport	
UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II, (E)	UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
8	8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

ADR	IMDG
14.4. Groupe d'emballage	
II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
	Polluant marin : Non
	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : C1
Quantités limitées (ADR) : 11
Excepted quantities (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02 Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP15

en commun (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et :

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Danger n° (code Kemler) : 80

Panneaux oranges

80 1830

Code de restriction concernant les tunnels : E

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1L : E2 Quantités exceptées (IMDG) Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B20 Instructions pour citernes (IMDG) : T8 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2 Numéro EmS (Feu) : F-A Numéro EmS (déversement) : S-B Catégorie de chargement (IMDG) : C Arrimage et manutention (Code IMDG) SW15

Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, oily liquid, mixture over 1.41 up to 1.84 relative density. In the presence of moisture, highly corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008

ACIDE SULFURIQUE 96% - acide sulfurique ... %

ACIDE SULFURIQUE 96%

BA24025

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date de mise à jour : 23/12/2016 Remplace la fiche : 16/05/2011 Indice de révision : 07

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

ACIDE SULFURIQUE 96% - acide sulfurique ... %

ACIDE SULFURIQUE 96% n'est pas sur la liste Candidate REACH

ACIDE SULFURIQUE 96% n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Chapitres modifiés:

07 (Mise à jour des incompatibilités et matériaux d'emballage).

- 08 (Mise à jour des VLEP).
- 11 (Mise à jour de données).
- 12 (Mise à jour de données).
- 14 (Ajout d'informations ADR et IMDG).
- 15 (Ajout d'information Annexe XVII).

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 30 : Acide sulfurique.

Autres données : Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les

restrictions applicables à ces substances (REACH).

Texte intégral des phrases H- et FUH-

. onto intograi acc pinacco .				
Skin Corr. 1A		Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A		
H314		Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves		
Skin Corr. 1A	H314			

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

QUARON met à votre disposition un espace Extranet accessible à l'adresse suivante : https://extranet.quaron.com/ Retrouvez-y toutes les Fiches de Données de Sécurité que nous vous envoyons par mail. Retrouvez les informations de connexion sur votre bon d'expédition.



Page 1 de 12

SDS: 0007951

Date de préparation : 22-août-2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation (CE) n°1907/2006 & 1272/2008 et amendements successifs

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identifiant du produit : AERO® 845N Promoter

DESCRIPTION DU PRODUIT: Agent tensio-actif en solution dans un mélange eau/méthanol

UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS CONSEILLEES CONTRE

Utilisation: Produit chimique d'extraction

DETAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société: CYTEC INDUSTRIES INC., 504 CARNEGIE CENTER, PRINCETON, NEW JERSEY 08540, États-Unis **Pour obtenir des informations sur les produits et pour toute information à caractère non urgent, appelez le** 1-800/652-6013. En dehors des États-Unis et du Canada, contactez le 1-973/357-3193 ou votre point de contact Cytec local. E-mail : custinfo@solvay.com.

Information du contact local: Solvay Business Services Latvia Sia, Gustava Zemgala avenue 76, Block A, 5th

Floor, LV

Téléphone: +371 6711 8888

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 heures/jour) – Uniquement en cas d'incidents liés à un écoulement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident :

Région Asie-Pacifique:

Australie - +61 2 8014 4558 (Carechem24)

Chine (RPC) - +86 0532 83889090 (NRCC) +86 512 8090 3042 (Carechem24)

Nouvelle Guinée - +61 2 8014 4558 (Carechem24)

Nouvelle-Zélande - +64 9 929 1483 (Carechem24)

Inde, Japon, Corée, Malaisie, Thaïlande - +65 3158 1074 (Carechem24 Singapour)

Inde (parlant l'hindi uniquement) - +65 3158 1198 ou 000800 100 7479 (Carechem24 Singapour)

Canada: 800 424 9300 (Within US, Canada) +1 (703) 527-3887 (International) (CHEMTREC)

Europe/Afrique/Moyen-Orient (Carechem24 Royaume-Uni):

Europe, Moyen-Orient, Afrique, Israël - +44 1235 239 670

(pays arabophones) - +44 1235 239 671

Amérique latine:

Brésil - +55 11 3197 5891 (Carechem24)

Chili - +56 2 2582 9336 (Carechem24)

Toutes les autres - +44 1235 239 670 (Carechem24 UK)

États-Unis: 800 424 9300 (Within US,Canada) +1 (703) 527-3887 (International) (CHEMTREC)

Le symbole ® indique une marque déposée aux États-Unis et le symbole ™ une marque commerciale aux États-Unis. La marque peut également être déposée, faire l'objet d'une demande de dépôt ou être une marque commerciale dans d'autres pays.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 2 de 12

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon la Réglementation (CE) n°1272/2008 et amendements successifs Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 2

ELEMENTS DE L'ETIQUETTE



Mot signal Attention

Déclarations de risques

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations de précautions

Les déclarations de précautions sur l'étiquette seront réduites, comme indiqué dans le Règlement (CE) No 1272/2008, Article 28

P264 - Se laver à fond le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

AUTRES RISQUES

Non applicable

RESULTATS DE L'EVALUATION PBT ET vPvB

indéterminé

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance, mélange ou article? Mélange

COMPOSANT / No. CAS	%	NoCE	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP)	Facteur M	SVHC
Acide aspartique, N-(3-carboxy- 1-oxo-sulfopropyl)-N-(C16-C18 (numéro pair), alkyle non saturé C18), sels de tétrasodium (n° EC 939-704-6)	34-36	-	01-2119982398-19	Eye Irrit. 2 (H319)		
Méthanol 67-56-1	1 - 2.5	200-659-6	01-2119433307-44	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)		

Voir la Section 16 pour le texte complet des phrases H.

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 3 de 12

4. PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement àgrande eau et au savon.

Ingestion:

Le produit ne devrait pas être toxique en cas l'ingestion. Aucune mesure particulière de premiers secours n'est àsignaler.

Inhalation:

Le produit ne devrait pas être toxique en cas d'inhalation. Amener àl'air frais.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, A LA FOIS AIGUS ET RETARDES

Aucun connu

INDICATION DES SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DES BESOINS EN TRAITEMENTS SPECIAUX

Avis aux médecins:

AVIS AU MEDECIN: L'éthanol es un antidote efficace contre le méthanol. Les patients atteints de troubles visuels ou pour lesquels la concentration de méthanol dépasse 6 à9 mmol/l (20 à30 mg/dl) devront être traités comme suit: la dose d'attaque de l'éthanol est de 10 ml/kg de poids corporel d'éthanol 10% par voie intraveineuse ou de 1 ml/kg de opids corporel d'éthanol 95% par voie orale. La dose de main- tien est de 1,5 ml/kg de poids corporel par heure d'éthanol 10% par voie intraveineuse et de 3,0 ml/kg de poids corporel d'éthanol 10% par voie intraveineuse p endant une dialyse. Le traitment devra continuer continuer jusqu'àce que la concentration sérique de méthanol chute en dessous de 6 mmol/l (20 mg/dl) et que tous les signes cliniques soient résorbés. Le méthanol est éliminépar hémodialyse.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyen d'extinction approprié:

Vaporiser de l'eau, une mousse d'alcool, de la neige carbonique ou un agent chimique sec pour éteindre les incendies. Un jet d'eau courante peut ne pas être efficace.

RISQUES SPECIAUX LIES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

En cas d'exposition au feu, empêcher les récipients de chauffer en les arrosant d'eau.

CONSEIL POUR LES POMPIERS

EQUIPEMENT DE PROTECTION

Les pompiers, et toute autre personne exposée, doivent porter un porter un masque respiration autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Lorsque le niveau d'exposition est connu, porter un masque respiratoire convenant à ce niveau. Lorsque le niveau d'exposition n' est pas connu, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé. En complément de l'équipement de protection décrit Section 8 Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle, porter des bottes imperméables.

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 4 de 12

PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Aucun

Méthodes et matériel d'endiguement et de nettoyage :

Couvrir le produit répandu d'une matière absorbante inerte; ramasser et jeter dans un conteneur prévu àcet effet. Rincer àl'eau la zone contaminée.

Références à d'autres sections :

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SÛRE

Mesures de precautions: Ne pas goûter ni avaler. Evitez toute exposition aux vapeurs. Tenir loin de la chaleur et des flammes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer à fond après la manipulation.

Déclarations de manipulation spéciale: Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Conditions de stockage sûres, y compris toutes les incompatibilités éventuelles :

Stocker conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

TEMPERATURE DE STOCKAGE: Température ambiante

MOTIF: Qualité.

Classe de stockage (TRGS 510): 10

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Consulter la section 1 ou le scénario d'exposition s'il s'applique

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

67-56-1 Méthanol

France: VLEP (Valeur Limite (skin)

d'Exposition Professionnelle)

Europe : ILV (Indicative Limit 200 ppm (TWA) Values) 260 mg/m³ (TWA)

(skin)

Autre valeur: Non déterminé

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

	,			
Utilisation	Voie	DNEL	Unités	Type d'effets
		ulfopropyl)-N-(C16-C18 (numéro pair), alkyle non sa	aturé C18), sels de
tétrasodium (n° EC 939	9-704-6) (-)			
Travailleur	Inhalation	441	mg/m³	A long terme,
- "	ъ.	000	n e	systémiques
Travailleur	Dermique	938	mg/kg/jour	A long terme,
				systémiques
General Population	Inhalation	130	mg/m³	A long terme,
·			_	systémiques
General Population	Dermique	563	mg/kg/jour	Á long terme,
Ээнэны горинанын	2 0		9,9,,	systémiques
Comoral Demulation	Ovala	40 E		
General Population	Orale	12.5	mg/kg/jour	A long terme,
				systémiques

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 5 de 12

Méthanol (67-56-1)				
Travailleur	Inhalation	260	mg/m³	A court terme,
				systémiques
Travailleur	Inhalation	260	mg/m³	A long terme,
				systémiques
Travailleur	Inhalation	260	mg/kg/jour	A court terme, locaux
Travailleur	Inhalation	260	mg/m³	A long terme, locaux
Travailleur	Dermique	40	mg/kg/jour	A court terme,
				systémiques
Travailleur	Dermique	40	mg/kg/jour	A long terme,
				systémiques
Consommateur	Inhalation	50	mg/m³	A court terme,
				systémiques
Consommateur	Inhalation	50	mg/m³	A long terme,
				systémiques
Consommateur	Dermique	8	mg/kg/jour	A court terme,
				systémiques
Consommateur	Dermique	8	mg/kg/jour	A long terme,
				systémiques
Consommateur	Orale	8	mg/kg/jour	A court terme,
				systémiques
Consommateur	Orale	8	mg/kg/jour	A long terme,
				systémiques
Consommateur	Inhalation	50	mg/m ³	A long terme, locaux
Consommateur	Inhalation	50	mg/m³	A court terme, locaux

Concentration prévue sans effet (PNEC) :

Compai	rtiment		PNEC		Unités	
				 _	 	

Acide aspartique, N-(3-carboxy-1-oxo-sulfopropyl)-N-(C16-C18 (numéro pair), alkyle non saturé C18), sels de tétrasodium (n° EC 939-704-6) (-)

Eau douce	10	ug/L
Eau de mer	1	ug/L
Rejet d'eau par intermittence	100	ug/L
Système de traitement des eaux usées	12.04	mg/L
Sédiments (eau douce)	72.336	mg/kg
Sediment (marine water)	7.2336	mg/kg
Sol	14.46	mg/kg

Méthanol (67-56-1)		
Eau douce	154	mg/L
Eau de mer	15.4	mg/L
Rejet d'eau par intermittence	1540	mg/L
Système de traitement des eaux usée	100	mg/L
Sédiment	570.4	mg/kg
Sol	23.5	mg/L

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ordre technique:

Des contrôles au niveaudes installations ne sont généralement pas nécessaires si de bonnes mesures d'hygiène sont respectées.

Protection respiratoire:

Partout oùl'exposition est inférieure au seuil limite d'exposition, aucune protection respiratoire n'est nécessaire. Partout oùl'exposition est supérieure au seuil limite d'exposition, utiliser un masque appropriéau produit et au niveau d'exposition.

Protection des yeux:

Se protéger les yeux et le visage, porter des lunettes de protection et un masque.

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 6 de 12

PROTECTION DE LA PEAU:

Eviter tout contact avec la peau.

Porter des gants imperméables et des vêtements de protection adaptés.

Etant donnéque ce produit est absorbépar la peau, il faut veiller àéviter tout contact et toute contamination des vêtements.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Remplacer les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc). Une crème protectrice résistant à l'eau peut aider à protéger les parties exposées de la peau, la crème protectrice ne peut cependant pas être appliquée après contamination.

La résistance chimique dépend du type de produit et de la quantité de produit sur le gant. Il convient dès lors de changer de gants en cas de contact avec des produits chimiques.

De nombreuses raisons (température ou abrasion, par exemple) peuvent faire que la durée d'utilisation des gants de protection contre les produits chimiques dans la pratique sera beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé dans le cadre des tests.

Conseils supplémentaires:

Avant de manger, boire ou fumer, se laver soigneusement le visage et les mains àl'eau et du savon.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Couleur: ambre

Aspect: basse viscositéliquide Odeur: semblable au savon

Seuil d'odeur : Voir la Section 8 pour les limites d'exposition.

pH: 7 - 9

Point de fusion: Non applicable Point/intervalle d'ébullition Non disponible

Point d'éclair: pas d'éclair jusqu'au point d'ébullition

Vitesse d'évaporation: similaire â l'eau Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible LIMITES D'INFLAMMABILITE (% Non disponible

Par Vol):

Pression de vapeur:

Densité gazeuse:

Densité:

Non disponible similaire â l'eau 1.13@ 20°C

SOLUBILITE DANS L`EAU: ~350g/Lcomplètement soluble

Coefficient de partage (n- Non disponible

octanol/eau):

Température d'auto- Non disponible

inflammation:

Température de décomposition: Non disponible Viscosité (Kinématique): Non disponible Non disponible Non disponible Non disponi

AUTRES INFORMATIONS

Liposolubilité (solvent-huile): Non disponible

% VOLATIL (EN poids): 65

Extrait sec: Non disponible Saturation dans l'air (% en Non disponible

volume):

Indice d'acide (mgKOH/g): Non disponible Indice d'hydroxyle (mgKOH/g) Non disponible

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 7 de 12

Contenu organique volatile

(1999/13/EC):

<3 %

Constante de dissociation : Non disponible
Propriétés d'explosion : Non disponible
Propriétés d'oxydation : Non disponible
Granulométrie (taille des Non disponible

particules):

INFORMATIONS CONCERNANT LES DANGERS LIÉS AUX POUSSIÈRES

Taille des particules (microns) Non applicable Kst (bar-m/s) Non applicable Non applicable Pression maximale d'explosion (Pmax) Non applicable Classe de poussières Énergie minimale d'inflammation (EMI) (mJ) Non applicable Température minimale d'inflammation (TMI) (°C) Non applicable Concentration minimale explosive (CME) (g/m³) Non applicable Concentration limite d'oxygène (CLO) (%) Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité: Aucune information disponible

STABILITE CHIMIQUE

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Aucun à notre connaissance

POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Polymérisation: Ne se produira pas

Conditions à éviter: Aucunes à notre connaissance

Matériaux incompatibles : Agents oxydants puissants.

Produits de décomposition

dangereux:

dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

oxydes d`azote

oxydes de soufre (y compris anhydride sulfureux et anhydride sulfurique)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Yeux, Peau, Système respiratoire.

Toxicité aiguë - orale : Non classifié - Sur la base des données disponibles et/ou d'un jugement professionnel, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité aiguë - dermique : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité aiguë - inhalation : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Corrosion / irritation de la peau : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Dommages oculaires / irritation oculaire graves Provoque une sévère irritation des yeux.

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 8 de 12

Sensibilisation respiratoire Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Sensibilisation de la peau Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Carcinogénicité Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Mutagénicité de la cellule germinale : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité reproductive : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition unique : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition répétée : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Risque d'aspiration : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Information toxicologique concernant le produit:

Toxicité aiguë

oral (gavage)	rat	DL5O aiguë	>2000 mg/kg
cutané	lapin	DL5O aiguë	>2000 mg/kg
Inhalation	rat	LC50 aiguë 4 h	>20.0 mg/l(Vapeurs)

Effets locaux sur la peau et les yeux

Irritation Aiguë	Peau	Non corrosif
Irritation Aiguë	oeil	irritant

Irritation Aiguë Peau Ne provoque pas d`irritation

Sensibilisation allergique

Test Cutanéde Lésion Répétée Peau homme Ne provoque pas de sensibilisation

Sensibilisation respiratoire Pas de données

Toxicité Subaiguë/Subchronique

oral (gavage) rat Étude combinée à doses répétées de 28 jours avec dépistage de la

toxicité pour la reproduction/le développement 28ours

Aucun effet sur la fécondité/la progéniture - DSENO (toxicité parentale) : 300 mg/kg p.c./jour ; DSENO (fécondité/progéniture) : 1 000 mg/kg p.c./jour

Génotoxicité

Tests de mutations génétiques

Test d'Ames par la salmonelle Non mutagène

Test de mutation génique de cellules Fibroblastes pulmonaires du hamster chinois (V79) Non mutagène

mammifères in vitro

Tests d'abérration chromosomique

Aberrations chromosomiques in vitro Cellules lymphoblastoïdes humaines (TK6) Non clastogenic

Toxicité reproductrice

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 9 de 12

Étude sur trois générations (OCED Aucun effet sur la fécondité - DSENO (toxicité régime rat parentale) (P): 0,1 % dans l'alimentation; 416) DSENO (fécondité) (générations F0, F1, F2 et F3): 1 % dans l'alimentation. Étude sur deux générations DSENO pour les parents et les paramètres de régime rat (OCDE 416) fécondité établie à la plus haute dose testée de Tératogénicité (OCDE 414) La DSENO pour les parents et leur progéniture oral (gavage) rat a été établie à 1 000 mg/kg p.c./jour.

Autres informations

Les données relatives à la toxicité ci-dessus sont les résultats d'études sponsorisées par Solvay ou proviennent de documents publics disponibles.

DONNÉES DE TOXICITÉDES INGRÉDIENTS DANGEREUX

L'acide aspartique, N-(3-carboxy-1-oxo-sulfopropyl)-N-(C16-C18 (numéro pair), alkyle non saturé C18), sels de tétrasodium présentent des valeurs DL50 orale (chez le rat) et cutanée (chez le lapin) aiguës > 5 000 mg/kg et > 3 500 mg/kg, respectivement. Un contact direct avec cette substance devrait provoquer une irritation modérée des yeux et une irritation minime à légère de la peau. Cette substance ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée. Sur la base d'une batterie d'études in vitro, cette substance n'est ni mutagène, ni génotoxique, ni clastogène. Des rats (20/sexe/groupe) ont recu une alimentation de contrôle ou 0,5, 2,0 ou 8 g/kg/jour d'un produit formulé, qui contenait environ 35.8 % de cette substance, dans l'alimentation pendant 90 jours. Le groupe recevant la dose la plus élevée a été réduit à 4,0 g/kg/jour à partir de la semaine 5 et jusqu'à la fin. Sur la base des effets constatés au niveau du gain de poids corporel, de la consommation d'aliments, de l'efficacité alimentaire, des paramètres de chimie clinique et du changement de poids des organes, la dose sans effet nocif observé (DSENO) a été fixée à 0,5 g d'ingrédient actif/kg/jour. Un test combiné de dépistage de la toxicité pour le développement/la reproduction a été réalisé (avec une substance de structure similaire) chez des rats mâles et femelles, exposés par gavage oral à des niveaux de dose de 100, 300 et 1 000 mg/kg p.c./jour. Aucun effet sur la reproduction lié au traitement n'a été observé. Aucun effet lié au traitement sur le taux de survie et le poids corporel et aucune modification extérieure n'ont été observés chez les nouveau-nés. La dose sans effet nocif observé (DSENO) pour la toxicité pour la reproduction et le développement était par conséquent > 1 000 mg/kg p.c./jour. Aucun signe significatif de toxicité systémique n'a été observé durant l'étude. Une légère diminution du poids corporel a été constatée pour les mâles et les femelles à la dose de 1 000 mg/kg/jour tout au long de l'étude. Sur la base de ces résultats, la DSENO pour les animaux parents a été fixée à 300 mg/kg/jour.

Le méthanol présente des valeurs DL50 orale (chez le rat) et cutanée (chez le lapin) aiguës de > 5 600 mg/kg et 15 800 mg/kg, respectivement. La valeur CL50 après 4 heures d'exposition par inhalation (chez le rat) pour les vapeurs de méthanol s'élève à 64 000 ppm (83,78 mg/L). Une exposition aiguë aux vapeurs de méthanol peut provoquer des maux de tête et une irritation gastro-intestinale. Une exposition par inhalation chronique ou extrême aux vapeurs peut provoquer des troubles de la vue, de graves lésions oculaires, une dépression du système nerveux central et la mort. L'ingestion et l'inhalation de méthanol ont provoqué de la cécité chez l'homme. L'ingestion peut aussi avoir des effets néfastes sur le système nerveux central et le système gastro-intestinal et peut provoquer la mort dans des cas extrêmes. L'absorption de méthanol peut provoquer une toxicité systémique. Il a été rapporté qu'une absorption chronique de méthanol par la peau a provoqué des troubles oculaires et de la cécité. Le méthanol a provoqué de la fétotoxicité chez les rats et de la tératogénicité chez les souris exposés par inhalation à des concentrations élevées qui n'ont pas causé de toxicité maternelle significative. Le méthanol n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction. La littérature fait aussi état d'une valeur DL50 orale (chez le rat) de 13 ml/kg (10 g/kg).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE, PERSISTANCE ET DEGRADABILITE, POTENTIEL DE BIOACCUMULATION, MOBILITE DANS LE SOL, AUTRES EFFETS NOCIFS

Le produit est biodégradable.

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 10 de 12

Écotoxicité

Résultats des Tests sur les Algues par par Test Inhibition de la croissance (OCDE 201)

Durée: 72 h

Especes: Algues vertes (Desmodesmus subspicatus)

>100 mg/l EC50

Tésultats des Tests sur poissons par par Test : Toxicité aiguë, eau douce (OCDE 203)

Durée: 96 h **Procédé**: Semi-statique **Especes**: dard-perche (Brachydanio rerio)

>10 mg/l LC50

Résultats des Tests sur invertébrés Immobilisation aiguë (OCDE 202)

Durée: 48 h **Procédé:** Statique **Especes:** Daphnie (Daphnia magna) 52 mg/l EC50

Persistance et dégradabilité

Dégradation par par Test : Evolution CO2 : Sturm modifié (OCDE 301B)

Durée: 28 ours **Procédé:** Biodégrabilité immédiate

63 % Facilement biodégradable

MOBILITE DANS LE SOL

Non disponible

RESULTATS DE L'EVALUATION PBT ET vPvB

indéterminé

DONNÉES DE TOXICITÉDES INGRÉDIENTS DANGEREUX

COMPOSANT / No. CAS	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la puce d'eau
Acide aspartique, N-(3-carboxy- 1-oxo-sulfopropyl)-N-(C16-C18 (numéro pair), alkyle non saturé C18), sels de tétrasodium (n° EC 939-704-6)	ErC50 >100 mg/L - Green Algae (72h) (measured)	LC50 >10 mg/L - Zebrafish (96h) (measured)	EC50 = 52 mg/L - Daphnia Magna (48h) (measured)
Méthanol 67-56-1		LC50 13500 - 17600 mg/L - Lepomis macrochirus (96h) flow- through LC50 18 - 20 mL/L - Oncorhynchus mykiss (96h) static LC50 19500 - 20700 mg/L - Oncorhynchus mykiss (96h) flow- through LC50 = 28200 mg/L - Pimephales promelas (96h) flow- through LC50 > 100 mg/L - Pimephales promelas (96h) static	Non disponible

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 11 de 12

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination:

The Company encourage le recyclage, la récupération et la réutilisation des matériaux, chaque fois qu'il est permis. En cas d'impossibilité, The Company recommande que les produits organiques, surtout lorsqu'ils sont classés déchets dangereux, soit détruit par traitement thermique ou par incinération dans des usine des traitement agréées. Les réglementations locales et nationales doivent être respectées.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette section donne les informations de base concernant la classification liée au transport. Se référer aux réglementations appropriées pour des demandes spécifiques

ADR/RID/ADN

Matières dangereuses ? SANS OBJET / NON REGLEMENTE

IMO

Matières dangereuses ? SANS OBJET / NON REGLEMENTE

ICAO / IATA

Matières dangereuses ? SANS OBJET / NON REGLEMENTE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT / LEGISLATION SPECIFIQUE A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (EC) n°1005/2009) Non applicable

Polluants organiques persistants (Règlement (EC) n°850/2004) Non applicable

Consentement éclairé préalable : Non applicable

Substances soumises à autorisation (annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006) : Non applicable

Substances soumises à restriction pour certaines applications (annexe XVII du règlement (CE) nº 1907/2006) : Oui

Se référer à l'annexe XVII du règlement REACH pour davantage de détails sur les applications soumises à des restrictions.

Méthanol (1 - 2.5 %)

Cette substance est inflammable et fait l'objet de restrictions pour les aérosols d'après l'article 40.

Classe de danger pour les eaux (Allemagne): 1 conformément au VwVwS, 17.05.1999

INFORMATIONS SUR L'INVENTAIRE

Les Etats-Unis (Etats-Unis):

Tous les composants de ce produit son inclus dans l'inventaire chimique TSCA ou ne nécessitent pas d'être listés dans cet inventaire.

Canada

Tous les composants de ce produit sont inclus dans la Domestic Substances List (DSL) ou ne nécessitent pas d'y être inclus.

AERO® 845N Promoter SDS: 0007951 Date d'impression: 22-août-2017 Page 12 de 12

L'Australie: Tous les composants de ce produit sont inclus dans le inventaire australien des substances chimiques (AICS) ou ne sont pas exigés pour être énumérés sur AICS.

Chine: Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire chinois ou n'ont pas besoin de l'être.

Japon : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire japonais (ENCS) ou n'ont pas besoin de l' être.

Corée : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire coréen (ECL) ou n'ont pas besoin de l' être

Philippines: Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire philippin (PICCS) ou n'ont pas besoin de l'être.

Taïwan : Tous les composants de ce produit sont repris dans l'Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) ou ne sont pas tenus d'y figurer.

EVALUATION DE SECURITE CHIMIQUE

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée

16. AUTRES INFORMATIONS

MOTIF DE PUBLICATION: Révision de la partie 6

Révision de la partie 7 Révision de la partie 9

Date de préparation : 22-août-2017

Date de dernière révision 18-ianv.-2017

pertinente

Les méthodes de classification comprennent un ou plusieurs des éléments suivants : utilisation de données de produit spécifiques, données de lecture croisée, modélisation, jugement professionnel ou évaluation basée sur le composant.

Phrases de risques concernant les composants

Acide aspartique, N-(3-carboxy-1-oxo-sulfopropyl)-N-(C16-C18 (numéro pair), alkyle non saturé C18), sels de tétrasodium (n° EC 939-704-6)

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthanol

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H311 - Toxique par contact cutané.

H331 - Toxique par inhalation.

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Préparé par: Legal & Compliance Services; E-mail: custinfo@cytec.com

Ces renseignements sont donnés sans aucune garantie ni représentation. Nous n'en assumons aucune responsabilitélégale, et nous n'autorisons, n'encourageons ni ne recommandons la mise en pratique d'une invention brevetée quelconque sans licence. Ces renseignements sont donnés seulement àdes fins de considération, d'investigation et de vérification. Avant d'utiliser un produit quel qu'il soit, il convient d'en lire l'étiquette.



Page 1 de 9

SDS: 0057929

Date de préparation : 12-juin-2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation (CE) n°1907/2006 & 1272/2008 et amendements successifs

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identifiant du produit : AEROFROTH® 65-EU Frother

DESCRIPTION DU PRODUIT: Réactif de traitement minéral

UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS CONSEILLEES CONTRE

Utilisation: Produit chimique d'extraction

DETAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société: CYTEC INDUSTRIES INC., 504 CARNEGIE CENTER, PRINCETON, NEW JERSEY 08540, États-Unis **Pour obtenir des informations sur les produits et pour toute information à caractère non urgent, appelez le** 1-800/652-6013. En dehors des États-Unis et du Canada, contactez le 1-973/357-3193 ou votre point de contact Cytec local. E-mail: custinfo@solvay.com.

Information du contact local: Solvay Business Services Latvia Sia, Gustava Zemgala avenue 76, Block A, 5th

Floor, LV

Téléphone: +371 6711 8888

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 heures/jour) – Uniquement en cas d'incidents liés à un écoulement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident :

Région Asie-Pacifique:

Australie - +61 2 8014 4558 (Carechem24)

Chine (RPC) - +86 0532 83889090 (NRCC) +86 512 8090 3042 (Carechem24)

Nouvelle Guinée - +61 2 8014 4558 (Carechem24)

Nouvelle-Zélande - +64 9 929 1483 (Carechem24)

Inde, Japon, Corée, Malaisie, Thaïlande - +65 3158 1074 (Carechem24 Singapour)

Inde (parlant l'hindi uniquement) - +65 3158 1198 ou 000800 100 7479 (Carechem24 Singapour)

Canada: 800 424 9300 (Within US, Canada) +1 (703) 527-3887 (International) (CHEMTREC)

Europe/Afrique/Moyen-Orient (Carechem24 Royaume-Uni):

Europe, Moyen-Orient, Afrique, Israël - +44 1235 239 670

(pays arabophones) - +44 1235 239 671

Amérique latine:

Brésil - +55 11 3197 5891 (Carechem24)

Chili - +56 2 2582 9336 (Carechem24)

Toutes les autres - +44 1235 239 670 (Carechem24 UK)

États-Unis: 800 424 9300 (Within US,Canada) +1 (703) 527-3887 (International) (CHEMTREC)

Le symbole ® indique une marque déposée aux États-Unis et le symbole ™ une marque commerciale aux États-Unis. La marque peut également être déposée, faire l'objet d'une demande de dépôt ou être une marque commerciale dans d'autres pays.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 2 de 9

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon la Réglementation (CE) n°1272/2008 et amendements successifs

Toxicité aiguë (orale) - Catégorie de danger 4

ELEMENTS DE L'ETIQUETTE



Mot signal

Attention

Déclarations de risques

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Déclarations de précautions

Les déclarations de précautions sur l'étiquette seront réduites, comme indiqué dans le Règlement (CE) No 1272/2008, Article 28

P264 - Se laver à fond le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 - Rincer la bouche.

P501 - Mise au rebut du contenu/contenant conformément aux réglementations locales et nationales.

AUTRES RISQUES

Non applicable

RESULTATS DE L'EVALUATION PBT ET vPvB

indéterminé

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance, mélange ou article? Substance

COMPOSANT / No. CAS	%	NoCE	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP)	Facteur M	SVHC
Polypropylène glycol 25322-69-4	60-100	-	Non disponible	Acute Tox. 4 (H302)		

Voir la Section 16 pour le texte complet des phrases H.

4. PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux:

Le produit n'est pas susceptible d'être nocif en cas de contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux procéder àune douche occulaire.

Contact avec la peau:

Le produit n'est pas susceptible d'être nocif en cas de contact avec la peau. En cas de contact avec la peau laver à l'eau et au savon.

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 3 de 9

Ingestion:

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin. Provoquer le vomissement uniquement sur ordre d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation:

Le produit ne devrait pas être toxique en cas d'inhalation. Amener àl'air frais.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, A LA FOIS AIGUS ET RETARDES

Aucun connu

INDICATION DES SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DES BESOINS EN TRAITEMENTS SPECIAUX

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyen d'extinction approprié:

Utiliser de l'eau, du dioxyde de carbone ou une poudre.

RISQUES SPECIAUX LIES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

En cas d'exposition au feu, empêcher les récipients de chauffer en les arrosant d'eau.

CONSEIL POUR LES POMPIERS

EQUIPEMENT DE PROTECTION

Les pompiers, et toute autre personne exposée, doivent porter un porter un masque respiration autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Se référer Section 8 (Contrôles d'exposition/Protection Individuelle) pour l'équipement de protection individuelle adéquat

PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Aucun

Méthodes et matériel d'endiguement et de nettoyage :

Recouvrir le produit répandu àl'aide d'une substance absorbante inerte. Ramasser dans les conteneurs en vue d'une mise au rebut. Rincer àl'eau la zone contaminée.

Références à d'autres sections :

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SÛRE

Mesures de precautions: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer à fond après la manipulation.

Déclarations de manipulation spéciale: aucune

Conditions de stockage sûres, y compris toutes les incompatibilités éventuelles :

Stocker conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 4 de 9

TEMPERATURE DE STOCKAGE: Température ambiante

MOTIF: Sécurité.

Classe de stockage (TRGS 510): 10

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Consulter la section 1 ou le scénario d'exposition s'il s'applique

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Aucune valeur ENO n'a été établie.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ordre technique:

Des contrôles au niveaudes installations ne sont généralement pas nécessaires si de bonnes mesures d'hygiène sont respectées.

Protection respiratoire :

Partout oùl'exposition est inférieure au seuil limite d'exposition, aucune protection respiratoire n'est nécessaire. Partout oùl'exposition est supérieure au seuil limite d'exposition, utiliser un masque appropriéau produit et au niveau d'exposition.

Protection des yeux:

Se protéger les yeux et le visage.

PROTECTION DE LA PEAU:

Eviter tout contact avec la peau.

Porter des gants imperméables.

Protection des mains:

Porter des gants imperméables. Remplacer les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc).

La résistance chimique dépend du type de produit et de la quantité de produit sur le gant. Il convient dès lors de changer de gants en cas de contact avec des produits chimiques.

De nombreuses raisons (température ou abrasion, par exemple) peuvent faire que la durée d'utilisation des gants de protection contre les produits chimiques dans la pratique sera beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé dans le cadre des tests.

Conseils supplémentaires:

Avant de manger, boire ou fumer, se laver soigneusement le visage et les mains àl`eau et du savon.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Couleur: sans couleur à jaune-clair

Aspect: liquide Odeur: léger

Seuil d'odeur : Voir la Section 8 pour les limites d'exposition.

pH: Non applicable

Point de fusion: <-25 °C (point de fluage)

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 5 de 9

Point/intervalle d'ébullition Non disponible

Point d'éclair: >171 °C Coupe fermée de Pensky-Martens

Vitesse d'évaporation:
Inflammabilité (solide, gaz):
LIMITES D`INFLAMMABILITE (%
Non disponible

Par Vol):

Pression de vapeur: <0.001 hPa @ 20 °C

Densité gazeuse:Non disponibleDensité:1.01Densité, g/cm3

SOLUBILITE DANS L'EAU: soluble

Coefficient de partage (n- Non disponible

octanol/eau):

Température d'auto- Non applicable

inflammation:

Température de décomposition: Non disponible Viscosité (Kinématique): Non disponible

Viscosité (Dynamique): 45- 95mPa.s@ 25 °C

AUTRES INFORMATIONS

Liposolubilité (solvent-huile):

% VOLATIL (EN poids):

Extrait sec:

Saturation dans l'air (% en

Non applicable

Non disponible

Non disponible

volume):

Indice d'acide (mgKOH/g):
Indice d'hydroxyle (mgKOH/g)
Contenu organique volatile

Non applicable
Non disponible

(1999/13/EC):

Constante de dissociation : Non disponible

Propriétés d'explosion : Néant.

Propriétés d'oxydation : Non disponible Granulométrie (taille des Non disponible

particules):

INFORMATIONS CONCERNANT LES DANGERS LIÉS AUX POUSSIÈRES

Taille des particules (microns) Non applicable Kst (bar-m/s) Non applicable Pression maximale d'explosion (Pmax) Non applicable Classe de poussières Non applicable Énergie minimale d'inflammation (EMI) (mJ) Non applicable Température minimale d'inflammation (TMI) (°C) Non applicable Concentration minimale explosive (CME) (g/m³) Non applicable Non applicable Concentration limite d'oxygène (CLO) (%)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité : Aucune information disponible

STABILITE CHIMIQUE

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Aucun à notre connaissance

POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Polymérisation: Ne se produira pas

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 6 de 9

Conditions à éviter: Aucunes à notre connaissance

Matériaux incompatibles : Aucun à notre connaissance.

Produits de décomposition

dangereux:

dioxyde de carbone Monoxyde de carbone

oxydes d`azote cyanure d`hydrogène

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de

manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Peau, Yeux, Orale.

Toxicité aiguë - orale : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - dermique : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité aiguë - inhalation : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Corrosion / irritation de la peau : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Dommages oculaires / irritation oculaire graves Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Sensibilisation respiratoire Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Sensibilisation de la peau Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Carcinogénicité Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Mutagénicité de la cellule germinale : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité reproductive : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition unique : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition répétée : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Risque d'aspiration : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Information toxicologique concernant le produit:

Toxicité aiguë

Oral(e) rat DL5O aiguë 1000 - 2000 mg/kg cutané DL5O aiguë >2000 mg/kg

Inhalation rat LC50 aiguë 4 h >5

mg/l(Poussière/brouillard)

Effets locaux sur la peau et les yeux

Irritation Aiguë Peau Ne provoque pas d`irritation Irritation Aiguë oeil Ne provoque pas d`irritation

Sensibilisation allergique

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 7 de 9

Sensibilisation Peau Ne provoque pas de

sensibilisation

Sensibilisation respiratoire Pas de données

Génotoxicité

Tests de mutations génétiques

Test d'Ames par la salmonelle Pas de données

Autres informations

Les informations toxicologiques mentionnées ci-dessus sont des estimations.

DONNÉES DE TOXICITÉDES INGRÉDIENTS DANGEREUX

Le propylène glycol présente des valeurs DL50 orale aiguë estimée (chez le rat) et cutanée aiguë (chez le lapin) et CL50 après 4 heures d'inhalation (chez le rat) de 1 000-2 000 mg/kg, > 2 000 mg/kg et > 5 mg/l (poussières/brume), respectivement. Un contact direct avec cette substance peut provoquer une légère irritation des yeux et une irritation minime de la peau. Un contact avec ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée. Cette substance ne devrait pas être mutagène dans le test d'Ames.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE, PERSISTANCE ET DEGRADABILITE, POTENTIEL DE BIOACCUMULATION, MOBILITE DANS LE SOL, AUTRES EFFETS NOCIFS

Ce matériau n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement. L'estimation écologique de ce produit est basée sur l' évaluation de ses composants.

MOBILITE DANS LE SOL

Non disponible

RESULTATS DE L'EVALUATION PBT ET VPVB

indéterminé

DONNÉES DE TOXICITÉDES INGRÉDIENTS DANGEREUX

COMPOSANT / No. CAS	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la puce d'eau
Polypropylène glycol	Non disponible	Non disponible	Non disponible
25322-69-4			

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 8 de 9

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination:

The Company encourage le recyclage, la récupération et la réutilisation des matériaux, chaque fois qu'il est permis. En cas d'impossibilité, The Company recommande que les produits organiques, surtout lorsqu'ils sont classés déchets dangereux, soit détruit par traitement thermique ou par incinération dans des usine des traitement agréées. Les réglementations locales et nationales doivent être respectées.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette section donne les informations de base concernant la classification liée au transport. Se référer aux réglementations appropriées pour des demandes spécifiques

ADR/RID/ADN

Matières dangereuses ? SANS OBJET / NON REGLEMENTE

IMO

Matières dangereuses ? SANS OBJET / NON REGLEMENTE

ICAO / IATA

Matières dangereuses ? SANS OBJET / NON REGLEMENTE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT / LEGISLATION SPECIFIQUE A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (EC) n°1005/2009) Non applicable Polluants organiques persistants (Règlement (EC) n°850/2004) Non applicable

Consentement éclairé préalable : Non applicable

Substances soumises à autorisation (annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006) : Non applicable

Substances soumises à restriction pour certaines applications (annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006) : Non applicable

Classe de danger pour les eaux (Allemagne): 1 conformément au VwVwS, 17.05.1999

INFORMATIONS SUR L'INVENTAIRE

Espace économique européen (y compris l'UE): S'il est acheté auprès d'une entité juridique de Cytec située dans l'EEE (UE ou Norvège), ce produit est conforme à l'enregistrement du règlement REACH (CE) nº 1907/2006, étant donné que tous ses composants sont exclus, exempts ou (pré)enregistrés.

Les Etats-Unis (Etats-Unis):

Tous les composants de ce produit son inclus dans l'inventaire chimique TSCA ou ne nécessitent pas d'être listés dans cet inventaire.

Canada:

Tous les composants de ce produit sont inclus dans la Domestic Substances List (DSL) ou ne nécessitent pas d'y être inclus.

L'Australie: Tous les composants de ce produit sont inclus dans le inventaire australien des substances chimiques (AICS) ou ne sont pas exigés pour être énumérés sur AICS.

Chine: Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire chinois ou n'ont pas besoin de l'être.

AEROFROTH® 65-EU Frother SDS: 0057929 Date d'impression: 12-juin-2017 Page 9 de 9

Japon : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire japonais (ENCS) ou n'ont pas besoin de l' être.

Corée : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire coréen (ECL) ou n'ont pas besoin de l' être.

Philippines : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire philippin (PICCS) ou n'ont pas besoin de l'être.

Taïwan : Tous les composants de ce produit sont repris dans l'Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) ou ne sont pas tenus d'y figurer.

EVALUATION DE SECURITE CHIMIQUE

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée

16. AUTRES INFORMATIONS

MOTIF DE PUBLICATION: Révision de la partie 9

Date de préparation : 12-juin-2017
Date de dernière révision 18-janv.-2017

pertinente

Les méthodes de classification comprennent un ou plusieurs des éléments suivants : utilisation de données de produit spécifiques, données de lecture croisée, modélisation, jugement professionnel ou évaluation basée sur le composant.

Phrases de risques concernant les composants

Polypropylène glycol

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Préparé par: Legal & Compliance Services; E-mail: custinfo@cytec.com

Ces renseignements sont donnés sans aucune garantie ni représentation. Nous n'en assumons aucune responsabilitélégale, et nous n'autorisons, n'encourageons ni ne recommandons la mise en pratique d'une invention brevetée quelconque sans licence. Ces renseignements sont donnés seulement àdes fins de considération, d'investigation et de vérification. Avant d'utiliser un produit quel qu'il soit, il convient d'en lire l'étiquette.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: 001423

Date de révision: 25/10/2017 Remplace la fiche: 26/10/2010 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : Amylxanthate de potassium

N° CE : 220-329-5 N° CAS : 2720-73-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Utilisation de la substance/mélange : Agents de flottation minier.

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utiliser comme agent de flottaison (collecteur) dans l'industrie minière	PROC2, PROC3, PROC4, PROC14, PROC21, PROC23, PROC24, PROC25, ERC2

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALTICHEM

4 RUE JACQUES VAUCANSON - P.A. DU VERT GALANT

95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - FRANCE T +33 (0)1 34 40 12 80 - F +33 (0)1 34 64 56 99

fds@altichem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N°ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Luxembourg	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides inflammables, catégorie 1	H228
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 1/12

FDS: 001423

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS02

: Danger

Mention d'avertissement (CLP)

: H228 - Matière solide inflammable. Mentions de danger (CLP)

H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : Phrases P présentes sur l'étiquette * :.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. ' P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. *.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. *

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux et du visage. *

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en

cas de malaise.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. *

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. *

P405 - Garder sous clef. *.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale. *

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériei antidéflagrant.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 - Fraitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P330 - Rincer la bouche.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

: EUH018 - Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Phrases FUH

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

: Amylxanthate de potassium Nom

N° CAS : 2720-73-2 N° CE : 220-329-5

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium o-pentyl dithiocarbonate	(N° CAS) 2720-73-2 (N° CE) 220-329-5 (N° REACH) 01-2119976353-31	< 90	Flam. Sol. 1, H228 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

25/10/2017 (Version: 2.0) 2/12 FR (français)

FDS: 001423 2/30

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8	< 1,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Potassium sulphide	(N° CAS) 1312-73-8 (N° CE) 215-197-0 (N° Index) 016-006-00-1	> 1	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Respiration artificielle si nécessaire. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants. Antidote : 3% Solution aqueuse de

Premiers soins après contact oculaire

: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Antidote : Solution de : 2 % Acide borique. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

: Si la victime est consciente : Ne pas faire vomir, Rincer la bouche à l'eau, Faire boire 500 ml d'eau, Consulter un médecin. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête à un niveau inférieur aux hanches pour éviter l'inhalation de vomi dans les poumons. Si la victime est inconsciente : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Vomissements. Maux de tête. Maladie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Remède topique traitement par antidote : aucun(e) connu(e). Si nécessaire, thérapie contre irritation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche. Mousse, Brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Xanthate -. Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Disulfure de carbone. Lors de la combustion : Gaz toxiques, Dioxyde de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Porter un vêtement de protection approprié. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface, eaux souterraines ou dans les égouts. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Eviter toute source d'ignition. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Evacuer et restreindre l'accès. Seules des personnes qualifiées et formées sont autorisés à manipuler. Ne jamais mettre de l'eau au contact de cette substance. Le contact avec l'eau provoque une libération de chaleur. Réagit avec l'eau: formation de substances toxiques/nocives. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

3/30

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

FDS: 001423

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes à l'air libre. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène

: Changer de vêtements de travail après avoir manipulé le produit. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé. Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger de la chaleur. Conserver à l'abri des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)			
France	Nom local	Potassium (hydroxyde de)	
France	VLE(mg/m³)	2-mg/m³	
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises	
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)	
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Laver les mains avant une pause et à la fir des travaux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler gaz/vapeur/aérosol. Ne pas inhaler les poussières.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant Employer des outils antidéflagrants. Chaussures de sécurité. (Matériaux appropriés : Bottes en caoutchouc, Bottes en PVC)

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Matériau des gants : Caoutchoucs, PVC

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Masque facial

Protection des voies respiratoires:

Éviter de respirer les gaz / fumées (Substances organiques). Appareil respiratoire avec filtre /. Masque avec filtre

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre. Pastillage.
Couleur : Jaune pâle. Jaune.
Odeur : Désagréable.
Seuil olfactif : Non applicable
pH : Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Non applicable

butylique=1)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Non applicable Point de fusion : >= 270 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 190 (760 mmHg)

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : > 120 °C (CS2)

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 4/12

FDS: 001423 4/30

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température de décomposition : 131 - 280 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Un incendie ou une chaleur excessive peut produire des produits de décomposition

dangereux. : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Densité relative Solubilité · Fau: Soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Non applicable Propriétés explosives : Non explosif. Propriétés comburantes : Non applicable.

Limites d'explosivité : 50 vol % disulfure de carbone fumées // 1.5 vol % disulfure de carbone fumées

9.2. Autres informations

Densité apparente : 940 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec : ArsenicPeut provoquer des brûlures. Peut libérer des gaz inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Indications complémentaires

Conserver à l'écart de : Chaleur, Flamme nue, Etincelles. Pas de produits de écomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre (SOx). Carbone (C). Disulfure de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë (cutanée) : Nocif par contact cutané.

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé Indications complémentaires Xanthates 1) Long terme:

In existe aucune donnée concernant une éventuelle toxicité pour l'homme ou les animaux.

5/12

5/30

2) Exposition prolongée

Autres effets nocifs / Commentaires : souris : Détérioration du système nerveux central

- Chien / Chat : Atteinte des reins et du foie.

Potassium o-pentyl dithiocarbonate (2	2720-73-2)
DL50 orale rat	1000 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	< 1000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
	pH: Non applicable
Indications complémentaires	· Irritant nour la neau et les mugueuses

: Irritant pour la peau et les muqueuses Indications complémentaires Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

> pH: Non applicable : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français)

FDS: 001423

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

: Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Potassium o-pentyl dithiocarbonate (2720-73-2)

CL50 poisson 1 29 mg/l - 96 heures : Truite arc en ciel

12.2. Persistance et dégradabilité

Amylxanthate de potassium (2720-73-2)

Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Amylxanthate de potassium (2720-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Ne pas déverser dans des eaux de surface, eaux souterraines, égouts ou dans le sol.. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'êlimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Aspirer ou balayer avec précaution la matière renversée et la placer dans un conteneur approprié pour l'élimination.

6/30

Indications complémentaires

. Directive 91/689/CEE. Directive 94/62/CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives an transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : UN 3342

 N° ONU (IMDG)
 : UN 3342

 N° ONU (IATA)
 : UN 3342

 N° ONU (ADN)
 : UN 3342

 N° ONU (RID)
 : UN 3342

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : XANTHATES

Désignation officielle de transport (IMDG) : XANTHATES

Désignation officielle de transport (IATA) : Xanthates

Désignation officielle de transport (ADN) : XANTHATES

Désignation officielle de transport (RID) : XANTHATES

Description document de transport (ADR) : UN 3342 XANTHATES, 4.2, II, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 3342 XANTHATES, 4.2, II, POLLUANT MARIN

Description document de transport (IATA)

: UN 3342 Xanthates, 4.2, II

Description document de transport (ADN)

: UN 3342 XANTHATES, 4.2, II

Description document de transport (RID)

: UN 3342 XANTHATES, 4.2, II

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 6/12

FDS: 001423

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 4.2 Etiquettes de danger (ADR) : 4.2



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 4.2 Etiquettes de danger (IMDG) : 4.2



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 4.2 Etiquettes de danger (IATA) : 4.2



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 4.2 Etiquettes de danger (ADN) : 4.2



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) Etiquettes de danger (RID)



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Oui (Seulement IMDG)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : S2
Quantités limitées (ADR) : 0

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 7/12

FDS: 001423 7/30

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: MP14

: TP33

: D/E

: E2

: 467

: 15kg

: 470

: Interdit

Interdit

Quantités exceptées (ADR)

: P002, IBC06 Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions particulières relatives à l'emballage en

commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : SGAV Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V1 Danger n° (code Kemler) : 40

Panneaux oranges 40 3342

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

Transport maritime

Instructions d'emballage (IMDG) : P002 Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) · PP31 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC06 Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B21 Instructions pour citernes (IMDG) : T3 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33 N° FS (Feu) : F-A N° FS (Déversement) : S-J Catégorie de chargement (IMDG) : D Arrimage et manutention (Code IMDG) · SW2

Propriétés et observations (IMDG) : Hygroscopic yellow powder with an unpleasant odour. On contact with moisture, evolves

highly flammable vapours such as carbon disulphide (UN 1131, which has a flashpoint of -30°C c.c. and a very low ignition temperature of 100°C). When confined, can cause an explosion due to the wide explosive limits of the vapours. Finely divided dust forms explosive mixtures in air. Care should be taken when opening cargo transport units in case

carbon disulphide vapours are present.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 50kg Dispositions spéciales (IATA) : A3, A803

Code ERG (IATA) : 4L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : S2 Quantités limitées (ADN) : 0 · F2 Quantités exceptées (ADN) Equipement exigé (ADN) : PP Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : S2 Quantités limitées (RID) : 0 Quantités exceptées (RID) : E2

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 8/12

FDS: 001423 8/30

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: P002. IBC06 Instructions d'emballage (RID)

Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP14

commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs · T3

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) · SGAV

Catégorie de transport (RID) : 2 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W1

Colis express (RID) : CE10 Numéro d'identification du danger (RID) : 40

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1,907/2006 (REACH):

40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Amylxanthate de potassium - Potassium o-pentyl dithiocarbonate

9/30

Amylxanthate de potassium n'est pas sur la liste Candidate REACH

Amylxanthate de potassium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Amylxanthate de potassium n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Amylxanthate de potassium n'est pas soumis au règlement (CE) nº 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

FDS: 001423

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuee

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 9/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADN: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Inland waterways

ADR: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road

AF: Assessment factor

AGS: Ausschuss für Gefahrstoffe ATE: Acute Toxicity Estimate ATEX: ATmosphère Explosive BAF: Bioaccumulation Factors BCF: Bioconcentration factor

Bw: Body weight

CAS: Chemical Abstracts Service

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

CLP: Classification, labelling, packaging CSA: Chemical Safety Assessment CSR: Chemical Safety Report DFG: German research Foundation DMEL: Derived maximum effect level DNEL: Derivative No effect Level DOT: US Departement of Transportation

DU: Downstream User EC: European Community

EC No : European Community Number EC50 : Half maximal effective concentration ECHA : European Chemicals Agency

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ELV : Emission limit values

EN: European Norm

ERV : Ecotoxicological Reference Value EUH: European Hazard Statement EWC : European Waste catalogue

GefStoffV: Gefahrstoffverordning (Ordinance on Hazardous Substances, Germany) GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

HSDB: Hazardous Substances Data Bank

IARC: International Agency for Research on Cancer

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

IBC : International Fulk Chemical IC50: Median Inhibition concentration

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ICSC: International Chemical Safety Cards
IDLH: Immediately Dangerous to Life or Health
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredient
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

KSt : Explosion coefficient

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 10/12

FDS: 001423 10/30

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

LC50: Median lethal concentration

LD50 : Median lethal dose

LEL: Lower Explosion Limit/Lower Explosive Limit

LEV: Local Exhaust Ventilation

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration - LOEL: Lowest Observed Effect Level

LTE: Long Term Exposure LTEL: Long Term Exposure Limit MARPOL: MARine POLlution mg/m3: Milligrams per Cubic Metre

MMAD: Mass median aerodynamic diameter

MSDS: Material Safety Data Sheet

NOAEL: No-observed-adverse-effect-level - LOAEL: Lowest Observed Adverse Effect Level

NOEC: No observed effect concentration NOEL: No observed effect level N.O.S: Not Otherwise Specified NTP: U.S. National Toxicology Program

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

OEL: Operator exposure level

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic

PEC : Predicted effect level PEL : Permissible Exposure Limit

pH: relates to hydrogen ion concentration using a scale of 0 (high acidic) to 14 (highly alkaline).

PNEC: Predicted no effect concentration

PP: Severe Marine Pollutant

PPE: Personal Protective Equipement

ppm: Parts Per Million

RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

REACH: EC Regulation on Registration Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC)

N°1907/2006 as amended)

RID : Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

RQ: Reportable Quantity measured in pounds (304, CERCLA)

RRN: REACH Registration Numbers

SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act

STE : Short-term exposure

STEL: Short Term Exposure Limit

STOT-RE: Specific target organ toxicity, Repeated exposure STOT-SE: Specific Target Organ Toxicity, Single exposure

SVHC : Substance of Very High Concern

TCLo: Toxic Concentration Low

TDLo: Toxic Dose Low TLV: Threshold Limit Value

TPQ: Threshold Planning Quantity measured in pounds (302)

TQ: Threshold Quantity measured in pounds (CAA)

TWA: Time Weighted Average

TWA/OEL: Time Weighted Average or Occupational Exposure Limit.

UEL: Upper Explosion Limit/Upper Explosive Limit

UWM: Unit World Model

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative substance

WEL: Work Exposure Limit

WGK: Wassergerährdungskasse (Water Hazard Class under Germanan Federal Water Management Act)

Texte intégral des phrases H et EUI	1 :
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

25/10/2017 (Version: 2.0) FR (français) 11/12

FDS: 001423 11/30

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Confidence and Neglement (OE) N 1307/2000 (NEAGY) tel que modifie par le Neglement (OE) 2013/030		
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
EUH018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.	
Texte complet des descripteurs d'utilisation		
ERC2	Formulation dans un mélange	

ilisation
Formulation dans un mélange
Pastillage, compression, extrusion, granulation
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température
Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/articles
Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement equivalentes
Production chimique où il y a possibilité d'exposition

FDS UE (Annexe II REACH)

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers incompus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Cette version n'est pas une traduction officielle du document original. Cette traduction est fournie à titre d'information seulement.



FDS: 001423 12/30

Scénario d'exposition sur l'amyl xanthate de potassium pour la fiche de données de sécurité étendue



FDS: 001423

Scénario d'exposition : Utilisation comme agent de flottaison (collecteur) dans l'industrie minière

Secteur du marché:

PC 40 Distribution par secteur de marché

Scénario(s) de contribution pour l'environnement :

Utilisation comme agent de flottaison (collecteur) dans l'industrie minière	ERC 2
Scénario(s) de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs :	
Utilisation en processus clos continus par lot avec expositions contrôlées occasionnelles	PROC 2
Utilisation en processus clos par lot (synthèse ou formulation)	PROC 3
Manipulation de faible énergie de substances liées à/dans des matériaux et/ou articles	PROC 21
Utilisation en processus par lot et autres (synthèse) présentant une possibilite d'exposition	PROC 4
Opérations ouvertes de traitement et de transfert de minéraux métaux à une très haute température	PROC 23
Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/ou articles	PROC 24
Autres opérations de travail à chaud avec des métaux	PROC 25
Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	PROC 14

Explication sur les activités et les processus techniques couverts dans le scénario d'exposition :

Les xanthates sont principalement utilisés dans l'industrie minière en tant qu'agents de flottaison pour la récupération des sulfures de métaux. L'efficacité des xanthates en tant que collecteurs de minéraux augmente avec la longueur de la chaîne carbonée mais cela entraîne une diminution de la sélectivité.

Les xanthates ont une structure moléculaire hétéropolaire avec un groupe hydrocarboné non polaire et un groupe sulfure polaire. Une réaction chimique de surface se produit entre les minerais sulfurés et le groupe polaire. Cette réaction forme un film hydrofuge sur la surface minérale, ce qui permet aux particules minérales d'être transportées par des bulles d'air à la surface. La quantité de xanthate utilisée est très faible par rapport à la quantité de minerai traitée, soit environ 250 à 350 g/tonne de minerai.

Pendant l'utilisation, l'amyl xanthate de potassium solide est mélangé à de l'eau pour former une solution aqueuse diluée et des concentrations typiquement de l'ordre de 10 % sont utilisées. Le pH de la solution varie de 7 à 11.

Explication sur l'approche menée pour le SE

Les xanthates sont principalement utilisés dans l'industrie minière en tant qu'agents de flottaison pour la récupération des sulfures de métaux. L'efficacité des xanthates en tant que collecteurs de minéraux augmente

FDS: 001423

avec la longueur de la chaîne carbonée mais cela entraîne une diminution de la sélectivité.

Les xanthates ont une structure moléculaire hétéropolaire avec un groupe hydrocarboné non polaire et un groupe sulfure polaire. Une réaction chimique de surface se produit entre les minerais sulfurés et le groupe polaire. Cette réaction forme un film hydrofuge sur la surface minérale, ce qui permet aux particules minérales d'être transportées par des bulles d'air à la surface. La quantité de xanthate utilisée est très faible par rapport à la quantité de minerai traitée, soit environ 250 à 350 g/tonne de minerai.

Pendant l'utilisation, l'amyl xanthate de potassium solide est mélangé à de l'eau pour former une solution aqueuse diluée et des concentrations typiquement de l'ordre de 10 % sont utilisées. Le pH de la solution varie de 7 à 11.

9.2.1. Scénario(s) de contribution pour l'environnement 1 : Utilisation comme agent de flottaison (collecteur) dans l'industrie minière

9.2.1.1. Conditions d'utilisation

\wedge
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à compter de l'entrée en durée de vie utile)
• Utilisation quotidienne sur le site : <= 0,5 tonne/jour
• Utilisation annuelle sur le site : <= 5 tonnes/an
• Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : = 100 %
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées
• Station municipale de traitement des eaux usées : Oui (Eau : 87,37 %;)
• Taux de décharge de la station de traitement des eaux usées : <= 2E3 m³/j
• Epandage des boues issues de la station de traitement des eaux usées sur les sols agricoles : Oui
Autres conditions affectant l'exposition environnementale
• Débit des eaux de surface réceptrices: >= 1.8E4 m³/j

9.2.1.2. Libérations

Les libérations locales dans l'environnement sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 1. Libérations locales dans l'environnement

Libérati on	Méthode d'estimation du facteur de libération	Explication/justification	
Eau	Basé sur l'ERC	Facteur de libération initial : 2 %	
		Facteur de libération final : 2 %	
		Taux de libération locale : 10 kg/jour	
Air	Basé sur l'ERC	Facteur de libération initial : 2,5 %	
		Facteur de libération final : 2,5 %	
		Taux de libération locale : 12,5 kg/jour	
Sol	Basé sur l'ERC	Facteur de libération final : 0,01 %	

Libérations dans les déchets

9.2.1.3. Exposition et risques pour l'environnement et pour l'homme via l'environnement

FDS: 001423 15/30

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2. Concentrations d'exposition et risques pour l'environnement

Objectif de protection	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Eau douce	PEC locale: 0,063 mg/L	RCR = 0.176
Sédiment (eau douce)	PEC locale: 0,381 mg/kg ps	RCR = 0.072
Eau de mer	PEC locale: 0,006 mg/L	RCR = 0.006
Sédiment (eau de mer)	PEC locale: 0,038 mg/kg ps	RCR = 0.072
Prédateur (eau douce)	PEC locale: 0,016 mg/kg pf	RCR = 1.191E-4
Prédateur (eau de mer)	PEC locale: 0,002 mg/kg pf	RCR = 1.178E-5
Prédateur principal (eau de mer)	PEC locale: 4.448E-4 mg/kg pf	RCR = 3.337E-6
Usine de traitement des eaux usées	PEC locale: 0,632 mg/L	RCR = 0,632
Air	PEC locale: 9.521E-5 mg/m ³	RCR = 9.521E-6
Sol agricole	PEC locale: 0,035 mg/kg ps	RCR = 0.041
Prédateur (terrestre)	PEC locale: 0,137 mg/kg pf	RCR = 0.001
Homme via l'environnement – Inhalation	PEC locale: 9.521E-5 mg/m³	RCR = 4.139E-5
Homme via l'environnement – Oral	Exposition par la consemnation alimentaire: 0,001 mg/kg pc/jour	RCR = 6.569E-5
Homme via l'environnement – voies combinées		RCR = 1.071E-4

Tableau 3. Contribution à l'ingestion orale par l'homme via l'environnement à partir de la contribution locale

Type d'aliment	Dose quotidienne estimée	Concentration dans les aliments
Eau potable	5.228E-4 mg/kg pc/jour	0,018 mg/L
Poissons	4.921E-5 mg/kg pc/jour	0,03 mg/kg pf
Cultures à feuilles	6.481E-4 mg/kg pc/jour	0,038 mg/kg pf
Cultures à racines	9.348E-5 mg/kg pc/jour	0,017 mg/kg pf
Viande	9.583E-9 mg/kg pc/jour	2.229E-6 mg/kg pf
Lait	1.786E-7 mg/kg pc/jour	2.229E-5 mg/kg pf

Conclusion sur la caractérisation des risques

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur PEC, telle que calculée dans l'EUSES, est inférieure au PNEC de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible

9.2.2. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 1 : Utilisation dans un processus clos et continu avec une exposition occasionnelle contrôlée (PROC 2)

9.2.2.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

	Méthode
Caractéristiques du produit (de l'article)	

FDS: 001423 16/30

Degré d'empoussiérage du matériau : Haute	TRA Workers
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisatio	n/d'exposition
• Durée de l'activité : < 8 heures	TRA Workers
	Méthode
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
• Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers
Niveau de confinement : Processus clos continus avec expositions contrôlées occasionnelles	TRA Workers
• Ventilation par aspiration locale : oui (Inh : 80 %;)	TRA Workers
• Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée) : non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hys	giène et de la santé
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
• Protection respiratoire : Non (Inh : 0 %;)	TRA Workers
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers
Température du processus (pour le solide) : Ambiante (par défault)	TRA Workers
• Surface de la peau potentiellement exposée : Dos des deux mains (480 cm²)	TRA Workers

9.2.2.2. Exposition et risques pour les travailleurs

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Inhalation, systémique, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0,217
Inhalation, systémique, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87
Inhalation, local, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.217
Inhalation, local, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87
Cutanée, local, à long terme	1,37 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0.035
Cutanée, systémique, aigu		
Cutanée, local, à long terme	0,2 mg/cm ² (TRA Workers)	RCR = 0.253
Cutanée, local, aigu		
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,252
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,87

FDS: 001423

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection Représentativité et fiabilité :

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que calculée dans le TRA Workers, est inférieure au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

9.2.3. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 2 : Utilisation en processus clos par lot (synthèse ou formulation) (PROC 3)

9.2.3.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

	Méthode
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Degré d'empoussiérage du matériau : Haute	TRA Workers
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisatio	n/d'exposition
• Durée de l'activité : < 8 heures	TRA Workers
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
• Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers
• Niveau de confinement : Utilisation en processus clos par lot avec expositions contrôlées occasionnelles	TRA Workers
Ventilation par aspiration locale : oui (Inh : 80 %;)	TRA Workers
Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée) : non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hys	giène et de la santé
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
• Protection respiratoire : Non (Inh : 0 %,)	TRA Workers
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers
Température du processus (pour le solide) : Ambiante (par défault)	TRA Workers
• Surface de la peau potentiellement exposee : Dos d'une seule main (240 cm²)	TRA Workers

9.2.3.2. Exposition et risques pour les travailleurs

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Inhalation, systémique, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0,217
Inhalation, systémique, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87
Inhalation, local, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.217
Inhalation, local, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87

FDS: 001423 18/30

Cutanée, local, à long terme	0,69 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0.017
Cutanée, systémique, aigu		
Cutanée, local, à long terme	0,201 mg/cm² (TRA Workers)	RCR = 0.255
Cutanée, local, aigu		
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0.235
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,87

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection Représentativité et fiabilité :

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que calculée dans le TRA Workers, est inférieure au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

9.2.4. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 3 : Manipulation de faible énergie de substances liées à/dans des matériaux et/ou articles (PROC 21)

9.2.4.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

	Méthode
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Degré d'empoussiérage du matériau : Haute	TRA Workers
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), frequence et durée d'utilisati	on/d'exposition
• Durée de l'activité : < 8 heures	TRA Workers
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers
Niveau de confinement : Non	TRA Workers
Ventilation par aspiration locale : oui (Inh : 80 %;)	TRA Workers
• Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée) : non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hy	ygiène et de la santé
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
• Protection respiratoire : Oui (Respirateur avec APF de 10) (Inh : 90 %;)	TRA Workers
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers
Température du processus (pour le solide) : Ambiante (par défault)	TRA Workers
• Surface de la peau potentiellement exposée : Deux mains et avant-bras (1980 cm²)	TRA Workers

9.2.4.2. Exposition et risques pour les travailleurs

FDS: 001423 19/30

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Inhalation, systémique, à long terme	0,4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0,087
Inhalation, systémique, aigu	1,6 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.348
Inhalation, local, à long terme	0,4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.087
Inhalation, local, aigu	1,6 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.348
Cutanée, local, à long terme	2,83 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0.071
Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Cutanée, systémique, aigu		
Cutanée, local, à long terme	0,1 mg/cm² (TRA Workers)	RCR = 0.127
Cutanée, local, aigu		7
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,158
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,348

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection Représentativité et fiabilité:

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que calculée dans le TRA Workers, est inférieure

au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

9.2.5. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 4 : Utilisation en processus par lot et autres (synthèse) présentant une possibilité d'exposition (PROC 4)

9.2.5.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

	Méthode	
Caractéristiques du produit (de l'article)		
Degré d'empoussiérage du matériau : Haute	TRA Workers	
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée de l'activité : < 8 heures TRA Workers		
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
• Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers	
Niveau de confinement : Processus semi-clos avec expositions contrôlées	TRA Workers	

FDS: 001423 20/30

occasionnelles			
• Ventilation par aspiration locale : oui (Inh : 80 %;)	TRA Workers		
• Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée): oui (Cut : 80 %;)	TRA Workers		
Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers		
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé			
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;) TRA Workers			
• Protection respiratoire : Oui (Respirateur avec APF de 10) (Inh : 90 %;) TRA Workers			
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs			
Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers		
• Température du processus (pour le solide) : Ambiante (par défault)	TRA Workers		
• Surface de la peau potentiellement exposée : Dos des deux mains (480 cm²)	TRA Workers		

9.2.5.2. Exposition et risques pour les travailleurs

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Inhalation, systémique, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.217
Inhalation, systémique, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87
Inhalation, local, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.217
Inhalation, local, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87
Cutanée, local, à long terme	1,372 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0.035
Cutanée, systémique, aigu		
Cutanée, local, à long terme	0,2 mg/cm² (TRA Workers)	RCR = 0.253
Cutanée, local, aigu		
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0.252
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,87

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection Représentativité et fiabilité :

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que calculée dans le TRA Workers, est inférieure au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

9.2.6. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 5 : Opérations ouvertes de traitement et de transfert de minéraux/métaux à une très haute température (PROC 23)

9.2.6.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

FDS: 001423 21/30

	Méthode
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisatio	n/d'exposition
• Durée de l'activité : < 8 heures	TRA Workers
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
• Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers
Niveau de confinement : Non	TRA Workers
Ventilation par aspiration locale : oui (Inh : 80 %;)	TRA Workers
• Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée) : non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hys	giène et de la santé
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;)	TRA Workers
	Méthode
Protection respiratoire : Oui (Respirateur avec APF de 10) (Inh . 90 %;)	TRA Workers
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers
• Température du processus (pour le solide) : Température élévée > point de fusion	TRA Workers
• Surface de la peau potentiellement exposée : Deux mains et avant-bras (1980 cm²)	TRA Workers

9.2.6.2. Exposition et risques pour les travailleurs

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 8. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Inhalation, systémique, à long terme	0,4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0,087
Inhalation, systémique, aigu	1,6 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.348
Inhalation, local, à long terme	0,4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.087
Inhalation, local, aigu	1,6 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.348
Cutanée, local, à long terme	1,41 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0.036
Cutanée, systémique, aigu		
Cutanée, local, à long terme	0,05 mg/cm² (TRA Workers)	RCR = 0.063
Cutanée, local, aigu		
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,123

FDS: 001423 22/30

Voies combinées, systématique,	RCR = 0,348
à long terme	

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection Représentativité et fiabilité :

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que calculée dans le TRA Workers, est inférieure

au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

9.2.7. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 6 : Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/ou articles (PROC 24)

9.2.7.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

	Méthode	
Caractéristiques du produit (de l'article)		
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation	on/d'exposition	
• Durée de l'activité : < 8 heures	TRA Workers	
	Méthode	
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
• Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers	
Niveau de confinement : Non	TRA Workers	
• Ventilation par aspiration locale : oui (Inh.: 75%,)	TRA Workers	
Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée) : non (Cut : 0 %;)	TRA Workers	
Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers	
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hy	giène et de la santé	
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;)	TRA Workers	
• Protection respiratoire : Oui (Respirateur avec APF de 10) (Inh : 90 %;)	TRA Workers	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
• Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers	
• Température du processus (pour le solide) : Température élevée > point de fusion	TRA Workers	
• Surface de la peau potentiellement exposée : Deux mains et avant-bras (1980 cm²)	TRA Workers	

9.2.7.2. Exposition et risques pour les travailleurs

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

d'effets Concentration d'exposition Caracterisation du risque	Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
---	------------------------------------	----------------------------	---------------------------

FDS: 001423 23/30

Inhalation, systémique, à long terme	0,5 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.109
Inhalation, systémique, aigu	2 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0,435
Inhalation, local, à long terme	0,5 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.109
Inhalation, local, aigu	2 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0,435
Cutanée, local, à long terme	2,83 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0.071
Cutanée, systémique, aigu		
Cutanée, local, à long terme	0,1 mg/cm² (TRA Workers)	RCR = 0.127
Cutanée, local, aigu		
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,18
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,435

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection Représentativité et fiabilité :

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que caiculée dans le TRA Workers, est inférieure au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

9.2.8. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 7 : Autres opérations de travail à chaud avec des métaux (PROC 25)

9.2.8.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

	Méthode	
Caractéristiques du produit (de l'article)		
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
• Durée de l'activité : < 8 heures	TRA Workers	
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
• Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers	
Niveau de confinement : Non	TRA Workers	
• Ventilation par aspiration locale : oui (Inh : 80 %;)	TRA Workers	
• Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée) : non (Cut : 0 %;)	TRA Workers	
• Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers	
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'h	ygiène et de la santé	
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;)	TRA Workers	
• Protection respiratoire : Oui (Respirateur avec APF de 10) (Inh : 90 %;)	TRA Workers	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
• Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers	
• Température du processus (pour le solide) : Température élevée > point de	TRA Workers	

FDS: 001423 24/30

fusion	
• Surface de la peau potentiellement exposée : Deux mains et avant-bras (1980 cm²)	TRA Workers

9.2.8.2. Exposition et risques pour les travailleurs

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 10. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Inhalation, systémique, à long terme	0,2 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.043
Inhalation, systémique, aigu	0,8 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.174
Inhalation, local, à long terme	0,2 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.043
Inhalation, local, aigu	0,8 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.174
Cutanée, local, à long terme	0,28 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0.007
Cutanée, systémique, aigu		
Cutanée, local, à long terme	0,01 mg/cm² (TRA Workers)	RCR = 0.013
Cutanée, local, aigu		
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0.051
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,174

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection

Représentativité et fiabilité :

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que calculée dans le TRA Workers, est inférieure au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

9.2.9. Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs 8 : Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (PROC 14)

9.2.9.1. Conditions d'utilisation (scénario de contribution)

	Méthode	
Caractéristiques du produit (de l'article)		
Degré d'empoussiérage du matériau : Haute	TRA Workers	
Concentration de la substance dans le mélange Substance en tant que telle	TRA Workers	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		

FDS: 001423 25/30

• Durée de l'activité : < 8 heures	TRA Workers	
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
• Ventilation générale : Bonne ventilation générale (1-3 changement d'air par heure)	TRA Workers	
Niveau de confinement : Non	TRA Workers	
• Ventilation par aspiration locale : oui (Inh : 80 %;)	TRA Workers	
• Ventilation par aspiration locale (pour exposition cutanée) : non (Cut : 0 %;)	TRA Workers	
Système de gestion en santé et sécurité au travail : Basique	TRA Workers	
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé		
• Protection cutanée : Non (Cut : 0 %;)	TRA Workers	
• Protection respiratoire : Oui (Respirateur avec APF de 10) (Inh : 90 %;)	TRA Workers	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Lieu d'utilisation : Intérieur	TRA Workers	
• Température du processus (pour le solide) : Ambiante (par défault)	TRA Workers	
• Surface de la peau potentiellement exposée : Dos des deux mains (480 cm²)	TRA Workers	

9.2.9.2. Exposition et risques pour les travailleurs

Les concentrations d'exposition et les ratios de caractérisation des risques (RCR) sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11. Concentrations d'exposition et risques pour les travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Inhalation, systémique, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0,217
Inhalation, systémique, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87
Inhalation, local, à long terme	1 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.217
Inhalation, local, aigu	4 mg/m³ (TRA Workers)	RCR = 0.87
Cutanée, local, à long terme	3,43 mg/kg pc/jour (TRA Workers)	RCR = 0,086
Cutanée, systémique, aigu	W.	
Cutanée, local, à long terme	0,5 mg/cm² (TRA Workers)	RCR = 0,633
Voie d'exposition et type d'effets	Concentration d'exposition	Caractérisation du risque
Cutanée, local, aigu		
Oeil, local		Qualitative (cf. ci-dessous)
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,304
Voies combinées, systématique, à long terme		RCR = 0,87

Conclusion sur la caractérisation des risques

lunettes de protection Représentativité et fiabilité :

Pour le dithiocarbonate de O-pentyle de potassium, la valeur DNEL, telle que calculée dans le TRA Workers, est inférieure au DNEL de dithiocarbonate d'O-pentyle de potassium le plus faible par inhalation et par voie cutanée.

FDS: 001423 26/30

10.2. Environnement (combiné pour toutes les sources d'émissions)

10.2.1. Toutes utilisations (échelle régionale)

10.2.1.1. Libération totale

La libération totale dans l'environnement de tous les scénarios d'exposition couverts est présentée dans le tableau ci-dessous. Ceci est la somme de toute la libération dans l'environnement de tous les scénarios d'exposition traités.

Tableau 224. Libération totale dans l'environnement par an à toutes les étapes du cycle de vie

Voie de libération	Libération totale par an	
Eau	1.297E5 kg/an	
Air	1.286E5 kg/an	
Sol	1.485E3 kg/an	

10.2.1.2. <u>Environnement</u> d'exposition régionale

La concentration régionale dans l'environnement prévue (PEC régionale) et les ratios de caractérisation des risques relatifs lorsque le PNEC est disponible sont présentés dans le tableau ci-dessous.

La PEC régionale a été estimée avec l'EUSES.

Tableau 225. Concentrations prévues d'exposition régionale (CPE régionale)

Objectif de protection	CPE Régionale	RCR
Eau douce	1.108E-4 mg/L	3.078E-4
Sédiment (eau douce)	5.959E-4 mg/kg ps	1.131E-4
Eau de mer	1.003E-5 mg/L	8.919E-6
Sédiment (eau de mer)	5.41E-5 mg/kg ps	1.021E-4
Air	6.517E-10 mg/m³	6.517E-11
Sol agricole	5.648E-4 mg/kg ps	6.723E-4

Remarques sur la caractérisation des risques pour les concentrations régionales

Le risque pour l'environnement est considéré comme acceptable pour tous les compartiments concernés pour une seule instance et une exposition continue. Toutes les valeurs PEC/PNEC sont inférieures à la valeur-seuil de 1.

Conclusion: la substance ne pose pas de problème immédiat.

Homme via l'environnement

L'exposition des hommes par l'environnement issue d'une exposition régionale et des ratios de caractérisation de risques relatifs sont présentées dans le tableau ci-dessous. La concentration d'exposition par l'inhalation est égale à PEC air.

Tableau 226. L'exposition des hommes par l'environnement

Voie	Exposition régionale	RCR

FDS: 001423 27/30

Inhalation	6.517E-10 mg/m³	2.833E-10
Oral	2.186E-5 mg/kg pc/jour	1.093E-6
Voies combinées		1.093E-6

10.2.2. Exposition locale en raison de toutes les utilisations dispersives à grande échelle

Environnement

Les concentrations environnementales locales prévues (PEC locales) basées sur les rejets de toutes les utilisations répandues sont indiquées dans le tableau ci-dessous, ainsi que le rapport de caractérisation des risques lorsqu'une PNEC est disponible. Ces estimations d'exposition ont été obtenues avec l'EUSES.

Tableau 227. Concentration prévue dans l'environnement et rapport de caractérisation des risques pour l'environnement en raison de toutes les utilisations dispersives

Objectif de protection	PEC locale en raison de toutes les utilisations dispersives à grande échelle	RCR
Eau douce	5.036E-4 mg/L	0,001
Sédiment (eau douce)	0,003 mg/kg ps	5.754E-4
Eau de mer	4.932E-5 mg/L	4.384E-5
Sédiment (eau de mer)	2.969E-4 mg/kg ps	5.602E-4
Prédateur (eau douce)	0,005 mg/kg pf	3.75E-5
Prédateur (eau de mer)	4.828E-4 mg/kg pf	3.622E-6
Prédateur principal (eau de mer)	2.272E-4 mg/kg pf	1.704E-6
Usine de traitement des eaux	0,004 mg/L	0,004
usées		
Air	6.517E-10 mg/m	6.517E-11
Sol agricole	7.733E-4 mg/kg ps	9.206E-4
Prédateur (terrestre)	0,01 mg/kg pf	7.558E-5

Remarques

Le risque pour l'environnement est considéré comme acceptable pour tous les compartiments concernés pour une seule instance et une exposition continue. Toutes les valeurs PEC/PNEC sont inférieures à la valeur-seuil de 1.

Conclusion: la substance ne pose pas de problème immédiat.

Homme via l'environnement

Les expositions de l'homme via l'environnement prévues (PEC locales) basées sur les rejets de toutes les utilisations répandues sont indiquées dans le tableau ci-dessous, ainsi que le rapport de caractérisation des risques lorsqu'une DNEL est disponible. Ces estimations d'exposition ont été obtenues avec l'EUSES.

Tableau 22812. Rapport d'exposition et de caractérisation des risques pour l'homme via l'environnement en raison de toutes les utilisations largement dispersives

Objectif de protection	Concentration d'exposition en raison de toutes les utilisations dispersives à grande échelle	RCR
Inhalation	6.517E-10 mg/m ³	2.833E-10
Oral	6.762E-5 mg/kg pc/jour	3.381E-6

FDS: 001423 28/30

Voies combinées	3 381F_6
V OICS COMOTICES	3.361E-0

Remarques

Conclusion sur la caractérisation des risques :

La substance ne pose pas de problème immédiat à l'homme via l'environnement.

10.2.3. Exposition locale en raison d'utilisations combinées sur le site Tableau 229. Utilisations généralisées combinées sur le site

Objectif de protection	PEC locale en raison de toutes les utilisations dispersives à grande échelle	RCR
Eau douce	5.036E-4mg/L	0,001
Sédiment (eau douce)	0,003 mg/kg ps	5.754E-4
Eau de mer	4.932E-5 mg/L	4.384E-5
Sédiment (eau de mer)	2.969E-4 mg/kg ps	5.602E-4
Prédateur (eau douce)	0,005 mg/kg pf	3.75E-5
Prédateur (eau de mer)	4.828E-4 mg/kg pf	3.622E-6
Prédateur principal (eau de mer)	2.272E-4 mg/kg pf	1.704E-6
Usine de traitement des eaux usées	0,004 mg/L	0,004
Air	6.517E-10 mg/m³	6.517E-11
Sol agricole	7.733E-4 mg/kg ps	9.206E-4
Prédateur (terrestre)	0,01 mg/kg pf	7.558E-5
Homme via l'environnement – Inhalation	6.517E-10 mg/m ³	2.833E-10
Homme via l'environnement – Oral	6.762E-5/mg/kg pc/jour	3.381E-6

L'ajout d'amyl xanthate de potassium est soluble dans l'eau.

Le modèle de fugacité de Mackay (niveau 3) indique que, compte tenu de la dégradation et de l'utilisation de paramètres d'admission cohérents avec le tonnage de production connu de cette substance, le coefficient de fugacité indique que les concentrations environnementales dans l'eau devraient être de 6.11e-021 (atm), dans l'air (atm) 2.33e-019 et le sol 2.24e-019 (atm) et les sédiments à 5.5e-021 (atm).

Ce sont des niveaux bas négligeables. Cela peut être considéré comme une prévision plus pessimiste, car cela suppose que tout le produit est émis sans système de contrôle des émissions utilisées.

L'amyl xanthate de potassium n'a aucune affinité pour être dans l'air et les sédiments. Les émissions directes dans le sol et les eaux de surface étant importantes, l'amyl xanthate de potassium sera presque exclusivement présent dans les sols et les eaux de surface.

Par conséquent, il n'y a pratiquement aucune exposition de **Potassium amyl xanthate** au milieu aquatique. Au lieu de cela, les substances de décomposition doivent être pris en

FDS: 001423 29/30

considération.

Par conséquent, le **Potassium amyl xanthate** n'est pas considéré comme pertinent pour l'évaluation des risques. Les concentrations environnementales prévues locales sont les plus élevées et les concentrations régionales et continentales sont négligeables. Ainsi, l'exposition environnementale à plus d'une source de **Potassium amyl xanthate** ne se produit pratiquement pas.

Conclusion : la substance ne pose pas de problème immédiat pour l'homme.



FDS: 001423 30/30

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 1(17)

 Référence : SXR025638
 Date de révision : 22.01.2018

 Version : 4 - 0 / F
 Date d'impression : 20.05.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: FLOTINOR SM 15 Code article: 121347

Nature chimique: Mixture of acidic phosphoric acid mono- and diesters

Numéro CAS: 73038-25-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : Industrie minière

Type d'utilisation : Agent collecteur de flottation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Clariant Produkte (Deutschland) GmbH

65926 Frankfurt am Main

Nº de téléphone : +49 69 305 18000

Informations concernant la substance/le mélange

BU Oil & Mining Services Product Stewardship

E-mail: SDS.Europe@clariant.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Institut National de Recherche et de Securité +33 1 45 42 59 59 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, H315: Provoque une irritation cutanée.

Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation H318: Provoque de graves lésions des yeux.

oculaire, Catégorie 1

Toxicité chronique pour le milieu H412: Nocif pour les organismes aquatiques, aquatique, Catégorie 3 entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement GHS et aux législations nationales concernées.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 2(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018

Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un

médecin.

Elimination:

P501.1 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Mixture of acidic phosphoric acid mono- and diesters

No.-CAS : 73038-25-2

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
	NoCE	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 3(17)

 Référence : SXR025638
 Date de révision : 22.01.2018

 Version : 4 - 0 / F
 Date d'impression : 20.05.2020

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),	73038-25-2	>= 90 - <= 100
alpha-isotridecyl-omega-		
hydroxy-, phosphate		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets irritants

Risques : Provogue une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Jet d'eau pulvérisée

appropriés Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion

dangereux: Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 4(17)

Référence : SXR025638Date de révision : 22.01.2018Version : 4 - 0 / FDate d'impression : 20.05.2020

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un vêtement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7., Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une :

manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de

manipuler le produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter

l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir le récipient

bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pas de conditions à remarquer spécialement.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 5(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018

Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Aucune autre recommandation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Délai de rupture : 480 min Épaisseur du gant : 0,7 mm

Remarques : Exposition à long terme Gants imperméables en caoutchouc

butyle

Délai de rupture : 30 min Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : En cas de brève exposition (dispositif de protection) : - gants

en caoutchouc nitrile

Remarques : Ces types de gants de protection sont proposés par

différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu

de travail.

Protection de la peau et du

corps Protection respiratoire : Porter un vêtement de protection approprié.

: - protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou

d'exposition prolongée.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.

Éviter le contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide visqueux

Couleur : jaune à brunâtre

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non disponible

pH : env. 2,3 (20 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 6(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018

Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

Concentration: 10 g/l Méthode: DIN 53996

Point d'écoulement : < -18 °C

Méthode: ISO 3016

Intervalle d'ébullition : 90 - 300 °C

Méthode: DIN 53171

Point d'éclair : > 150 °C

Méthode: DIN 51758

Taux d'évaporation : Non applicable

Indice de combustion : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Non applicable

Pression de vapeur : env. 4 hPa (50 °C)

Méthode: DIN 51754

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : non disponible

Densité : env. 1,02 g/cm3 (20 °C)

Méthode: DIN 51757

Masse volumique apparente : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 7,81

Méthode: Calculé par Syracuse.

Température d'auto-

inflammabilité

Non applicable

Température de : > 250 °C

décomposition Vitesse d'échauffement: 3 K/min

Méthode: DSC

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 800 mPa.s (20 °C)

Méthode: ISO 2555

Viscosité, cinématique : non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 7(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018

Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

Temps d'écoulement : non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : non disponible

9.2 Autres informations

Énergie minimale d'ignition : non disponible

Taille des particules : Non applicable

Auto-inflammation : non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses"

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions

normales d'utilisation.

Stable

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur.

Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: non requis

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 8(17)

 Référence : SXR025638
 Date de révision : 22.01.2018

 Version : 4 - 0 / F
 Date d'impression : 20.05.2020

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Remarques: non requis

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: non requis

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Remarques: non requis

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: irritant

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h Méthode: directive FDA

Résultat: Irritation sévère de la peau

BPL: non

Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: oeil de lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Espèce: oeil de lapin Durée d'exposition: 24 h Méthode: directive FDA

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

BPL: non

Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 9(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018

Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: donnée non disponible

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Remarques: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 1 - 5000 µg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Méthode: autre Résultat: négatif

BPL: non

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Non mutagène dans le test d'Ames.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 1 - 5000 µg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Méthode: autre Résultat: négatif

BPL: non

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Page 10(17) **FLOTINOR SM 15**

Date de révision : 22.01.2018 Référence: SXR025638 Version: 4 - 0 / F Date d'impression: 20.05.2020

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Incidences sur le

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

développement du fœtus

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

- Evaluation

Pas d'information disponible.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Effets sur la fertilité Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Incidences sur le

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

développement du fœtus

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: donnée non disponible

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: donnée non disponible

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Remarques: donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 100 mg/kg LOAEL: 300 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 11(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018

Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

Nombre d'expositions: daily Dose: 100 - 300 - 1000 mg/kg

Groupe: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 407

BPL: oui

Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 100 mg/kg LOAEL: 300 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: daily Dose: 100 - 300 - 1000 mg/kg

Groupe: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 407

BPL: oui

Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Remarques: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 12(17)

Référence : SXR025638Date de révision : 22.01.2018Version : 4 - 0 / FDate d'impression : 20.05.2020

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(lde)): 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les : CE50 : > 1.000 mg/l

microorganismes

Méthode: test en tube de fermentation

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

Remarques: Non applicable

Toxicité pour les plantes : Remarques: Non applicable

Toxicité des sédiments : Remarques: Non applicable

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Non applicable

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 6,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les : CE50 (autre bactérie): 600 mg/l microorganismes : Contrôle analytique: non

Méthode: test en tube de fermentation

Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un

produit de composition similaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 13(17)

Référence : SXR025638Date de révision : 22.01.2018Version : 4 - 0 / FDate d'impression : 20.05.2020

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

Remarques: Non applicable

Toxicité pour les plantes : Remarques: Non applicable

Toxicité des sédiments : Remarques: Non applicable

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Non applicable

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Biodégradation: 76 %

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)

1.330 mg/g

Carbone organique dissous

(COD)

560 mg/g

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée, ménagère, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 12 %

Lié à: Dioxyde de carbone (CO2)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un

produit de composition similaire.

Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: < 70 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 14(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018

Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: donnée non disponible

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Bioaccumulation : Remarques: donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: donnée non disponible

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Remarques: donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Evaluation : Remarques: donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Mise en danger significative de l'eau

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-isotridecyl-omega-hydroxy-, phosphate:

Information écologique

supplémentaire

: Mise en danger significative de l'eau

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



FLOTINOR SM 15 Page 15(17)

Référence : SXR025638 Date de révision : 22.01.2018
Version : 4 - 0 / F Date d'impression : 20.05.2020

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit

doit être transporté vers une installation d'incinération pour

déchets spéciaux.

Emballages contaminés : Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la

même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Section 14.1. à 14.5.

ADR Marchandise non dangereuse
ADN Marchandise non dangereuse
RID Marchandise non dangereuse
IATA Marchandise non dangereuse
IMDG Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (International Bulk Chemicals Code)

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non applicable

(Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

: Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

004 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants

Autres réglementations:

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



 FLOTINOR SM 15
 Page 16(17)

 Référence : SXR025638
 Date de révision : 22.01.2018

 Version : 4 - 0 / F
 Date d'impression : 20.05.2020

Noter les réglementations nationales sur la protection des jeunes travailleurs. Mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes ou allaitantes au travail

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB -Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Observer les prescriptions légales au plan national et au plan

local.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



 FLOTINOR SM 15
 Page 17(17)

 Référence : SXR025638
 Date de révision : 22.01.2018

 Version : 4 - 0 / F
 Date d'impression : 20.05.2020

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. CLARIANT n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société CLARIANT et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société CLARIANT qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des règlementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits CLARIANT, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter CLARIANT.

FR / FR





PETRONATE L Sodium Sulfonate

Page 1 of 7

Revision Date: 9/28/2018 Version: 6 Issue Date: 10/3/2018

Sonneborn, LLC urges the recipient of this Safety Data Sheet to study it carefully to become aware of hazards, if any, of the product involved. In the interest of safety you should (1) notify your employees, agents and contractors of the information of this sheet, (2) furnish a copy to each of your customers for the product and (3) request your customers to inform their employees and customers as well.

1. IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/PREPARATION AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING

Identification of the substance or preparation

Sodium Petroleum Sulfonate

Use of substance/preparation:

This oil soluble Sulfonate is used in soluble oils and semi-synthetic fluids to improve emulsion properties.

Company identification

Sonneborn, LLC 600 Parsippany Road, Suite 100 Parsippany, NJ 07054 USA

Emergency telephone number

Chemtrec (24hrs): 800-424-9300 Sonneborn: 724-756-2210

2. HAZARDS IDENTIFICATION

GHS Classification : Category 2: Serious eye irritation, Label: GHS 07, Signal word: Warning

Human Health Hazards : H319; causes serious eye irritation Physico-chemical and environmental hazards and effects: None



HMIS RATING USA

Health: 2	Flammability: 1	Reactivity: 0	PPI: -	

3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

INGREDIENT	% BY WEIGHT	CAS#	HAZARD	DANGER SYMBOL(S)
Sodium Petroleum Sulfonate	30 – 70	68608-26-4	H319	GHS07





PETRONATE L Sodium Sulfonate

Page 2 of 7

4. FIRST AID MEASURES

Swallowing

Do not induce vomiting. Rinse mouth with water. Obtain medical attention immediately. This is not a toxic substance.

Inhalation

Remove to fresh air. Obtain medical attention.

Skin

Remove contaminated clothing. Wash thoroughly with warm water using a mild soap. Obtain medical attention is irritation persists.

Eye contact

Immediately flush eyes with water for several minutes. Obtain medical attention if discomfort persists.

5. FIRE-FIGHTING MEASURES

Flash Point: >93.4°C (>200°F) PMCC ASTM D93, This product contains water and may cause foaming when heated above 200°F.

NFPA CLASSIFICATION USA

Health: 2	Flammability: 1	Reactivity: 0	Special provisions: -	
-----------	-----------------	---------------	-----------------------	--

Extinguishing media

Suitable: Extinguish with:

- dry chemical
- carbon dioxide (in case of small fires)
- foam

<u>Unsuitable:</u> Do not use water jet. Oil will float on water and can spread any fire.

Special firefighting procedures

Do not discharge extinguishing waters into streams, rivers and lakes. This product may emulsify with water.

Special protective equipment for firefighters

Body covering protective clothing, full "turn-out" gear. Self-contained breathing apparatus.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal precautions

Wear suitable protective equipment. Avoid contact with eyes and skin.

Environmental precautions

Avoid runoff to sewers or waterways. Dike area of spill to prevent spreading and pump liquid to salvage tank. Waste: avoid washing into watercourses. Use methods consistent with local regulations or incinerate.



PETRONATE L Sodium Sulfonate

Page 3 of 7

Methods for cleaning up

Observe government regulations.

<u>Small Spills</u> Absorb on inert material such as sand, earth, vermiculite. Collect for disposal.

Large Spills Dike to contain spill. Pump excess material into suitable container (metal drums, metal tank, or

such)

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING

Do not get in eyes. Avoid prolonged or repeated contact with skin. Avoid breathing vapor. Use with adequate ventilation. Wash thoroughly after handling. Do not handle at temperatures >+40°C, unless wearing appropriate protective equipment.

Ventilation

General (mechanical) room ventilation is expected to be satisfactory for use at room temperature. When hot, special local ventilation may be required at points where vapors can be expected to escape into the workplace air.

STORAGE

Storage requirements

Keep away from heat, sparks and flame. Do not store at temperatures: >+40°C without proper safety review of storage equipment. Store protected from light.

8. EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

EXPOSURE LIMIT VALUES

COMPONENT COUNTRY TYPE/REMARK VALUE

Mineral Oil Mist If used in a way that generates

A "mist" observe the limits for

Mineral Oil Mist.

TWA (mist), ACGIH 5mg/m3 STEL (mist), ACGIH 10mg/m3

OCCUPATIONAL EXPOSURE CONTROLS

Respiratory protection

Self-contained breathing apparatus in high vapor concentrations.

Hand protection/protective gloves

Chemical resistant protective gloves.

Eye protection

Safety glasses with side shields. Face shield for elevated temperature handling.

Skin protection

Wear protective clothing, such as long sleeves to minimize skin contact.



PETRONATE L Sodium Sulfonate

Page 4 of 7

Other protective equipment

Eye wash, safety shower

Environmental Exposure Controls:

Store in a second containment to catch leakages

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Appearance

Physical State: Viscous Liquid

Color: Brown

Odor: Mild Petroleum

Odor Threshold: N/A

Important health, safety and environmental information

Flammability No Data
Evaporation Rate No Data
Decomposition Temperature No Data

Flash Point: >93.4°C (>200°F) PMCC ASTM D93, This product contains water and may cause

foaming when heated above 200°F

Upper explosion limits: Not determined Lower explosion limits: Not determined Vapor Pressure: Negligible **Bulk Density:** Not available Solubility in Water: May emulsify Solubility in organic solvents: Partially soluble $> 30 \text{ mm}^2/\text{s} \text{ at } 40^{\circ}\text{C}$ Kinematic viscosity: 100°C water present **Boiling Point:** PH: Not determined Specific gravity (H2O=1) > 1.00 @ 16°C Partitioning coefficient No data available.

Vapor Density: N/A

Percent volatiles < 5%(m) water
Autoignition Temperature: Not determined
Melting Point: Not determined

10. STABILITY AND REACTIVITY

Stability: This product is stable under normal storage and handling conditions.

Conditions/Materials to avoid: Extreme temperatures.

Incompatible materials

Strong acids, Strong bases, Oxidizing agents.

Hazardous combustion products



PETRONATE [®] L Sodium Sulfonate

Page 5 of 7

Irritating fumes, Oxides of carbon, Oxides of nitrogen, oxides of sulfur.

Hazardous polymerization: Will not occur.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

SWALLOWING

Chronic effects

No data available

Test results

Acute toxicity: LD50-Rat

Result: >6,000 mg/kg

Remark: Test results are based on analogy with a similar material.

SKIN CONTACT

Acute effects

May cause irritation

EYE CONTACT

Acute effects

May cause serious eye irritation.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

No information available

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

General: Incinerate in a furnace where permitted under national and local regulations. Avoid discharge to

sewers and natural waters.

Non-cleaned packages

Empty drums should be decontaminated and either passed to an approved drum reconditioner or destroyed. Containers that cannot be cleaned must be treated as waste.

14. TRANSPORT INFORMATION

ADR/RID/IMDG/ICAO

This product is not regulated by ADR / RID / IMDG / ICAO.

DOT Classification

Not regulated by ground or rail if shipped or transported at temperatures under 212°F (100°C) or in containers less than 450 liters (119 US gal). If shipped or transported at temperatures over 100°C (212°F) and in containers



PETRONATE L Sodium Sulfonate

Page 6 of 7

greater than 450 liters (119 gal) regulated as: ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S, Class 9, UN 3257, PGIII, ERG 128

Freight description road: 65 PETROLEUM OIL, N.O.I.B.N.

15. REGULATORY INFORMATION

GHS classification

Danger symbol(s): GHS – classification: Category 2: Serious eye irritation, Label: GHS 07, Signal word:

Warning

Risk phrases: H319: Causes serious eye irritation

Safety phrases: P264: Wash hands thoroughly after handling

P280: Wear eye protection

P305+P351+P338: IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove

contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. P337+P313: If eye irritation persists: Get medical advice/attention.

Contains: Oil Soluble Sodium Sulfonate

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) Title III requires submission of annual reports of release of toxic chemicals that appear in 40CFR372 (for SARA 313). This information must be included in SDS's that are copied and distributed for this material.

Components present in this product at a level which could require reporting under the statute are:

****NONE****

New Jersey Worker and Community Right-To-Know Act (Labeling Requirements)
Chemical name CAS# New Jersey TS Number

Sodium Sulfonate 68608-26-4

EPA Hazard Categories (SARA 311, 312): None

WHMIS Classification: This product is not a WHMIS controlled product.

Chemical Inventory

Canada: The ingredients of this product are on the DSL.

Europe:The ingredients of this product are on the EINECS inventory.United States:The ingredients of this product are on the TSCA inventory.Australia:The ingredients of this product are on the AICS inventory.

<u>China</u>: This product is on the IECSC inventory.

<u>Japan</u>: The ingredients of this product are on the ENCS inventory. <u>Korea</u>: This product is listed on the Existing Chemicals List (ECL).

<u>Philippines</u>: This product is on the PICCS.

New Zealand This product is on the New Zealand Chemical Inventory (NZIoC)



PETRONATE [®] L Sodium Sulfonate

Page 7 of 7

16. OTHER INFORMATION

Recommended uses and restrictions

Please consult the product and/or application information bulletins for this product.

Further information, Europe

Where appropriate, use CE approved personal protection equipment.

Further information

MAY BE ON THE INVENTORY LIST BUT NOT NECESSARILY REGISTERED, (Korea, China and New Zealand) CONSULT REGULATORY SPECIALIST.

This Safety Data Sheet conforms to EC Directive 1907/2006 and amendments.

The opinions expressed herein are those of qualified experts within Sonneborn, LLC. We believe that the information contained herein is current as of the date of this Safety Data Sheet. Since the use of this information and of these opinions and the conditions of use of this product are not within the control of Sonneborn, LLC it is the user's obligation to determine the conditions of safe use of the products.

Réalisé par : **GéoPlusEnvironnement**

Agence Ouest:

5 chemin de la Rôme 49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95

e-mail: geo.plus.environnement3@orange.fr

Siège Social / Agence Sud :

Le Château 31 290 GARDOUCH

Tél: 05 34 66 43 42 - Fax: 05 61 81 62 80 e-mail: geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Centre et Nord :

2 rue Joseph Leber - 45 530 VITRY-AUX-LOGES Tél: 02 38 59 37 19 - Fax: 02 38 59 38 14 e-mail: geo.plus.environnement2@orange.fr

Agence Sud-Est:

1 175 Route de Margès - 26 380 PEYRINS Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05 e-mail : <u>geoplus@geoplus.fr</u>

Agence Est:

7 rue du Breuil – 88200 REMIREMONT Tél: 03 29 22 12 68 - Fax: 09 70 06 14 23 e-mail: geo.plus.environnement4@orange.fr

Antenne Afrique Centrale:

BP 831 – LIBREVILLE - GABON Tél : (+241) 02 85 22 48 e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com



Le sol - L'eau - L'environnement